



**HAL**  
open science

# L'arbre qui cache la forêt. Une histoire de la gouvernementalité des espaces forestiers à Madagascar, des années 1920 à nos jours

Baptiste Bourgeault

## ► To cite this version:

Baptiste Bourgeault. L'arbre qui cache la forêt. Une histoire de la gouvernamentalité des espaces forestiers à Madagascar, des années 1920 à nos jours. Histoire. 2022. <dumas-04109357>

**HAL Id: dumas-04109357**

**<https://dumas.ccsd.cnrs.fr/dumas-04109357v1>**

Submitted on 30 May 2023

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire HAL, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



Distributed under a Creative Commons CC BY-NC-ND 4.0 - Attribution - Non-commercial use - No Derivative Works - International License

**Université Rennes 2**

Baptiste Bourgeault

**L'arbre qui cache la forêt.**

**Une histoire de la gouvernementalité des espaces forestiers à Madagascar, des  
années 1920 à nos jours**

Master 2 Relations internationales, mondialisation et interculturalités

Sous la direction de Guillaume Blanc

2020-2022



## Remerciements

Je tiens à remercier ici un certain nombre de personnes sans qui ce mémoire n'aurait pu voir le jour. Tout d'abord, ma gratitude va à M. Guillaume Blanc, pour m'avoir fait découvrir le vaste et passionnant sujet du colonialisme vert, tandis que nous suivions son cours dans une obscure salle du fond du bâtiment A, les mercredis entre 18 et 20h ; et également, bien entendu, pour avoir dirigé mon travail durant ces deux années, en « présentiel » aussi bien qu'en « distanciel ». Mes remerciements vont également à Xavier Amelot, pour ces quelques heures de discussion sur l'histoire de la mise en parc de la nature à Madagascar, et pour les conseils et les encouragements qu'il a pu me prodiguer. Je tiens également à remercier ici Bernard Forgeau, Mireille Razafindrakoto et François Roubeau pour leur disponibilité et leur accueil chaleureux dans le petit cercle de la recherche en science sociale autour du massif du Makay et de ses populations, qui, je l'espère, continuera de s'étoffer pour le bien de la faune et de la flore, et des femmes et des hommes de la région.

Je remercie également l'association breillienne Jeunes à Travers le Monde pour avoir financé une partie de mon voyage vers la Grande île. À Madagascar, je tiens à remercier les personnes dont j'ai pu croiser la route à Antananarivo, et qui m'ont aidé de leur mieux dans ma quête de sources, aux Archives nationales, au ministère de l'environnement et à Madagascar National Parks. Je remercie notamment Lalatiana Odile Randriamiharisoa pour m'avoir accueillie dans ses locaux et avoir répondu à mes questions. Et merci également à mon ami chauffeur, pour m'avoir trimbalé entre ces différentes destinations durant mon séjour dans la capitale.

Enfin, mes remerciements vont à Clara pour le soutien moral et matériel dont elle m'a fait bénéficier durant toutes ces années d'étude à Rennes, et pour avoir, sûrement sans le savoir, fait en sorte que j'en sois où j'en suis aujourd'hui. Merci également à Kiliane d'avoir participé à ce groupe informel de rédaction durant les quelques dernières semaines de son travail acharné mais finalement payant ; et merci pour les traductions que j'ai effectuées avec plaisir et amusement. Merci à mon père et à ma mère pour le soutien et la relecture attentive, à Léon, et, pour terminer, à ma grand-mère.



## Table des matières

Remerciements.....	1
Table des matières.....	3
Index.....	5
Introduction.....	7
Chapitre 1 : L'histoire environnementale de Madagascar : une exception ?.....	11
1.1. Étudier l'Afrique et son environnement : une approche croisée.....	11
Ancienne colonie, nouvelles dominations : l'apport des postcolonial studies.....	11
Un objet historique particulier : la forêt.....	13
Les ressources de l'histoire globale.....	16
1.2. La nature africaine entre conservation et exploitation : le poids du passé colonial.....	19
Usages et fantasmes de la nature africaine : de la colonisation à nos jours.....	19
Une histoire environnementale contemporaine de Madagascar.....	24
1.3. Ordonner l'environnement : territoire national, patrimoine, mondialisation et gouvernementalité.....	28
De la nation au territoire.....	29
Les modalités d'appropriation du territoire : territorialisation et patrimoine.....	31
La « gouvernementalité » des forêts.....	35
Chapitre 2. La période coloniale : mettre en ordre, exploiter et protéger la nature.....	41
2.1. Une nature à protéger.....	43
La genèse des réserves naturelles.....	43
L'institution des réserves naturelles de Madagascar : protéger la nature, encadrer les populations.....	47
Internationalisation du modèle malgache de la protection de la nature.....	51
2.2. Des forêts à exploiter.....	54
Le régime forestier colonial : contrôler les forêts, diriger les hommes.....	55
Discours administratif sur les populations et la forêt : le socle commun.....	62
2.3. Les formes quotidiennes de la résistance.....	65
Chapitre 3. Les années 1960-1970 : une nouvelle ère pour les forêts de Madagascar ?.....	71
3.1. La forêt et le développement : contrôler le territoire, intégrer la population, développer la nation.....	72
La politique forestière post-coloniale.....	72
Reboisement national, reboisement industriel : l'arbre pour le développement.....	77
Intégration nationale et éducation de la masse.....	80
3.2. Évolutions et continuités de la protection de la nature à Madagascar.....	86
Continuité du colonialisme vert à Madagascar : dynamique interne.....	86
Dynamique externe : la conférence mondiale sur les parcs nationaux et la convention africaine pour la conservation de la nature et des ressources naturelles.....	89
3.3. La progressive intégration de la protection de la nature au développement : les années 1970 .....	93
Chapitre 4. Les années 1980-2000: les évolutions de la gouvernementalité des forêts.....	103
4.1. L'avènement du développement durable à Madagascar.....	104
1984-1990 : la Stratégie nationale pour la conservation et le Plan d'action environnementale .....	104
1992 : la conférence de Rio sur l'environnement et le développement.....	109
4.2. Continuité et évolution des politiques environnementales à Madagascar.....	112

Les politiques environnementales malgaches à partir des années 1980 : nouvelles recettes, vieux objectifs.....	112
La nouvelle importance des parcs et réserves.....	115
Permanence de la Fortress Conservation.....	121
4.3. La protection des forêts par et pour la libéralisation économique.....	124
Chapitre 5. Représentations et pratiques contemporaines de la protection de la nature à Madagascar : le cas du Makay.....	131
5.1. La construction d'un mythe.....	134
L'explorateur en quête d'altérité et la rencontre de l'Ailleurs.....	134
À la recherche du monde perdu.....	135
Les traces archéologiques du Makay : l'énigme et le paradoxe.....	140
5.2. La construction d'une menace.....	144
Le choc.....	144
Des populations destructrices (1) : received wisdoms et mythe du paradis perdu.....	146
Des populations destructrices (2) : « problème culturel » et néomalthusianisme.....	148
Des populations ignorantes.....	152
5.3. Le projet de protection du Makay : un cas comme les autres ?.....	154
Importance de la biodiversité et hégémonie biologique.....	155
Développement local et importance de l'écotourisme.....	158
Front écologique et éco-conquérants.....	163
Conclusion.....	167
Bibliographie.....	172
Sources.....	179
Archives du Muséum national d'histoire naturelle de Paris.....	179
Archives situées à Madagascar.....	182
Documents pour l'étude du Makay.....	185

## Index

### Liste des abréviations :

ANAE : Association nationale d'action environnementale

ANGAP : Association nationale pour la gestion des aires protégées (devenue MNP)

CI : Conservation International

FAO : Food and Agricultural Organization, Organisation des nations unies pour l'alimentation et l'agriculture

FMI : Fonds monétaire international

MNP : Madagascar National Parks (anciennement ANGAP)

NAP : Nouvelle aire protégée

ONE : Office national pour l'environnement

PAE : Programme national d'action environnementale

PNUD : Programme des nations unies pour le développement

PNUE : Programmes des nations unies pour l'environnement

RNI : Réserve naturelle intégrale

SNC : Stratégie nationale pour la conservation, ou Stratégie pour la conservation et le développement durable

UICN : Union internationale pour la conservation de la nature et des ressources naturelles (anciennement Union pour la protection de la nature)

USAID : United States Agency for International Development, agence des États-Unis pour le développement international

WWF : World Wide Fund for Nature, Fonds mondial pour la nature

ZP : Zones périphériques

### Termes malgaches utilisés :

*fady* (prononcé « fade ») : tabou traditionnel.

« *Fitiavana, Tanindrazana, Fandrosoana* » : devise de la première République de Madagascar, signifiant « Amour, Terre des ancêtres, Développement ».

*fokonolona* (« fokounouloune ») : communauté villageoise locale.

*fokontany* (« fokontane ») : communauté territoriale représentant un village, un groupement de villages ou un quartier urbain.

*kabary* (« kabare ») : pratique oratoire malgache.

*tavy* (« tave ») : agriculture sur brûlis.

*tranompokonolona* (« tranoumpoukounouloune ») : centre communautaire.

*vazaha* (« vassaa ») : étranger, blanc

## Introduction

« Les collines du Makay, c'est la terre de nos zébus mais aussi la terre de nos ancêtres. Nos grands-parents se sont installés ici, et nous on est leurs successeurs. On rassemble les zébus ici, c'est la raison pour laquelle nous connaissons les collines du Makay. Ce que nos aïeux nous ont laissé, nous l'enrichissons, on le complète, et nous le transmettrons à nos propres enfants, parce que c'est l'héritage que nous avons toujours reçu »<sup>1</sup>. L'homme qui s'exprime ici est un pasteur de la région du massif du Makay, dans le centre-ouest de Madagascar. Jusqu'à peu, son activité principale devait consister à entretenir son troupeau de zébus en le faisant paître dans les « collines du Makay », sur la terre de ses ancêtres. Cependant, depuis quelques années, il est occasionnellement engagé comme porteur dans des expéditions touristiques partant à la découverte des forêts qu'abritent les contreforts du massif<sup>2</sup>. Selon l'association française Naturevolution, qui participe à l'organisation de ce genre d'expéditions, en collaboration avec un opérateur touristique, cette activité de portage est censée lui garantir un revenu alternatif qui lui permettra de ne plus dépendre du zébu et de la destruction consécutive du massif du Makay pour sa survie. En effet, l'association accuse les agriculteurs et pasteurs de la région de détruire la faune et la flore des forêts du massif par la pratique du feu de brousse, nécessaire au renouvellement des pâturages pour les zébus, ainsi que par d'autres pratiques de collecte de ressources à l'intérieur du Makay. C'est pourquoi elle organise *de facto* l'exclusion des populations locales de l'intérieur du massif, pour pouvoir offrir celui-ci au regard des touristes comme un espace vierge de toute présence humaine, et générer ainsi assez de revenus pour pouvoir soutenir le projet de mise en parc du Makay et les projets de développement local associés.

À première vue, cette situation pourrait sembler presque anodine dans un pays considéré par Conservation International (CI) comme le « *hottest hotspot* » de la biodiversité dans le monde<sup>3</sup>, c'est-à-dire l'un des endroits sur terre qui concentrent la diversité biologique la plus riche mais en même temps la plus menacée. En effet, fort d'un taux d'endémisme extrêmement élevé<sup>4</sup>, l'île rouge

---

1 Extrait de l'émission « Chasseurs d'aventures », réalisée par Brice Martinelli et produit par Séquence 3 Productions, diffusée dans Le Figaro, « “Terminal F” : le massif du Makay, joyau de Madagascar », émission web, *Figaro Live* (<https://video.lefigaro.fr/figaro/video/terminal-f-le-massif-du-makay-joyau-de-madagascar/>), consulté le 22/09/2021), 7 juillet 2017, 38mn22.

2 *Ibid.*, 39mn11.

3 Norman Myers *et al.* cité dans Xavier Amelot, Sophie Moreau et Stéphanie Carrière, « Des justiciers de la biodiversité aux injustices spatiales. L'exemple de l'extension du réseau d'aires protégées à Madagascar », dans David Blanchon, Jean Gardin, Sophie Moreau (dir), *Justice et injustices environnementales*, Nanterre, Presses universitaires de Paris Ouest, 2011, p. 201.

4 Jörg Ganzhorn, Lucienne Wilmé et Jean-Luc Mercier, « Explaining Madagascar's Biodiversity », dans Ivan Scales, *Conservation and Environmental Management in Madagascar*, London, Earthscan, 2014, p. 17.

symbolise aujourd'hui, pour le grand public, à la fois la richesse et la beauté de la nature en même temps que sa fragilité. Malgré un faible couvert forestier, la Grande île connaît un taux de déforestation élevé, et un ensemble complexe de facteurs pèse sur ses écosystèmes<sup>5</sup>. Dans ce cadre, l'environnement à Madagascar est essentiellement appréhendé comme un objet en perpétuel danger de destruction totale qu'il est impératif de gérer rationnellement, pour le bien des générations actuelles et futures.

Cependant, la situation que nous avons décrite plus haut présente également bien des similitudes avec la période coloniale, pour qui connaît l'histoire de la mise en parc de la nature à Madagascar, et en Afrique en général. Créées en 1927, les premières réserves naturelles de la Grande île ont également été bâties sur l'exclusion, voire l'expulsion des populations locales que scientifiques et administrateurs français accusaient de détruire la forêt de l'île<sup>6</sup>. Pourtant, la situation contemporaine semble également avoir *a priori* beaucoup évolué depuis l'époque coloniale. Si de nouvelles aires protégées sont créées aujourd'hui à Madagascar, elles sont fondées sur la coopération entre instances gouvernementales, organisations internationales et communautés locales qui doivent, en théorie, prendre une part active dans le processus de mise en protection de leur milieu de vie, et en tirer un bénéfice économique. Mais cette évolution cache en réalité un objectif étatique qui, lui, n'a pas changé depuis la période coloniale : celui de contrôler et d'aménager les territoires forestiers de la Grande île pour en tirer profit.

Depuis la « mise en valeur » de la colonie<sup>7</sup> et la réorganisation du régime forestier colonial à la fin des années 1920<sup>8</sup> jusqu'aux formes les plus récentes d'exploitation ou de valorisation touristique<sup>9</sup>, les forêts de Madagascar ont fait l'objet de multiples tentatives d'appropriation au cours du temps, dans des modalités et avec des justifications plus ou moins similaires, par des acteurs qui, eux, ont évolué depuis un siècle. Ces tentatives d'appropriation des territoires forestiers de la Grande île ont cependant recouvert, à toutes les époques, un objectif plus large : celui d'encadrer les populations rurales vivant dans ou de la forêt et de diriger leurs activités selon une ligne plus ou

---

5 Ivan Scales, « The Drivers of Deforestation and the Complexity of Land Use in Madagascar », dans *Ibid.*, p. 105-125.

6 Yannick Mahrane, Frédéric Thomas et Christophe Bonneuil, « Mettre en valeur, préserver ou conserver ? Genèse et déclin du préservationnisme dans l'Empire colonial français (1870-1960) », dans Charles-François Mathis et Jean-François Mouhot (dir.), *Une protection de l'environnement à la française? (XIXe-XXe siècles)*, Seyssel, Champ Vallon, 2013, p. 69.

7 Christophe Bonneuil, *Des savants pour l'Empire. La structuration des recherches scientifiques coloniales au temps de la « mise en valeur des colonies françaises »*, 1917-1945, Paris, ORSTOM Éditions, 1991.

8 Jean Fremigacci, « La forêt de Madagascar en situation coloniale : une économie de la délinquance (1900-1940) », dans Monique Chastenet, *Plantes et paysages d'Afrique. Une histoire à explorer*, Paris, Karthala-CRA, 1998, p. 436.

9 Catherine Corson, « Territorialization, enclosure and neoliberalism : non-state influence in struggles over Madagascar's forests », *The Journal of Peasant Studies*, 38 – 4, 2011, p. 703-726.

moins explicitement définie. L'enjeu, tout au long de la période, est de mettre en place une certaine « gouvernamentalité » des forêts de l'île, c'est-à-dire d'imposer un contrôle sur le territoire, ses ressources et son aménagement, en même temps que d'établir une autorité sur les populations qui y vivent. C'est cette gouvernamentalité qu'il s'agira ici de caractériser à chaque époque, dans ses objectifs déclarés, ses modalités d'application sur le terrain, ses implications politiques, économiques et sociales pour l'instance de pouvoir qui l'applique et pour les populations qu'elle vise ; mais également dans ses évolutions et ses continuités entre chaque période historique que nous aborderons, depuis la fin des années 1920 jusqu'à nos jours.

La nature de l'objet de notre recherche nous place d'emblée dans le cadre de l'histoire environnementale, soit l'étude historique de la manière dont une société entre en relation avec son milieu et le façonne sur les plans institutionnels, matériels et symboliques<sup>10</sup>. Il s'agit pour nous, plus précisément, d'étudier la manière avec laquelle des espaces environnementaux – les forêts malgaches – ont fait l'objet de divers processus d'appropriation, et ont été organisés, modelés et imaginés au cours du temps, dans le sillage des études d'histoire environnementale de l'appropriation coloniale et post-coloniale de la nature africaine, en vue de son exploitation<sup>11</sup> aussi bien que de sa conservation<sup>12</sup>. Au carrefour d'une histoire politique, économique et sociale, notre travail entend être, au total, une histoire globale de la gouvernance des forêts à Madagascar, dont les implications sont multiples, multidimensionnelles et changeantes au cours de la période qui nous concerne, c'est-à-dire de la fin des années 1920 jusqu'à nos jours. Les textes de loi, rapports officiels et correspondances disponibles au Muséum national d'histoire naturelle de Paris, pour la période coloniale, et au ministère de l'environnement et du développement durable de la République malgache, pour la période post-coloniale, nous permettront de restituer cette histoire dans ses multiples dimensions, tandis qu'une étude de cas centrée sur la mise en protection du massif du Makay, placée à la fin de notre travail, nous permettra d'illustrer les processus actuels de gouvernance forestière dans la Grande île.

Après un premier chapitre dans lequel nous reviendrons sur le cadre théorique et historiographique de notre travail, qui nous permettra de mieux cerner notre objet d'étude et notre question de recherche, nous débiterons notre histoire à la fin des années 1920, en pleine période coloniale. Dans ce deuxième chapitre, nous aborderons les différentes modalités de l'appropriation

---

10 Guillaume Blanc, « L'histoire environnementale : nouveaux problèmes, nouveaux objets et nouvelles histoires », dans Guillaume Blanc, Élise Demeulenaere et Wolf Feuerhahn (dir.), *Humanités environnementales. Enquêtes et contre-enquêtes*, Paris, Editions de la Sorbonne, 2017, p. 75-96.

11 Corey Ross, *Ecology and Power in the Age of Empire. Europe and the Transformation of the Tropical World*, Oxford, Oxford University Press, 2017.

12 Jonathan Adams et Thomas McShane, *The Myth of Wild Africa. Conservation without Illusions*, Berkeley, University of California Press, 1996.

scientifique et économique des espaces forestiers de Madagascar, *via* la création des dix premières réserves naturelles de l'île et la constitution du domaine forestier colonial. Dans un troisième chapitre, nous évoquerons la période, peu étudiée, des années 1960 et les continuités, mais également les évolutions, de la gouvernance forestière de l'île. Nous verrons également comment le gouvernement nouvellement indépendant se positionne sur la scène internationale à travers les différentes conférences et conventions relatives à l'environnement et au développement auxquelles il assiste dans les années 1960 et 1970. Dans un quatrième chapitre, nous aborderons la période qui cours des années 1980 jusqu'à nos jours pour voir comment l'État malgache, avec l'aide de nouveaux acteurs, s'insère dans le nouveau paradigme du développement durable, et pour montrer comment l'application de ce dernier dans la Grande île impacte la gouvernamentalité des forêts. Enfin, dans un cinquième chapitre, nous proposerons une sorte d'étude de cas du projet de protection du massif du Makay, débuté au milieu des années 2000. Placée à la fin de notre travail, elle nous permettra d'illustrer les formes actuelles de la gouvernance forestière à Madagascar par un exemple concret, en même temps que d'historiciser un projet de conservation de la nature et de développement local qui, par bien des aspects, réactive de nombreux éléments de l'histoire coloniale de la Grande île.

Comme le souligne Jacques Pouchepadass, l'histoire des relations de la colonisation européenne à l'environnement est un sujet important dans le cadre actuel de la crise climatique et de la destruction de la nature tropicale<sup>13</sup>. Faire l'histoire des attitudes, des politiques et des pratiques coloniales (et post-coloniales) relatives à l'environnement peut servir à la critique des politiques d'aujourd'hui. Nous n'avons pas la prétention d'offrir ici une critique totalisante des politiques environnementales, qu'elles soient de conservation ou de développement, telles qu'elles se sont succédé à Madagascar depuis plusieurs décennies. Mais nous espérons, par ce travail, pouvoir jeter une lumière nouvelle sur les pratiques et les représentations actuelles liées à l'environnement malgache, en les replaçant dans la longue continuité de l'histoire environnementale de l'île rouge.

---

13 Jacques Pouchepadass, « Colonisations et environnements », *Revue française d'histoire d'outre-mer*, 80 – 298, 1993, p. 6.

## **Chapitre 1 : L'histoire environnementale de Madagascar : une exception ?**

Notre travail s'inscrit dans un certain nombre de champs historiques et épistémologiques, et mobilise des concepts utilisés dans différentes disciplines des sciences humaines et sociales, qu'il s'agira ici de retracer et d'articuler, afin de mieux cerner notre objet d'étude.

Portant sur l'histoire de la prise en charge institutionnelle des forêts malgaches, notre sujet se trouve d'emblée à la croisée de différents chemins : l'histoire de l'Afrique à laquelle Madagascar, bien que relativement à part par sa situation géographique, naturelle et même démographique<sup>1</sup>, est rattachée ; l'histoire environnementale, qui retrace l'histoire des interactions entre les sociétés humaines et leur environnement ; l'histoire globale, qui permet d'adopter un point de vue plus élevé et de jouer sur différentes échelles. Nous évoquerons également des concepts aussi divers que la nation, le territoire et la gouvernementalité, afin de mieux comprendre pourquoi et comment une société se saisit de son environnement, se l'approprie, le réorganise, l'exploite, l'imagine, le fantasme... bref, comment elle le façonne matériellement et idéologiquement, selon ses besoins et ses conditions économiques, politiques et sociales.

### **1.1. Étudier l'Afrique et son environnement : une approche croisée**

Le travail que nous souhaitons entreprendre se trouve au carrefour d'un certain nombre de champs historiques et intellectuels : histoire d'un pays africain, il doit appréhender les situations coloniales et post-coloniales et les liens complexes qui les relient ; histoire de l'environnement, il s'inscrit dans le courant de l'histoire environnementale ; histoire d'une problématique mondiale, il doit également s'aider des ressources de l'histoire globale. Ce n'est que par l'articulation de ces différents ensembles que nous pourrons dégager des pistes de travail assez claires.

### ***Ancienne colonie, nouvelles dominations : l'apport des postcolonial studies***

Le continent africain est, en histoire, abordé principalement sous deux angles : celui de l'histoire du colonialisme et celui de l'histoire des indépendances et du temps post-colonial. La prégnance de ces deux périodes dans la discipline historique est le reflet de l'importance qu'elles ont eue dans le façonnement du monde qui est le nôtre aujourd'hui. Et il est en effet indispensable de

---

1 La population actuelle de Madagascar est en effet issue d'une double migration de populations en provenance de l'Afrique australe, de langue bantoues, et de l'Asie, de langue austronésiennes.

connaître ce passé pour comprendre un certain nombre de phénomènes actuels ayant cours dans les ex-colonies comme dans les ex-métropoles. C'est le rôle de l'historien de « mettre en lumière l'historicité du monde dans lequel nous vivons, pour mieux comprendre comment le passé pèse sur le présent »<sup>2</sup>.

Il est d'ailleurs un champ d'études qui s'est fait une spécialité de ce type d'histoire : celui des *postcolonial studies*. Apparu dans les années 1970 dans le sillage d'auteurs comme Edward Saïd, souvent considéré comme son fondateur, il s'est très vite emparé de la question africaine, cherchant à comprendre la situation du continent et les relations de domination que l'Occident entretient encore avec lui. Pour les *postcolonial studies*, il s'agit de remettre en cause la rupture supposée que constituent les indépendances des États colonisés, dans le second 20<sup>e</sup> siècle, et de mettre à nu les continuités et les permanences qui maintiennent les États et les individus dans une situation inégalitaire ; dans un temps, non pas néo-colonial, mais bien *post-colonial*<sup>3</sup>. Ce préfixe signifie que la situation des ex-colonisés n'est pas restée figée, bloquée dans le temps, qu'il y a bien eu des évolutions, des changements, parfois radicaux, mais que ces changements cachent aussi des continuités, qu'ils prennent racine dans la période coloniale et en portent encore ses fruits. Ainsi, les *postcolonial studies* permettent de saisir ce que Christine Chivallon appelle la « postcolonialité »<sup>4</sup>, c'est-à-dire les conditions de l'après colonialisme, qui nous montre, comme nous l'évoquions plus haut, comment le passé pèse sur le présent.

C. Chivallon oppose ce concept au « postcolonialisme » qui « s'essaye à bâtir une épistémologie nouvelle, dégagée d'une prétention de vérité, tendue vers le relativisme »<sup>5</sup>. C'est l'autre versant des *postcolonial studies* : le versant épistémologique. Pour ce courant-là, il s'agit de déconstruire la pensée hégémonique occidentale, de « décrocher » l'Occident<sup>6</sup>. Les chercheurs de ce courant considèrent les grands cadres de pensée occidentaux, comme le rationalisme ou l'universalisme, non pas comme de pures idées a-historiques, mais bien comme des constructions datées et situées<sup>7</sup>. L'enjeu de cette déconstruction de l'Occident est d'éclairer d'un regard nouveau des situations ou des périodes de l'histoire auparavant seulement appréhendées depuis la position hégémonique de l'Europe, de ses institutions, de ses modes et courants de pensée. En plus de réviser l'historiographie coloniale, il s'agit de déconstruire la raison occidentale, de montrer que le savoir des sciences, notamment sociales mais pas uniquement, repose aussi sur des présupposés, des

---

2 Gérard Noiriel, *Introduction à la socio-histoire*, Paris, La Découverte, 2008, p. 4.

3 Pascal Blanchard, Nicolas Bancel, (dir.), *Culture post-coloniale 1961-2006*, Paris, Autrement, 2006.

4 Christine Chivallon, « La quête pathétique des postcolonial studies ou la révolution manquée », *Mouvements*, 51 – 3, 2007, p.33.

5 *Ibid.*, p. 33.

6 Jean-Loup Amselle, *L'Occident décroché. Enquête sur les postcolonialismes*, Paris, Pluriel, 2011.

7 Nicolas Bancel, « Que faire des postcolonial studies ? Vertus et déraisons de l'accueil critique des postcolonial studies en France », *Vingtième Siècle. Revue d'histoire*, 115 – 3, 2012, p. 138-139.

stéréotypes et des visions particulières du monde qui doivent être interrogés<sup>8</sup>. Les chercheurs des *postcolonial studies* ont engagé une réflexion salutaire sur la constitution des savoirs, sur « les procédures de construction des catégories et sur les modalités de leur légitimation »<sup>9</sup>. Une réflexion qui leur a valu bien des critiques, autant politiques que scientifiques, et notamment en France, patrie du vieil universalisme, où ce champ d'études a tardé à s'implanter.

Il résulte de ces objectifs et de ces enjeux que les *postcolonial studies* se caractérisent par une certaine prédilection pour les faits culturels, pour l'analyse des formes discursives de la domination. Si l'on peut penser que la prévalence des textes et des discours se fait au détriment des faits sociaux, politiques, économiques, il faut tout de même considérer que les représentations, les discours, les imaginaires font partie des sources et des objets d'étude de l'historien, qu'ils « relèvent des "pratiques sociales" et constituent un élément important pour comprendre le réel »<sup>10</sup>.

Ainsi, les *postcolonial studies* et leur héritage intellectuel nous semblent indispensables pour appréhender l'histoire d'une ancienne colonie, toujours empêtrée dans des relations complexes avec les anciennes puissances impériales, comme l'est Madagascar. De même que le courant de l'histoire environnementale nous est indispensable pour appréhender notre objet d'étude : la forêt.

### ***Un objet historique particulier : la forêt***

L'histoire environnementale émerge aux États-Unis dans les années 1970-80, dans un contexte global de développement de l'environnementalisme. La décennie 1970 marque en effet l'engrègement d'une conscience environnementale qui se diffuse de manière globale dans la société occidentale, matérialisée par des images et des symboles aussi populaires que le « *Spaceship Earth* »<sup>11</sup> illustré par les images saisissantes de la Terre rapportées par la mission Apollo 8 en 1968, ou encore l'événement du *Earth Day*, le 22 avril 1970. C'est un environnementalisme activiste qui se développe au début des années 1970, associé à une critique politique et économique plus large, et qui culmine avec la conférence de Stockholm en 1972<sup>12</sup>. C'est donc dans ce cadre que se développe l'histoire environnementale, champ qui se caractérise d'ailleurs lui-même par un certain militantisme écologiste, mais qui reste encore très centré sur les États-Unis<sup>13</sup>. Il va pourtant connaître un triple

---

8 *Ibid.*, p.137.

9 C. Chivallon, « La quête pathétique des postcolonial studies ... », *op. cit.*, p. 38.

10 N. Bancel, « Que faire des postcolonial studies ? ... », *op. cit.*, p. 139.

11 Yannick Mahrane et Marianna Fenzi, Céline Pessis, Christophe Bonneuil, « De la nature à la biosphère. L'invention politique de l'environnement global, 1945-1972 », *Vingtième Siècle. Revue d'histoire*, 113 – 1, 2012, p. 137.

12 *Ibid.*, p. 138.

13 Guillaume Blanc, « L'histoire environnementale : nouveaux problèmes, nouveaux objets et nouvelles histoires », dans Guillaume Blanc, Élise Demeulenaere et Wolf Feuerhahn (dir.), *Humanités environnementales. Enquêtes et contre-enquêtes*, Paris, Editions de la Sorbonne, 2017, p. 75-96.

tournant et se diffuser depuis son berceau étasunien à travers le monde<sup>14</sup>. Celui-ci est à la fois social, culturel et global. Avec le tournant social, l'histoire environnementale porte désormais son attention sur des problématiques telles que les inégalités ou les relations de pouvoir face à l'environnement et permet à d'autres courants, notamment en Inde chez les subalternistes, de revoir les historiographies coloniales et de proposer une autre histoire des sociétés humaines<sup>15</sup>. Avec le tournant culturel, les historiens de l'environnement appréhendent la nature elle-même comme un fait culturel, comme pensée, imaginée, représentée par les sociétés humaines. Enfin, avec le tournant global, le courant s'internationalise, s'élargit vers d'autres territoires et d'autres objets.

L'histoire environnementale désigne aujourd'hui l'étude des rapports sociaux à l'environnement dans ses dimensions institutionnelle, matérielle et culturelle<sup>16</sup>. En effet, comme le définit John R. MacNeil, l'un des historiens de l'environnement actuel les plus importants, le lien entre environnement et sociétés peut-être appréhendé selon trois sous-ensembles, à savoir : l'environnement matériel, les représentations culturelles et intellectuelles de l'environnement, et les politiques environnementales<sup>17</sup>. Faire une histoire environnementale suppose donc d'aborder ces trois dimensions, afin de rendre compte des multiples façons qu'ont les humains de façonner la nature.

L'histoire environnementale apparaît ici comme un mode d'étude des sociétés humaines, mais l'environnement peut également être appréhendé comme un objet d'étude. L'histoire environnementale devient alors une plus classique histoire de l'environnement. Et, en histoire contemporaine, l'histoire de l'environnement a souvent signifié, dans le contexte de ces cinquante dernières années, l'histoire du problème environnemental et de son appréhension par les différentes sociétés du monde. Cette histoire est indissociable de celle de la colonisation et commence à la fin du 19<sup>e</sup> siècle<sup>18</sup> lorsque, dans les sociétés occidentales, quelques personnalités issues de divers milieux prennent la mesure du potentiel destructeur des hommes (ou plutôt d'une partie d'entre eux) et commencent à s'organiser pour protéger la nature des dommages irrémediables que ceux-ci pourraient lui causer. C'est ainsi que se développe, notamment aux États-Unis, l'environnementalisme qui se divise bientôt en deux idéologies distinctes : le préservationnisme et le conservationnisme.<sup>19</sup> La première est représentée par l'auteur américain John Muir (1838-1914) et

---

14 *Ibid.*

15 J.-L. Amselle, *L'Occident décroché*, *op. cit.*, p. 132-165.

16 G. Blanc, « L'histoire environnementale ... », *op. cit.* p. 75-96.

17 Charles-François Mathis, « L'histoire environnementale est-elle une histoire mondiale ? », dans Jean-François Sirinelli (dir.), *Les historiens français en mouvement*, Paris, Presses Universitaires de France, 2015, p.55-67.

18 Bien que certains auteurs la fasse remonter plus loin encore comme Richard Grove dans *Green Imperialism, Colonial Expansion, Tropical Island Edens and the Origins of Environmentalism, 1600-1860*, Cambridge, Cambridge University Press, 1995.

19 Donato Bergandi et Patrick Blandin, « De la protection de la nature au développement durable : Genèse d'un oxymore éthique et politique », *Revue d'histoire des sciences*, 65 – 1, 2012, p. 103-142.

s'efforce de promouvoir une protection stricte de la nature, ou plutôt une certaine idée romantique de celle-ci, idéalisée dans le concept de *wilderness* dont Muir est l'un des représentants. La deuxième idéologie est, quant à elle, représentée par l'homme politique américain Gifford Pinchot (1865-1946) qui, lui, défend l'idée de *wise use*, c'est-à-dire d'exploitation raisonnée de la nature, conçue comme ressource<sup>20</sup>. Ces deux courants de l'environnementalisme forment le cadre du développement d'un mouvement international pour la protection de la nature, et deviennent les deux références majeures de toutes les actions environnementales à venir, qui tendent toujours vers l'une ou l'autre de ces options.

En effet, l'idéologie environnementaliste se développe pour toucher bientôt tout le monde occidental. Au début du 20<sup>e</sup> siècle, de nombreuses conférences et congrès internationaux s'organisent : Conférence internationale pour la protection de la nature à Berne en 1913 ; premier Congrès international de protection de la nature à Paris en 1923 ; Création de l'Office internationale pour la protection de la nature (OIPN) en 1928 ; deuxième Congrès international à Paris en 1931 ; et enfin, création de l'Union internationale pour la protection de la nature (UIPN, qui reprend la suite de l'OIPN) en 1948 qui marque une étape importante au sortir de la Seconde Guerre mondiale<sup>21</sup>. Ce mouvement d'internationalisation va continuer de s'amplifier au cours de la seconde moitié du 20<sup>e</sup> siècle, à travers l'organisation de nombreuses autres conférences internationales qui vont participer à créer un véritable réseau d'experts de la conservation dont la préoccupation se tourne principalement vers la nature supposément « vierge » des anciennes colonies<sup>22</sup>. Durant toute cette période, les deux versants concurrents de l'environnementalisme, le préservationnisme et le conservationnisme, continuent d'être opposés par leurs tenants respectifs, qui se disputent pour insuffler une ligne directrice à ce mouvement international. Ce sera finalement le second qui prendra le pas sur le premier, à mesure que les exigences de développement deviennent prioritaires à partir des années 60, sous l'impulsion des États-Unis, notamment en Afrique<sup>23</sup>. Et cela commence dès 1956, lorsque l'UIPN change de nom pour devenir l'Union internationale pour la conservation de la nature et des ressources naturelles (UICN). Cette subtile transformation annonce le changement de paradigme, tandis que les Nations unies lancent leur programme de développement en 1966 (United Nation Development Programm, UNDP) et organisent la Conférence de Stockholm, qui pose les bases de leur programme pour l'environnement, en 1972. Alors que la

---

20 *Ibid.* p. 109-116.

21 *Ibid.* p. 116-127.

22 Raf De Bont, Simone Schleper et Hans Schouwenburg, « Conservation Conferences and Expert Networks in the short Twentieth Century », *Environment and History*, 23 – 4, 2017, p. 582.

23 *Ibid.*, p. 133-137. ; Frederick Cooper, *L'Afrique depuis 1940*, Paris, Payot et Rivages, 2018 [2002], p. 179-245.

question environnementale se globalise<sup>24</sup>, l'idéologie du développement s'affirme, puis « s'imagine durable »<sup>25</sup>.

Les années 1980, qui s'ouvrent sur la publication de la *Stratégie mondiale de la conservation* préparée par l'UICN<sup>26</sup>, seront en effet celles du « *sustainable development* » qui s'élabore progressivement, au gré des textes internationaux. Ce nouveau concept consacre l'idéologie du développement en tentant de lui faire intégrer les préoccupations environnementales, dans un contexte de progressive domination du néolibéralisme<sup>27</sup>. Tandis que la rhétorique des « limites de la croissance » (« *limits to growth* »), propre aux années 1970, laisse la place à celle du « changement climatique » (« *global change* »), moins directement contraignante pour un certain nombre d'acteurs économiques, une nouvelle insistance est portée sur l'impact environnemental du Tiers monde au détriment de celui des pays industrialisés<sup>28</sup>. L'idéologie du développement durable est ainsi en grande partie tournée vers les pays « en voie de développement » qui cumulent bien souvent richesses naturelles (que ce soit sous la forme de paysages ou de ressources) et grande pauvreté d'une partie de leur population. Le développement durable, tel que conçu par les Nations unies, pose donc comme base que la conservation de la nature et de ses ressources ne peut se faire qu'en intégrant des objectifs de développement socio-économique des populations des pays concernés<sup>29</sup>. Ce nouveau paradigme, entériné par la Conférence de Rio en 1992, fait encore référence aujourd'hui et constitue l'objectif déclaré de toutes les grandes organisations non gouvernementales (ONG) et agences internationales qui s'occupent de développement et de protection de la nature.

Comme nous pouvons le voir, l'histoire environnementale favorise les approches globales et multiscalaires, notamment parce que son objet – l'environnement – est lui-même conçu comme global, à partir des années 1950. Dans le contexte de reconstruction et de développement d'après-guerre, les États-Unis mettent en effet en avant l'interconnexion et l'interdépendance des êtres humains et des différents milieux, qui doit pousser le monde à la coopération (et assurer l'hégémonie américaine)<sup>30</sup>. L'histoire environnementale est donc un champ privilégié pour utiliser les ressources de l'histoire globale, sur lesquelles nous allons maintenant nous arrêter.

---

24 Y. Mahrane, *et al.*, « De la nature à la biosphère ... », *op. cit.*

25 D. Bergandi et P. Blandin, « De la protection de la nature ... », *op. cit.*, p. 132.

26 *Ibid.*, p. 134. C'est dans ce texte qu'apparaît pour la première fois le terme de « développement durable ».

27 David Hulme et Marshall Murphree, « Communities, Wildlife and the "New Conservation" in Africa », *Journal of International Development*, 11, 1999, p. 277-285; Jim Igoe, Dan Brockington, « Neoliberal Conservation : A Brief Introduction », *Conservation and Society*, 5 – 4, 2007, p. 432-449.

28 Frederick Buttel, Ann Hawkins et Alison Power, « From limits to growth to global change. Constraints and contradictions in the evolution of environmental science and ideology », *Global Environmental Change*, décembre 1990, p. 60.

29 D. Bergandi et P. Blandin, « De la protection de la nature ... », *op. cit.*, p. 136.

30 Y. Mahrane, *et al.*, « De la nature à la biosphère ... », *op. cit.*, p. 132.

## ***Les ressources de l'histoire globale***

En effet, l'histoire globale est un autre champ de l'histoire qui s'est beaucoup développé ces dernières décennies. Il trouve ses racines dans le développement de la *World history*, ou histoire mondiale, à partir des années 1960 avec l'ouvrage pionnier de William McNeil (le père de John McNeil dont nous parlions plus tôt) *The Rise of the West*, publié en 1963<sup>31</sup>. L'histoire mondiale, qui s'institutionnalise et se développe véritablement dans les années 1980, se rapproche du modèle des « histoires universelles », grandes tentatives de synthèse englobant de vastes aires géographiques sur un temps très long<sup>32</sup>. Mais peu à peu, le courant de la *World history* se voit concurrencer par une autre appellation : celle de *Global history*. Ce nouveau courant se développe et tend à être pensé dans le cadre de la mondialisation (*globalization* en anglais), qui devient un thème omniprésent dans les sciences sociales<sup>33</sup>. Comme l'histoire environnementale, l'histoire globale est à la fois objet et mode d'étude et peut donc être comprise de deux manières : comme l'histoire d'un processus d'intégration économique ou culturel mondial ; comme un mode d'étude caractérisé par une approche contextuelle parfois élargie à l'échelle planétaire<sup>34</sup>. L'histoire globale tend alors à se démarquer de l'histoire mondiale en ce qu'elle met l'accent sur les phénomènes d'interdépendances et les processus d'intégration à l'échelle de la planète, tandis que la seconde peut désormais n'être que synonyme d'« internationale »<sup>35</sup>.

Les études d'histoire globale, lorsqu'elles sont plutôt histoire de la globalisation, ont eu tendance à souffrir d'un certain biais téléologique. Écrivant une histoire de la montée des interdépendances, elles peignent souvent la situation actuelle comme la dernière étape d'un processus d'intégration mondiale, ou au contraire comme une rupture, l'avènement inédit d'un monde totalement globalisé<sup>36</sup>. Au-delà de cette recherche des origines ou des prémices de la mondialisation, qui s'avère parfois peu pertinente<sup>37</sup>, l'histoire globale offre un ensemble large de méthodes et de concepts, qui incluent plusieurs sous-champs comme l'histoire connectée, l'histoire croisée, l'histoire transnationale, etc<sup>38</sup>. Parmi ses principales ambitions, elle cherche notamment à

---

31 Philippe Minard, « Globale, connectée ou transnationale : les échelles de l'histoire », *Esprit*, décembre – 12, 2013, p. 20.

32 Chloe Maurel, « La *World/Global History*. Questions et débats », *Vingtième Siècle. Revue d'Histoire*, 104 – 4, 2009, p. 155.

33 *Ibid.*, p. 157.

34 Caroline Douki et Philippe Minard, « Histoire globale, histoires connectées : un changement d'échelle historiographique ? Introduction », *Revue d'histoire moderne et contemporaine*, 54-4 bis – 5, 2007, p. 8.

35 C. Maurel, « La *World/Global History* ... », *op. cit.*, p. 156-157.

36 P. Minard, « Globale, connectée ou transnationale ... », *op. cit.*, p. 24.

37 Frederick Cooper, « Le concept de mondialisation sert-il à quelque chose ? Un point de vue d'historien », *Critique internationale*, 1 – 10, 2001, p. 101-124.

38 Chloe Maurel, *Manuel d'histoire globale*, Paris, Armand Colin, 2014, p. 111.

décloisonner le regard, à sortir du trope nationaliste, encore très prégnant en France, et à briser les barrières nationales pour étudier les circulations, les influences, les emprunts, les hybridations entre différentes aires culturelles, politiques ou sociales<sup>39</sup>. L'histoire globale est très prompte à jouer sur les échelles, à mener des analyses à plusieurs niveaux, à faire émerger les modes d'interactions entre le local, le régional et le mondial, dans la même volonté de mettre au jour les connexions entre les différents niveaux. Son aspiration au décloisonnement se fait également au niveau académique, par son refus des compartimentages disciplinaires et de la fragmentation historiographique<sup>40</sup>.

Autre ambition importante, l'histoire globale cherche à décentrer le regard, dans la même perspective que les courants des *cultural studies*, *postcolonial studies* ou *subaltern studies*, dont elle se nourrit. Dans l'histoire culturelle globale notamment, elle s'intéresse aux rapports de domination entre les identités culturelles, en se focalisant plus particulièrement sur le point de vue des dominés. Elle cherche alors à produire une histoire « par le bas », dans un effort de décentrement de la perspective visant à se démarquer de l'ethnocentrisme occidental<sup>41</sup>. Au vu de ces différents aspects méthodologiques et conceptuels, Philippe Minard et Caroline Douki qualifient l'histoire globale d'« histoire “totale” mais “située” », c'est-à-dire une histoire qui étudie son objet depuis différents points de vue, y compris ceux d'autres disciplines scientifiques, différentes échelles, différents espaces et temps éventuellement, mais qui ne prétend pas faire une histoire « universelle », une grande synthèse totalisante de tous les savoirs acquis.

Une autre des innovations de l'histoire globale se situe précisément dans ses objets mêmes. En effet, bien que ce champ, en tant que mode d'étude, s'applique à des objets classiques de l'histoire, il en a également apporté avec lui de nouveaux, transnationaux par nature et souvent ancrés dans les préoccupations du temps, comme les maladies, le commerce, l'énergie, la danse, le feu, les migrations, ainsi que... l'environnement<sup>42</sup>. Comme nous l'avons déjà évoqué, l'histoire environnementale constitue un champ privilégié de l'histoire globale, notamment parce que son objet et son approche dépassent bien souvent le cadre national. Ainsi, selon Charles-François Mathis, l'histoire environnementale « offre certaines spécificités qui la rendent plus sensible aux approches globalisantes »<sup>43</sup> : son aptitude à jouer sur les échelles ; ses objets d'étude communs à toute l'humanité (les problèmes environnementaux, l'accès aux énergies et ressources naturelles et leur utilisation) ; les acteurs de son histoire qui sont souvent transnationaux (des ONG, des civilisations ou l'humanité tout entière) voire même non-humain (animaux, fleuves, catastrophes

---

39 P. Minard, « Globale, connectée ou transnationale ... », *op. cit.*, p. 26.

40 C. Douki et P. Minard, « Histoire globale ... », *op. cit.*, p. 11.

41 C. Maurel, « La *World/Global History* ... », *op. cit.*, p. 158-160.

42 *Ibid.*, p. 160.

43 C.-F. Mathis, « L'histoire environnementale ... », *op. cit.*, p. 62.

naturelles). Les deux champs semblent donc presque naturellement liés et il paraît bien difficile de faire de l'histoire environnementale sans adopter une approche globale.

Nous pouvons voir transparaître, au fil de ce développement, la manière dont ces différentes approches se rejoignent selon leurs points communs et se complètent selon leurs spécificités. L'héritage des *postcolonial studies*, de même que l'approche globale, favorise un décentrement du regard qui permet d'aller au-delà de l'ethnocentrisme occidental et de proposer un nouveau point de vue sur les historiographies classiques. L'histoire environnementale favorise l'approche globale par ses objets d'étude et ses acteurs souvent transnationaux et sa capacité à jouer sur les échelles. Écrire une histoire de la nature à Madagascar c'est donc presque nécessairement écrire l'histoire environnementale globale d'un pays africain, coincé entre indépendance et héritage colonial. Un héritage colonial qui est, à Madagascar comme dans d'autres pays anciennement colonisés, justement très prégnant dans l'histoire des forêts, comme nous allons le voir à présent.

## **1.2. La nature africaine entre conservation et exploitation : le poids du passé colonial**

Les plaines du Serengeti, le Kilimandjaro, les chutes Victoria, le détroit de l'Okavango font partie des images d'Épinal de l'Afrique, vue depuis l'Occident. Elles reflètent une emphase particulière placée sur les espaces naturels qui ont fortement influencé le regard occidental sur l'Afrique. Un regard qui s'est formé à partir du 19<sup>e</sup> siècle lors des premières explorations de l'intérieur du continent et qui a continué d'être façonné au fil des époques et des évolutions de la société occidentale, contribuant à construire un mythe qui s'installe durablement dans les consciences européennes et américaines : celui d'une Afrique vierge et sauvage. Pourtant, la « nature africaine » est aussi, tout au long du processus colonial, une source presque inépuisable de ressources et de matières premières permettant d'alimenter la machine économique européenne, alors en pleine expansion. Bien des années plus tard, après les décolonisations, elle est toujours une source de richesse pour les États-nations nouvellement indépendants qui comptent bien en tirer parti, dans le contexte des décennies du développement ; provoquant en même temps, au Nord, l'inquiétude d'un certain nombre d'institutions attachées à cette image d'un continent naturel et sauvage, et déterminées à préserver celui-ci comme tel. Coincés entre exploitation et conservation, les écosystèmes naturels d'Afrique – et de Madagascar – furent, au cours des deux derniers siècles, l'objet de multiples processus d'appropriation, que ce soit au nom de la « mise en valeur » des colonies, puis du développement national, ou bien de la préservation de la nature, puis du développement durable. Se dessine ici, comme nous allons le voir, l'histoire d'une longue

continuité, qui, aujourd'hui encore, fait peser son poids sur les projets de conservation et de développement en Afrique et dans la Grande île.

### ***Usages et fantasmes de la nature africaine : de la colonisation à nos jours***

Le mythe de l'Afrique sauvage se construit surtout à partir du milieu du 19<sup>e</sup> siècle lorsque le continent devient le terrain de jeu des explorateurs européens<sup>44</sup>. Des grands noms tels que Livingston, Burton, Stanley, Brazza, parcourent des milliers de kilomètres le long du Niger ou du Zambèze, à la découverte des sources du Nil ou de nouveaux territoires, et publient les récits de leurs voyages<sup>45</sup>. Ces publications trouvent un public large en Europe et ces explorateurs deviennent bientôt des figures très populaires. Ces précurseurs de l'entreprise coloniale contribuent à créer une certaine image de l'Afrique, vaste Éden naturel peuplé d'animaux et de tribus exotiques. L'un des buts de ces explorations était également d'ouvrir la voie aux puissances européennes, maintenant averties des richesses et des dangers que recèle le continent.

Cette soif de richesse fut le moteur de l'extension européenne qui est un trait central de l'histoire environnementale globale pour l'historien Corey Ross, qui définit le colonialisme comme un « projet socio-écologique »<sup>46</sup>, c'est-à-dire un processus de modification de l'environnement qui a cherché à réordonner les relations nature-société pour bénéficier le plus aux puissances coloniales. Cela s'est traduit par un effort de développement de la production économique grâce à la domestication plus efficace de l'environnement biophysique<sup>47</sup>. En d'autres mots, le colonialisme fut en grande partie basé sur l'exploitation de la nature, dimension écologique de son projet qui a permis de l'alimenter en même temps que de le légitimer. Cette exploitation à grande échelle de la nature africaine contribue à sa transformation et suscite les premières réactions conservacionnistes à son égard.

En parallèle du développement de l'agriculture s'institutionnalise, surtout dans les colonies anglaises, la pratique de la chasse. D'abord commerciale, elle est pratiquée pour les peaux, l'ivoire et la viande par les chasseurs arrivés en masse dans les années 1870-80. Mais bientôt la chasse se codifie pour devenir « *the Hunt* »<sup>48</sup>, symbole de la domination de l'homme blanc sur la nature

---

44 Jonathan Adams et Thomas McShane, *The Myth of Wild Africa. Conservation without Illusions*, Berkeley, University of California Press, 1996.

45 Anne Hugon, *L'Afrique des explorateurs*, t. 1, Paris, Gallimard, 1991 ; Anne Hugon, *L'Afrique des explorateurs*, t. 2, Paris, Gallimard, 1994.

46 Corey Ross, *Ecology and Power in the Age of Empire. Europe and the Transformation of the Tropical World*, Oxford, Oxford University Press, 2017, p. 4.

47 *Ibid.*, p. 10.

48 John MacKenzie, « Chivalry, social darwinism and ritualised killing : the hunting ethos in Central Africa up to 1914 », dans David Anderson et Richard Grove (dir.), *Conservation in Africa. People, policies and practice*, Cambridge, Cambridge University Press, 1987, p. 49-50.

sauvage (et ceux qui y habitent). De manière analogue au code de la chevalerie, la chasse devient un marqueur social, consacrant le statut d'élite de l'aristocratie anglaise en même temps que des valeurs virilistes célébrant la force, le courage et la « sportivité » (*sportsmanship*) des chasseurs. Ceux-ci véhiculent à leur tour le mythe de l'Afrique sauvage à travers leurs récits de chasse, incluant souvent des illustrations puis des photographies des animaux tués, qui rencontrent un franc succès en Europe<sup>49</sup>. Les chasseurs se font également naturalistes à l'occasion et justifient parfois leur activité par la science, à l'image de l'ancien président américain Théodore Roosevelt qui, lors de son grand safari de 1909 en Afrique de l'est, associe à ses récits d'aventure quelques observations de scientifique amateur<sup>50</sup>, tandis qu'il massacre la faune sauvage. Car, en effet, la pratique de la chasse à des effets délétères sur la nature africaine, provoquant un dangereux recul des populations d'animaux sauvages, surtout lorsqu'elle est associée à l'avancée de l'exploitation de la terre, notamment en Afrique du sud et de l'est. La raréfaction des animaux, également touchés par les ponctions à destination des grands zoos européens<sup>51</sup>, engendre des réactions, notamment de la part des chasseurs eux-mêmes qui s'inquiètent de voir l'objet de leur passion disparaître. Cette montée des inquiétudes aboutit en 1900 à une première Convention internationale pour la préservation des animaux, oiseaux et poissons sauvages d'Afrique, suivie, en 1933, d'une Convention pour la protection de la faune et de la flore d'Afrique ; toutes deux se tiennent à Londres et rassemblent les puissances coloniales. Pour Violette Pouillard, ces conférences sont « les produits des acteurs de l'appropriation cynégétique et scientifique des animaux », car elles laissent en effet une large place aux voix des chasseurs et des scientifiques qui peuvent y porter leur expertise<sup>52</sup>. La première convention pose un certain nombre de nouvelles réglementations, déjà expérimentées en partie quelques années auparavant en Afrique de l'est allemande<sup>53</sup>, dont les plus importantes sont l'instauration de permis de chasse, de saisons closes et, surtout, la création de réserves de gibier à l'intérieur desquelles la chasse est strictement réglementée. En plus de créer des catégories d'animaux allant des « vermines » jusqu'aux animaux sous protection renforcée, cette convention régleme une pratique cynégétique devenue extrêmement normée. Elle établit une « bonne » manière de chasser et consacre la figure du *sportsman*, chasseur humaniste en quête du trophée, face aux pratiques barbares du chasseur africain, « braconnier » traquant et tuant sa proie

---

49 William Beinart, « The renaturing of african animals : film and literature in the 1950's and 1960's », *Kronos*, no. 27, November 2001, p. 201-226.

50 Roderick Neumann, « Churchill and Roosevelt in Africa : Performing and Writing Landscapes of Race, Empire, and Nation », *Annals of the Association of American Geographers*, 103 – 6, Novembre 2013, p. 1371-1388.

51 Violette Pouillard, « Le jardin zoologique et le rapport à la faune sauvage : gestion des « collections zoologiques » au zoo d'Anvers (1843 – vers 2000) », *Revue belge de Philologie et d'Histoire*, 89 – 3-4, 2011, p. 1193-1231.

52 Violette Pouillard, *Histoire des zoos par les animaux. Impérialisme, contrôle, conservation*, Paris, Champvallon, 2019, p. 252.

53 Bernhard Gißibl, « German Colonialism and the Beginings of International Wildlife Preservation in Africa », *Bulletin of the German Historical Institute*, supplement 3, 2006, p. 121-143.

sans honneur<sup>54</sup>. Même si elle n'est ratifiée par aucune des parties, cette convention crée un précédent dans la protection internationale de la nature en Afrique, et ce sous l'impulsion des premiers prédateurs de celle-ci : les chasseurs. Un certain nombre d'entre eux, surnommés les « *Penitent Butchers* » (les bouchers repentis), s'organisent d'ailleurs pour faire valoir leurs intérêts, comme le fait la Society for the Preservation of the Wild Fauna of the Empire (SPWFE), créée en 1903 et composée de membres de l'aristocratie anglaise, qui fait régulièrement pression sur le gouvernement britannique pour faire respecter l'esprit du texte de 1900 et maintenir les privilèges de ses membres<sup>55</sup>.

Cependant, les pratiques délétères persistent car de nombreuses dérogations sont accordées aux scientifiques, chasseurs et même représentants des zoos européens, pour la capture ou l'abattage d'animaux même sous stricte protection<sup>56</sup>. Une deuxième Convention internationale est organisée à Londres en 1933, incluant cette fois des pays qui ne possèdent pas de colonies. La Convention pour la protection de la faune et de la flore d'Afrique se caractérise par une volonté plus poussée de coordination des efforts de conservation et marque un tournant vers la création de parcs et de sanctuaires permanents<sup>57</sup>, sur la base de deux modèles : celui des parcs ou « réserves intégrales » à but scientifique et celui des parcs visant à préserver des paysages spectaculaires, dans un but récréatif. Ce tournant témoigne du triomphe d'un idéal esthétique du paysage, qui trouve sa genèse dans le romantisme américain et européen du 19<sup>e</sup> siècle<sup>58</sup>, désormais associé à un souci écologique de protection de la nature. La nature « picturalisée », associée au mythe de la découverte d'un Éden terrestre, reste un aspect fondamental dans l'histoire de l'idéal du parc naturel<sup>59</sup>. De nombreuses réserves de chasse se transforment alors en réserves naturelles ou en parcs nationaux à destination des touristes. Les premiers parcs nationaux d'Afrique font partie du processus d'appropriation des territoires africains en même temps qu'ils en sont la légitimation symbolique, jouant un rôle important dans la formation d'une identité nationale pour les sociétés de colons en racontant l'histoire de la rencontre et de la conquête de la *wilderness*<sup>60</sup>. Cet idéal du parc naturel promu par la convention de 1933 entérine également le modèle de la *Fortress Conservation*, privilégiant la fermeture de vastes zones vidées et séparées des habitations humaines<sup>61</sup>. Un modèle excluant qui met sous cloche de vastes espaces des territoires africains au nom de leur protection.

---

54 Violette Pouillard, « Le "braconnage" des autres, les prises des uns. Naissance du conservationnisme international en Afrique (v. 1900-v. 1950) », *Revue semestrielle de droit animalier*, vol. 2, 2017, p. 257-274.

55 V. Pouillard, *Histoire des zoos ...*, *op. cit.*, p. 251.

56 Violette Pouillard, « Conservation et captures animales au Congo belge (1908-1960). Vers une histoire de la matérialité des politiques de gestion de la faune », *Revue historique*, 679 – 3, 2016, p. 577-604.

57 C. Ross, *Ecology and Power ...*, *op. cit.*, p. 268.

58 W. Cronon, « Le problème de la wilderness ... », *op. cit.*

59 Roderick Neumann, *Imposing Wilderness*, Berkeley-Los Angeles, University of California Press, 1998, p. 17-18.

60 *Ibid.*, p. 32-33.

61 C. Ross, *Ecology and Power ...*, *op. cit.*, p. 269-270.

Ainsi émerge le premier véritable mouvement conservateur en Afrique, né de la confrontation des idéologies et mythes occidentaux avec la nature africaine et la réalité (souvent mal comprise) de sa destruction.

Après la Seconde Guerre mondiale, l'heure est au triomphe de l'idéologie du développement. Une fois leur indépendance retrouvée, les nouveaux États-nations africains espèrent bien pouvoir tirer parti de l'abondance de leurs ressources naturelles pour réaliser le développement national et rattraper leur « retard » sur les pays industrialisés. Mais face à la vague d'indépendance de 1960, et au désir généralisé de développement, les acteurs internationaux de la conservation s'inquiètent de ce que les États nouvellement indépendants abandonnent les projets de protection de la nature, jugés en contradiction avec les objectifs économiques nationaux ou comme appartenant au passé colonial révolu. L'UICN organise alors, avec l'Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) et l'Organisation des Nations unies pour l'éducation, la science et la culture (Unesco), l'« *Africa special project* » dont le point central est la conférence d'Arusha en 1961<sup>62</sup>. Lors de cette conférence, les principaux acteurs de la conservation de la nature en Afrique organisent en quelque sorte la transition vers un monde post-colonial. Ils parviennent à convaincre la vingtaine de chefs d'États africains nouvellement indépendants en présence de la nécessité de continuer l'effort de conservation et de maintenir les parcs naturels déjà créés. La conférence est un succès, l'idéologie conservateur issue de la période coloniale rentre dans la nouvelle ère post-coloniale sans dommages, tandis que le développement des médias audiovisuels et des films animaliers crée une nouvelle audience globale qui apprécie les animaux et les paysages (et parfois même les cultures) d'Afrique<sup>63</sup>.

Mais à mesure que le monde se globalise, les idées conservatrices sont obligées d'évoluer. Comme nous l'évoquions plus haut, les années 1980 marquent le début de l'idéologie du développement durable qui s'affirme progressivement, et tente de concilier le développement économique avec la conservation des espaces naturels. Sous l'impulsion, entre autres, de nouveaux bailleurs de fonds comme la Banque mondiale ou l'Agence américaine pour le développement international (USAID), qui se saisissent à leur tour des questions de changement environnemental, les acteurs de la conservation appréhendent la nature d'un point de vue plus utilitariste, comme une ressource à exploiter durablement<sup>64</sup>. Par ailleurs, ces nouveaux acteurs introduisent dans les nouvelles politiques de conservation le concept de marché, qui ne peut souffrir que des espaces soient maintenus par l'État en dehors de lui. Il résulte de ces évolutions la constitution d'un

---

62 Guillaume Blanc, *L'invention du colonialisme vert*, Paris, Flammarion, 2020, p. 83-113.

63 William Beinart et Katie McKeown, « Wildlife Media and Representations of Africa, 1950s to the 1970s », *Environmental History*, 14 – 3, Juillet 2009, p.429-452.

64 D. Hulme et M. Murphree, « Communities ... », *op. cit.*

véritable contre-récit, un nouveau paradigme dans l'idéologie conservacionniste, qui donne une plus large place aux communautés concernées en tant qu'acteurs économiques devant être impliqués dans le processus de conservation de leur espace de vie<sup>65</sup>. Cette « nouvelle conservation », également appelée la *Community Conservation*, a en réalité des résultats mitigés, impliquant les populations locales à des degrés qui varient fortement et laissant encore une place importante au modèle de la *Fortress Conservation*<sup>66</sup>. Cependant, le changement de paradigme est réel et plus aucun projet de conservation ou de développement aujourd'hui n'oublie d'inclure, au moins dans son discours, les populations locales.

Ce récit des différentes formes de l'appropriation de la nature en Afrique et de leurs évolutions nous permet de montrer l'importance de la période coloniale dans ce processus. Tandis que le développement durable forme aujourd'hui le cadre conceptuel de la plupart des politiques de développement économique et de conservation de l'environnement sur le continent et dans le monde, les parcs nationaux restent un outil privilégié des États pour patrimonialiser leur nature et les populations agropastorales qui parcourent ces espaces continuent d'être stigmatisées pour leurs pratiques jugées destructrices. Le cas de Madagascar n'échappe pas à la règle et nous allons voir que, même si il possède ses propres spécificités, il suit les évolutions socio-économiques globales et s'aligne sur l'histoire de l'appropriation de la nature africaine.

### ***Une histoire environnementale contemporaine de Madagascar***

Forts d'un taux d'endémisme extrêmement élevé (environ 100 % des lémuriens, 95 % des reptiles et 86 % des plantes<sup>67</sup>) favorisé par un isolement continental de plus de 160 millions d'années<sup>68</sup>, les écosystèmes naturels de Madagascar font de l'île un véritable « joyau écologique »<sup>69</sup> aux yeux des naturalistes, pour qui il est impératif de préserver ce trésor naturel face à la déforestation et à l'érosion de la biodiversité que causerait la population rurale. Pourtant, les graves problèmes de pauvreté que subit cette population font cohabiter cette priorité écologique avec un impératif économique : celui du développement. En s'appuyant sur le concept du développement durable, le gouvernement malgache, secondé par divers bailleurs de fonds, a ainsi lancé une

---

65 J. Igoe, D. Brockington, « Neoliberal Conservation ... », *op. cit.*

66 William Adams et David Hulme, « Conservation and Communities: Changing Narratives, Policies and Practice in African Conservation », dans IDPN, *Community Conservation Research in Africa*, University of Manchester, 1998, p. 1-31.

67 Krishna Ghimire, « Parks and People : Livelihood Issues in National Parks Management in Thailand and Madagascar », *Development and Change*, 25 – 1, Janvier 1994, p. 209.

68 Jörg Ganzhorn, Lucienne Wilmé et Jean-Luc Mercier, « Explaining Madagascar's Biodiversity » dans Ivan Scales (dir.), *Conservation and environmental management in Madagascar*, London, Earthscan, 2014, p. 22.

69 Hervé Rakoto Ramiarantsoa, Marie Mellac, Véronique André-Lamat et Xavier Amelot, « Les discours sur la nature à Madagascar dans le sillage du *teny baiko* », *Autrepart*, 73 – 1, 2015, p. 75.

multitude de politiques de gestion et de protection des écosystèmes naturels de l'île qui cherchent en même temps à favoriser le développement économique local, permettant *in fine* de détourner les populations rurales de leurs pratiques agricoles jugées désuètes et délétères, et de capter leur force de travail dans le processus économique national<sup>70</sup>. Cependant, ce phénomène est loin d'être nouveau à Madagascar et s'inscrit en fait dans la continuité de la période coloniale, à l'époque où administrateurs et naturalistes s'accordaient pour accuser les agriculteurs-éleveurs locaux de détruire la forêt, justifiant en même temps l'appropriation de celle-ci pour les besoins économiques et scientifiques de la métropole. Restituer les fondements historiques de ce phénomène, dans leur continuité avec la situation actuelle, nous permettra ainsi de mieux comprendre les conditions qui ont permis les différentes formes d'appropriation des forêts de la Grande île.

Madagascar fut très tôt investie par les explorateurs et naturalistes, curieux de découvrir les mystères dont semblait receler l'île. Dès 1771, Philibert Commerson (1727-1773) résumait dans ces mots beaucoup repris par la suite, tout l'intérêt et l'enthousiasme qu'elle pouvait susciter :

« C'est à Madagascar que je puis annoncer aux naturalistes qu'est la véritable terre promise pour eux. C'est là que la nature semble s'être retirée dans un sanctuaire particulier pour y travailler sur d'autres modèles que ceux auxquelles elle s'est asservie ailleurs... »<sup>71</sup>

Les écosystèmes naturels de la Grande île, et notamment ses forêts, apparurent à bien des égards comme exceptionnels, source quasiment inépuisable de découvertes scientifiques et de ressources économiques. Si l'on peut trouver dès l'époque pré-coloniale les traces d'une volonté politique de gestion des espaces forestiers du centre de Madagascar<sup>72</sup>, ce n'est qu'à partir de la prise de possession de l'île par la France, en 1896, que cette volonté se systématisa. Tandis que « le temps de l'exploration et de la conquête cède le pas à la phase d'organisation administrative et économique des colonies »<sup>73</sup>, l'administration coloniale de Madagascar tenta, en ce début de 20<sup>e</sup> siècle, de diriger la « mise en valeur » des forêts de l'île. Comme nous l'avons évoqué plus haut, l'entreprise coloniale, dans sa dimension écologique, est une entreprise d'aménagement et de réorganisation de

---

70 Catherine Corson et Kenneth Iain MacDonald, « Enclosing the global commons : the convention on biological diversity and green grabbing », *The Journal of Peasant Studies*, 39 – 2, Avril 2012, p. 263-283.

71 Philibert Commerson cité dans Xavier Amelot, « Dire la nature à Madagascar », dans Yvan Combeau, Thierry Gaillat et Yvon Rolland, *Dire l'océan Indien*, Saint-Denis de La Réunion, EPICA, 2017, p.40.

72 Pierre Montagne et Bruno Ramamonjisoa, « Politiques forestières à Madagascar entre répression et autonomie des acteurs », *Économie rurale*, 294-295, juillet-octobre 2006, p. 9-11. Cette volonté s'est notamment traduite dans le code des 305 articles, promulgué sous le règne de la reine Ranaivalona II, dont six articles donnent un cadre formel à la gestion des forêts de l'île en y interdisant notamment la pratique du feu.

73 Yannick Mahrane, Frédéric Thomas et Christophe Bonneuil, « Mettre en valeur, préserver ou conserver ? Genèse et déclin du préservationnisme dans l'Empire colonial français (1870-1960) », dans Charles-François Mathis et Jean-François Mouhot (dir.), *Une protection de l'environnement à la française? (XIXe-XXe siècles)*, Seyssel, Champ Vallon, 2013, p. 65.

la nature en vue de son exploitation. Dans ce « régime forestier colonial »<sup>74</sup>, l'État joue un rôle central et cherche à ordonner l'espace et les personnes afin de tirer profit de la nature. Les services forestiers rentrent de ce fait en concurrence avec les naturalistes, et notamment ceux du Muséum national d'histoire naturelle, qui adoptent un regard plus critique sur l'entreprise de « mise en valeur » de la colonie<sup>75</sup> et tentent avec difficulté de mener des politiques de conservation de la forêt. Cependant, forestiers et naturalistes se rejoignent sur une chose : la nécessité de protéger les richesses naturelles de Madagascar des populations primitives qui y habitent et qui menacent de les détruire par leurs pratiques irrationnelles, notamment celle de l'agriculture sur brûlis (ou *tavy*)<sup>76</sup>. Les naturalistes du Muséum accusent en fait ces populations rurales d'avoir détruit par le feu la majorité du couvert forestier, qui se serait étendu dans un passé plus ou moins proche à l'entière de l'île<sup>77</sup>. L'hypothèse de cette grande forêt primaire détruite est surtout portée dans les années 1920 par Henri Perrier de la Bâthie et Henri Humbert, respectivement botaniste de l'Académie malgache et scientifique du Muséum, qui se basent sur des observations et des témoignages, ainsi que sur la toponymie et une analyse stratigraphique des lits de fossiles des régions du centre de l'île<sup>78</sup>. Malgré des chiffres très contradictoires, dans les décennies suivantes, lorsqu'il s'agit d'estimer l'étendue de la forêt restante (allant de 1,4 à 19,5 millions d'hectares selon les chercheurs et les années)<sup>79</sup>, le mythe s'installe durablement. Il devient le cadre de l'appropriation scientifique et économique de la nature à Madagascar et c'est dans ce contexte que l'administration coloniale fonde en 1927, à la demande des naturalistes, les dix premières réserves naturelles de l'île, et entreprend de classer de larges superficies de forêts pour former un « domaine forestier colonial »<sup>80</sup>.

Plus de 30 ans après, Madagascar gagne son indépendance et devient une République. Le premier président, Philibert Tsiranana, décide cependant de maintenir le domaine forestier hérité de la période coloniale et lance d'autres projets. Il réinvestit le mythe de la forêt primaire pour mener des politiques interventionnistes dirigées vers la production paysanne, et érige le reboisement de l'île en « devoir national », par une loi obligeant tous les hommes adultes à planter chaque année un certain nombre d'arbres. L'arbre et la forêt deviennent en effet l'un des éléments centraux de la politique de développement promue par le nouveau gouvernement post-colonial, en même temps

---

74 Ivan Scales, « Tropical forests, politics and power : from colonial concessions to carbon credits », *The Brown Journal of World Affairs*, 23 – 2, p. 194-197.

75 Y. Mahrane *et al.*, « Mettre en valeur ... », *op. cit.*, p. 66.

76 Anne Bergeret, « Discours et politiques forestières coloniales en Afrique et à Madagascar », *Revue française d'histoire d'outre-mer*, 80 – 298, 1993, p. 28-30.

77 Christian Kull, « Deforestation, Erosion, and Fire : Degradation Myths in the Environmental History of Madagascar », *Environment and History*, 6 – 4, 2000, p. 429-430.

78 *Ibid.*, p. 429.

79 X. Amelot, « Dire la nature à Madagascar », *op. cit.*, p. 37.

80 Ivan Scales, « A brief history of the state and politics of natural resource use in Madagascar », dans I. Scales (dir.), *Conservation ...*, *op. cit.*, p. 140.

qu'un symbole que le président souhaite mettre au cœur de l'identité nationale<sup>81</sup>. Cependant, dans un contexte de globalisation de la perception du problème environnemental, le nouvel État malgache doit également donner des gages, à l'international, de sa bonne volonté en matière de protection de sa faune et de sa flore. C'est pourquoi P. Tsiranana décide de maintenir les dix premières réserves naturelles, tandis que son pays participe à (et organise) de nombreuses conférences internationales en la matière. La nouvelle période qui s'ouvre avec l'indépendance reconduit ainsi les principaux traits du rapport colonial à la forêt, justifiant une nouvelle vague d'appropriation des espaces forestiers de l'île.

Avec la fin de la première République en 1975 et le début de la période socialiste, l'État malgache coupe ses liens restants avec l'ancienne métropole et le gouvernement ne considère plus les projets environnementaux comme prioritaires<sup>82</sup>, tandis que quelques travaux commencent à remettre en cause le mythe du couvert forestier primaire<sup>83</sup>. Mais, au début des années 1980, touchée par les troubles politiques, la récession et l'inflation, Madagascar entame une réouverture en demandant un renflouement au Fonds monétaire international (FMI)<sup>84</sup>. L'élan conservateur entamé au début des années 1970 peut reprendre, dans ce qu'il est convenu d'appeler le « boom » de la conservation, marqué par une présence de plus en plus forte des grandes ONG internationales de la protection de l'environnement, tandis que l'économie nationale, après quelques « ajustements structurels » demandés par le FMI, s'ouvre au marché globalisé. Lourdemment dépendant des donateurs internationaux, le gouvernement malgache n'en profite pas moins pour lancer en 1990, sous l'égide de la Banque mondiale, un Plan national d'action environnemental (PAE), l'un des premiers parmi les pays africains. Celui-ci vise globalement à concrétiser les principes nouvellement admis du développement durable, tout en améliorant la coordination des interventions des bailleurs étrangers et en impliquant plus fortement les acteurs malgaches<sup>85</sup>. Le PAE, organisé en trois phases sur 15 ans, consacre ainsi la fusion de l'impératif du développement économique avec la nécessité de la conservation de l'environnement et des ressources naturelles. Le Plan organise également une certaine décentralisation de la gestion des forêts à travers, notamment, la loi Gelose (Gestion locale sécurisée), et le mécanisme de Gestion contractualisée des forêts (GCF), qui visent tous deux à transférer la gestion des ressources naturelles aux communautés locales<sup>86</sup>. Ainsi, la

---

81 Karen Middleton, « Of Trees and the Political Imagination in "Neo-Colonial" Madagascar », dans William Beinart, Simon Pooley et Karen Middleton (dir.), *Wild Things*, Cambridge, The White Horse Press, 2013, p. 211-238.

82 Christian Kull, « The roots, persistence, and character of Madagascar's conservation boom » dans I. Scales (dir.), *Conservation ...*, *op. cit.*, p. 151.

83 C. Kull, « Deforestation, ... », *op. cit.*, p. 430.

84 C. Kull, « The roots, ... », *op. cit.*, p. 153.

85 Fano Andriamahefazafy et Philippe Méral, « La mise en œuvre des plans nationaux d'action environnementale : un renouveau des pratiques des bailleurs de fonds ? », *Mondes en développement*, 27 – 3, p. 32.

86 Jacques Pollini, Neal Kockley, Frank Muttenter et Bruno Ramamonjisa, « The transfer of natural resource management rights to local communities » dans I. Scales (dir.), *Conservation ...*, *op. cit.*, p. 174-177.

protection de la nature, devenue une grande priorité pour le gouvernement malgache, a désormais pour objectif, outre la conservation des milieux et des espèces, de servir le développement local et national, en concertation avec les populations rurales.

Cependant, il semble que, depuis le début des années 2000, le gouvernement malgache, associé aux grands bailleurs de fonds de la conservation et du développement, ait effectué un certain retour en arrière. En 2003, le nouveau président de la République malgache Marc Ravalomanana annonce à Durban, lors du Congrès mondial sur les parcs nationaux, qu'il triplera la surface des aires protégées de Madagascar d'ici cinq ans<sup>87</sup>. Cet objectif, appelé la *Durban Vision*, change quelque peu la teneur de la troisième phase du PAE en concentrant à nouveau les efforts de conservation sur la création d'aires protégées en limitant les possibilités de consultation des populations locales<sup>88</sup>, tout en continuant de stigmatiser ces dernières pour leur pratique du feu<sup>89</sup>. L'affirmation de la place des bailleurs de fonds étrangers, notamment de la Banque mondiale et des grandes ONG de la conservation, dans la prise de décision politique et le nouveau rôle économique donné à la conservation de la nature favorisent ainsi, depuis les dernières décennies, une nouvelle forme d'appropriation des forêts à Madagascar.

En remplaçant ainsi la trajectoire de l'histoire environnementale malgache contemporaine dans le cadre plus global de l'appropriation coloniale puis post-coloniale de la nature africaine, nous voyons à quel point le cas de Madagascar est loin d'être une exception ; au contraire, il apparaît plutôt comme un cas d'école. Dans l'apparition, d'une part, d'un mythe colonial faisant état d'une vaste forêt primaire détruite par les populations rurales, justifiant en même temps l'appropriation scientifique et économique des espaces forestiers restants, ainsi que, dans une sorte d'expérimentation coloniale appelée à une longue postérité<sup>90</sup>, la création des premières réserves naturelles ; un mythe qui se manifeste dans bien d'autres régions d'Afrique, en Éthiopie<sup>91</sup>, en Algérie<sup>92</sup>, ou en Afrique de l'ouest<sup>93</sup> par exemple, mais qui, à Madagascar, prend une forme et une puissance assez singulières. Dans la continuité de ce mythe, d'autre part, et des formes

---

87 Catherine Corson, « Conservation politics in Madagascar. The expansion of protected areas » dans I. Scales (dir.), *Conservation ...*, op. cit., p. 193.

88 Catherine Corson, « From Rhetoric to Practice : How High-Profile Politics Impeded Community Consultation in Madagascar's New Protected Areas », *Society and Natural Resources : An International Journal*, 25 – 4, 2012, p. 336-351.

89 C. Kull, « The roots, ... », op. cit., p. 160.

90 Adel Selmi, « L'émergence de l'idée de parc national en France. De la protection des paysages à l'expérimentation coloniale », dans Raphaël Larrère, (dir.), *Histoire des parcs nationaux. Comment prendre soin de la nature ?*, Versailles, Éditions Quœ, 2009, p. 43-58.

91 Alain Gascon, « La forêt perdue d'Éthiopie, un mythe contemporain », dans Monique Chastenet, *Plantes et paysages d'Afrique. Une histoire à explorer*, Paris, Karthala-CRA, 1998, p. 383-409.

92 A. Bergeret, « Discours et politiques forestières coloniales... », op. cit., p. 26.

93 James Fairhead et Melissa Leach, « Colonial Science and its Relics in West Africa », dans Melissa Leach et Robin Mearns, *The Lie of the Land. Challenging Received Wisdom on the African Environment*, Londres, The International African Institute, 1996, p. 105-121.

d'appropriation de la forêt qu'il légitime, même bien après l'indépendance. Mais également dans les évolutions politiques, économiques et sociales nationales, qui ont suivi les grandes évolutions globales du rapport à l'environnement, de son exploitation à sa conservation, et ont impacté à leur tour le rapport aux espaces forestiers malgaches. Ainsi, si l'histoire environnementale contemporaine de Madagascar suit le schéma typique d'une ancienne colonie devenue un « pays émergent » fortement dépendant de l'aide internationale, les études historiques sur le sujet semblent, comme nous allons le voir, se faire rares ; en tout cas celles adoptant la perspective qui est la nôtre et que nous allons maintenant détailler.

### **1.3. Ordonner l'environnement : territoire national, patrimoine, mondialisation et gouvernementalité**

L'environnement constitue le milieu de vie au sein duquel toute société se développe et prend racine. Au fondement du rapport entre une société et son environnement se trouve la notion de territoire. En tant que produit historique propre à un groupe social, culturel et politique, ce dernier est susceptible d'être investi idéalement et matériellement pour correspondre à divers besoins, de la simple nécessité de la subsistance jusqu'au besoin plus élaboré de référant identitaire. C'est dans ce cadre que l'environnement devient un objet privilégié d'appropriation matérielle, institutionnelle et symbolique, notamment pour l'État-nation moderne.

#### ***De la nation au territoire***

Comme le souligne Benedict Anderson : « Dans la vie politique de notre temps, il n'est en vérité de valeur plus universellement légitime que la nation »<sup>94</sup>. Le fait national en est arrivé à dominer, depuis plus d'un siècle, les rapports inter-étatiques ainsi que la manière dont de larges parties de la population se pensent elles-mêmes. La nation est multi-dimensionnelle (culturelle, matérielle, sociale, politique, etc.) et donc difficile à saisir. Du point de vue volontariste qu'est celui d'Ernest Renan, la nation est un « principe spirituel »<sup>95</sup> constitué, certes, de la reconnaissance d'un certain passé collectif, mais aussi (et peut-être surtout) d'une volonté de continuer dans le présent. Ainsi :

« Une nation est donc une grande solidarité, constituée par le sentiment des sacrifices qu'on a faits et de ceux qu'on est disposé à faire encore. Elle suppose un passé ; elle se

---

94 Benedict Anderson, *L'imaginaire national. Réflexions sur l'origine et l'essor du nationalisme*, Paris, La Découverte, 2002 [1996], p. 16.

95 « Qu'est-ce qu'une Nation ? », dans Ernest Renan, *Qu'est-ce qu'une Nation ? Et autres écrits politiques. Présenté par Raoul Girardet*, Paris, Imprimerie nationale, 1996, p. 239.

résume pourtant dans le présent par un fait tangible : le consentement, le désir clairement exprimé de continuer la vie commune. L'existence d'une nation est [...] un plébiscite de tous les jours »<sup>96</sup>.

Renan pose en fait dans sa conférence de 1882 un principe fondamental : la nation, loin d'être une donnée, est en réalité un « résultat historique »<sup>97</sup>, produit dans le temps, mais perpétué depuis le présent par la volonté, ou au moins le consentement, de la communauté nationale. Bien qu'insuffisant pour saisir toutes les dimensions de la nation, la pensée de Renan est fondamentale en ce qu'elle pose (peut-être pour la première fois) le caractère construit de la nation.

La plupart des travaux des dernières décennies portant sur la nation se concentrent également sur le nationalisme, et sur l'articulation de ces deux phénomènes, le premier étant compris plutôt comme fait politique et matériel et le second plutôt comme fait culturel et idéal. Ernest Gellner, qui adopte lui aussi une approche constructiviste, puisque selon lui « les nations sont des artefacts produits par les convictions, la solidarité et la loyauté des hommes »<sup>98</sup>, pense néanmoins que le nationalisme n'est pas une invention purement contingente et artificielle mais qu'il trouve ses racines « dans les exigences structurelles caractéristiques de la société industrielle »<sup>99</sup> qui forme notre « condition commune contemporaine »<sup>100</sup>. Ces exigences structurelles, au premier rang desquels se trouvent la mobilité et la communication, favorisent ainsi, grâce à un État central, l'émergence de la nation.

Ainsi, si la nation, et le nationalisme dont elle est le corollaire, est un fait culturel, une construction sociale, elle s'appuie toutefois sur une base matérielle. Si la nation est une « communauté imaginée », comme le résume le fameux concept de Benedict Anderson<sup>101</sup>, cette communauté a besoin, pour exister, de se matérialiser, de se concrétiser dans le réel<sup>102</sup>. Et cette base matérielle lui est fournie par l'État et le territoire géographique sur lequel celui-ci entend faire régner son autorité. Ces trois critères, l'identité culturelle que revendique le nationalisme, l'entité politique que forme l'État, et l'espace géographique dans lequel ce dernier s'ancre, forment ensemble le fondement de l'État-nation<sup>103</sup>. Comme le rappelle Éric Hobsbawm, la nation, avant de s'emparer des masses par le développement du nationalisme et de devenir l'entité que l'on connaît aujourd'hui, est d'abord associée, à partir de la fin du 18<sup>e</sup> siècle, à un peuple ou à un État

---

96 *Ibid.*, p. 241.

97 *Ibid.*, p. 228.

98 Ernest Gellner, *Nations et nationalisme*, Paris, Payot, 1989 [1983], p. 19.

99 *Ibid.*, p. 56.

100 *Ibid.*, p. 87.

101 B. Anderson, *L'imaginaire national ...*, *op. cit.*

102 Christine Chivallon, « Retour sur la "communauté imaginée" d'Anderson. Essai de clarification théorique d'une notion restée floue », *Raisons politiques*, 27 – 3, 2007, p. 163-167.

103 François Bédarida, « Phénomène national et État-nation, d'hier à aujourd'hui », *Vingtième Siècle. Revue d'histoire*, 50 – 2, 1996, p. 6.

territorialisé<sup>104</sup>. Selon lui, la nation existe en tant que fonction d'un type particulier d'*État territorial*, mais est également, et il rejoint E. Gellner sur ce point, une étape particulière du développement technologique et économique<sup>105</sup>. Pas d'État-nation sans conscience d'appartenir à une communauté culturelle donc, mais pas d'État sans inscription dans l'espace et contrôle d'un sol<sup>106</sup>. La nation, qui résulte d'un processus d'identification et de mise en lien avec des ancêtres partagés<sup>107</sup>, doit donc également s'ancrer dans un territoire et en revendiquer une certaine continuité, qui peut être aussi bien culturelle que naturelle<sup>108</sup>.

Le territoire peut être compris comme l'appropriation économique, idéologique et politique d'un lieu<sup>109</sup>. Il est l'élément qui cimente des groupes sociaux en leur conférant une matérialité et en leur donnant un moyen de se légitimer dans un espace<sup>110</sup>. Alexandre Moine divise le concept de territoire en trois « sous-systèmes » sur lesquels celui-ci repose : l'espace, les représentations et les acteurs.

« [Le territoire] relève de la matérialité, c'est l'espace géographique ; il est approprié, suivant la conscience que chacun s'en fait au travers notamment de la perception et du vécu qu'il en a, mais aussi de l'usage qu'il en fait. Il est enfin ce que certains acteurs veulent ou souhaitent qu'il devienne au gré des aménagements qui ne cessent d'être envisagés de manière quelquefois contradictoire, idéal projeté ou tout simplement anticipation d'un devenir souvent imprécis »<sup>111</sup>.

Le territoire est donc un espace géographique, investi par des acteurs qui le façonnent selon l'usage qu'ils en ont, mais également les représentations qu'ils s'en font et les attentes qu'ils en tirent. Comme le souligne Guy Di Méo, le territoire dans sa matérialité, l'espace donc, est enrichi par les relations et les rapports sociaux<sup>112</sup> et ne peut donc être pleinement compris sans prendre en compte les acteurs qui l'animent et se le représentent, ni sans avoir pris « la mesure de leur présence, de leurs pouvoirs respectifs, de leurs stratégies et de leur moyen d'action »<sup>113</sup>. Le territoire est ainsi comme un « réceptacle » de relations sociales entre divers acteurs qui viennent s'y rencontrer<sup>114</sup>. Pour résumer, on peut citer une nouvelle fois G. Di Méo en disant que le territoire « témoigne d'une

---

104 Éric Hobsbawm, *Nations et nationalisme depuis 1780*, Paris, Gallimard, 1992 [1990], p. 44.

105 *Ibid.*, p. 28.

106 F. Bédarida, « Phénomène national et État-nation... », *op. cit.*, p. 7.

107 Anne-Marie Thiesse, *La création des identités nationales. Europe XVIIIe-XIXe siècle*, Paris, Seuil, 1999, p. 136.

108 Guillaume Blanc, *Une histoire environnementale de la nation. Regards croisés sur les parcs nationaux du Canada, d'Éthiopie et de France*, Paris, Publications de la Sorbonne, 2015.

109 Guy Di Méo, « L'identité : une médiation essentielle du rapport espace/société », *Géocarrefour*, 77 – 2, 2002, p. 178.

110 *Ibid.*, p. 175.

111 Alexandre Moine, « Le territoire comme un système complexe : un concept opératoire pour l'aménagement et la géographie », *L'Espace géographique*, 35 – 2, p. 123.

112 Guy Di Méo, « De l'espace aux territoires : éléments pour une archéologie des concepts fondamentaux de la géographie », *L'Information Géographique*, 62 – 3, 1998, p. 106.

113 A. Moine, « Le territoire ... », *op. cit.*, p. 123.

114 Yves Guermond, « L'identité territoriale : l'ambiguïté d'un concept géographique », *L'Espace géographique*, 35 – 4, 2006, p. 296.

appropriation délibérée, à la fois économique, idéologique et politique (sociale donc, au total) de l'espace par des groupes qui se donnent une représentation particulière d'eux-mêmes, de leur histoire, de leur singularité, bref de leur identité »<sup>115</sup>. Entre matérialité et représentations culturelles et identitaires<sup>116</sup>, le territoire est donc un fait éminemment social qui traduit un certain mode de découpage et de contrôle de l'espace<sup>117</sup>. Après avoir vu que le territoire est au fondement de l'État-nation moderne, nous allons donc aborder les différentes modalités nationales de son appropriation.

### ***Les modalités d'appropriation du territoire : territorialisation et patrimoine***

Pour comprendre les conditions, les modalités et les objectifs du processus d'appropriation du territoire par l'État-nation qui le revendique, il peut être bénéfique de revenir sur un certain nombre de notions, et notamment sur celle de « territorialisation ». Pour caractériser cette notion, nous utiliserons principalement le travail de Catherine Corson, qui utilise le concept précisément pour décrire les nouvelles formes d'appropriation des espaces naturels de Madagascar<sup>118</sup>. Comme le rappelle l'auteure, la territorialisation est un processus conflictuel par lequel une institution étatique établit son contrôle sur un territoire, c'est-à-dire essentiellement sur les *ressources naturelles* que celui-ci contient et sur les *populations* qui les utilisent, le tout à l'intérieur des frontières nationales<sup>119</sup>. Les trois composantes clés de ce processus sont ainsi : la définition cartographique des limites du territoire, que ce soit à l'échelle locale, régionale ou nationale ; l'établissement ou le renforcement, ou au contraire la suppression, de droits (notamment de propriété) à l'intérieur du territoire ainsi défini ; et la définition des usages acceptables et/ou désirés du territoire et des ressources qu'il contient. C. Corson rapproche ainsi le concept de « territorialisation » avec le phénomène d'*enclosure*, pratique hautement conflictuelle par laquelle une autorité peut reconfigurer les limites et les droits de propriété d'un territoire, comme ce fut le cas en Angleterre à l'époque moderne. Si l'*enclosure* est une forme de territorialisation, le plus souvent à l'échelle locale ou régionale, il existe une autre forme de ce phénomène qui est plus couramment utilisée par les États-nations contemporains : le patrimoine.

Le patrimoine est une notion assez récente qui couvre de façon vague tous les biens du passé, tous les « objets privilégiés qui méritent d'échapper aux fatalités naturelles »<sup>120</sup>. Comme nous

---

115 G. Di Méo, « De l'espace aux territoires ... », *op. cit.*, p. 107.

116 Guérin-Pace, France, Guermond, Yves, « Identité et rapport au territoire », *L'Espace géographique*, 35 – 4, 2006, p. 289-290.

117 G. Di Méo, « De l'espace aux territoires ... », *op. cit.*, p. 107-108.

118 Catherine Corson, « Territorialization, enclosure and neoliberalism : non-state influence in struggles over Madagascar's forests », *The Journal of Peasant Studies*, 38 – 4, Octobre 2011, p. 703-726.

119 *Ibid.*, p. 705.

120 Jean-Pierre Babelon et André Chastel, *La notion de Patrimoine*, Paris, Liana Levi, 1994, p. 11-12.

allons le voir, il partage avec le territoire un certain nombre de fonctions matérielles, culturelles et identitaires qui en font deux concepts intimement liés<sup>121</sup>. La notion moderne de patrimoine naît, lors de la Révolution française, d'un souci moral et pédagogique, ainsi qu'en réaction aux destructions des « vandales ». En affirmant la valeur « générale » des œuvres d'art, et leur intérêt pour l'éducation et la culture, la notion de patrimoine commence à se formuler, dans une perspective qui est, en France, déjà nationale<sup>122</sup>. Au cours des régimes successifs, un même souci de conservation et de nationalisation s'est maintenu, concrétisé par différentes réglementations de la protection, de la gestion et de l'accès aux monuments historiques. Le patrimoine suppose ainsi que sur un territoire donné il y ait respect du droit et des règlements mais également conscience d'une continuité historique et générationnelle<sup>123</sup>.

La notion de patrimoine a connu un succès massif dans les années 1980, au point de se transformer<sup>124</sup>. Plus extensive et élastique, elle en vient à comprendre non plus seulement les monuments historiques au sens restreint mais désormais tout objet issu du passé susceptible de porter une signification symbolique. Cette extension du patrimoine est à la fois chronologique (incluant des objets chronologiquement plus proche de nous), topographique (la nature devient un bien patrimonial), catégorielle (vers un patrimoine plus ethnographique) et, d'une manière plus générale, le patrimoine passe de la valorisation de l'unique à la valorisation du typique<sup>125</sup>.

Comme la nation, le patrimoine se saisit mieux dans une perspective constructiviste. Aucun objet n'est patrimoine en soi, il acquiert le statut de patrimoine à travers un processus de patrimonialisation. Il s'agit pour Jean Davallon, de l'une des trois modalités de construction d'un rapport au passé, avec la reconstitution mémorielle et la reconstruction historique<sup>126</sup>. Ce rapport peut être rupture (« ce sont nos ancêtres mais nous avons changé/évolué ») ou bien continuité (« ce sont nos ancêtres, nous perpétons leurs traditions ») par rapport au passé, mais il se construit toujours depuis le présent. Identifier nos ancêtres et l'héritage qu'ils nous ont légué fait donc partie d'un processus de « filiation inversée »<sup>127</sup>, construction d'un lien depuis le présent vers le passé.

Pour devenir patrimoine, l'objet doit entrer dans la « chaîne patrimoniale » et être authentifié par un travail d'expertise à l'issue duquel « l'expert » en patrimoine lui attribuera sa valeur symbolique<sup>128</sup>. Selon Nathalie Heinich, le patrimoine se fabrique par le travail du regard. C'est le

---

121 Guy Di Méo, « Patrimoine et territoire, une parenté conceptuelle », *Espaces et Sociétés*, 8 – 4, 1994, p. 15-34.

122 *Ibid.*, p. 60-64.

123 Jean-Pierre Rioux, « Le patrimoine, hier pour demain », *Inflexions*, 40 – 1, 2019, p. 20.

124 *Ibid.*, p. 21-22.

125 Nathalie Heinich, *La fabrique du patrimoine. « De la cathédrale à la petite cuillère »*, Paris, La Maison des sciences de l'homme, 2009, p. 17-20.

126 Jean Davallon, *Le don du patrimoine. Une approche communicationnelle de la patrimonialisation*, Paris, Lavoisier, 2006, p. 109.

127 Jean Davallon, « Le patrimoine : « une filiation inversée » ? », *Espaces Temps*, 74-75, 2000, p. 6-16.

128 N. Heinich, *La fabrique du patrimoine ...*, *op. cit.*, p. 53-72.

regard porté sur les objets qui leur donne le statut de patrimoine, d'abord au niveau des experts (chercheurs à l'Inventaire général du patrimoine culturel par exemple), puis par la construction d'un regard collectif, « un “art de regarder”, à la fois durable et commun à un nombre indéterminé d'individus »<sup>129</sup>. Ce regard socialement construit est susceptible de changer selon les époques, les sociétés, ou avec la notion de patrimoine elle-même, et donc de n'être pas partagé par tous.

Il en va de même pour le patrimoine naturel. Fruit de l'extension de la notion dont nous avons parlé plus haut, le patrimoine naturel est, selon Vincent Berdoulay et Olivier Soubeyran, le résultat d'une « action aménagiste délibérée » qui « puise dans l'imaginaire les sources de sa légitimation afin de conserver ou protéger les espaces jugés pertinents »<sup>130</sup>. Ainsi, un espace naturel devient patrimoine lorsqu'il est l'objet d'un *surinvestissement* de certaines valeurs (esthétique, scientifique, économique, identitaire, etc.). Qu'il soit parc national ou simple forêt classée pour être exploitée ou reboisée, sans statut patrimonial clairement défini, la (ou les) valeur(s) attribuée(s) à cet espace provien(en)t bien d'un regard extérieur, socialement construit et partagé par un nombre plus ou moins important de personnes. Mais la spécificité du patrimoine naturel, comme on peut déjà l'apercevoir, c'est que celui-ci se rapporte toujours à un territoire. « La patrimonialisation de la nature entraîne simultanément celle du territoire qui lui est associé »<sup>131</sup> et qui lui sert d'assise spatiale. C'est en ce sens que l'on peut dire que le patrimoine, lorsqu'il se rapporte à des objets ancrés dans l'espace, est une forme de territorialisation, c'est-à-dire un processus de découpage et de mise en signification de l'espace. On voit également que, si le patrimoine a une forte dimension culturelle (un héritage de représentations en lien avec des ancêtres identifiés), il a également une définition économique (un capital de valeurs à transmettre). Si cette définition particulière du patrimoine s'applique le plus souvent à l'échelle individuelle ou familiale, et ressort du domaine privé, elle peut également être étendue à la nation et au domaine public. Par exemple, dans le cas qui nous intéresse, un espace forestier constitué en « domaine forestier » national, réservé pour les besoins économiques du pays, constitue également une forme de patrimoine. Tout comme le patrimoine culturel, ce patrimoine économique est régi par les règles de constitution et de transmission que nous avons détaillées plus haut.

On voit poindre dans cette double définition tout le potentiel conflictuel du patrimoine, qu'il soit culturel ou économique. En effet, un même espace (ou un objet) peut être regardé depuis différentes positions sociales et culturelles, et donc être investi de différentes valeurs selon les

---

129 *Ibid.*, p. 147.

130 Vincent Berdoulay et Olivier Soubeyran, « Sens et rôle du patrimoine naturel à l'heure de l'aménagement durable et du changement climatique », *L'Espace géographique*, 42 – 4, 2013, p. 370.

131 Jean Boutrais et Dominique Juhé-Beaulaton, « Introduction. Nouvelles lectures des rapports société-nature », dans Marie-Christine Cormier-Salem, Dominique Juhé-Beaulaton, Jean Boutrais et Bernard Roussel (dir.), *Patrimoines naturels au Sud. Territoires, identités et stratégies locales*, Paris, IRD Éditions, 2005, p. 25.

groupes ou communautés de personnes. C'est ce que Dominique Juhé-Beaulaton et Yves Girault nomment les « ambivalences » du patrimoine<sup>132</sup>. C'est particulièrement le cas de la nature en Afrique : une forêt, ou quelconque espace naturel, peut être perçue comme source de subsistance pour les populations locales, source de revenus liés à son exploitation commerciale pour la nation, ou une quelconque société privée, et bien patrimonial à préserver pour les organisations internationales. Ces visions divergentes d'un même espace naturel génèrent des conflits entre les différents groupes d'acteurs, une lutte pour l'imposition des « bonnes » valeurs, et, ultimement, pour l'accès à la nature et à son façonnement<sup>133</sup>. Il est de ce fait important d'aborder l'histoire du patrimoine sous l'angle politique, c'est-à-dire d'identifier les acteurs de la patrimonialisation (comprise dans un sens large de conservation d'un objet pour son usage immédiat et futur), leurs motivations, leurs convergences ou divergences d'intérêts, et d'étudier également les rapports de force dans le processus de patrimonialisation, les relations de domination dans les processus décisionnels, les enjeux de pouvoir que cache l'objet patrimonial<sup>134</sup>, etc. Ainsi :

« Par l'examen de leur [les multiples agents mobilisés dans le processus de patrimonialisation] position de savoir ou d'expertise, au regard des discours qu'ils produisent et plus encore en analysant la manière dont ils sont perçus par les communautés ou par les groupes sociaux concernés ou mobilisés, le patrimoine apparaît en définitive comme un objet politique éminemment paradoxal, ayant pour principale propriété (ou fonction ?) de dissimuler les enjeux de pouvoir qu'il fait surgir ou qu'il entend conjurer. »<sup>135</sup>

Aborder le patrimoine sous l'angle de l'histoire politique permet de mettre au jour ces enjeux de pouvoir tout en rendant à ces derniers leur historicité.

Notons pour terminer que le patrimoine a lui aussi connu, ces dernières décennies, une forme de globalisation que Maria Gravari-Barbas baptise du néologisme de « patrimonialisation »<sup>136</sup>. La patrimonialisation devient aujourd'hui, dans certains cas, un processus inter- ou trans-national. La « mise en patrimoine » d'un objet ou d'un espace, dans sa dimension matérielle (découpage, territorialisation) et symbolique (mise en signification), peut être le fruit d'un travail partagé entre différents acteurs nationaux ou même internationaux. Cette « patrimonialisation » s'incarne dans des concepts tels que le « patrimoine mondial » ou le

---

132 Dominique Juhé-Beaulaton et Yves Girault, « Introduction. Entre effervescence et ambivalences : les déclinaisons locales du patrimoine », dans Dominique Guillaud, Dominique Juhé-Beaulaton, Marie-Christine Cormier-Salem et Yves Girault (dir.), *Ambivalences patrimoniales au Sud. Mises en scène et jeux d'acteurs*, Paris, Karthala, 2016, p. 7.

133 Guillaume Blanc, « L'expert, le dirigeant et l'habitant. La fabrique globale de la nature éthiopienne (1965-1970) », *Genèses*, 115 – 2, 2019, p. 53-74.

134 Pascale Gøetschel, Vincent Lemire et Yann Potin, « Historiens et patrimoine au 20<sup>e</sup> siècle. Le rendez-vous manqué ? », *Vingtième Siècle. Revue d'histoire*, 137 – 1, 2018, p. 6.

135 *Ibid.*, p. 19.

136 Maria Gravari-Barbas et Kérya Chau Sun, « Angkor, laboratoire de la patrimonialisation », dans Maria Gravari-Barbas (dir.), *Le patrimoine mondial. Mise en tourisme, mise en images*, Paris, L'Harmattan, 2020, p. 13-46.

« patrimoine commun de l'humanité », qui ambitionnent de porter des valeurs universelles mais ne font que multiplier les acteurs de la patrimonialisation et renouveler les formes de l'appropriation du patrimoine<sup>137</sup>.

Le patrimoine naturel, qu'il soit économique ou culturel, est donc une forme de territorialisation, c'est-à-dire de découpage et de mise en signification, et en usage, de l'espace, au profit d'un groupe de personnes auquel il est lié. Il met en fait en relation différents groupes d'acteurs, aux intérêts plus ou moins divergents ou convergents, et dont les rapports à l'espace (usages et significations) sont parfois contradictoires. La territorialisation se transforme alors en un processus d'appropriation du territoire et d'imposition d'une signification et d'un certain nombre de règles quant à son usage par le groupe dominant. Le processus de définition du territoire et de son « bon » usage impacte donc les groupes de personnes qui y vivent et le pratique au quotidien, et peut alors être mieux appréhendé à l'aide du concept de « gouvernementalité ».

### ***La « gouvernementalité » des forêts***

Forgé par Michel Foucault, le concept de « gouvernementalité » renvoie à la problématique du gouvernement des hommes, au souci de l'« art de gouverner » qui fit l'objet de toute une littérature spécifique à partir du 16<sup>e</sup> siècle, et favorisa, au siècle suivant, l'émergence d'une nouvelle rationalité politique<sup>138</sup>. Selon M. Foucault, la problématique du gouvernement s'est ainsi historiquement développée autour de la question de l'introduction de l'« économie », c'est-à-dire de la bonne gestion des hommes, des biens et des richesses, dans l'exercice politique<sup>139</sup>. Il écrit ainsi : « Gouverner un État sera donc mettre en œuvre l'économie, une économie au niveau de l'État tout entier, c'est-à-dire avoir à l'égard des habitants, des richesses, de la conduite de tous et de chacun une forme de surveillance, de contrôle non moins attentive que celle du père de famille sur la maisonnée et ses biens »<sup>140</sup>. Et, à mesure qu'apparaissent et se développent des outils comme la statistique et des savoirs comme l'économie politique, l'on passe progressivement d'un « art de gouverner » à une « science politique », et d'un régime dominé par les « structures de souveraineté » à un régime dominé par les « techniques de gouvernement ». M. Foucault définit donc la « gouvernementalité », cette nouvelle rationalité politique, comme « l'ensemble constitué par les

---

137 Marie-Claude Smouts, « Du patrimoine commun de l'humanité aux biens publics globaux », dans M.-C. Cormier-Salem *et al.*, *Patrimoines naturels au Sud...*, *op.cit.*, p. 54-57.

138 «La "gouvernementalité" », dans Michel Foucault, *Dits et écrits, 1976-1988*, Paris, Quarto Gallimard, 2001, p. 635-657.

139 *Ibid.*, p. 642.

140 *Ibid.*

institutions, les procédures, analyses et réflexions, les calculs et les tactiques qui permettent d'exercer cette forme bien spécifique, bien que complexe de pouvoir »<sup>141</sup>.

Avec ce concept, comme le souligne Pierre Lascoumes, M. Foucault fait l'économie d'une « théorie de l'État » pour proposer « un modèle d'analyse basé sur les techniques de gouvernement, les actions, les abstentions, les pratiques qui constituent la matérialité tangible de l'État »<sup>142</sup>. Voilà donc comment le philosophe entend appréhender le pouvoir étatique : par son exercice concret *via* des instruments, des procédures, des tactiques propres. Et ce type spécifique de pouvoir s'exerce, selon lui, sur le couple population-ricesse, développé avec l'émergence de l'économie politique<sup>143</sup> ; il s'exerce sur les hommes et les choses, ou plutôt, comme le dit M. Foucault, sur les hommes dans leur rapport aux choses (le territoire, les ressources, les coutumes, etc.)<sup>144</sup>. C'est dans cette optique que nous avons voulu utiliser ce concept en l'appliquant aux espaces forestiers de Madagascar. En parlant de « gouvernementalité des forêts » nous voulons caractériser l'ensemble des procédures et des techniques de gouvernement utilisées par un État pour ordonner et contrôler ses territoires forestiers, ce qui implique nécessairement le contrôle des populations qui entrent en relation avec ces territoires. En effet, si M. Foucault a forgé le concept de « gouvernementalité » pour caractériser les techniques destinées à régir la conduite des hommes, nous proposons de l'appliquer aux espaces forestiers, car ceux-ci sont, comme nous l'avons vu dans le cadre de la territorialisation et de la patrimonialisation, un objet privilégié de l'exercice du pouvoir étatique, mais également parce que le contrôle de ces espaces implique directement ou indirectement l'encadrement et la direction des hommes et de leurs pratiques du territoire. Ajoutons encore que, comme le précise M. Foucault, les techniques, procédures, etc., qui composent la gouvernementalité sont sous-tendues par une certaine « rationalité » qui structure l'action des gouvernants (les « analyses et réflexions » dont parle le philosophe). Dans le cas qui nous concerne, cette rationalité est constituée par les savoirs liés aux techniques de la foresterie et aux sciences naturalistes, et est traversée, à Madagascar, par le mythe de la forêt primaire disparue. Pour aborder la gouvernementalité des forêts dans toutes ses dimensions, il est donc également nécessaire de restituer le discours qui la dirige et la légitime tout au long de la période qui nous concerne.

Nous l'avons vu, le territoire est au fondement de l'État-nation moderne et l'un des objets privilégiés du pouvoir étatique qui le découpe, le délimite, y établit des droits, y définit des usages acceptables, etc. bref, tente de le contrôler, d'y établir son autorité et de la faire respecter par la population. À Madagascar, cette autorité étatique s'est exercée en particulier sur les espaces

---

141 *Ibid.*, p. 655.

142 Pierre Lascoumes, « La Gouvernementalité : de la critique de l'État aux technologies du pouvoir », *Le Portique*, 13-14, 2004, p. 3 (<https://journals.openedition.org/leportique/625>, consulté le 17/05/2022).

143 « Sécurité, territoire et population », dans M. Foucault, *Dits et écrits... ,op. cit.*, p. 721.

144 «La "gouvernementalité" », dans *Ibid.*, p. 643-644.

forestiers de l'île qui furent tour à tour, voire simultanément, une richesse économique, naturelle, scientifique, et patrimoniale pour les autorités centrales qui se sont succédé depuis le début du 20<sup>e</sup> siècle, ainsi que pour les organisations internationales qui les ont accompagnées depuis l'indépendance. Elle s'est traduite schématiquement, comme nous l'avons vu, en deux modes particuliers de rapport à la forêt : un rapport d'exploitation de ce qui est perçu comme une ressource économique, et un rapport de conservation de ce qui est vu comme une richesse naturelle et scientifique. Mais le processus d'appropriation et de contrôle des espaces forestiers à Madagascar n'a pas uniquement concerné le territoire et sa ressource, la forêt ; il a également impliqué directement ou indirectement un contrôle des personnes et des usages de la forêt, en l'occurrence des populations rurales et de leurs pratiques coutumières. C'est pourquoi le concept de « gouvernementalité » nous semble pertinent pour appréhender ce processus dans ses multiples dimensions. Si ce dernier a vraisemblablement débuté, comme nous l'avons évoqué plus haut, à l'époque pré-coloniale, c'est à partir de la domination française sur l'île qu'il s'est systématisé et est devenu, jusqu'à aujourd'hui, un mode privilégié du rapport étatique à la forêt. Il s'agit donc de proposer ici une étude diachronique de la gouvernementalité des forêts à Madagascar, depuis l'époque coloniale jusqu'à nos jours, afin de montrer comment les différentes autorités centrales (coloniale puis post-coloniale) puis internationales tentent d'imposer un « gouvernement » des forêts, *via* des instruments, des techniques et des procédures destinés à ordonner l'espace et à diriger la conduite des hommes et des femmes qui en dépendent. À la suite de Jean Fremigacci, nous suggérons ainsi que les forêts malgaches sont un « lieu d'expression des rapports politiques et sociaux »<sup>145</sup> caractéristiques des différentes situations historiques qui se sont succédé à Madagascar.

Si nous avons vu dans la partie précédente que la Grande île semblait être un cas d'école de l'appropriation coloniale puis post-coloniale de la forêt, que ce soit en vue de son exploitation ou de sa conservation, il semble qu'il y ait aujourd'hui peu d'études qui abordent le sujet dans une perspective historique et diachronique. De nombreuses disciplines sont sollicitées pour appréhender de manière critique les relations à l'environnement à Madagascar : histoire, géographie, anthropologie, économie politique, etc. Mais d'un point de vue d'histoire environnementale, cette littérature critique apparaît fragmentée. La plupart des contributions portent sur les dernières décennies depuis le « boom » de la conservation des années 1980<sup>146</sup>. Les liens entre représentations

---

145 Jean Fremigacci, « La forêt de Madagascar en situation coloniale : une économie de la délinquance (1900-1940) », dans M. Chastenot, *Plantes et paysages d'Afrique...*, *op. cit.*, p. 429.

146 Par exemple : Ivan Scales, « Lost in translation : conflicting views of deforestation, land and identity in western Madagascar », *The Geographical Journal*, 178 – 1, Mars 2012, p. 67-79 ; Hervé Rakoto Ramiarantsoa, Chantal Blanc-Pamard et Florence Pinton (dir.), *Géopolitique et environnement. Les leçons de l'expérience malgache*, Marseilles, IRD Éditions, 2012 ; C. Corson, « Territorialization, enclosure and neoliberalism... », *op. cit.* ; C. Corson, « From Rhetoric to Practice... », *op. cit.* ; C. Corson et K. I. MacDonald, « Enclosing the global commons... », *op. cit.* ; F. Andriamahefazafy et P. Méral, « La mise en œuvre des plans nationaux d'action

de la nature, politiques environnementales et luttes de pouvoir y sont souvent abordés mais rarement dans une perspective historique ou de longue durée. Les quelques travaux que l'ont peut spécifiquement qualifier d'histoire environnementale portent sur la période coloniale en particulier, ou s'arrêtent aux années 1970<sup>147</sup>. Les années 1960 font également figure de véritable angle mort, car elles sont souvent survolées, lorsqu'elles ne sont pas simplement passées sous silence pour arriver directement aux années 1980<sup>148</sup>. C'est donc dans la perspective de combler ce manque que nous proposons cette tentative d'histoire d'ensemble ; une histoire environnementale, couvrant environ un siècle, qui nous permettra de mieux exposer les permanences, les continuités et les évolutions de la gouvernamentalité des forêts à Madagascar, et ainsi d'historiciser un certain nombre de situations actuelles dans la prise en charge des espaces forestiers de l'île.

Pour mener à bien ce travail nous utiliserons dans un premier temps les archives du Muséum national d'histoire naturelle de Paris, et notamment le fonds Raymond Decary, un scientifique et administrateur colonial à Madagascar dans les années 1920-1930 qui a conservé de nombreuses copies de documents relatifs à la gestion des espaces forestiers de l'île, émanant à la fois de l'administration coloniale et des scientifiques du Muséum avec qui il entretenait des rapports réguliers. Nous utiliserons également les archives relatives aux activités de ces scientifiques à Madagascar, et notamment vis-à-vis de la protection et de la gestion des dix premières réserves naturelles de l'île, créées en 1927. Ces documents, qui sont de différentes natures (correspondances, rapports, textes de loi, etc.) nous permettront d'aborder les différentes facettes de l'appropriation coloniale des forêts malgaches : les procédures de mise en réserve, les pratiques de contrôle et de modification des pratiques des populations riveraines, mais également les discours qui les ont légitimés.

À partir de l'indépendance, nous privilégierons les archives issues de diverses institutions malgaches situées à Antananarivo. Nous utiliserons notamment les documents récoltés aux Archives nationales de Madagascar, ceux provenant du fonds du ministère de l'environnement et du développement durable, situé dans le quartier de Nanisana, ainsi que ceux en provenance de l'association Madagascar National Parks (MNP), en charge de la gestion des aires protégées de l'île depuis 1990. Les fonds des Archives nationales et du ministère de l'environnement nous permettront

---

environnementale... », *op. cit.* ; Xavier Amelot, Sophie Moreau et Stéphanie Carrière, « Des justiciers de la biodiversité aux injustices spatiales. L'exemple de l'extension du réseau d'aires protégées à Madagascar », dans David Blanchon, Jean Gardin et Sophie Moreau (dir), *Justice et injustices environnementales*, Nanterre, Presses universitaires de Paris Ouest, 2011, p. 193-214.

147 Notamment : J. Fremigacci, « La forêt de Madagascar en situation coloniale... », *op. cit.* ; Lucy Jarosz, « Defining and Explaining Tropical Deforestation : Shifting Cultivation and Population Growth in Colonial Madagascar (1896-1940) », *Economic Geography*, 69 – 4, 1993, p. 366-379. ; I. Scales, « Tropical forests, politics and power... », *op. cit.* ; I. Scales, « A brief history of the state and politics of natural resource use in Madagascar », *op. cit.*

148 Seul le travail de Karen Middleton se concentre spécifiquement sur la décennie 1960, dans une perspective d'histoire environnementale (K. Middleton, « Of Trees and the Political Imagination... », *op. cit.*).

d'analyser de nombreux documents officiels, rapports institutionnels et textes de loi, courant des années 1960 aux années 1990. Ces documents sont essentiels pour retracer les différentes politiques de développement national basées sur la gestion et l'exploitation des espaces forestiers et sur l'encadrement de la population, ainsi que les politiques de conservation perpétuant le modèle colonial de la protection de la nature. Les rapports du gouvernement malgache sur les conventions et autres réunions internationales relatives à l'environnement et aux ressources naturelles auxquelles il a assisté, ou qu'il a lui-même organisées entre les années 1960 et 1990, nous permettront également de voir comment le nouvel État tente de s'insérer dans les rapports internationaux et de se positionner par rapport aux inquiétudes grandissantes vis-à-vis du changement environnemental. Les archives de MNP, quant à elles, nous donnerons un aperçu de l'évolution de la gouvernamentalité des forêts malgache dans les dernières décennies, notamment du point de vue de la place accrue qu'occupent désormais les organisations internationales et le secteur privé dans le processus de territorialisation, à l'heure de la globalisation de l'économie malgache.

Enfin, pour aborder notre étude de cas autour de la mise en protection du massif du Makay, nous utiliserons principalement des documents produits par l'ONG Naturevolution, à l'initiative du projet de conservation. Les productions culturelles (livre, films documentaires, émission de radio ou de « web télévision ») réalisées autour du massif nous permettront d'analyser le récit que forge Naturevolution pour justifier la mise en parc du Makay, tandis que l'analyse des rapports d'activité de l'association éclairera les enjeux, les implications et les conséquences des projets de conservation et de développement qu'elle porte. Cette double analyse nous permettra ainsi d'historiciser un cas contemporain de gestion et de protection de la nature à Madagascar, en même temps que d'illustrer les pratiques de la gouvernamentalité contemporaine des forêts malgaches.

Ainsi, grâce à cette étude diachronique, nous espérons pouvoir restituer les différentes pratiques coercitives et discursives qui forment la gouvernamentalité des forêts à Madagascar, ainsi que la rationalité qui les sous-tend, dans leur évolution et leur continuité depuis les années 1920 jusqu'à l'époque qui est la nôtre aujourd'hui.

## Chapitre 2. La période coloniale : mettre en ordre, exploiter et protéger la nature

La Première Guerre mondiale a joué un rôle décisif dans le changement des attitudes de la France vis-à-vis de ses colonies. Le conflit aura eu pour conséquence majeure de révéler à la métropole le potentiel économique de ses territoires d'outre-mer. À partir des années 1920, la politique coloniale devient une question nationale et une nécessité s'impose : il faut établir un plan de développement économique de l'Empire<sup>1</sup>. Débute alors dans les administrations coloniales la période de la « mise en valeur » des territoires, visant à organiser l'exploitation rationnelle des ressources naturelles. À Madagascar, depuis la fin du 19<sup>e</sup> siècle, cette exploitation s'était développée de manière anarchique, sous le régime de la concession de terrains forestiers, accordée par l'autorité coloniale à des sociétés privées ou à des particuliers, occasionnant des dommages irréversibles pour les forêts de l'île, et venant se s'ajouter aux pratiques locales de culture sur brûlis déjà considérées par les autorités comme particulièrement délétères<sup>2</sup>. Face à la menace (réelle ou supposée) de la déforestation, plusieurs voix de scientifiques et administrateurs s'élèvent pour demander la création d'espaces protégés à Madagascar.

Cette situation coloniale donne lieu à deux formes d'appropriation du territoire malgache. La première, portée par les scientifiques naturalistes et tournée vers la préservation d'espaces présentant un intérêt scientifique exceptionnel, prend, à partir de 1927, la forme de la réserve naturelle. George Petit et Henri Humbert, scientifiques au Muséum national d'histoire naturelle de Paris (MNHN), Henri Perrier de la Bâthie, botaniste amateur membre de l'Académie malgache<sup>3</sup>, et Modeste Louvel, inspecteur principal des eaux et forêts, qui en sont les principaux promoteurs, tentent d'organiser et de superviser la création de ces réserves, envisagées comme des espaces clos soustraits à toute forme d'usage, puis d'en assurer l'existence effective sur le terrain tout au long de la période coloniale.

La deuxième forme d'appropriation concerne l'administration coloniale en général, et le service forestier en particulier. Pour celui-ci, il s'agit de constituer et d'entretenir le « domaine forestier colonial » dans le cadre de la réorganisation de l'exploitation des forêts initiée à partir de

---

1 Christophe Bonneuil, *Des savants pour l'Empire. La structuration des recherches scientifiques coloniales au temps de la « mise en valeur des colonies françaises »*, 1917-1945, Paris, ORSTOM Éditions, 1991, p. 40.

2 Jean Fremigacci, « La forêt de Madagascar en situation coloniale : une économie de la délinquance (1900-1940) », dans Monique Chastenet, *Plantes et paysages d'Afrique. Une histoire à explorer*, Paris, Karthala-CRA, 1998, p. 411-439.

3 Henri Perrier de la Bâthie n'a pas eu de formation scientifique proprement dite, bien qu'il ait été initié aux sciences naturelles dans sa jeunesse, cf. Henri Humbert, « Henri Perrier de la Bathie (1873-1958) », *Journal d'agriculture traditionnelle et de botanique appliquée*, 5 – 12, 1958, p. 863-867 ; L'Académie malgache est une société savante créée par le général Gallieni en 1902.

1930<sup>4</sup>. Cette entreprise de « domestication » de la nature<sup>5</sup> implique un certain nombre de pratiques, de la création de réserves au reboisement, qui permettent une véritable mise en ordre des forêts malgaches et un contrôle de leur exploitation.

Ces deux modes d'appropriation de la forêt semblent *a priori* présenter des objectifs distincts, voire opposés : d'un côté, la protection d'un trésor naturel, souhaitée par les naturalistes ; de l'autre, l'exploitation d'une ressource économique, organisée par l'administration coloniale. Cependant, si les acteurs, les objectifs, les modes d'action et les représentations de la forêt diffèrent, l'opération fondamentale reste la même : il s'agit de s'approprier le territoire, de contrôler les ressources qui s'y trouvent et de définir les usages et les comportements acceptables vis-à-vis de la forêt<sup>6</sup>. Naturalistes et administrateurs partagent d'ailleurs un certain nombre de représentations sur les paysans et la forêt malgaches qui constituent le socle commun sur lequel s'appuie leur action et forment un récit cohérent mettant en cause les populations rurales dans la destruction d'une forêt qui se serait autrefois étendue sur l'entièreté de l'île.

Il s'agit pour nous ici de détailler cette appropriation coloniale de la nature malgache dans ses deux modalités : celle qui provient du préservationnisme naturaliste<sup>7</sup> et celle qui caractérise le « régime forestier colonial »<sup>8</sup>. Dans le premier cas, nous retracerons la trajectoire des réserves naturelles de la Grande île, de leur genèse à leur gestion effective sur le terrain. Ces réserves forment le véritable cœur de cette appropriation naturaliste dans lequel les scientifiques ont placé tous leurs efforts. Dans le deuxième cas, nous rendrons compte des efforts de l'administration pour organiser le contrôle et l'exploitation des espaces forestiers de l'île. Qu'il s'agisse de l'une ou de l'autre des modalités, l'objectif est de caractériser la « gouvernementalité »<sup>9</sup> coloniale des forêts, c'est-à-dire rendre compte de l'ensemble des moyens, des procédures, des tactiques utilisés par le pouvoir colonial pour gouverner, non seulement les espaces forestiers de Madagascar, mais aussi – et peut-être surtout – les populations qui en dépendent. Nous réservons également une place importante aux représentations et aux discours – ainsi qu'aux acteurs qui les portent – qui procèdent de cette gouvernementalité en même temps qu'ils la légitiment.

---

4 *Ibid.*, p. 436.

5 Jacques Pouchepadass, « Colonisations et environnement », *Revue française d'histoire d'outre-mer*, 80 – 298, 1993, p. 10-12.

6 William Adams, « Nature and the Colonial Mind », dans William Adams et Martin Mulligan (dir.), *Decolonizing Nature. Strategies for Conservation in a Post-colonial Era*, London, Earthscan, 2003, p. 23.

7 Yannick Mahrane, Frédéric Thomas et Christophe Bonneuil, « Mettre en valeur, préserver ou conserver ? Genèse et déclin du préservationnisme dans l'empire colonial français (1870-1960) », dans Charles-François Mathis et Jean-François Mouhot, *Une protection de l'environnement à la française? (XIXe-XXe siècles)*, Seyssel, Champ Vallon, 2013, p. 62-80.

8 Ivan Scales, « Tropical Forests, Politics and Power : From Colonial Concessions to Carbon Credits », *Brown Journal of World Affairs*, 23 – 2, 2017, p. 191-206.

9 Michel Foucault, *Dits et écrits II, 1976-1988*, Paris, Quarto Gallimard, 2001, p. 635-657.

## 2.1. Une nature à protéger

À Madagascar, c'est dans les années 1910-20 que les naturalistes font entendre les premiers appels pour la création d'espaces protégés<sup>10</sup>. Leurs préoccupations reposent sur une certaine idée du couvert forestier originel de l'île et sur la stigmatisation des populations rurales et de leur pratique de l'agriculture sur brûlis (le *tavy*), que l'administration juge responsable de la déforestation historique de la Grande île<sup>11</sup>. À partir des années 1920, les naturalistes Henri Perrier de la Bâthie et Henri Humbert popularisent véritablement le mythe de la forêt primaire de Madagascar<sup>12</sup> qui devient la nouvelle orthodoxie sur laquelle se fondent dès lors les politiques forestières de l'État colonial<sup>13</sup>. Reconstituer la genèse des premières réserves naturelles de Madagascar permet de rendre compte de l'importance de ces représentations dans le projet de protection des forêts malgaches.

### *La genèse des réserves naturelles*

La création de ces réserves dans la Grande île est indissociable de l'action des scientifiques du Muséum national de Paris. En 1925, l'un de ses membres, le professeur Abel Gruvel, et le ministre des colonies, tous deux soucieux de protéger les espèces animales des colonies françaises, décident de créer le Comité national permanent pour la protection de la faune coloniale<sup>14</sup>. Cette commission, qui tint ses séances au Muséum, avait pour but de favoriser l'établissement d'une réglementation de la chasse en Afrique occidentale française et la création de parcs nationaux dans toutes les possessions de l'Empire<sup>15</sup>. À cette époque, Madagascar semble être le lieu tout désigné pour mener les premières expérimentations en matière de protection de la nature.

En 1926 pour George Petit, scientifique du Muséum également, la dégradation de la faune et de la flore de l'île est alarmante. Dans une lettre à Gruvel, il s'étonne d'ailleurs que « les progrès de la transformation de la Grande Île en un désert par la destruction des forêts amenant la disparition totale de la faune »<sup>16</sup> n'aient pas fait réagir plus tôt les autorités de l'île, et notamment l'Académie malgache. Selon lui, il est nécessaire d'agir sans délai car « un retard de quelques années amènerait

---

10 Y. Mahrane *et al.*, « Mettre en valeur, préserver ou conserver ? ... », *op. cit.*, p. 71.

11 *Ibid.*, p. 69.

12 Xavier Amelot, « Dire la nature à Madagascar », dans Yvan Combeau, Thierry Gaillat et Yvon Rolland, *Dire l'océan Indien*, Saint-Denis de La Réunion, EPICA, 2017, p. 34.

13 Jorgen Klein, « Deforestation in the Madagascar Highlands. Established 'truth' and scientific uncertainty », *GeoJournal*, 56 – 3, 2002, p. 192.

14 Josquin Debaz, « Développement de l'espèce et conservation des races : Abel Gruvel (1870-1941) et la protection de la Nature dans les colonies françaises », *Cahiers François Viète*, 2 – 4, 2011, p. 72.

15 George Petit, « Au sujet de la création de parcs nationaux à Madagascar et du rôle de l'Académie malgache et du Muséum national d'histoire naturelle dans la gestion et la direction scientifique de ces établissements », 26 juin 1926, p. 1 (Muséum national d'histoire naturelle de Paris (MNHN), ARCH PC 23 : 17).

16 Lettre de George Petit au Professeur A. Gruvel en date du 25 juin 1926, p. 1 (MNHN, ARCH PC 23 : 17).

un désastre irrémédiable »<sup>17</sup>. Dans une note préparatoire pour un projet d'établissement de « parcs nationaux » à Madagascar, qu'il rédige avec H. Perrier de la Bâthie et Modeste Louvel, il explique l'urgence de la situation :

« Madagascar possède une flore et une faune toute particulière. [...] [P]resque toutes les plantes et presque tous les animaux qui y vivent sont spéciaux, essentiellement malgaches et ne se trouvent pas ailleurs sur le globe. Or cette faune et cette flore, si intéressantes, sont menacées, à bref délai, d'une destruction complète. »<sup>18</sup>

Ce discours alarmiste se base notamment sur le concept naturaliste du *climax* et sur les hypothèses relatives à la succession des végétations suite à une coupe ou une mise à feu<sup>19</sup>. Selon les scientifiques, qui se basent sur la notion d'« équilibre » écologique, la forêt constitue la végétation « climacique » de l'île, c'est-à-dire la formation végétale « naturelle » la plus stable lorsqu'aucune perturbation ne vient la déséquilibrer<sup>20</sup>. Une fois détruite, elle ne se reforme pas et laisse place à une végétation de graminées, prairie appauvrie qui recouvrirait désormais « les 8/10 de l'Île et qui tend à la recouvrir en entier »<sup>21</sup>. Il est à noter que les auteurs mettent en cause aussi bien les « Blancs » que les « Indigènes » qui, tous, « par négligence, par intérêt ou par simple coutume ancestrale, contribuent à [la] destruction [des forêts] »<sup>22</sup>. G. Petit dénonce également « la destruction de la faune par les armes à feu, de la part des Indigènes et des Européens, colons et administrateurs et même de la part, ô ironie, des chasseurs de l'Académie malgache »<sup>23</sup>. Mais c'est bien le *tavy* et le feu de brousse que les naturalistes pointent du doigt lorsqu'il s'agit d'expliquer concrètement la destruction de la forêt. Dans cette stigmatisation systématique, le mythe de la forêt primaire tient une place essentielle. On peut le constater, de manière caractéristique, dans une note de H. Perrier de la Bâthie datant de 1930 dans laquelle il évoque la situation des forêts de Madagascar pour motiver le choix des différents lieux d'installation des réserves. Ainsi, dans l'est de l'île, « [a]vant la destruction de la végétation primitive, tout le versant oriental était couvert d'une vaste forêt »<sup>24</sup> ; le centre, quant à lui, était « primitivement recouvert d'une végétation forestière d'aspect infiniment plus varié que celle du domaine oriental »<sup>25</sup> ; tandis que dans l'ouest, « le manteau forestier primitif

---

17 *Ibid.*, p. 3.

18 Henri Perrier de la Bâthie, Modeste Louvel et George Petit, « Parcs nationaux, projet d'établissement à Madagascar », p. 1 (MNHN, ARCH PC 23 : 17).

19 Pascal Acot, Jean-Marc Drouin, « L'introduction en France des idées de l'écologie scientifique américaine dans l'entre-deux-guerres », *Revue d'histoire des sciences*, 50 – 4, p. 461-480 ; J. Klein, « Deforestation in the Madagascar Highlands... », *op.cit.*, p. 196.

20 William Adams, « When Nature Won't Stay Still : Conservation, Equilibrium and Control », dans W. Adams et M. Mulligan (dir.), *Decolonizing Nature...*, *op. cit.*, p. 223-224.

21 H. Perrier de la Bâthie, M. Louvel et G. Petit, « Parcs nationaux... », *op. cit.*, p. 1.

22 *Ibid.*

23 Lettre de G. Petit au Professeur A. Gruvel, *op. cit.*, p. 3.

24 Henri Perrier de la Bâthie, « Les réserves naturelles de Madagascar », 1930, p. 4 (MNHN, ARCH PC 23 : 17).

25 *Ibid.*, p. 6.

a été détruit presque partout par les incendies de brousse »<sup>26</sup>. Dans les yeux de G. Petit, H. Perrier de la Bâthie et M. Louvel, la destruction par le feu, donc principalement par les populations rurales, de la forêt primaire originelle est indéniable et appelle à une action immédiate.

Face à cette catastrophe, une nécessité s'impose donc : « conserver intacts, par la création de parcs nationaux, les quelques témoins, les rescapés de la faune et de la flore autochtone de la Grande Île »<sup>27</sup>. Il est intéressant de constater que les naturalistes militent d'abord pour l'institution de « parcs nationaux » – peut-être sur le modèle des États-Unis ou du Parc Albert créé au Congo belge en 1925<sup>28</sup> – alors qu'ils obtiendront de l'administration des « réserves naturelles », forme plus restrictive de la mise en parc de la nature, mais qui paraît satisfaire les exigences des scientifiques. Toujours est-il que ce moyen leur apparaît comme le seul à même de garantir les conditions de nature nécessaires à la conservation de la faune et de la flore. Dans l'esprit de G. Petit, H. Perrier de la Bâthie et M. Louvel, ces parcs ne sont pas un moyen de redresser la situation naturelle de Madagascar mais une solution désespérée, une tentative de la dernière chance. Ainsi :

« On pourrait objecter que la création de telles réserves suppose le droit de détruire tout le reste. C'est exact, mais ici, ce reste, nous sommes totalement incapables de le protéger, et c'est devant cette constatation, devant l'éminence du péril, parce que nous ne voyons pas d'autre solution possible, que nous demandons l'établissement de ces parcs. »<sup>29</sup>

L'objectif des naturalistes est la « [c]réation de refuges pour les animaux en voie d'extinction, et [la] conservation de témoins de la végétation primitive particulièrement menacée »<sup>30</sup>. En outre, la création de ces parcs doit être complétée par une « réglementation générale sur la chasse, l'exploitation des forêts et l'interdiction absolue de détruire les bois sans motif (feux de brousse) et de tuer les espèces utiles ou à conserver »<sup>31</sup>.

Le mythe exerce également son influence, d'une certaine manière, dans le choix des espaces à protéger. Face à la destruction de la forêt *primaire*, il est impératif de « conserver *intacts*, dans leur *état naturel*, des témoins de tous les types de flore et de faune *primitives* »<sup>32</sup>. Il est donc significatif de constater, lorsque l'on se penche sur le type de végétation contenu dans les espaces proposés par les auteurs comme futures aires protégées, qu'il s'agit presque exclusivement de forêts. Des « forêts orientales » en plaine ou en altitude, aux « forêts à sous bois herbacé des pentes

---

26 *Ibid.*, p. 9.

27 G. Petit, « Au sujet de la création de parcs nationaux à Madagascar... », *op. cit.*, p. 2.

28 Il s'agit du premier parc national créé en Afrique.

29 H. Perrier de la Bâthie, M. Louvel et G. Petit, « Parcs nationaux... », *op. cit.*, p. 2-3.

30 *Ibid.*, p. 3.

31 *Ibid.*

32 H. Perrier de la Bâthie, « Les réserves naturelles de Madagascar », *op. cit.*, p. 3. Nous soulignons.

occidentales » en passant par la « sylve à lichens »<sup>33</sup>, l'arbre tient une place majeure dans les priorités des naturalistes. De plus, il faut souligner que, outre le « grand intérêt scientifique » que les naturalistes accordent à la création de ces réserves, l'aspect esthétique occupe une place importante dans leurs considérations. Ainsi, les lieux proposés ont été choisis « dans les endroits les plus pittoresques et ils aideront à conserver à cette île, que les feux de brousse tendent de plus en plus à rendre uniformément laide, un peu de sa primitive beauté »<sup>34</sup>. H. Perrier de la Bâthie mobilise également des considérations esthétiques lorsqu'il justifie *a posteriori* le choix de ces différents espaces. Il parle ainsi des « forêts splendides et [des] sites magnifiques »<sup>35</sup> de la réserve de Tsaratanana, dans le centre de l'île, ou encore du « paysage de rêve, d'une beauté fantastique et singulière, difficile à imaginer » de la réserve de Tsimananpetsa, dans le sud-ouest<sup>36</sup>. La forêt « vierge » occupe donc une place majeure dans l'imaginaire des scientifiques, aussi bien lorsqu'il s'agit d'expliquer le caractère exceptionnel de la nature malgache que pour justifier la nécessité de la protéger.

Cependant, dans l'intérêt de leur cause, les scientifiques savent toucher la corde sensible de l'administration coloniale en mobilisant aussi des arguments de nature économique. H. Perrier de la Bâthie rappelle quel désastre constitue, au point de vue économique, la destruction de la faune et de la flore malgache<sup>37</sup>. Dans cette optique, les réserves doivent ainsi servir notamment de centres de dispersion pour certains animaux, de réserves de semences et d'arbres à bois précieux dans lesquelles la colonie pourra puiser et de conservateur d'humidité pour les cultures des régions avoisinantes<sup>38</sup>. De plus les scientifiques justifient les superficies importantes de certaines des réserves proposées – qui atteignent 20 000 hectares – par le fait que les bois qui s'y trouvent sont « inabordables et inexploitable »<sup>39</sup>. Ce type d'argument semble porter ses fruits, car quelques années plus tard, lorsqu'il s'agit de rappeler aux chefs de région l'importance des réserves naturelles, le gouverneur général de Madagascar évoque plus leur intérêt économique que scientifique, en utilisant les mêmes arguments : refuges d'animaux qui peuvent s'y multiplier, réservoirs d'essences précieuses utiles au reboisement, importance capitale du point de vue agricole<sup>40</sup>.

---

33 H. Perrier de la Bâthie, M. Louvel et G. Petit, « Parcs nationaux... », *op. cit.*, p. 3-6.

34 *Ibid.* p. 3.

35 H. Perrier de la Bâthie, « Les réserves naturelles de Madagascar », *op. cit.*, p. 7.

36 *Ibid.*, p. 14.

37 *Ibid.*, p. 2.

38 H. Perrier de la Bâthie, M. Louvel et G. Petit, « Parcs nationaux... », *op. cit.*, p. 3.

39 *Ibid.*, p. 4.

40 « Circulaire du 20 février 1933 relative aux réserves naturelles et à la protection de la faune et de la flore malgache », Journal officiel de Madagascar et dépendances (JOM) du 25 février 1933, p. 168 (MNHN, ARCH PC 23 : 17).

On voit donc se dessiner, à travers ces documents, ce que Mahrane, Thomas et Bonneuil appellent le « préservationnisme » des naturalistes. Celui-ci se caractérise par une certaine vision des espaces forestiers, basée sur le mythe de la forêt primaire qui implique « la négation de la production anthropique du paysage par les peuples indigènes » et la « disqualification écologique des usages locaux de la nature »<sup>41</sup>. Dans le discours des naturalistes, les populations locales, par leur pratique du feu de brousse et de l'agriculture sur brûlis, ont détruit la majeure partie de l'ancienne forêt de Madagascar et continuent d'empiéter sur ce qui reste de végétation primitive. Ce préservationnisme agit en fait comme un « préalable discursif à l'entreprise coloniale d'exclusion juridique »<sup>42</sup>, et justifie ainsi la création des aires protégées.

### ***L'institution des réserves naturelles de Madagascar : protéger la nature, encadrer les populations***

Et c'est le 31 décembre 1927 que l'administration coloniale exhause le souhait des scientifiques français en décrétant officiellement la création de dix « réserves naturelles » à Madagascar. Selon le texte du décret, les réserves sont « affranchies de tous droits d'usage. La chasse, la pêche, l'exploitation de carrières, la récolte des produits naturels ainsi que les recherches et exploitations minières y sont interdites »<sup>43</sup>. Leur protection constitue l'objectif du service de la conservation des réserves naturelles, rattaché à celui des eaux et forêts, dont M. Louvel devient le premier directeur. Elle est placée sous le contrôle scientifique d'un délégué du Muséum, comme souhaité par G. Petit, qui donne au conservateur des réserves « les instructions utiles pour ce qui concerne la conservation et la protection de la flore et de la faune » et les missions scientifiques susceptibles de s'y intéresser<sup>44</sup>. Assisté de gardes européens et indigènes, le conservateur est responsable de la délimitation des réserves ainsi que de leur surveillance et de leur protection contre le feu et les déprédations de toute sorte<sup>45</sup>. Au lendemain de la création sur le papier des réserves naturelles, il s'agit donc pour M. Louvel de les faire exister sur le terrain. Il établit dès janvier 1928 un programme visant à reconnaître les réserves et à en fixer les limites matérielles, à faire l'inventaire, en collaboration avec les scientifiques du Muséum, de la faune et de la flore pour

---

41 Y. Mahrane *et al.*, « Mettre en valeur, préserver ou conserver ? ... », *op. cit.*, p. 76.

42 *Ibid.*, p. 69.

43 « Décret du 31 décembre 1927, créant des réserves naturelles à Madagascar », p. 3 (MNHN, ARCH PC 23 : 17).

44 « Arrêté du 16 juin 1932 organisant la conservation des réserves naturelles créées par le décret du 31 décembre 1927 », JOM du 25 juin 1932 (MNHN, ARCH PC 23 : 17).

45 *Ibid.*

pouvoir établir une documentation complète sur les espèces qui s’y trouvent, et à en organiser effectivement la surveillance<sup>46</sup>.

Dans les années suivantes, les scientifiques du Muséum vont attacher une importance particulière au contrôle de l’accès à ces réserves, notamment pour les missions scientifiques, domaine qui les concerne au premier chef. Les missions étrangères ayant pour intention de se rendre dans les forêts de l’île pour y collecter des spécimens provoquent ainsi systématiquement la méfiance des naturalistes. À l’annonce de l’arrivée d’une mission américaine dans la Grande île, le comité national permanent pour la protection de la faune coloniale envoie un délégué pour surveiller les scientifiques américains et éviter les « hécatombes inutiles », et demande au gouverneur général d’interdire formellement le passage de la mission dans les réserves nouvellement constituées<sup>47</sup>. Il en est de même pour une mission allemande, quelques années plus tard<sup>48</sup>.

C’est cependant, pour les populations riveraines que l’établissement des réserves naturelles a le plus de conséquences. Dans un premier temps, le gouverneur général demande aux chefs de région de bien vouloir « expliquer aux populations indigènes par voie de *kabary* [pratique oratoire malgache] les buts pratiques que poursuit l’administration. Pour amener les indigènes à accorder plus d’attention et de respect aux mesures prescrites, il sera nécessaire d’en mettre le sens à leur portée et de leur faire comprendre le bénéfice qu’ils sont appelés eux-mêmes à en retirer »<sup>49</sup>. L’administration pense pouvoir faire accepter plus facilement aux populations locales les nouvelles règles qui s’imposent à elles en utilisant un élément de la culture traditionnelle malgache, le *kabary*, ici assimilé à une sorte de palabre traditionnelle. Ce n’est pas le seul exemple de ce genre de tentative. H. Perrier de la Bâthie indique ainsi avoir cherché à redonner à un ancien *fady* (tabou traditionnel) son caractère sacré et « à faire revivre le plus possible les coutumes anciennes »<sup>50</sup> pour assurer la conservation de l’une des réserves naturelles. Mais pour les gardes forestiers, il s’agit surtout d’indiquer aux populations indigènes riveraines les délits auxquels elles peuvent s’exposer et de dresser des procès-verbaux en cas de violation de la loi. Ces délits couvrent une large part des pratiques auxquelles s’adonnent habituellement les agriculteurs-pastoralistes : incendie en forêt, feux de brousse, pacage d’animaux dans la réserve, exploitation forestière, extraction de ressources,

---

46 Lettre de M. Louvel, inspecteur principal des eaux et forêts, à monsieur le gouverneur général en date du 24 janvier 1928, p. 1-2 (MNHN, ARCH PC 23 : 17).

47 Lettre du professeur A. Gruvel à monsieur le gouverneur général Olivier en date du 22 février 1929, p. 1 (MNHN, ARCH PC 23 : 17).

48 Lettre non signée à monsieur le ministre des colonies en date du 26 mars 1931, p. 1 (MNHN, ARCH PC 23 : 17).

49 « Circulaire du 20 février 1933 relative aux réserves naturelles et à la protection de la faune et de la flore malgache », *op. cit.*, p. 168.

50 Henri Perrier de la Bâthie, « Délimitation et reconnaissance de la réserve naturelle du Manampetsa », 15 mai 1933, p. 2 (ARCH PC 23 : 17).

chasse, pêche, etc.<sup>51</sup> Il s'agit, d'une manière générale, de rappeler aux populations qu'il n'existe « aucun "droit d'usage" sur le territoire des réserves naturelles » et qu'il est interdit d'y pénétrer ou d'y circuler sans autorisation<sup>52</sup>. Ainsi, par cette entreprise, les scientifiques du Muséum, soutenus par l'administration coloniale, parviennent à soustraire une partie du territoire de l'île du domaine du droit commun et à définir un ensemble de comportements et de pratiques à bannir en son sein.

Mais l'encadrement des populations locales, sous couvert de protection de la nature, s'effectue également par la réglementation de la chasse et de la pêche. Par un décret de 1931, l'administration instaure une réglementation complète de la chasse sur le territoire de la colonie<sup>53</sup>. Selon cette dernière, il est désormais interdit de chasser hors des périodes d'ouverture et sans permis accordé en bonne et due forme par l'autorité coloniale. Les réserves naturelles restent, quant à elles, fermées à toute forme de chasse, sauf à la capture scientifique, soumise elle aussi à la délivrance d'un permis. Le décret introduit également une certaine codification de la chasse par l'interdiction de certaines pratiques, notamment l'utilisation de pièges ou de poison. De la même manière, à la demande du Comité national pour la protection de la faune et de la flore coloniales qui souhaite mettre la pisciculture « à l'abri du vandalisme de malfaiteurs indigènes » par « [l]'aggravation des peines et une répression impitoyable »<sup>54</sup>, l'administration coloniale promulgue en 1939 un nouveau décret réglementant la pêche fluviale à Madagascar, en remplacement du précédent qui datait de 1922. Afin de protéger le « domaine piscicole privé et la valeur économique certaine des produits de la pêche à Madagascar »<sup>55</sup>, une nouvelle série de pratiques est interdite, comme l'utilisation de filets fixes, la fabrication de barrages, ou l'utilisation de poison. Cette nouvelle réglementation apparaît ainsi très défavorable aux populations locales qui en sont la cible principale. En effet, l'acquisition d'un permis de chasse, dont le prix est fixé à 60 francs la première année<sup>56</sup>, n'est pas adaptée à une pratique de subsistance et suppose la possession de devises, tandis que les pratiques interdites sont essentiellement celles en usage parmi les populations rurales. Ces décrets sont donc, en pratique, un moyen de contrôle pour l'autorité coloniale qui crée de fait « une masse de délinquants qui s'ignorent »<sup>57</sup>.

---

51 « Circulaire du 9 janvier 1936 relative au mode d'application de l'arrêté du 16 décembre 1935 sur la conservation des réserves naturelles », JOM du 22 février 1936, n.p (MNHN, ARCH PC 23 : 17).

52 *Ibid.*

53 « Décret du 19 mai 1931 réglementant l'exercice de la chasse dans la colonie de Madagascar et Dépendances », JOM du 25 juillet 1931, p. 711-712 (MNHN, ARCH PC 23 : 17).

54 Lettre du Professeur A. Gruvel à monsieur le gouverneur général de Madagascar et dépendances en date du 13 mai 1936, p. 1-2 (MNHN, ARCH PC 23 : 17).

55 « Décret du 10 avril 1939 relatif au régime de la pêche fluviale applicable à la colonie de Madagascar et Dépendances », JOM du 27 mai 1939, n.p (MNHN, ARCH PC 23 : 17).

56 « Arrêté du 24 novembre 1931 réglant l'application du décret du 19 mai 1931 sur l'exercice de la chasse dans la colonie de Madagascar et Dépendances », JOM du 28 novembre 1931, n.p (MNHN, ARCH PC 23 : 17).

57 J. Fremigacci, « La forêt de Madagascar en situation coloniale... », *op. cit.*, p. 416.

D'ailleurs, pour faire respecter cette réglementation, l'administration coloniale organise une répression féroce qui engage toute la communauté villageoise. En effet, la surveillance du respect des lois est de la responsabilité des *fokonolona* (communautés villageoises locales) qui doivent arrêter et livrer aux autorités tout auteur d'un délit de chasse ou de pêche. La responsabilité des *fokonolona* est elle-même engagée « dans tous les cas où, par *négligence* ou *mauvaise volonté*, ceux-ci n'apporteraient pas à l'administration tout le concours que cette dernière est en droit d'exiger d'eux, en vue de la répression rapide des infractions en matière de braconnage »<sup>58</sup>. De la même manière, en ce qui concerne les réserves naturelles, tout refus collectif ou personnel d'obéir à une réquisition faite par un garde en vue d'éteindre un incendie dans ou en dehors proche d'une réserve, ou toute entrave à l'exercice des fonctions d'un garde, constitue un délit répréhensible<sup>59</sup>. Les peines encourues vont de l'amende de 5 à 50 francs en cas de chasse sans permis et jusqu'à 100 francs pour l'utilisation d'un procédé prohibé, voire un à cinq jours d'emprisonnement, et elles sont doublées si le délit est commis dans une réserve naturelle<sup>60</sup>. À travers ces différents textes, le pouvoir colonial met ainsi en place, au nom de la protection de la nature, un appareil répressif d'envergure susceptible d'impacter violemment la vie des populations locales.

Malgré cela, il apparaît difficile pour l'État et les scientifiques du Muséum de faire respecter le territoire des réserves. Dès 1932, Raymond Decary, scientifique membre de l'administration coloniale, se désole :

« j'ai depuis longtemps l'impression que la surveillance est illusoire. Jusqu'ici, la mise en réserve de ces parcelles boisées n'a eu réellement qu'un résultat : le refus des concessions d'exploitation qu'on aurait pu demander, mais comme ces forêts sont presque toutes dans des endroits inaccessibles, sans doute n'en aurait-il pas été demandé... Mais en ce qui concerne l'exploitation par l'indigène pour ses besoins personnels, rien n'est changé, ou à peu près. [...] Bref, les réserves n'existent guère que sur le papier ; faute d'une surveillance appropriée. »<sup>61</sup>

Le non-respect de l'intégrité des réserves concerne également les administrateurs coloniaux, comme le remarque G. Petit, vers la même période :

« pour être franc, il faut bien dire que dans la plupart des cas les administrateurs de grades divers exerçant dans les régions n'attachent qu'un médiocre intérêt à la question de réserves naturelles. Ces réserves, on les ignore, ou on feint de les ignorer, on ironise à leur sujet, on les confond avec les réserves forestières, on les accuse de servir de refuge aux irréguliers ou aux prisonniers évadés... »<sup>62</sup>

---

58 « Circulaire du 28 octobre 1931 au sujet de la répression des délits de chasse et de pêche », JOM du 31 octobre 1931, p. 1030 (MNHN, ARCH PC 23 : 17). Souligné dans le texte.

59 « Circulaire du 20 février 1933 », *op. cit.*

60 « Décret du 19 mai 1931 », *op. cit.*, p. 712.

61 Lettre de Raymond Decary à Henri Humbert en date du 6 Novembre 1932, p.1 (MNHN, Ms 3206 : 2546-2661).

À la suite de Petit, le gouverneur général de Madagascar rédige en 1933 une circulaire dans laquelle il constate que « nombreux sont encore les chefs de district qui semblent tout ignorer de cette institution, n'ont aucune idée de l'emplacement des réserves, ou les confondent avec les terrains ou forêts réservés pour des fins entièrement différentes », et rappelle l'importance scientifique et surtout économique de ces aires protégées<sup>63</sup>. Cependant, en 1936, R. Decary fait toujours le même constat : « pour la protection des réserves, il faut batailler d'une façon incessante, car beaucoup de gens n'en comprennent nullement l'intérêt »<sup>64</sup>. Et en 1941, dans le contexte de la guerre, le gouverneur général se voit obligé d'écrire une nouvelle circulaire en tout point similaire à celle de 1933<sup>65</sup>.

En sus de ce désintérêt général que pointent les défenseurs des réserves naturelles, le problème persistant reste le manque de moyen matériel et humain qui empêche de surveiller et de contrôler effectivement le territoire des aires protégées. Ce problème chronique traverse de manière générale toute la période coloniale. Ainsi, bien qu'en 1933 le gouverneur général promette une augmentation progressive du personnel « si les possibilités budgétaires le permettent »<sup>66</sup>, deux ans plus tard, les restrictions budgétaires n'ont toujours pas permis de disposer de la totalité du personnel prévu<sup>67</sup>. Beaucoup plus tard, en 1950, le Conseil Supérieur pour la Protection de la Nature dans les Territoires d'Outre-Mer pointe le même problème. Bien qu'« en ce qui concerne le personnel forestier, le budget général de Madagascar [ait] accompli un effort important », la protection de la nature « souffre surtout du manque d'argent »<sup>68</sup>.

La trajectoire tumultueuse des premières réserves naturelles malgaches, qui parviennent, malgré les difficultés, à remplir tant bien que mal le rôle que leur avaient assignés scientifiques et administrateurs, témoigne de la volonté étatique de contrôle du territoire et de son usage. Cependant, il serait impossible de comprendre pleinement leur importance historique, tant au point de vue national qu'international, sans les replacer dans un contexte plus global.

---

62 George Petit, « Note succincte sur l'organisation des réserves naturelles de Madagascar », p. 2 (MNHN, ARCH PC 23 : 17). Cette note n'est pas datée, mais il est probable qu'elle soit de 1932 car d'autres documents de cette année-là semblent y répondre.

63 « Circulaire du 20 février 1933 », *op. cit.*

64 Lettre de Raymond Decary à Henri Humbert en date du 5 Août 1936, p. 2 (MNHN, Ms 3206 : 2546-2661).

65 « Circulaire du 24 février 1941 relative à la protection des réserves naturelles », JOM du 8 mars 1941, n.p (MNHN, ARCH PC 36 : 5).

66 Lettre du gouverneur général de Madagascar et dépendances au professeur A. Gruvel en date du 21 février 1933, p. 2 (MNHN, ARCH PC 23 : 17).

67 Lettre du gouverneur général de Madagascar et dépendances à monsieur le ministre des colonies en date du 20 novembre 1935, p. 3 (MNHN, Ms 3065 : 2).

68 Conseil supérieur pour la protection de la nature dans les territoires d'outre-mer, « Assemblée Générale du 7 juillet 1950 », 1950, p. 5 (MNHN, Ms 3066 : 3).

## ***Internationalisation du modèle malgache de la protection de la nature***

En effet, « le système de la “Réserve Naturelle”, de superficie relativement restreinte et d'accès absolument interdit »<sup>69</sup> tel que l'administration coloniale l'a établi à Madagascar, a connu un certain rayonnement à l'international grâce à la participation de G. Petit à la Convention internationale pour la protection de la faune et de la flore en Afrique. Lors de cet évènement qui s'est tenu à Londres en 1933, celui-ci propose la création de la catégorie de la « réserve naturelle intégrale » sur le modèle des réserves de Madagascar<sup>70</sup>. Dans le texte de la convention, ratifié par la France en 1938, la « réserve naturelle intégrale » est donc distinguée du « parc national » et définie comme suit :

« L'expression “réserve naturelle intégrale” désignera une aire placée sous le contrôle public et sur toute l'étendue de laquelle toute espèce de chasse ou de pêche, toute exploitation forestière, agricole ou minière, toutes fouilles ou prospections, sondages, terrassements ou constructions, tous travaux tendant à modifier l'aspect du terrain ou de la végétation, tout acte de nature à nuire ou à apporter des perturbations à la faune ou à la flore, toute introduction d'espèces zoologiques ou botaniques, soit indigènes, soit importées, sauvages ou domestiquées, seront strictement interdits ; où il sera défendu de pénétrer, de circuler, ou de camper sans autorisation spéciale écrite des autorités compétentes ; et dans laquelle les recherches scientifiques ne pourront être effectuées qu'avec la permission de ces autorités. »<sup>71</sup>

La réserve naturelle intégrale devient ainsi le modèle préservationniste par excellence, territoire mis sous cloche dans lequel l'activité humaine n'a pas sa place. Il est essentiel de rappeler ici l'importance de cette convention dans la protection et l'appropriation coloniale de la nature africaine, par la popularisation de la forme-parc et la consécration du modèle de la *Fortress Conservation*<sup>72</sup>. Ainsi, considérant « que la faune et la flore naturelles de certaines parties du monde, et en particulier d'Afrique, sont en danger, dans les conditions actuelles, d'extinction ou de préjudice permanent », les principales puissances coloniales de l'époque estiment que le meilleur moyen pour réaliser la conservation des espèces naturelles est la création de parcs nationaux, de réserves naturelles intégrales ou d'autres types, ainsi que l'imposition de règles concernant la chasse, l'abatage et la capture de la faune et l'interdiction de certaines armes et méthodes<sup>73</sup>. Cette

69 Lettre du gouverneur général de Madagascar et dépendances au directeur de l'Institut des parcs nationaux du Congo Belge en date du 22 Janvier 1936, p. 2 (MNHN, Ms 3066 : 4).

70 Y. Mahrane *et al.*, « Mettre en valeur, préserver ou conserver ? ... », *op. cit.*, p. 74.

71 « Décret du 31 mai 1938 portant ratification de la convention internationale pour la protection de la faune et de la flore en Afrique, adoptée par la conférence internationale de Londres le 8 novembre 1933 », JOM du 13 mai 1939, p. 645 (MNHN, ARCH PC 23 : 17).

72 Violette Pouillard, *Histoire des zoos par les animaux. Impérialisme, contrôle, conservation*, Ceyzérieu, Champvallon, 2019, p. 252 ; Violette Pouillard, « Le "braconnage" des autres, les prises des uns. Naissance du conservationnisme international en Afrique (v. 1900-v. 1950) », *Revue semestrielle de droit animalier*, vol. 2, 2017, p. 257-274 ; Jonathan Adams et Thomas McShane, *The Myth of Wild Africa. Conservation without Illusions*, Berkeley, University of California Press, 1996, p. 47.

73 « Décret du 31 mai 1938 », *op. cit.*, p. 645.

convention s'inscrit donc pleinement dans la lignée de ce qui s'est déjà fait à Madagascar en matière de réglementation, et les réserves de l'île apparaissent ainsi non seulement comme précurseurs pour l'Afrique, avec le parc Albert créé au Congo belge en 1925, mais également comme modèles à suivre pour le continent dans les décennies suivantes.

Le deuxième élément garantissant l'influence et la pérennité du modèle de protection malgache est la présence de Henri Humbert dans les rangs de l'Union internationale pour la protection de la nature (UIPN) qu'il a participé à fonder et dont il est membre de 1948 à 1952<sup>74</sup>. Il contribue à y diffuser le mythe de la forêt primaire malgache, dont il est l'un des principaux artisans, comme lors de cette réunion technique au sujet de la préservation de la faune sauvage en région semi-aride<sup>75</sup>. Il y affirme notamment qu'il est « incontestable que les premières ingressions humaines dans l'île l'ont trouvée couverte d'un manteau à peu près ininterrompu (à part les marais et les crêtes escarpées) de végétation sylvestre, aussi diversifiée que les climats »<sup>76</sup> et dénonce « [l]a folle destruction de la forêt ou du bush par la méthode des tavys »<sup>77</sup> dans le sud de l'île, avant d'alerter :

« d'ici quelques générations humaines, la plus grande partie du Sud de Madagascar dont la végétation native aura été attaquée par la plus redoutable conjonction de forces destructrices que l'homme puisse accumuler sur une même contrée, offrira le morne spectacle d'un territoire aride sur lequel la vie devra se concentrer autour de quelques oasis artificiellement entretenues aux points les plus favorables et au prix des efforts les plus attentifs pour utiliser le plus longtemps possible les dernières ressources en eau sur les derniers sols cultivables. Alors s'achèvera l'agonie de cette flore étrange et de la faune qui lui était liée, directement ou indirectement. »<sup>78</sup>

Cette démonstration n'a pour seul but que d'arriver à la conclusion que « le seul moyen restant à la portée des organismes scientifiques pour sauver ce qui peut l'être encore, est la multiplication des *Réserves naturelles intégrales* destinées à maintenir des blocs de végétation primitive, suffisamment vastes pour que les influences externes mentionnées plus haut n'en compromettent pas la survie »<sup>79</sup>. Grâce au lobbying de H. Humbert, l'assemblée générale recommande désormais aux gouvernements d'établir en région semi-aride des réserves, des parcs nationaux et des refuges et « d'étudier la manière d'adapter les méthodes rationnelles en vue de permettre la subsistance de

---

74 Y. Mahrane *et al.*, « Mettre en valeur, préserver ou conserver ? ... », *op. cit.*, p. 78.

75 Henri Humbert, « Troisième assemblée générale. Réunion technique au sujet de la Préservation de la faune sauvage en région semi-aride. Un exemple suggestif de désertification provoquée : les territoires du Sud de Madagascar », 1952 (MNHN, Ms 3066 : 2).

76 *Ibid.*, p. 8.

77 *Ibid.*, p. 12.

78 *Ibid.*, p. 14.

79 *Ibid.*, p. 15. Souligné dans le texte.

ceux qui vivent de telles exploitations sans qu'ils aient à recourir à la funeste pratique des feux »<sup>80</sup>. Il est possible de voir en H. Humbert l'un des passeurs du modèle de la « réserve naturelle intégrale » à travers les années 1950 et 1960, par son influence au sein de ce qui devient en 1956 l'Union internationale pour la conservation de la nature et de ses ressources (UICN).

Les dix réserves naturelles de Madagascar, qui passent à 11 en 1939, puis à 12 en 1952, marquent ainsi, dans leurs premières décennies d'existence, la tentative des naturalistes alliés à l'État colonial, de protéger ce qui représente pour eux les derniers vestiges d'une végétation primaire unique en voie de destruction totale. Elles sont une expérimentation coloniale<sup>81</sup> promise à un bel avenir. Mais il faut se garder de les voir comme une œuvre désintéressée de préservation d'une nature sans défense. Car lorsqu'on les replace aux côtés des réglementations sur la chasse et la pêche et de l'appareil de répression qu'elles induisent, ces réserves apparaissent en fait comme faisant partie d'une politique globale d'encadrement administratif des populations<sup>82</sup> et participent d'un dispositif de protection et de contrôle du territoire en milieu colonial. À cet égard, il est nécessaire de les replacer dans le cadre plus global du « régime forestier colonial », mode d'appropriation des ressources forestières et de contrôle des populations de la colonie, qui partage certaines caractéristiques avec l'appropriation naturaliste, bien que les méthodes et la finalité diffèrent quelque peu.

## 2.2. Des forêts à exploiter

L'entreprise coloniale a pour ambition de mettre en ordre, en vue d'en tirer profit, une nature tropicale que les colonisateurs considèrent comme un inépuisable réservoir de ressources<sup>83</sup>. Dans ce but, il est indispensable pour les administrations coloniales de contrôler le territoire en vue d'organiser l'exploitation rationnelle des richesses naturelles qui s'y trouvent. À Madagascar, comme ailleurs, ce contrôle de la terre implique étroitement un gouvernement des hommes pour l'État colonial qui cherche à diriger la conduite des agriculteurs-pastoralistes de l'île dans son propre intérêt. La « mise en valeur » de la colonie relève donc, en fait, d'un projet « socio-

---

80 Union internationale pour la protection de la nature (UIPN), « Troisième assemblée générale. Réunion technique. Résolutions », 1952, p. 2-3 (MNHN, MS 3066 : 2).

81 Adam Selmi, « L'émergence de l'idée de parc national en France. De la protection des paysages à l'expérimentation coloniale » dans Raphaël Larrère (dir.), *Histoire des parcs nationaux. Comment prendre soin de la nature ?*, Versailles, Éditions Quœ, 2009, p. 43-58.

82 Y. Mahrane *et al.*, « Mettre en valeur, préserver ou conserver ? ... », *op. cit.*, p. 76.

83 Dominique Juhé-Beaulaton et Bernard Roussel, « Tropiques d'abondance ou tropiques menacées: regards européens sur la flore et la végétation de l'Afrique tropicale humide (XVIIe-XXe siècles) », *Journal d'Agriculture Tropicale et de Botanique Appliquée*, 36 – 2, p. 34.

écologique » qui cherche à réorganiser les relations nature-société et à domestiquer efficacement l'environnement biophysique dans le but de maximiser le développement de la production économique<sup>84</sup>. L'administration coloniale se soucie également de l'état des formations forestières de la colonie et porte, en un sens, une action et un discours aux accents conservacionnistes. Pour mener à bien cette entreprise, elle devra compter sur la coopération de son service des eaux et forêts pour définir et mettre en place, à partir de 1930, un nouveau régime forestier à Madagascar.

### ***Le régime forestier colonial : contrôler les forêts, diriger les hommes***

Cette réorganisation de l'exploitation des forêts n'est pas propre à Madagascar et se définit au niveau métropolitain. Dans une circulaire de 1935, le ministre des colonies constate le développement incontrôlé de la déforestation dans les territoires d'outre-mer et plaide pour l'instauration de « tout une politique forestière » afin de remédier au problème. Il ajoute que les moyens à employer « doivent être en étroite liaison avec les mesures à prendre pour améliorer l'élevage et les méthodes de culture »<sup>85</sup>. Cette politique doit être « une politique d'autorité avant tout, prévoyant des pénalisations efficaces et dont l'application stricte dans chacune de nos possessions d'Outre-mer ne peut être assurée que par une étroite collaboration des Services Administratifs et des Services Forestiers »<sup>86</sup>. À Madagascar, cette politique s'est déjà incarnée en Louis Lavauden, le chef du service forestier qui milite, dès 1928, pour une reprise en main des forêts malgaches et une mise en valeur plus efficace. Selon lui, face au danger de la déforestation, il est nécessaire de maintenir un sol boisé, et ce pour trois raisons principales : la production de bois ; la garantie des conditions climatiques favorables à l'habitabilité et à l'agriculture ; la protection des sols contre l'érosion et les phénomènes torrentiels<sup>87</sup>. Grâce à une exploitation efficace, la colonie pourrait être autosuffisante et tirer profit de ses forêts en exportant les surplus de bois sur le marché. Mais cette exploitation doit également s'accompagner d'une protection des espaces forestiers existants et d'une « œuvre de reboisement » pour reconstituer les forêts détruites<sup>88</sup>. Ainsi, afin de procéder à la mise en valeur et à la protection des forêts malgaches, L. Lavauden plaide pour un renforcement matériel du service dont il a la charge.

---

84 Corry Ross, *Ecology and Power in the Age of Empire. Europe and the Transformation of the Tropical World*, Oxford University Press, 2017, p. 4-10.

85 Copie de la circulaire ministérielle n°2122 en date du 25 juillet 1935, p. 2 (MNHN, Ms 3065 : 2).

86 *Ibid.*

87 Louis Lavauden, « Exposé du chef du Service forestier aux Délégations Économiques et Financières. Session de Septembre 1928 », p. 1 (MNHN, Ms 3065 : 1).

88 *Ibid.*, p. 4.

Grâce au travail de L. Lavauden, la gestion des forêts connaît un tournant en 1930 avec la promulgation d'un nouveau décret réglant le régime forestier de l'île, qui tend à améliorer la situation catastrophique de l'exploitation forestière qui subsistait depuis quelques décennies<sup>89</sup>, et acte une nouvelle étape dans l'appropriation institutionnelle des forêts. D'après ce nouveau régime, la forêt, constituée en domaine, est « inaliénable et imprescriptible »<sup>90</sup> et le but de sa gestion est « la transformation progressive de la forêt primitive en forêt aménagée susceptible de coupes régulières », notamment par l'enrichissement en essences précieuses<sup>91</sup>. Le droit d'usage des populations locales est maintenu mais strictement encadré et limité « en raison de la tendance naturelle qu'ont les populations à faire dégénérer l'usage en abus »<sup>92</sup>. La protection de certaines forêts nécessite cependant l'extinction de tout droit d'usage, tandis que sont constitués parallèlement des périmètres de reboisement pouvant aussi bénéficier à la population. La gestion du domaine est assurée par les administrateurs assistés du personnel des forêts. L'île se divise ainsi en sept circonscriptions forestières dirigées chacune par un ingénieur des eaux et forêts, assisté par des gardes européens et indigènes<sup>93</sup>. Par ces différents textes réglementaires, les autorités divisent, classent, délimitent, ordonnent les forêts de l'île et leur assignent un rôle défini dans le processus de mise en valeur du territoire.

Cette appropriation institutionnelle constitue le préalable au contrôle effectif sur le terrain. Il s'agit désormais pour l'administration et le service forestier de la concrétiser. Pour cela, l'État colonial va mettre en place un important dispositif de contrôle et user de diverses tactiques, à commencer par la répression active et sévère des feux de brousse et du *tavy*, qui prend plusieurs formes. Dans certaines régions, face au non-respect des indigènes pour les prescriptions en matière de feux de brousse, l'autorité coloniale décide de soumettre ces derniers au régime de l'autorisation préalable<sup>94</sup>. Les *fokonolona* sont encore mis à contribution<sup>95</sup> et, dans certains districts, des notables sont désignés dans chaque village pour être responsables du signalement des feux et de la dénonciation de leurs auteurs<sup>96</sup>. En 1932, L. Lavauden constate que l'« énergique répression » a permis de faire disparaître la pratique de l'agriculture sur brûlis dans certains endroits de l'île, mais

89 J. Fremigacci, « La forêt de Madagascar en situation coloniale... », *op. cit.*, p. 436.

90 « Circulaire du 18 février 1931 relative à l'application des textes promulgués le 17 novembre 1930, réglant le régime forestier applicable à Madagascar », JOM du 28 février 1931, p. 231 (MNHN, ARCH PC 23 : 17).

91 *Ibid.*

92 *Ibid.*, p. 233.

93 Lettre du gouverneur général de Madagascar et dépendances à monsieur le ministre des colonies en date du 20 novembre 1935, *op. cit.*, p. 2.

94 Lettre de l'inspecteur adjoint des eaux et forêts à l'administrateur supérieur, chef de la région de Fort-Dauphin en date du 29 mars 1934, p. 1 (MNHN, Ms 3065 : 2).

95 Lettre de l'administrateur supérieur de la région de Diégo-Suarez au chef du district d'Ambanja en date du 20 février 1933, p. 1 (MNHN, Ms 3065 : 2).

que d'autres régions sont plus éprouvées, notamment à cause d'une certaine inertie de la part de quelques chefs de district. Il réaffirme donc la nécessité de la coopération entre les services dans la lutte contre les *tavy* qui ne doit souffrir d'« aucune entrave administrative »<sup>97</sup>. Ainsi, dans les années 1930, comme le résume un administrateur de la région de Diego-Suarez, dans le nord de l'île, « [l]'exploitation indigène a été surveillée de très près par le Service des Forêts qui y est hostile, à tel point qu'il l'a à peu près complètement supprimée, du moins sous sa forme légale »<sup>98</sup>. Certains administrateurs croient ainsi remarquer des résultats encourageants, comme dans ce district de la région de Tamatave, à l'est de Madagascar, où « [g]râce à la compréhension par l'indigène des mesures d'interdiction prises si sévèrement au cours des années 1932 et 1933, aucun feu de forêt n'a été signalé dans le district en 1934 »<sup>99</sup>.

Pour l'administration coloniale, la forte répression de l'usage des feux dans la colonie est une priorité, et « les peines qui répriment ces coupables usages revêtent une importance économique et sociale au premier chef. Elles aideront à inculquer dans la mentalité indigène la notion de l'utilité de la forêt et du respect qu'on lui doit, c'est tout une éducation à faire qui demande un effort patient et continu »<sup>100</sup>. Et pour mener à bien cette œuvre d'éducation, les administrateurs expérimentent différentes méthodes. Par exemple, dans un district de la région de Fort-Dauphin, dans le sud de Madagascar, après avoir interdit impérativement toute mise à feu, des mesures sont prises en faveur d'une autorisation partielle et conditionnée. Les populations locales ne peuvent plus allumer des feux qu'« à date convenue, par groupements de villages d'un même clan, dans des prairies désignées à l'avance et sous la surveillance et la responsabilité des notables »<sup>101</sup>. Ailleurs, des autorisations de mise à feu sont également données par l'administration pour permettre de contrôler les terrains sur lesquels celle-ci s'exerce. Ces autorisations sont de plus « subordonnées soit à l'établissement des rizières soit à la plantation des cultures riches soit au repeuplement d'eucalyptus dans les régions déboisées »<sup>102</sup>. Ces différents moyens de contrôle et de persuasion visent à modifier les pratiques, les habitudes et les comportements des populations locales, dans le sens des intérêts de l'État colonial. Il est cependant difficile de déterminer quelle application et quels effets réels cette répression a obtenus, les administrateurs déplorant

---

96 Anon., « Rapport économique de 1934. Région de Fort-Dauphin. District du Midongy-du-Sud », p. 1 (MNHN, Ms 3065 : 2).

97 Anon., « Extrait du Rapport annuel du chef du Service forestier pour l'année 1932 », p. 1-2 (MNHN, Ms 3065 : 1).

98 Anon., « Rapport économique de 1934. Région de Diego-Suarez. District de Diego-Suarez », p. 1 (MNHN, Ms 3065 : 2).

99 Anon., « Rapport économique. Région de Tamatave. District de Brickaville. Année 1934 », p. 1 (MNHN, Ms 3065 : 2).

100 Anon., « Rapport économique. Région Diego-Suarez. Année 1934 », p. 2 (MNHN, Ms 3065 : 2).

101 Anon., « Rapport annuel 1934. Région de Fort-Dauphin. District de Vondrozo », p. 1 (MNHN, Ms 3065 : 2).

102 Anon., « Rapport économique. Région de Tamatave... », *op. cit.*, p. 1.

régulièrement la persistance des feux et le manque de moyens matériels et humains pour les empêcher<sup>103</sup>, tandis que l'administration générale et le service des forêts semblent parfois avoir du mal à s'entendre<sup>104</sup>.

Parallèlement à la répression des feux de brousse et du *tavy*, certains administrateurs, soucieux de la subsistance de leurs administrés, obtiennent que soit instaurée, à partir de 1931, une règle autorisant partiellement le défrichement. Cette règle prévoit que « pour chaque agglomération d'une certaine importance, dans un rayon de 1 kilomètre autour de la case du chef de village, le défrichement peut être autorisé s'il n'est pas possible de trouver, dans les terres basses, des rizières d'une superficie suffisante susceptibles d'être irriguées et rendues permanentes par quelques aménagements sommaires »<sup>105</sup>. En effet, pour certains administrateurs « il ne saurait être interdit de brûler des débris végétaux sur un terrain dont la mise en valeur doit être définitive et permanente (rizières ou terrains de culture) »<sup>106</sup>, mais cette autorisation doit être conditionnée au strict respect du périmètre délimité par les autorités coloniales, et hors duquel « les pénalités s'appliqueront aux délinquants avec une fermeté implacable »<sup>107</sup>. Selon les administrateurs, cette mesure a pour but de « faciliter l'alimentation de la population en lui donnant la possibilité et le moyen d'étendre ses cultures à l'intérieur de périmètres largement délimités, après déclassement des parcelles de terrain forestier dont l'utilisation agricole est reconnue immédiatement indispensable »<sup>108</sup>. Mais, derrière cette attention apparente pour la subsistance des populations rurales, l'objectif principal est de fixer les agriculteurs-éleveurs en substituant à la pratique de la culture temporaire sur brûlis celle de la culture de rente, les habitants d'un village ne pouvant plus se déplacer après la délimitation du périmètre de culture sous peine de perdre le bénéfice du défrichement<sup>109</sup>. Cette règle est pensée à la fois comme une mesure économique, permettant l'intensification de la production agricole, et un moyen de protection des forêts, par la suppression de la pratique de l'agriculture sur brûlis. Selon l'administration, grâce à cette politique, « l'indigène tirant quelques revenus des cultures riches qu'il aura plantées, pourra se constituer d'outillage nécessaire à la mise en valeur de ses exploitations : la mise à feu ne sera plus qu'un procédé exceptionnel de cultures alors qu'elle est encore actuellement la règle »<sup>110</sup>. Cependant, au bout de quelques années, les voix de plusieurs

---

103 Anon., « Rapport économique, année 1935. Région de Tuléar », p. 2 (MNHN, Ms 3065 : 2).

104 *Ibid.* ; Anon., « Extrait du Rapport annuel du chef du Service forestier... », *op. cit.*, p. 2.

105 Lettre du chef de région de Fianarantsoa à messieurs les chefs de district d'Ifanadiana, de Manakara, de Vohipeno et le chef de poste d'Ampasinambo en date de décembre 1935, p. 1 (MNHN, Ms 3065 : 2).

106 Anon., « Rapport annuel 1933. Région de Tamatave », p. 1 (MNHN, Ms 3065 : 2).

107 Lettre de l'administrateur supérieur de la région de Diégo-Suarez au chef du district d'Ambanja en date du 20 février 1933, *op. cit.*, p. 3.

108 Anon., « Annexe au rapport annuel de la Région de Fianarantsoa pour l'année 1933 », p. 1 (MNHN, Ms 3065 : 2).  
Souligné dans le texte.

109 Anon., « Annexe au rapport annuel de la Région de Fianarantsoa pour l'année 1933 », *op. cit.*, p. 1.

110 Anon., « Rapport économique. Région de Tamatave. District de Brickaville. Année 1934 », *op. cit.*, p. 1.

administrateurs s'élèvent contre les « abus » que génère le principe du périmètre<sup>111</sup>. Ainsi, pour le chef de région de Fianarantsoa, dans le centre de l'île, celui-ci doit être abandonné au profit d'une nouvelle procédure d'occupation des terres basée sur « une discrimination entre les cultures permanentes et les cultures temporaires »<sup>112</sup>. Il s'agit de favoriser les premières en accordant aux populations locales la protection des terrains nécessaires à leur subsistance au sein de « réserves indigènes ». Selon lui, cette mise en réserve doit permettre l'éducation des paysans « dans un nouvel esprit de culture » en les fixant à leur sol en même temps que de supprimer la pratique de la culture sur brûlis par le maintien d'une stricte discipline forestière<sup>113</sup>. La méthode du périmètre semble avoir été utilisée par l'administration sans faire l'objet d'une loi spécifique jusqu'en 1937 où elle est mentionnée dans une circulaire relative au régime forestier de Madagascar, en tant que pratique à étendre à tous les espaces forestiers de l'île<sup>114</sup>. Les méthodes du périmètre et de la « réserve indigène », au demeurant fort similaires, répondent au projet colonial de transformation des modes de vie locaux et de « capture » du travail des paysans dans l'économie capitaliste coloniale<sup>115</sup>. Un paysan sédentaire, sur qui l'on peut imposer des taxes et qui produit des denrées commercialisables sur le marché, est plus profitable pour la colonie qu'un paysan nomade qui ne produit que pour sa propre subsistance.

Pour parvenir à cette fin, le gouvernement colonial peut en arriver jusqu'à une dernière extrémité : le déplacement de village. Du point de vue du gouverneur général, ce type de mesures, qui sont du reste « très favorables aux populations indigènes »<sup>116</sup>, présente un triple avantage : du point de vue administratif, la création de village régulier et stable doit permettre une diminution du nomadisme et un contrôle plus aisé ; du point de vue agricole, elle doit favoriser la « substitution, à la pratique rétrograde des jachères et des tavy, de la méthode de culture intensive, par assolement et emploi des façons culturales » ; du point de vue forestier, le déplacement des villages irréguliers induit la suppression de « l'un des principaux facteurs du déboisement », à savoir le *tavy*<sup>117</sup>. Ainsi, dans la région de Diego-Suarez, dans le nord de l'île, cinq nouveaux villages sont créés dans des « réserves indigènes » de la plaine du Sambirano, libérant ainsi 20 000 hectares de « forêt

---

111 Lettre du chef de circonscription du Centre à monsieur l'administrateur supérieur de la région de Fianarantsoa, p. 1 (MNHN, Ms 3065 : 2).

112 Lettre du chef de région de Fianarantsoa à messieurs les chefs de district..., *op. cit.*, p. 2.

113 *Ibid.*, p. 3.

114 « Circulaire relative à l'application du décret du 25 septembre 1937 portant organisation du régime forestier à Madagascar (2) », JOM du 2 juillet 1938, p. 751 (<https://gallica.bnf.fr>, consulté le 19/05/2022).

115 Christian Kull, *Isle of fire. The Political Ecology of Landscape Burning in Madagascar*, Chicago, University of Chicago Press, 2004, p. 174.

116 Lettre du gouverneur général de Madagascar et dépendances à monsieur le ministre des colonies en date du 20 novembre 1935, *op. cit.*, p. 6.

117 Lettre du gouverneur général de Madagascar au chef de la région de Diego-Suarez en date du 19 décembre 1935, p. 1 (MNHN, Ms 3065 : 2).

primitive »<sup>118</sup>. Au total, 500 habitants sont déplacés lors de cette opération, non sans protestations, mais les villageois doivent choisir entre la réinstallation ou les sanctions judiciaires pour avoir défriché la forêt. Cette volonté de contrôle du territoire est encore exemplifiée sous la plume d'un administrateur de la région de Tamatave : « [i]l existe des zones forestières montagneuses, désertes le plus souvent, sans possibilité de cultures, sans voies de pénétration, où l'indigène n'a rien à faire. Il s'y rencontre parfois de misérables villages ; autant que possible il faut les enlever et les rapprocher des vallées cultivables »<sup>119</sup>. Dans la pratique du déplacement de village, le contrôle des usages de la terre et de la forêt se mêle de façon extrême à celui de l'aménagement du territoire. C'est l'autorité coloniale qui décide quelle zone doit être conservée en l'état (les espaces forestiers) et quelle autre doit être aménagée (les plaines fertiles), et donc où doivent se trouver les populations rurales et quel type d'activité elles doivent mener (la culture permanente plutôt que le nomadisme agricole).

Enfin, l'administration, au moyen de son service des forêts, se donne pour mission de protéger et de restaurer les espaces forestiers de la Grande île. Cette action de protection se distingue toutefois de celle des naturalistes du Muséum, dans ses objectifs comme dans ses représentations de la forêt – perçue comme une ressource à exploiter. Cette mission se décline en deux actions principales. Il s'agit d'abord de mettre en réserve des espaces forestiers que l'administration juge économiquement essentiels à la région et/ou menacés de destruction. La mise en réserve d'une forêt peut répondre à plusieurs objectifs spécifiques : conserver des essences de bois qui disparaîtraient autrement<sup>120</sup> ; préserver des peuplements, sources de richesse par la production de tanin, de bois de chauffage ou de construction; ou, plus globalement, conserver le « régime des cours d'eau » ou le « régime des pluies » d'une région, et donc son potentiel agricole, ou encore éviter les phénomènes d'érosion du sol<sup>121</sup>. Ce type de mise en réserve permet donc de protéger ces espaces forestiers du tavy ou des sociétés d'exploitation. Il pose cependant la question du droit d'usage des populations riveraines qui est soit maintenu, pourvu qu'il ne touche que les « produits accessoires » de la forêt<sup>122</sup>, soit cantonné à un autre espace forestier<sup>123</sup>.

---

118 Lettre de l'administrateur-adjoint des colonies, chef du district d'Ambanja à monsieur l'administrateur de la région de Diego-Suarez en date du 19 octobre 1935, p. 1 (MNHN, Ms 3065 : 2).

119 Anon., « Rapport annuel 1933. Région de Tamatave », *op. cit.*, p. 2. Nous soulignons.

120 Anon., « Rapport annuel de 1934. Région de Majunga », p. 1 (MNHN, Ms 3065 : 2).

121 Anon., « Note de présentation à monsieur le gouverneur général en conseil d'administration. Au sujet d'une mise en réserve d'un massif forestier de 24 000 ha sis dans les districts de Befandriana et d'Antsohihy », p. 1 (MNHN, Ms 3065 : 2).

122 Modeste Louvel, « Note de présentation à monsieur le gouverneur général en conseil d'administration au sujet de la mise en réserve pour une durée de 10 ans des peuplements de palétuviers de la baie de Bombetoka et des îles et rives de la Betsiboka sur une surfacede 24000 ha environ », 4 novembre 1935, p. 2 (MNHN, Ms 3065 : 2).

123 Lettre de l'inspecteur-adjoint des eaux et forêts, chef de la circonscription forestière de l'ouest à l'inspecteur principal des eaux et forêts en date du 11 mai 1935, p. 2 (MNHN, Ms 3065 : 2).

La deuxième action principale de l'administration est celle du reboisement. De la même manière, le reboisement répond à divers objectifs : la production de bois d'œuvre ou de chauffage qui peut aussi bien concerner l'usage de la colonie que celui des populations locales, qui seront alors elles-mêmes en charge du reboisement<sup>124</sup> ; la reconstitution des forêts « épuisées » ou « ruinées » par les exploitations abusives, qui peut être effectuée avec des essences spécifiquement choisies pour constituer des peuplements « purs » ou enrichis<sup>125</sup> ; et, de la même manière que pour les réserves, la régularisation du « régime des eaux de ruissellement » et l'amélioration du climat local<sup>126</sup>. D'une manière générale, le reboisement a pour but l'augmentation du « capital forestier » qui doit s'effectuer par l'augmentation des surfaces boisées mais également par leur enrichissement, qui consiste à favoriser la multiplication d'une essence recherchée pour sa valeur de façon à obtenir « un peuplement simplifié permettant une exploitation rationnelle »<sup>127</sup>. Cette opération s'inscrit dans la plus pure tradition de la foresterie française qui a pour idéal les peuplements homogènes et fermés<sup>128</sup>. Le reboisement peut s'effectuer dans des espaces forestiers déjà protégés ou bien sur des parcelles mises en réserves à cette occasion. Pour mener à bien l'opération du reboisement, l'administration peut mobiliser les *fokonolona* qui doivent s'occuper de planter les pieds cultivés dans des pépinières. Cependant, la coopération des villageois ne va pas toujours de soi, comme en témoigne un administrateur de la région de Fort-Dauphin, dans le sud de Madagascar :

« Malgré les nombreux kabary qui ont été faits, les Antaisaka [peuple du sud-est de l'île] ne voient pas l'intérêt d'un travail immédiat pour un rapport très lointain, surtout lorsqu'il s'agit de planter des arbres, chose que leurs ancêtres n'ont jamais faits [sic]. Ils ont aussi, comme pour le café, la peur que ces plantations, ordonnées par l'administration, ne soient faites à son profit. Là comme ailleurs il s'agit de dissiper des préventions et de faire contracter des habitudes. »<sup>129</sup>

On retrouve ici les mêmes éléments utilisés pour la répression des *tavy* ou la protection des réserves naturelles. Le reboisement, et plus globalement la mise en réserve dans un objectif de gestion forestière, est lui aussi un instrument du contrôle du territoire et de son aménagement, ainsi que des pratiques des populations rurales à qui il faut faire « contracter des habitudes » nouvelles et abandonner les anciennes. En réservant un espace forestier en vue de son exploitation ou de son enrichissement l'autorité coloniale décide du rôle économique de telle ou telle région et, par

124 Lettre du gouverneur général de Madagascar et dépendances à monsieur le ministre des colonies en date du 20 novembre 1935, *op. cit.*, p. 4-5.

125 Anon., « Extrait du Rapport sur le fonctionnement du service forestier pendant l'année 1926 », p. 1 (MNHN, Ms 3065 : 1).

126 Anon., « Rapport annuel de 1934. Région de Fianarantsoa », p. 2 (MNHN, Ms 3065 : 2).

127 Lettre du gouverneur général de Madagascar et dépendances à monsieur le ministre des colonies en date du 20 novembre 1935, *op. cit.*, p. 7.

128 Anne Bergeret, « Discours et politiques forestières coloniales en Afrique et à Madagascar », *Revue française d'histoire d'outre-mer* 80 – 298, 1993, p. 43.

129 Anon., « Rapport économique de 1934. Région de Fort-Dauphin. District de Vangaindrano », p. 2 (MNHN, Ms 3065 : 2).

l'exclusion des pratiques des populations locales, définit les usages acceptables de la ressource forestière.

On voit donc à quel point la question forestière apparaît pour la colonie comme un « intérêt vital », comme l'affirme un inspecteur des eaux et forêts<sup>130</sup>. Source de richesses commercialisables ou conservatrice du régime des pluies indispensable à la culture, la forêt apparaît aux yeux de l'administration, et à l'opposé des naturalistes, comme une ressource, un « capital » qu'il s'agit de protéger et de faire fructifier. Pour se faire, l'État colonial dispose de moyens coercitifs puissants, qui consistent notamment en la répression des pratiques indésirables du *tavy* et du feu de brousse, le déplacement forcé des villages et la mise en réserve du « domaine forestier ». Mais comme pour le projet scientifique de protection de la nature, l'entreprise étatique de « mise en valeur » de la colonie repose sur un discours, que les administrateurs et le personnel forestier partagent avec les naturalistes, disqualifiant les populations rurales et leur rapport à la forêt.

### ***Discours administratif sur les populations et la forêt : le socle commun***

Ce discours se caractérise d'abord la réappropriation du mythe de la forêt primaire qui constitue un cadre de pensée orientant le champ de perception et d'action des agents de l'administration et devient une vérité qui n'est plus remise en cause, à l'instar de cette affirmation de L. Lavauden, selon qui « [n]ul homme compétent ne conteste plus aujourd'hui que Madagascar ait été, jadis, entièrement boisé »<sup>131</sup>. Dès lors, ce cadre exerce son influence dans le discours de chaque administrateur de région qui, à l'occasion d'un rapport annuel, dresse l'état de la situation forestière de sa circonscription en termes de « vestiges de la forêt primitive » ou « d'essences secondaires » ayant remplacé la formation primaire<sup>132</sup>. La forêt n'est perçue que sous le prisme de son étendue ancienne (très large) ou actuelle (très restreinte) et de sa disparition<sup>133</sup>. À cet égard, il est permis de douter des affirmations des administrateurs sur la répartition des forêts primitives dans leur circonscription du fait de la tendance bien connue des agents coloniaux à confondre avec de la végétation spontanée, des formations qui sont en fait le résultat de pratiques culturelles d'origine anthropique<sup>134</sup>. Mais les agents de l'État colonial ne peuvent concevoir l'action des paysans malgaches vis-à-vis des forêts qu'en termes de dégradation et ils déplorent ainsi régulièrement la

---

130 Lettre de l'inspecteur-adjoint des eaux et forêts, chef de la circonscription forestière de l'ouest à l'inspecteur principal des eaux et forêts en date du 11 mai 1935, *op. cit.*, p.2.

131 L. Lavauden, « Exposé du chef du Service forestier aux Délégations Économiques et Financières. Session de Septembre 1928 », *op. cit.*, p. 1.

132 Anon., « Rapport annuel de 1934. Région de Fianarantsoa », *op. cit.*, p. 1 ; Anon., « Rapport annuel de 1934. Région de Majunga », *op. cit.*, p. 1.

133 Anon., « Rapport annuel de 1935. Région de Fianarantsoa », p. 4 (MNHN, Ms 3065 : 2).

134 D. Juhé-Beaulaton et B. Roussel, « Tropiques d'abondance ou tropiques menacées... », *op. cit.*, p. 31.

« destruction systématique de la forêt par l'indigène, amateur de feux de brousse et de terrains de culture très productifs »<sup>135</sup>. Le « cultivateur » est ainsi présenté comme un « ennemi de la forêt »<sup>136</sup>.

La dénonciation systématique du *tavy* par les administrateurs est associée à un discours sur la « nature » du paysan malgache qui cherche à expliquer les raisons pour lesquelles celui-ci détruirait les espaces forestiers de l'île. La méthode de l'agriculture sur brûlis lui serait ainsi dictée par la paresse<sup>137</sup>, par son caractère « oublieux et insouciant »<sup>138</sup>, ou encore par son « imprévoyance coutumière »<sup>139</sup>. L'incrimination de ce qu'Henri Perrier de la Bâthie appelle les « mauvaises coutumes de primitifs »<sup>140</sup> inclut également les feux de brousse pour lesquels les administrateurs ne trouvent pas de mots assez durs, comme dans la région de Diego-Suarez où l'un d'entre eux fustige la « frénésie de l'incendie [qui] gagne comme une lèpre » et dont l'impact est désastreux « par la destruction de toute la végétation arbustive, le manque de discernement et de soin de l'Indigène qui ne s'astreint à aucune précaution raisonnable, enfin la destruction du gibier »<sup>141</sup>. Ce discours sur le paysan malgache induit, au moins chez L. Lavauden et H. Perrier de la Bâthie, une critique des politiques coloniales en faveur du droit d'usage des populations locales, considérées comme des politiques « de mollesse et d'abandon, inspirée d'un sentimentalisme à la Loti »<sup>142</sup> qui tendent à « empêcher tout progrès »<sup>143</sup>.

Cependant, si ce discours sur les populations rurales et leurs pratiques est hégémonique, on peut voir apparaître à la marge des critiques et des divergences parmi les agents de l'État. L'interdiction du feu, par exemple, fait débat dans l'administration entre les partisans d'une interdiction totale et ceux qui reconnaissent une certaine utilité à son utilisation. Ainsi, lors d'une conférence entre les chefs de circonscription en 1925, certains administrateurs demandent une suppression complète des *tavy* en affirmant, sur la base des travaux de Humbert, que « la pratique des *tavy* c'est la suppression des forêts à brève échéance [...], c'est la permission donnée aux indigènes d'aller s'installer dans la forêt », tandis que d'autres plaident pour leur réglementation afin d'avoir les indigènes « sous la main »<sup>144</sup>. Sur le terrain, Raymond Dedcary, qui déplore ces divergences d'opinions, lui qui estime qu'une réglementation est illusoire, fait également état de

135 Anon., « Rapport annuel de 1934. Région de Morondava », p. 1 (MNHN, Ms 3065 : 2).

136 Anon., « Rapport économique de 1934. Région de Diego-Suarez. District de Diego-Suarez », *op. cit.*, p. 1.

137 Lettre de l'administrateur supérieur de la région de Diégo-Suarez au chef du district d'Ambanja en date du 20 février 1933, *op. cit.*, p. 2.

138 L. Lavauden, « Exposé du chef du Service forestier aux Délégations Économiques et Financières. Session de Septembre 1928 », *op. cit.*, p. 1.

139 Anon., « Annexe au rapport annuel de la Région de Fianarantsoa pour l'année 1933 », *op. cit.*, p. 3.

140 Lettre de Henri Perrier de la Bâthie au chef du service des forêts en date du 24 juin 1933, p. 3 (MNHN, Ms 3065 : 1).

141 Anon., « Rapport économique de 1935. Région de Diego-Suarez », p. 2-3 (MNHN, Ms 3065 : 2).

142 Lettre de H. Perrier de la Bâthie au chef du service des forêts en date du 24 juin 1933, *op. cit.*, p. 3

143 L. Lavauden, « Exposé du chef du Service forestier aux Délégations Économiques et Financières. Session de Septembre 1928 », *op. cit.*, p. 3.

144 « Conférence des Chefs de Circonscription du 2 au 9 Février 1925 inclus », p. 1-2 (MNHN, MS 3065 : 1).

divergences d'exécution, comme dans la région de Fort-Dauphin où les feux ont été interdits de manière absolue, mais où les chefs de district appliquent cette interdiction, les uns « avec rigueur », les autres « avec des tempéraments plus ou moins grands »<sup>145</sup>.

Le discours des administrateurs et les hypothèses des scientifiques sur lesquels ils sont basés peuvent également faire l'objet d'une remise en question ponctuelle comme en atteste l'exemple d'un conflit opposant le chef de la région de Diego-Suarez à H. Perrier de la Bâthie au sujet de la création, portée par le premier, d'une réserve de pâturage en amont de la vallée de la Mahavavy (dans le nord de l'île). Cette réserve doit permettre, selon le chef de région, de protéger l'activité pastorale des éleveurs locaux et de concilier ses intérêts avec ceux de l'agriculture<sup>146</sup>. H. Perrier de la Bâthie s'oppose à la création de cette réserve qui, selon lui, tend « à livrer sans contrôle aux flammes et au déboisement toutes les montagnes du bassin de réception de la Mahavavy »<sup>147</sup>. Le premier émet alors une objection intéressante :

« Il ne faut pas [...] s'exagérer les destructions possibles de l'indigène dans le périmètre à constituer ; si dans les terrains de pâturage restants après soustraction des parties prévues, il y a eu des arbres autrefois, leur destruction remonte pour la plus grande partie à des générations qui n'existent plus. Personnellement, je connais ce pays depuis 1922 et je le vois toujours le même ; j'ai maintes fois, et dernièrement encore, interrogé les vieillards qui m'ont partout répondu avoir toujours connu les montagnes dépouillées comme elles le sont. »<sup>148</sup>

Mais H. Perrier de la Bâthie répond à son tour :

« J'ai été moi-même éleveur. Je connais le territoire en question depuis 1906. J'aime beaucoup les Malgaches, mais la recherche du fait précis m'a forcément amené à ne plus admettre un renseignement indigène sans l'avoir moi-même contrôlé. [...] j'ai eu ainsi l'occasion d'observer bien des faits que d'autres négligent ou ignorent et d'étudier certaines faces de la question, qui, il faut bien le reconnaître, lui échappent totalement. »<sup>149</sup>

Dans ce cas intéressant, l'administrateur conteste la lecture dominante du paysage portée notamment par les scientifiques, qui ne peuvent concevoir les forêts existantes que comme des vestiges de la grande forêt primaire, et l'absence de forêt que comme signe d'une dégradation ancienne. À contre-courant, le chef de la région de Diego-Suarez atteste, sur la base de témoignages locaux, de la pérennité d'un paysage non forestier. Mais dans l'« ordre du discours »<sup>150</sup> sur la forêt à Madagascar, seul le scientifique est habilité à dire ce que fut le paysage de l'île par le passé, et les

---

145 Lettre de R. Decary à H. Humbert en date du 6 Novembre 1932, *op. cit.*, p. 2.

146 Lettre du chef de la région de Diego-Suarez au directeur des domaines en date du 8 Mars 1933 (MNHN, Ms 3065 : 1).

147 Henri Perrier de la Bâthie, « Note de Monsieur Perrier de la Bâthie », 24 janvier 1933, p. 1 (MNHN, Ms 3065 : 1).

148 Lettre du chef de la région de Diego-Suarez au directeur des domaines en date du 8 Mars 1933, *op. cit.*, p. 5.

149 Lettre de Henri Perrier de la Bâthie au chef du service des forêts en date du 24 juin 1933, p. 3 (MNHN, Ms 3065 : 1).

150 Michel Foucault, *L'ordre du discours*, Paris, Gallimard, 1971.

témoignages des populations locales sont renvoyés à des « dire indigènes »<sup>151</sup>. Ainsi, l'exception de cette voix divergente confirme la règle du discours dominant puisqu'au bout du compte c'est H. Perrier de la Bâthie qui obtient gain de cause<sup>152</sup>.

Ces représentations de la nature malgache, des populations locales et de leurs pratiques, incorporées dans un récit faisant de l'agriculteur-éleveur le destructeur de la forêt « primaire », sont donc partagées de la même manière par les administrateurs, les agents forestiers et les scientifiques, formant de cette façon leur socle commun. Le discours que ces acteurs portent sur les populations rurales, qui disqualifie leur usage de la nature et leur dénie tout autre rôle vis-à-vis des forêts que celui de prédateur, permet de légitimer leur propre appropriation du territoire, dans un souci de protection de la nature pour les uns, par la création de réserves naturelles, ou dans un objectif de « mise en valeur » pour les autres, par la mise en domaine de la forêt, le déplacement de villages, la création de réserves de reboisement, etc. Le mythe de la forêt primaire constitue la matrice de ce discours et du projet politique qu'il légitime, la forêt « vierge » n'appartenant par définition à personne et étant donc librement appropriable<sup>153</sup>, et les paysans malgaches étant par nature les « ennemis » de la forêt, et donc à écarter absolument. Cependant, face à la répression et à la réorganisation de leurs lieux et modes de vie, les populations locales ne sont pas restées passives. À travers les sources mobilisées, il est possible d'apercevoir en creux les formes quotidiennes de la résistance paysanne<sup>154</sup>.

### 2.3. Les formes quotidiennes de la résistance

Malgré le caractère administratif et institutionnel des archives relatives à la forêt et son utilisation à Madagascar durant la période coloniale, l'on peut déceler ici ou là des indices qui permettent de retracer les stratégies de résistance des paysans malgaches face à l'appropriation de leurs terres et aux tentatives de l'État de modifier leurs usages du territoire et de la forêt. Nous nous attarderons donc sur cet aspect dans cette dernière partie, plus courte que les autres du fait de la faiblesse des sources sur le sujet.

Si plusieurs des réserves naturelles créées en 1927 ont été choisies pour leur isolement et justifiées par l'impossibilité de leur exploitation économique, en réalité, beaucoup sont, sinon

---

151 Lettre de H. Perrier de la Bâthie au chef du service des forêts en date du 24 juin 1933, *op. cit.*

152 Lettre de l'ingénieur en chef de l'agriculture au chef de la circonscription forestière du nord sous couvert du chef de la région de Diégo-Suarez en date du 21 août 1933 (MNHN, Ms 3065 : 1).

153 J. Pouchepadass, « Colonisations et environnement », *op. cit.*, p. 8.

154 *Ibid.*, p. 20.

habitées, au moins parcourues quotidiennement par les populations riveraines. Certaines d'entre elles ont notamment été établies sur des sites traditionnels comme la réserve naturelle de Manampetsa qui contient « des grottes qui ont servi d'habitations et de lieux de sépulture »<sup>155</sup>. La 11<sup>e</sup> réserve créée en 1939 dans le sud-est de Madagascar est carrément prévue sur une zone habitée<sup>156</sup>. Et même si les aires protégées ne sont pas – ou plus – formellement habitées, les populations rurales continuent de faire usage du territoire, même mis en réserve. Ainsi, Raymond Decary qui se plaint que les patrouilles ne pénètrent pas dans les réserves naturelles, écrit à Henri Humbert :

« Aussi les indigènes profitent de cette situation et trouvent au cœur des réserves le calme le plus complet – et cela d'autant plus que les gardes indigènes affectés à leur surveillance n'osent pas eux-mêmes entrer dans l'épaisseur des forêts, dans la crainte de se trouver seuls en présence de cas irréguliers qui pourraient leur faire un mauvais parti. Le nombre des individus qui vivent ainsi bien tranquilles dans les réserves où ils ont évidemment de petites cultures, est sans nul doute considérable »<sup>157</sup>

Pour contrer ce phénomène, l'autorité coloniale mène des opérations de police visant à vider les réserves de ces individus « indésirables ». À cet égard, l'exemple de la réserve de l'Ankarafantsika, au nord de l'île, est significatif. En 1940, l'administration constate que le massif forestier sert de refuge à des « vagabonds » et autres individus « en marge de la société »<sup>158</sup>. Selon un rapport, « [o]n rencontre parmi ces indésirables : des voleurs de bœufs, des bandits évadés du bague ou de prisons, des auteurs de crimes recherchés depuis longtemps et enfin des fabricants d'alcool non déclaré »<sup>159</sup>. Une opération policière est alors organisée afin de « purger » la forêt de ces criminels. Au total, 524 individus sont arrêtés, mais si 74 d'entre eux le sont pour vol de bœufs ou fabrication ou détention d'alcool de fraude, 430 le sont pour le motif intitulé « sans pièce d'identité – retards dans l'exécution des prestations et dans le paiement des impôts » et huit autres « sans pièce d'identité et fuite devant les gardes »<sup>160</sup>. Cette opération permet donc surtout, comme le formule d'ailleurs explicitement le rapport, « d'arrêter un nombre imposant d'indésirables » et « de donner à réfléchir aux individus douteux qui se seraient laissés aller à penser que l'état de guerre signifiait un certain relâchement dans la surveillance exercée par les autorités »<sup>161</sup>. De plus, outre le bénéfice des amendes, il est permis de douter de l'efficacité de ce genre d'opération, car, comme le formule R.

---

155 H. Perrier de la Bâthie, « Délimitation et la reconnaissance de la réserve naturelle du Manampetsa », 15 mai 1933, *op. cit.*, p. 3.

156 Lettre du gouverneur général de Madagascar et dépendances au professeur A. Gruvel en date du 21 février 1933, *op. cit.*, p. 4.

157 Lettre de Raymond Decary à Henri Humbert en date du 1<sup>er</sup> Juillet 1946, p. 1 (MNHN, Ms 3206 : 2546-2661).

158 Anon., « Région de Majunga. Rapport politique », 1940, p. 1 (MNHN, Ms 3066 : 4).

159 *Ibid.*

160 *Ibid.*

161 *Ibid.*

Decary six ans plus tard, « [i]l est évident que ce peuplement humain [s'est] aujourd'hui reconstitué [dans le massif de l'Ankarafantsika], comme il s'en est constitué, d'après Court, dans la réserve du Zakamena (et très probablement aussi dans celles de l'Antsingy et de Namoreka en particulier) »<sup>162</sup>. Il n'en reste pas moins que l'autorité coloniale, face au non-respect du territoire des réserves qu'elle a instituées, tente de maintenir son contrôle sur la population en expulsant ceux qu'elle décrète « indésirables », c'est-à-dire essentiellement les agriculteurs nomades et toute personne n'ayant pas un usage de la forêt que l'administration considère comme correct.

Les populations rurales continuent également d'allumer des feux malgré la forte répression. Il est fréquent de voir les administrateurs se plaindre dans une lettre ou un rapport de la persistance de l'agriculture sur brûlis dans leur circonscription, à l'instar du chef de région de Fianarantsoa qui déplore que, si les *tavy* près des routes sont fréquemment découverts et leurs auteurs sanctionnés, des défrichements très importants sont exécutés dans l'épaisseur des massifs<sup>163</sup>. On voit alors apparaître la stratégie des paysans malgaches qui savent utiliser les avantages de la topographie et les faiblesses de la surveillance de l'État pour rester hors de portée des autorités et continuer de cultiver leurs parcelles en forêt. Ils tirent également avantage de ce que Christian Kull appelle la « nature du feu »<sup>164</sup>, caractérisée par son agentivité propre et son anonymat qui permet à son auteur d'éviter l'arrestation et la sanction. On en voit l'exemple dans cet épisode, relaté par un agent de l'administration, concernant un feu de brousse incontrôlable ayant ravagé une grande superficie d'un district du nord de l'île. Selon l'agent, « [i]l n'y a aucun doute d'autre part – le fait étant d'une pratique courante – que d'autres incendies ont dû être volontairement créés dans le but de bénéficier [...] de l'avantage causé par le premier »<sup>165</sup>. Les paysans profitent également des désaccords de l'administration sur l'interdiction des feux, que nous évoquons plus haut, comme le déplore R. Decary :

« les indigènes, qui savent parfaitement ces divergences agissent au mieux de ce qu'ils appellent leurs intérêts et savent habilement profiter pour les mises à feu des dispositions des administrateurs qui... se suivent et ne se ressemblent pas. Donc, suivant les années, on brûlera ou on ne brûlera pas suivant les districts et suivant l'humeur de celui qui préside à leurs destinées immédiates. »<sup>166</sup>

On voit donc que la population locale sait tirer parti à la fois des faiblesses du gouvernement colonial en matière de politique ou de surveillance, mais aussi de la nature de leur territoire et de

---

162 Lettre de R. Decary à H. Humbert en date du 1<sup>er</sup> Juillet 1946, *op. cit.*, p. 1.

163 Lettre du chef de la région de Fianarantsoa au gouverneur général de Madagascar et dépendances en date du 4 octobre 1934, p. 1 (MNHN, Ms 3065 : 2).

164 C. Kull, *Isle of fire...*, *op. cit.*, p. 47-80.

165 Lettre de l'adjoint des services civils au chef du district d'Analava, p. 1 (MNHN, Ms 3065 : 2).

166 Lettre de R. Decary à H. Humbert en date du 6 novembre 1932, *op. cit.*, p. 3.

l'outil qu'elle utilise au quotidien – le feu – pour contourner le plus possible le contrôle et la répression de ses pratiques traditionnelles.

Cependant, il n'est pas possible d'échapper totalement au pouvoir colonial et les sanctions finissent toujours par tomber. À cet égard, les autorités comptent, comme nous l'avons vu, sur la coopération des *fokonolona* dans la surveillance et la dénonciation des infractions aux réglementations coloniales. Mais face à la responsabilisation et à la répression collective, les communautés villageoises font montre d'une certaine réticence à la coopération avec le pouvoir colonial. Ainsi, dans ce même épisode de feux de brousse incontrôlé, l'agent de l'administration se désole que « les Fokonolona les plus rapprochés du sinistre, ne sont intervenus, comme à l'ordinaire, que requis et encadrés » et demande la sanction des « collectivités responsables de la propagation du feu qu'elles ne sont que trop enclines à favoriser au lieu de combattre quand il en est encore temps »<sup>167</sup>. Cette réticence à la coopération se double parfois d'une solidarité envers les membres de la communauté que l'État colonial criminalise. Ainsi cet administrateur qui déplore les déprédations continues dont souffriraient les forêts de sa circonscription et dénonce « une certaine passivité, voire une complicité plus ou moins avouée du fokonolona en présence des dégâts commis par des tiers ou par les membres de [sa] propre communauté »<sup>168</sup>. Ce comportement des communautés villageoises ne peut être pleinement compris sans mobiliser le concept d'« économie morale », comme le fait Roderick Neumann dans le cas des paysans du mont Méru en Tanzanie<sup>169</sup>. Concept clé de l'historien britannique Edward P. Thompson, l'économie morale désigne une « vision traditionnelle et cohérente » des normes et des obligations sociales de chacun qui légitime un accès minimum aux moyens de subsistance dans une communauté donnée et vise à la défense des intérêts de cette dernière<sup>170</sup>. Dans une communauté paysanne, l'économie morale définit ce qui est juste et équitable et légitime des actions et des comportements que l'administration coloniale considère comme criminels (allumer un feu ou chasser dans une réserve naturelle par exemple)<sup>171</sup>. Ainsi, si les *fokonolona* rechignent à coopérer avec les autorités coloniales, ce n'est pas par manque de compréhension à l'égard de la législation coloniale, mais par stratégie consciente, et s'ils ne dénoncent pas leurs membres qui se sont rendus coupables d'un *tavy* c'est parce qu'ils considèrent cette pratique comme légitime. Le concept d'économie morale est essentiel pour restituer leur agentivité aux populations locales face à la coercition du pouvoir colonial et ainsi révéler leurs stratégies quotidiennes de résistance.

---

167 Lettre de l'adjoint des services civils au chef du district d'Analava, *op. cit.*, p. 3.

168 Anon., « Rapport annuel de 1934. Région de Fianarantsoa », *op. cit.*, p. 2.

169 Roderick Neumann, *Imposing Wilderness*, Berkeley - Los Angeles, University of California Press, 1998, p. 37.

170 Edward Thompson, « L'économie morale de la foule anglaise au XVIIIe siècle », dans *Les usages de la coutume.*

*Traditions et résistances populaires en Angleterre, XVIIe-XIXe siècle*, Paris, Seuil/Gallimard, 2015, p. 254.

171 R. Neumann, *Imposing Wilderness*, *op. cit.*, p. 179.

La période coloniale marque ainsi le début d'une entreprise d'appropriation systématique des espaces forestiers de Madagascar. Pour le gouvernement général et son service des forêts, il s'agit de constituer et d'entretenir le « domaine forestier », propriété de l'État colonial, notamment par le biais de la mise en réserve et des techniques de foresterie importées de la métropole (enrichissement des formations, reboisement, etc.). Pour les scientifiques du Muséum national d'histoire naturelle de Paris et leurs relais sur place, l'objectif est de soustraire des portions de territoire à toute forme d'usage, de la part de la colonie ou des populations locales, par la création de réserves naturelles intégrales. Bien que nous ayons séparé, de manière quelque peu artificielle, ces deux types d'appropriations de la forêt, il faut bien préciser qu'ils sont en fait tout à fait liés. On peut même dire que l'appropriation naturaliste, *via* la protection de la nature, découle de celle du régime forestier colonial qui en est la condition de possibilité. En effet, bien que les acteurs, leur formation, leur sensibilité et les objectifs qu'ils portent soient différents, leur action engage en réalité les mêmes instruments étatiques permettant le contrôle de l'accès à un territoire institutionnellement défini et aux ressources qui s'y trouvent, et la définition des « bonnes pratiques » à adopter à l'égard de la forêt. En un mot, la protection de la nature et la gestion du domaine forestier colonial relèvent tous deux de la « gouvernementalité » des forêts de Madagascar qui implique le contrôle du territoire et – surtout – des hommes qui en font l'usage. Par la répression du *tavy* et du feu de brousse, la réglementation de la chasse et de la pêche, le déplacement de village et la fixation des populations, le pouvoir colonial tente d'imposer un nouveau mode de vie aux paysans, basé sur la sédentarité, la culture de rente et l'abandon de la propriété commune au profit de la propriété individuelle<sup>172</sup>. Cette volonté coloniale de contrôle du territoire et de son exploitation induit au niveau local une lutte entre le gouvernement et les populations rurales, pour imposer son pouvoir sur l'espace forestier dans le cas du premier, pour produire ses moyens d'existence et perpétuer un usage traditionnel de la terre et de la forêt dans le cas des secondes. La volonté de contrôle apparaît aussi au niveau de la lecture et de la caractérisation du paysage. Sur la base du mythe de la forêt primaire, qui fait figure de socle commun, scientifiques et administrateurs ont le pouvoir de définir ce à quoi ressemblait la Grande île dans le passé et à quoi elle devra ressembler dans le futur, en déterminant la vocation de tel ou tel espace : forestier ou cultivé, habité ou « naturel ».

La période coloniale fait figure de matrice de cette gouvernementalité des forêts dans les territoires du Sud, rationalité politique lancée par les États coloniaux à travers le monde, mais bientôt repris par les gouvernements indépendants. La figure de la réserve naturelle intégrale en

---

172 J. Pouchepadass, « Colonisations et environnement », *op. cit.*, p. 11.

offre un exemple édifiant. Pur produit de la colonisation, les 12 réserves de Madagascar sont maintenues par le nouvel État indépendant après la décolonisation de l'île, dans un contexte de globalisation du problème environnemental<sup>173</sup>, et ont encore, comme nous le verrons, de beaux jours devant elles. Cependant, comme le fait remarquer un scientifique du Muséum en 1958, dans un régime désormais démocratique « la protection des Réserves Naturelles ne peut être assurée qu'avec l'accord des populations riveraines »<sup>174</sup>. Cette constatation préfigure l'ouverture d'une nouvelle période, pendant laquelle le gouvernement tente de perpétuer son contrôle sur les forêts mais en se souciant dorénavant d'emporter l'adhésion de tous à l'ère des « masses » et du « national ».

---

173 Yannick Mahrane, Marianna Fenzi, Céline Pessis et Christophe Bonneuil, « De la nature à la biosphère. L'invention politique de l'environnement global, 1945-1972 », *Vingtième Siècle. Revue d'histoire*, 113 – 1, 2012, p. 127-141.

174 Pierre Saboureau, « La protection de la nature à Madagascar de 1956 à 1958 », 9 Janvier 1958, p. 2 (MNHN, Ms 3066 : 1).

### Chapitre 3. Les années 1960-1970 : une nouvelle ère pour les forêts de Madagascar ?

En 1958, Madagascar acquiert une autonomie relative en devenant une République autonome au sein de la Communauté française. Le 14 octobre 1958, Philibert Tsiranana devient, président du Conseil de gouvernement, avant d'être élu en 1959 premier président de la République malgache<sup>1</sup>. Celle-ci devient officiellement indépendante le 26 juin 1960. La première République de Madagascar, dont Tsiranana est l'unique président jusqu'à sa chute en 1972, est généralement décrite comme une période de continuité avec la période coloniale. En effet, dans le cadre d'accords de coopération, l'influence de la France reste forte, grâce, notamment, à de nombreux assistants techniques qui contribuent au fonctionnement de l'État au plus haut niveau<sup>2</sup>. La « malgachisation » de l'administration se fait graduellement grâce à la formation de nouveaux cadres qui s'effectue à Paris où à l'École nationale d'administration malgache, créée en 1960<sup>3</sup>.

Pour les forêts de l'île, l'indépendance n'a pas non plus signifié une rupture avec la période précédente<sup>4</sup>, les pratiques de rationalisation et de gestion du domaine forestier restant essentiellement identiques. À partir des années 1960, l'environnement acquiert cependant une importance nouvelle, au niveau national comme international, que nous allons tenter de caractériser dans ce chapitre, du point de vue malgache. Pour la nation naissante, cette importance est notamment symbolisée par la constitution de 1959, qui déclare que tout individu doit s'efforcer de protéger, d'améliorer et d'utiliser les ressources naturelles de l'île au mieux de l'intérêt général<sup>5</sup>. Dans un premier temps, nous verrons donc que, pour le nouveau gouvernement malgache, la forêt est appelée à jouer un rôle central dans le développement de la nation. Rôle économique d'abord, la forêt constitue l'un des éléments principaux du développement planifié de l'île, notamment *via* la gestion du domaine forestier et la politique nationale de reboisement. Rôle politique et social ensuite, le reboisement, qui devient en 1963 un « devoir national »<sup>6</sup>, doit également permettre l'encadrement et l'intégration des populations. Cette place de la forêt dans la constitution de la nation, en lien avec le développement économique, se traduit également par le lancement d'une politique d'éducation de la « masse » paysanne. Dans un second temps, nous verrons que, dans un

---

1 Pierre Vérin, *Madagascar*, Paris, Karthala, 2000, p. 176.

2 Mireille Razafindrakoto, François Roubaud et Jean-Michel Wachsberger, *L'énigme et le paradoxe. Économie politique de Madagascar*, Paris, IRD Éditions, 2017, p. 61.

3 P. Vérin, *Madagascar*, *op. cit.*, p. 179.

4 Ivan Scales, « A brief history of the state and the politics of natural resource use in Madagascar », dans Ivan Scales (dir.), *Conservation and environmental management in Madagascar*, London, Earthscan, 2014, p. 140.

5 *Ibid.*

6 Karen Middleton, « Of Trees and the Political Imagination in “Neo-Colonial” Madagascar », dans William Beinart, Simon Pooley et Karen Middleton, *Wild Things*, Cambridge, The White Horse Press, 2013, p. 211-238.

contexte de globalisation de la préoccupation pour l'environnement<sup>7</sup>, le gouvernement malgache organise parallèlement la continuité de la protection de la nature dans ses modalités coloniales en créant les deux premiers parcs nationaux de l'île, en 1958 et 1962, et en maintenant les 12 premières réserves naturelles. L'importance de ces dernières est même réaffirmée à l'occasion des multiples sommets internationaux des années 1960 et 1970 auxquels participe Madagascar, pour montrer sa bonne volonté en la matière. D'une manière générale, les années d'après-guerre sont marquées par un questionnement international sur la place à donner à l'environnement face au développement<sup>8</sup>. Nous verrons donc, pour terminer, comment le gouvernement malgache se positionne sur cette question, en tant que pays en développement, notamment à travers la conférence de Stockholm de 1972. Nous verrons ainsi quelle place occupe l'environnement de la grande île, et plus particulièrement ses forêts, dans le projet politique, économique et social du nouvel État indépendant, et en liaison étroite avec le contexte international des années 1960-70. L'enjeu de ce chapitre est, plus particulièrement, d'éclairer une période de l'historiographie souvent éludée dans la littérature relative à l'environnement de Madagascar.

### **3.1. La forêt et le développement : contrôler le territoire, intégrer la population, développer la nation**

Comme nous l'avons évoqué, l'indépendance ne constitue aucunement une rupture du point de vue des forêts de Madagascar, ni de celui des populations riveraines. La rationalisation et la gestion du territoire et des espaces forestiers restent essentiellement de même nature que lors de la période précédente. Seul un élément change de manière significative : l'objectif général de la gestion des ressources naturelles est désormais entièrement tourné vers le développement de la nation. Cette passation entre l'ancien pouvoir colonial et le nouveau gouvernement malgache trouve une bonne illustration dans les ordonnances d'octobre 1960 relatives aux défrichements et aux feux.

#### ***La politique forestière post-coloniale***

Le 3 octobre 1960, soit quelques mois seulement après la déclaration officielle d'indépendance du pays, le président de la République rédige une ordonnance devant fixer le

---

7 Yannick Mahrane, Marianna Fenzi, Céline Pessis et Christophe Bonneuil, « De la nature à la biosphère. L'invention politique de l'environnement global, 1945-1972 », *Vingtième Siècle. Revue d'histoire*, vol. 113, no. 1, 2012, p. 127-141.

8 Stephen Macekura, *Of Limits and Growth. The Rise of Global Sustainable Development in the Twentieth Century*, Cambridge, Cambridge University Press, 2015, p. 17-53.

nouveau régime des défrichements et des feux de végétation<sup>9</sup>. Philibert Tsiranana place explicitement son texte dans la lignée de ce que la législation coloniale a produit depuis 1930. Dans l'exposé des motifs, après avoir rappelé ce qu'énonce la constitution en matière de sauvegarde et d'usage de l'environnement, il affirme que « l'une des causes les plus graves de la dégradation et de la stérilisation des sols malgaches est la pratique inconsidérée des défrichements avec brûlis (tavy) et des feux de végétation (feux de brousse) »<sup>10</sup>. De la même stigmatisation de l'usage du feu qu'à la période précédente découle la même sentence, à une nuance près : aucun défrichement ne pourra s'effectuer à l'intérieur du « domaine forestier *national* ». Celui-ci est constitué des forêts classées, des réserves naturelles, des parcs nationaux, des réserves spéciales, des périmètres de reboisement, des stations forestières ou piscicoles et des terres affectées au service des eaux et forêts, territoires qui sont tous largement issus de la période coloniale.

Par ailleurs, l'ordonnance distingue différents types de feux de végétation – les feux « de culture », les feux « de pâturages » et les feux « sauvages » – et prévoit pour chacun d'entre eux des autorisations conditionnées ou des interdictions totales. Ainsi, les feux de culture peuvent être effectués sans autorisation lorsqu'il s'agit de brûler un terrain cultivé de façon permanente. Les feux de pâturage sont interdits hors de la saison définie par le gouvernement. Aucun feu ne peut être effectué dans le domaine forestier national. Autre héritage de l'époque coloniale, la responsabilité des *fokonolona* (collectivités villageoises) est engagée en cas de non-identification de l'auteur d'un délit. Le texte prévoit des amendes et des journées de travail en guise de punition. Le président P. Tsiranana justifie la sévérité de son texte de la manière suivante :

« Dans les circonstances actuelles et compte tenu de la démographie en pleine expansion, il est indispensable que des mesures sévères soient prises. S'il n'en était pas ainsi, les sols continueraient à se dégrader à une vitesse accélérée, ne permettant plus à la population d'assurer sa subsistance, et l'avenir même du pays se trouverait irrémédiablement compromis.

Le Gouvernement souhaite que la population comprenne la gravité de la situation et se soumette avec discipline aux dispositions qui sont prises uniquement dans le seul but de l'intérêt supérieur du pays. »<sup>11</sup>

Usant des arguments néomalthusiens courants dans les années 1950 et 1960<sup>12</sup>, à propos de l'augmentation de la population et de l'épuisement consécutif des ressources naturelles, P. Tsiranana peut exiger, de la part des paysans malgaches, une soumission complète, au nom de leur propre

9 « Ordonnance n° 60-127 du 3 octobre 1960 fixant le régime des défrichements et des feux de végétation », Journal officiel de la République de Madagascar (JORM) du 15 octobre 1960 (Direction des eaux et forêts (DEF)).

10 *Ibid.*

11 *Ibid.*

12 Y. Mahrane *et al.*, « De la nature à la biosphère. L'invention politique de l'environnement global, 1945-1972 », *Vingtième Siècle. Revue d'histoire*, 113 – 1, 2012, p. 127-141.

intérêt. Cette ordonnance, qui s'inscrit donc dans la pleine continuité de la législation coloniale, tout en marquant le début de la nouvelle ère nationale, constitue, encore aujourd'hui, le cadre de référence en matière de législation sur les feux à Madagascar<sup>13</sup>.

À l'instar de cette ordonnance de 1960, la politique forestière du nouveau gouvernement malgache ne change pas essentiellement de celle de l'ancienne administration coloniale telle que celle-ci l'a mise en place à partir de 1930. Elle s'insère dans le plan quinquennal de 1964-1968 qui fait une place prépondérante à la protection des forêts naturelles, à l'extension des reboisements artificiels et au développement des industries forestières<sup>14</sup>. L'objectif premier de la nouvelle direction des eaux et forêts et de la conservation des sols est ainsi « le maintien et la reconstitution des conditions naturelles favorables à une agriculture prospère, c'est-à-dire la protection des forêts existantes et la création de boisements nouveaux »<sup>15</sup>. Pour ce faire, il s'agit de classer des parcelles de forêt ou à vocation forestière dans le domaine forestier national. Si la superficie de territoire classé atteint environ 5 % en 1965 (environ 30 000 km<sup>2</sup>), le pourcentage désirable défini par le service des eaux et forêts se situe autour de 12 à 15 %<sup>16</sup>. La procédure de classement s'effectue en fonction du degré de protection recherché, de la réserve naturelle à la forêt classée ordinaire. Cette entreprise de protection menée par le service des forêts doit ainsi permettre le maintien des ressources en eau et la protection des bassins versants aménagés en zones de culture. Ce programme de constitution et de gestion du domaine forestier doit par ailleurs se faire en liaison avec les habitants pour pouvoir les informer des restrictions apportées à l'utilisation des périmètres classés<sup>17</sup>. La continuation du projet de mise en domaine de la forêt n'est d'ailleurs pas sans susciter des conflits de propriété avec les populations locales. En effet, si le service des forêts affirme que des accords sont généralement trouvés pour cantonner les droits d'usage locaux lors du classement des massifs forestiers, en revanche, des « difficultés » apparaissent lorsqu'il s'agit de classer des périmètres de restauration, les projets de classement incluant bien souvent des zones traditionnellement utilisées pour le pâturage<sup>18</sup>. Enfin, pour réglementer ce nouveau domaine forestier national – en fait largement hérité, comme nous l'avons vu, de la période coloniale – le gouvernement malgache utilise de vieilles recettes, puisque le texte de base demeure le décret de

---

13 Pierre Montagne et Bruno Ramamonjisoa, « Politiques forestières à Madagascar entre répression et autonomie des acteurs », *Économie rurale*, 294-295, juillet-octobre 2006, p. 9.

14 Direction des eaux et forêts et de la conservation des sols (DEFCS), « Développement de la foresterie et des industries forestières dans la République malgache », 1965, p. 1 (DEF).

15 *Ibid.*

16 *Ibid.*, p. 5.

17 Ministère de l'agriculture et du paysanat, « Notes sur les actions des services des Eaux et Forêts et du Génie rural », 1961, p. 21 (Archives nationales de Madagascar (ANM) : 3 EAU).

18 DEFCS, « Développement de la foresterie... », *op. cit.*, p. 3.

1930 réglant le régime forestier de Madagascar, agrémenté de la nouvelle ordonnance d'octobre 1960 réglant le régime des défrichements et des feux<sup>19</sup>.

D'ailleurs, pour gérer le domaine forestier, le gouvernement malgache peut compter sur l'assistance technique de la France, incarnée par le Centre technique forestier tropical (CTFT) qui, bien qu'installé à Antananarivo, fait appel à ses techniciens et laboratoires de Paris pour les travaux qu'il ne peut effectuer sur place<sup>20</sup>. Cette assistance se matérialise également par la formation du personnel malgache qui s'effectue à l'école nationale des eaux et forêts de Nancy, à l'école forestière des Barres (au sud de Paris) ou à l'école nationale supérieure agronomique d'Antananarivo<sup>21</sup>.

En parallèle de la constitution et de la gestion du domaine forestier national, l'État malgache a pour objectif d'en faire l'inventaire. Comme le dit, dès 1961, un administrateur du ministère de l'agriculture, probablement français par ailleurs, « [p]our bien protéger le domaine forestier, il faut bien le connaître, d'où la priorité que nous voulons donner à sa délimitation avec la collaboration des populations forestières. Pour tirer un revenu des massifs ainsi soustraits à la dilapidation, il importe de faire un inventaire précis du matériau bois qu'ils peuvent fournir, et d'en organiser l'exploitation rationnelle »<sup>22</sup>. Mais quelques années plus tard, aucun inventaire national des ressources forestières n'a encore été entrepris et le potentiel des forêts naturelles est encore mal connu. Pour remédier au problème, le gouvernement malgache demande au fonds spécial des nations unies, futur Programme des nations unies pour le développement (PNUD), de financer un début d'inventaire pour connaître environ 500 000 hectares de forêts susceptibles d'être rapidement mis en exploitation<sup>23</sup>. Comme lors de la période précédente, le domaine forestier joue principalement le rôle de stock de marchandises, il est une richesse qu'il s'agit d'exploiter. Cependant, ce « nouveau » régime forestier change sensiblement d'orientation par rapport à son modèle colonial : de la « mise en valeur » de la colonie, il est désormais tourné vers le développement économique de la nation.

En effet, la politique forestière post-coloniale a également pour priorité de permettre le développement de l'industrie du bois. À cet égard, le plan quinquennal assigne à l'industrie

---

19 *Ibid.*, p. 5.

20 *Ibid.*, p. 8.

21 République Malagasy, « 3<sup>e</sup> session du groupe de travail de l'aménagement de la faune et 2<sup>e</sup> session de la Commission des forêts pour l'Afrique. Compte-rendu du délégué de la République Malagasy », 1969, p. 36 (ANM : EAU 18).

22 Ministère de l'agriculture et du paysannat, « Notes sur les actions des services des Eaux et Forêts... », *op. cit.*, p. 23. Parmi les indices qui peuvent laisser penser que l'auteur de ce rapport est français, nous pouvons évoquer ce passage où il anticipe, non sans inquiétude, la « malgachisation » des cadres de l'administration.

23 DEFCS, « Développement de la foresterie... », *op. cit.*, p. 6.

forestière la troisième place dans le secteur industriel après les industries alimentaires et textiles<sup>24</sup>. L'État malgache espère pouvoir intensifier l'exploitation du bois de chauffage et du bois d'œuvre et faire passer le pourcentage de la production de bois de 13 à 18 % de la production industrielle du pays<sup>25</sup>. Pour ce faire, il prévoit une série de mesures destinées à favoriser les industries forestières locales, comme l'application d'un code des investissements offrant des avantages importants aux industries privées susceptibles de s'intéresser à l'exploitation et à la transformation des bois locaux, l'inventaire des principaux massifs exploitables, ou bien encore la simplification de la procédure d'attribution des permis d'exploitation forestière afin de favoriser l'extension des entreprises locales et d'intensifier l'exploitation de la forêt naturelle<sup>26</sup>.

Quelques années plus tard, en 1969, se tient une session de la commission des forêts pour l'Afrique, organisée sous l'égide de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), lors de laquelle le délégué malgache réaffirme l'importance de la foresterie comme base du développement économique et social des pays d'Afrique<sup>27</sup>. Selon lui, il est nécessaire de développer localement les industries forestières et d'élargir les marchés entre pays africains pour renverser le déficit de la balance commerciale du continent en la matière, ainsi que de bien délimiter les forêts pour éviter « l'accaparement des terrains par l'agriculture itinérante »<sup>28</sup>. Le représentant de la FAO lors de cette réunion accorde la même importance au développement des industries du bois et à l'accroissement des exportations. Selon lui, les progrès dans la rationalisation des méthodes de production et de transport, la technologie du bois et le développement de nouveaux produits forestiers permettent d'être confiant dans l'avenir économique de la foresterie industrielle. Mais, de manière plus significative, il insiste sur la nécessité de la « lutte contre les pertes et gaspillage » qui se situe essentiellement « au niveau des techniques d'exploitation de la forêt et d'utilisation du bois et de ses sous-produits »<sup>29</sup>. Il n'est pas insensé de supposer que ce que vise le représentant de la FAO lors de cette commission des forêts pour l'Afrique, ce sont essentiellement les usages coutumiers et les pratiques des populations locales du continent, jugés comme lors de la période coloniale « inefficaces » et cause de « gaspillage ». Deux solutions implicites découlent de cette nécessité de la lutte contre les pertes et gaspillages : éloigner les populations locales des massifs forestiers et/ou changer leurs pratiques agricoles. Et c'est exactement ce que l'État malgache cherche à faire, perpétuant le projet colonial de fixation des populations et de

---

24 *Ibid.*, p. 2.

25 *Ibid.*

26 *Ibid.*, p. 3 et p. 12.

27 République Malgasy, « 3<sup>e</sup> session du groupe de travail de l'aménagement de la faune et 2<sup>e</sup> session de la Commission des forêts pour l'Afrique... », *op. cit.*, p. 20-24.

28 *Ibid.*, p. 21.

29 *Ibid.*, p. 29.

modification de leur mode de vie. Reprenant l'idée coloniale du périmètre de défrichement, il se donne ainsi pour tâche d'aménager des « terres de culture définitive à l'intérieur des zones forestières » pour fournir la nourriture nécessaire aux habitants sans qu'ils aient besoin de faire des *tavy*<sup>30</sup>. Comme toujours, il s'agit pour l'autorité gouvernementale de détourner les populations locales des pratiques qu'elle juge indésirables, c'est-à-dire essentiellement l'agriculture sur brûlis, en les incitant à se sédentariser par l'aménagement de zones de culture permanente. Dans la continuité de la période précédente, la forêt continue ainsi de faire l'objet d'une rationalisation appropriatrice de la part du nouvel État indépendant, au détriment des populations qui en dépendent. Dans les années 1960, la gouvernamentalité des forêts, héritée de la période coloniale, reste la même mais se tourne désormais vers le développement économique de l'île soutenu par des organisations internationales comme la FAO. La forêt joue, comme nous l'avons vu, un rôle central dans le projet de développement économique que porte le gouvernement malgache. La politique de reboisement qu'il engage au début de la décennie 1960 permet de saisir encore mieux le rôle économique, mais également politique et social donné à l'arbre après l'indépendance.

### ***Reboisement national, reboisement industriel : l'arbre pour le développement***

Le reboisement est une pratique qui, comme nous l'avons vu au chapitre précédent, s'est généralisée sous le régime forestier colonial. Il s'agissait pour l'administration coloniale de délimiter des périmètres de reboisement pour créer de nouvelles formations, ou bien d'enrichir des massifs déjà présents en y introduisant des essences désirées pour leur rendement économique. À partir de 1963, la pratique du reboisement prend un tournant tout à fait inédit lorsqu'elle devient, par une loi du 24 décembre, une obligation au titre de « devoir national »<sup>31</sup>, tandis qu'est créé, la même année, le ministère de la forêt et du reboisement national<sup>32</sup>. Selon cette loi, qui n'est pas sans mobiliser le cadre du mythe de la forêt primaire, « [t]ous les habitants de Madagascar, du sexe masculin, âgés de 21 à 55 ans, non reconnus invalides doivent participer à l'œuvre nationale de reboisement, soit en plantant chaque année, au moins cinquante arbres forestiers ou fruitiers, soit en contribuant à des travaux de protection des forêts ou de conservation des sols »<sup>33</sup>. Si le contribuable se trouve dans l'impossibilité de réaliser son devoir, il doit régler une contribution compensatrice de 100 francs. Pour permettre une reforestation « rationnelle », les plantations doivent s'effectuer dans les périmètres de reboisement communaux existants ou créés pour l'occasion, au bénéfice des

---

30 DEFCS, « Développement de la foresterie... », *op. cit.*, p. 6.

31 DEFCS, « Obligation au reboisement, devoir national », 1965, p. 1 (DEF).

32 DEFCS, « Développement de la foresterie... », *op. cit.*, p. 3.

33 DEFCS, « Obligation au reboisement, devoir national », *op. cit.*, p. 1.

*fokonolona*, ou bien sur les chantiers de reboisement gérés par l'administration des eaux et forêts. Au niveau des communes, ces reboisements doivent permettre d'assurer « à nouveau » l'influence bénéfique qu'exerçait la forêt sur la conservation des sols et les ressources en eau, et procurer des ressources communales, voire participer à l'alimentation d'une industrie basée sur le bois<sup>34</sup>. Le choix des périmètres, qui doivent être supérieurs à 500 hectares, est effectué par les maires ruraux, mais ceux-ci doivent être assistés par un représentant local du service des eaux et forêts en liaison avec le représentant du service de l'agriculture »<sup>35</sup> ce qui permet à l'administration de contrôler l'aménagement du territoire. Dans les régions naturellement forestières, l'activité des « assujettis » sera orientée vers « la protection et la conservation de la forêt naturelle pour éviter la disparition et augmenter la valeur économique de cette *richesse nationale* »<sup>36</sup>. Cela se traduit concrètement par la délimitation, la protection, l'entretien et l'enrichissement du domaine forestier national. Dans les hautes vallées forestières, les travaux consistent à aménager les terres pour permettre aux habitants « d'assurer progressivement leurs cultures de riz sans avoir recours aux destructions de forêt par le désastreux procédé du tavy »<sup>37</sup>. Au contraire, dans les régions très peuplées, « à vocation nettement agricole », l'activité des contribuables sera orientée vers des travaux de conservation des sols ou d'aménagement des terres<sup>38</sup>. Ainsi, loin de se restreindre à la seule plantation d'arbres, l'obligation au reboisement est en fait un autre moyen de contrôler et d'aménager le territoire, forestier ou non, et de détourner les populations de l'agriculture itinérante sur brûlis, en vue du développement économique du pays. Il s'agit également de réaffirmer le caractère *national* du domaine forestier et des richesses économiques qu'il contient, ainsi que de bénéficier d'une main-d'œuvre gratuite pour constituer, gérer et protéger ce dernier.

Si ce « reboisement national » est censé bénéficier en premier lieu aux collectivités locales, le gouvernement engage rapidement une politique de reboisement industriel, dans le cadre de ce qu'il appelle à partir de 1967 les « Grandes opérations »<sup>39</sup>. Ces opérations sont des chantiers effectués en régie administrative directe par la direction des eaux et forêts et de la conservation des sols. Chaque opération est dirigée par un fonctionnaire du service des eaux et forêts assisté d'un ingénieur responsable de la bonne marche des travaux sur place<sup>40</sup>. En 1970, cinq projets sont comptabilisés parmi les Grandes opérations. Il s'agit pour la plupart de chantiers très ambitieux, planifiés sur plusieurs années, voire plusieurs dizaines d'années. Ainsi, pour ne prendre que

34 *Ibid.*, p. 2.

35 « Circulaire du 5 février 1965 concernant l'obligation au reboisement, devoir national », dans *Ibid.*, p. 5.

36 *Ibid.*, p. 7. Nous soulignons.

37 *Ibid.*, p. 8.

38 *Ibid.*, p. 2.

39 Ministère du développement rural, « Politique de reboisement national », 1974, p. 1 (DEF).

40 DEFCS, « Situation 1970 des grandes opérations des Eaux et Forêts et de la Conservation des Sols (synthèse) », 1970, p. 1 (DEF).

quelques exemples, le reboisement industriel du Haut-Mangoro, dans l'est de Madagascar, a pour but la création d'un peuplement artificiel en pins de 60 à 80 000 hectares en vue de l'approvisionnement d'une usine de pâte chimique qui doit être installée entre 1985 et 1990. Les travaux, démarrés en 1968, consistent à reboiser 4000 hectares par an en utilisant 900 à 1400 ouvriers tous les jours. Cette opération, qui bénéficie de l'assistance technique du CTFT, du PNUD et de la FAO<sup>41</sup>, doit être financée par le gouvernement à hauteur de 4,25 milliards de francs malgaches (environ 17 millions de dollars américains de l'époque) sur 12 ans<sup>42</sup>. C'est que, selon le CTFT, l'industrie papetière tient « une place-clé dans une économie qui veut assurer son décollage », de par sa rentabilité sûre et la création d'industries connexes qu'elle permet<sup>43</sup>. Une autre de ces Grandes opérations, les « plantations d'anacardiens », consiste à constituer, dans plusieurs endroits de l'île, des peuplements d'anacardiens de l'ordre de 40 000 hectares destinés à approvisionner trois usines. Les travaux sont exécutés en régie directe par le service des eaux et forêts sous deux formes : en plantations industrielles et en plantations « diffuses » dans le cadre du devoir national de reboisement<sup>44</sup>. En effet, le gouvernement parvient, par des arrêtés d'application, à orienter l'exécution du reboisement national vers la plantation d'anacardiens dans plusieurs préfectures de l'île. Ainsi, le devoir national de reboisement n'est pas exclusivement dirigé vers la satisfaction des besoins des populations locales, mais permet également de dégager une main-d'œuvre gratuite pour la réalisation des chantiers d'État.

En 1970, la direction des eaux et forêts se félicite de l'« enthousiasme » de la population pour la politique nationale de reboisement, mais déplore que « là où cet enthousiasme frappant est resté sans encadrement technique, le pourcentage de réussite s'avère malheureusement très bas »<sup>45</sup>. Ce défaut d'encadrement s'est surtout manifesté, selon l'administration, dans la mise en place et la distribution des plants ainsi que dans le contrôle de l'exécution du devoir national. Pour le gouvernement, la réussite du reboisement national est donc surtout conditionnée par l'encadrement des populations et par l'attribution de moyens de travail plus important pour les services forestiers. En 1974, alors que P. Tsiranana a confié le pouvoir au général Ramanantsoa suite aux grèves générales de février-mai 1972<sup>46</sup>, le gouvernement transitoire réaffirme la nécessité de reprendre et d'intensifier les travaux de reforestation dans le cadre du reboisement national, alors que « [l']état de dénudation de Madagascar atteint un niveau tel que les activités rurales en sont largement

41 *Ibid.*, p. 7.

42 DEFCS, « Projets forestiers (reboisements) », 1972, p. 2 (DEF).

43 Centre technique forestier tropical (CTFT), « Visite du chantier de reboisement industriel du Haut Mangoro, 1<sup>er</sup> Décembre 1971 », p. 2 (DEF).

44 DEFCS, « Situation 1970 des grandes opérations des Eaux et Forêts... », *op. cit.*, p. 21-22.

45 *Ibid.*, p. 29. Notons ici qu'il est difficile de connaître précisément la réalité de cet « enthousiasme » de la population pour la politique de reboisement national.

46 P. Vérin, *Madagascar*, *op. cit.*, p. 192.

handicapées »<sup>47</sup>. Ces opérations de reboisement, qu'elles s'effectuent dans le cadre du devoir national ou dans celui des Grandes opérations, permettent, et sont permises par, le contrôle du territoire et de son aménagement. Comme lors de la période précédente, c'est l'État qui décide de la vocation forestière ou agricole des espaces naturels de l'île. C'est également lui qui décide de recréer des reboisements partout où il considère que la forêt « devrait » exister<sup>48</sup>. Mais le reboisement, local ou industriel, outre son objectif économique, est également un projet social et politique, en ce qu'il permet l'encadrement des populations et leur intégration à la nation.

### ***Intégration nationale et éducation de la masse***

Les Grandes opérations sont, comme nous l'avons dit, des projets ambitieux qui engagent plus de 1000 ouvriers à la fois sur les chantiers. Elles sont donc l'occasion pour l'État d'organiser et d'encadrer la vie de ces ouvriers et de leurs familles, qui ne sont autres que les populations rurales riveraines des forêts. Pour reprendre l'exemple du reboisement industriel du Haut-Mangoro, la direction des eaux et forêts cherche encore, en 1970, le meilleur moyen d'implanter les populations locales dans le périmètre du chantier. En effet, pour les administrateurs, il est essentiel de savoir « comment [l']on va fixer les populations dans cette vaste étendue qui va être reboisée pour [que l']on diminue le risque d'incendie (feu de pâturage) et pour [que l']on ait en permanence, la main-d'œuvre nécessaire pour l'entretien et l'exploitation future des boisements créés »<sup>49</sup>. Les premiers travaux du chantier, effectués en 1968-1969, sont d'ailleurs consacrés aux infrastructures de base, c'est-à-dire aux « équipements socio-technico-administratifs » qui serviront à prendre en charge la main-d'œuvre nécessaire au reboisement<sup>50</sup>, ou ce que le CTFT nomme l'« organisation sociale du chantier »<sup>51</sup>. Ces infrastructures consistent en une infirmerie, une école, une « précoopérative », un *tranompokonolona* (centre communautaire) servant de salle de réunion, salle de fête, bibliothèque, hall d'information, salle d'alphabétisation<sup>52</sup>. Une fois les populations fixées sur le territoire, elles disposent donc de tout le nécessaire pour vivre dans une sorte d'autonomie encadrée par l'administration en charge de l'exécution de l'opération de reboisement. Cet encadrement englobe quasiment toutes les dimensions de la vie des ouvriers et de leur famille, de la santé à la

---

47 Ministère du développement rural, « Politique de reboisement national », 1974, *op. cit.*, p. 1.

48 « Circulaire du 5 février 1965 concernant l'obligation au reboisement, devoir national », dans DEFCS, « Obligation au reboisement, devoir national », *op. cit.*, p. 1. *In extenso*, cette circulaire stipule que « [l]a nécessité vitale pour les pays de recréer des peuplements forestiers partout où la forêt devrait exister, particulièrement sur le flanc des montagnes et les hauts bassins versants, est une vérité admise. ».

49 DEFCS, « Situation 1970 des grandes opérations des Eaux et Forêts... », *op. cit.*, p. 27.

50 *Ibid.*, p. 7.

51 CTFT, « Visite du chantier de reboisement industriel du Haut Mangoro... », *op. cit.*, p. 4.

52 *Ibid.*

scolarisation des enfants, en passant par les loisirs : pendant le week-end, des séances récréatives, comme des matchs de football, des projections de film et des « jeux folkloriques », sont organisées<sup>53</sup>.

Cet encadrement des populations locales s'effectue également dans le cadre du reboisement national. En effet, comme nous l'avons déjà vu, le devoir national de reboisement concerne avant tout les populations rurales qui peuvent l'effectuer sur des périmètres de reboisement communaux choisis en concertation avec le service des forêts et celui de l'agriculture. Cette logique de contrôle de l'aménagement du territoire rural se renforce à partir du gouvernement transitoire qui succède à la première République, de 1972-1975, et la nouvelle structuration du monde rural qu'il met en place. En effet, à partir de cette époque, l'État engage un processus de décentralisation et octroi des pouvoirs étendus aux *fokonolona*<sup>54</sup>. Ce processus se traduit notamment par la création du *fokontany*, cellule territoriale de base qui peut représenter un village, un groupement de villages ou un quartier urbain. À partir de 1974 donc, l'État entend créer des périmètres de reboisement national dans chaque *fokontany*<sup>55</sup>. Ceux-ci, d'un minimum de 200 hectares, seront délimités par un agent des eaux et forêts en collaboration avec le chef de circonscription intéressé. Après trois ans, il est prévu une procédure d'affectation pour que le reboisement soit attaché au *fokonolona* et qu'il devienne une source de revenus pour la communauté. Cependant, « pour assurer une gestion rationnelle du peuplement et permettre une pérennité de l'exploitation », ces reboisements sont soumis au régime forestier national et l'avis du service forestier est requis avant d'entreprendre quoi que ce soit dans le périmètre<sup>56</sup>. Dans l'esprit, cette politique de reboisement national ne diffère aucunement de celle engagée au début des années 1960 par le gouvernement de P. Tsiranana et participe de la même volonté d'encadrement et de contrôle des populations rurales et de l'aménagement du territoire.

Mais au-delà de cet encadrement, le reboisement est également un moyen pour le pouvoir étatique d'intégrer la population dans la nouvelle communauté nationale, dans le cadre d'une politique d'éducation de « la masse ». L'opération de reboisement national effectuée en Androy, dans le sud de Madagascar, en offre un exemple type. En mars 1972, le président P. Tsiranana décide de mener dans le sud désertique de Madagascar une opération de reboisement national, un an après le déclenchement, dans la région, de révoltes paysannes annonciatrices de la chute imminente du régime<sup>57</sup>. Dans le document préparatoire, l'objectif de cette opération est posé comme ceci :

---

53 *Ibid.*

54 M. Razafindrakoto, F. Roubaud et J.-M. Wachsberger, *L'énigme et le paradoxe...*, *op. cit.*, p. 69.

55 Ministère du développement rural, « Politique de reboisement national », 1974, *op. cit.*, p. 2.

56 *Ibid.*, p. 4.

57 K. Middleton, « Of Trees and the Political Imagination... », *op. cit.*, p. 212.

« [s]ensibilisation de l'opinion sur le dénuement du Sud. Participation de la Nation (de toutes les couches sociales) et mobilisation totale aux efforts de reboisement dans le Sud. 'Le Sud, répète souvent le Président de la République dans ses discours, doit être reforesté comme du temps de Robert Drury'. »<sup>58</sup>

Ce passage est symptomatique de ce que représente la région de l'Androy pour l'État post-colonial. Zone désertique du sud de l'île, elle devient, à partir de la période coloniale, et sur la base du mythe de la forêt primaire, le symbole de la désertification supposée de Madagascar<sup>59</sup>. Le « Grand sud », qui aurait été autrefois entièrement couvert de forêts, serait en proie à une aridification totale, notamment à cause des activités des populations locales. Il s'agit donc de le reboiser. P. Tsiranana reprend ainsi à son compte le mythe de la forêt primaire, mais dans une perspective nationale qui lui est propre, et lance un projet ambitieux de reboisement dans une région stratégique secouée par des révoltes paysannes. L'opération consiste donc à planter 6 000 hectares d'eucalyptus en présence de nombreux ministres, de l'armée nationale et de la gendarmerie, du *fokonolona* local, de journalistes, et du président de la République lui-même. L'opération doit être précédée d'une semaine de « préparation de l'opinion publique » qui prévoit des temps d'éducation de « la masse » et des enfants sur la nécessité du devoir de reforestation : il s'agit de « persuader sur la nécessité du reboisement » et d'« expliquer la nécessité de l'entretien de la forêt » ainsi que la raison pour laquelle « la charge de l'entretien de la forêt revient au Fokonolona »<sup>60</sup>. Ces temps d'éducation doivent être menés au moyen de brochures, de *kabary* (pratique oratoire malgache traditionnelle), de projections cinématographiques et de chants. Cette opération de reforestation effectuée en Androy doit ainsi être l'occasion de réaffirmer l'importance du reboisement, « problème de portée nationale », et être une occasion de « manifester la solidarité nationale »<sup>61</sup> par la mobilisation, physique comme intellectuelle, de la population locale, des enfants jusqu'aux adultes. Le reboisement national prend ici une dimension politique et sociale forte – on peut même dire exceptionnelle, de par l'ampleur de l'opération, justifiée par la situation politique de la région – et se transforme en moyen d'intégrer la population rurale à la communauté nationale, sur une base territoriale. P. Tsiranana utilise le sol et l'arbre comme éléments du patrimoine national dont il s'agit de prendre soin pour l'avenir, comme la constitution le prescrit. La devise de la première République malgache résume ce principe ainsi : « *Fitiavana, Tanindrazana, Fandrosoana* », littéralement : « Amour, Terre des ancêtres, Développement »<sup>62</sup>. Le reboisement national symbolise

58 Ministère du plan, « Reboisement national – Androy – Sous la Présidence de Monsieur Philibert Tsiranana, Président de la République (Jeudi 16 mars 1972) », 24 février 1972, p. 1 (DEF). Robert Drury est un marin britannique du début du 18<sup>e</sup> siècle ayant fait naufrage au large des côtes du sud de Madagascar.

59 K. Middleton, « Of Trees and the Political Imagination... », *op. cit.*, p. 224.

60 Ministère du plan, « Reboisement national – Androy... », *op. cit.*, p. 7.

61 *Ibid.*

62 K. Middleton, « Of Trees and the Political Imagination... », *op. cit.*, p. 219 ; Moins littéralement, la devise peut aussi être traduite par « Amour, Patrie, Progrès ».

donc parfaitement la volonté de l'État indépendant d'intégrer la population rurale à la nation, par et pour le développement du pays, *via* la plantation d'arbres et l'éducation de la masse.

Cet effort d'éducation de la population se manifeste également sous une autre forme : l'éternelle lutte contre les feux. Comme nous l'avons vu plus haut avec l'ordonnance d'octobre 1960, la lutte contre les feux de brousse et le *tavy* revêt une importance qui n'a pas décliné avec la prise d'indépendance de l'île. Au contraire, le feu est désormais perçu par l'administration comme la menace principale de la politique de reboisement national<sup>63</sup>, ainsi que comme « l'un des principaux obstacles à l'évolution de l'Agriculture malagasy »<sup>64</sup>, et il s'agit donc de soigner le mal à la racine. Selon la direction des eaux et forêts, « [l]es crimes et les imprudences existent mais les causes profondes [des feux] sont, les méthodes culturales, l'élevage extensif de zébus, le manque d'information et d'éducation de la population »<sup>65</sup>. Dès 1961, l'administrateur probablement français croisé plus haut affirme qu'« en ce qui concerne les feux de brousse, ce n'est pas avec de l'argent qu'on peut lutter contre ce fléau, mais par une propagande active allant de pair avec une politique gouvernementale ferme et autoritaire, par l'abandon d'élevage extensif traditionnel, la création de pâturages de saison sèche »<sup>66</sup>. La lutte contre les feux fait donc, durant la première République, l'objet d'une politique d'éducation de « la masse » qui, contrairement à l'effort colonial d'éducation des colonisés, ne s'effectue plus dans le cadre du devoir civilisationnel de l'homme blanc, mais dans la perspective de la constitution et du développement de la nation. L'ignorance supposée des populations rurales est, comme lors de la période coloniale, un problème auquel il faut remédier, mais les « indigènes » sont désormais des citoyens que le gouvernement national a pour devoir d'éclairer.

Si des actions d'« éducation de la masse paysanne »<sup>67</sup> semblent avoir été menées sans grande efficacité par la direction des eaux et forêts en collaboration avec l'Animation rurale et le service de l'élevage durant les années 1960, c'est à partir de 1969 que le gouvernement malgache donne une ampleur plus importante à cet effort de pédagogie. Cette année-là, il crée en liaison avec le PNUD et la FAO une commission interministérielle pour mettre sur pied une politique de lutte contre les feux<sup>68</sup>. Cette commission a notamment pour rôle de proposer des modifications réglementaires nécessaires afin d'accélérer les procédures judiciaires et d'aggraver les peines pour les délits de feu, ainsi que de mettre sur pied une action d'information et d'éducation du public<sup>69</sup>. Cette action

---

63 DEFCS, « Protection des Forêts contre les incendies », 1972, p. 4 (DEF).

64 DEFCS, « Situation 1970 des grandes opérations des Eaux et Forêts... », *op. cit.*, p. 30.

65 DEFCS, « Protection des Forêts... », *op. cit.*, p. 6.

66 Ministère de l'agriculture et du paysannat, « Notes sur les actions des services des Eaux et Forêts... », *op. cit.*, p. 5.

67 DEFCS, « Situation 1970 des grandes opérations des Eaux et Forêts... », *op. cit.*

68 *Ibid.*

69 *Ibid.*, p. 35.

d'information et d'éducation prend la forme, l'année suivante, d'une campagne nationale de lutte contre les feux de brousse. Celle-ci consiste notamment en un vaste effort de « *sensibilisation à la prévention*, en vue d'une plus grande prudence et d'un meilleur discernement dans l'utilisation du feu, lorsque celui-ci est indispensable »<sup>70</sup>. Pour se faire, tous les moyens de communication de masse doivent être utilisés simultanément : la presse qui publie un bilan des incendies de 1969 ; la radio qui diffuse sur 12 mois une série d'émissions spéciales, comme ce grand concours de chansons, dessins et poèmes d'enfants sur le thème des dangers du feu retransmis en mars 1970 ; la Télévision *malagasy* qui produit un film de 25 minutes, qui doit être projeté dans les campagnes ; l'affichage public qui doit tirer à 30 000 exemplaires une affiche sensibilisant la population rurale aux dangers des incendies, ainsi que quatre « slogans » à 100 000 exemplaires et des panneaux routiers de rappel à la prudence vis-à-vis des feux ; le service postal qui prévoit une oblitération spéciale sur la prévention du feu<sup>71</sup>. Parallèlement à cette opération de prévention, un « effort éducatif » doit être entrepris, mobilisant, là encore, les moyens de communication de masse : des émissions de radio sur les thèmes de « l'organisation de la lutte contre le feu de nettoyage », les « devoirs et droits en matière de feu » ou encore « l'amélioration des pâturages » ; des brochures et des dépliants illustrés sur les précautions à prendre contre le feu, la protection des sols et des cultures fourragères ou encore la lutte contre les incendies ; l'introduction des thèmes de prévention du feu dans les instruments pédagogiques utilisés pour l'alphabétisation des adultes<sup>72</sup>. L'enjeu de cet effort d'éducation est de faire prendre conscience à la population rurale de l'effet nocif des feux sur l'économie du pays et du « frein » que ceux-ci constituent pour tout investissement agricole<sup>73</sup>. Face à l'inefficacité de « quarante années de répression », l'administration juge nécessaire de « former l'homme » car il doit « être conscient de tout le mal provoqué par le feu ; il doit connaître les précautions élémentaires à prendre pour éviter les feux ; il doit connaître les utilisations rationnelles du feu ; il doit savoir combattre un feu déclaré »<sup>74</sup>.

Sur le terrain, pour accompagner et superviser cette formation, des « brigades de lutte contre les incendies » doivent aller à la rencontre des populations rurales pour leur faire connaître « les méfaits des feux de brousse, les mesures à prendre pour la prévention des feux et pour la lutte active, la réglementation concernant les feux et les méthodes techniques qui feront disparaître petit à petit l'emploi du feu pour le renouvellement du pâturage (fauchage, fertilisation, cultures de plantes fourragères, etc.) »<sup>75</sup>. Les brigades sont aussi en charge d'animer les comités villageois de

---

70 *Ibid.*, p. 36.

71 *Ibid.*, p. 36-37.

72 *Ibid.*, p. 38.

73 DEFCS, « Protection des Forêts... », *op. cit.*, p. 6.

74 *Ibid.*, p. 7-8.

75 *Ibid.*, p. 11.

lutte contre les feux et d'installer des dispositifs de prévention (pares-feu, points d'eau, panneaux d'avertissement) autour des villages et des reboisements avec l'aide de la population et peuvent également faire des feux préventifs pour limiter l'extension d'éventuels feux sauvages. En collaboration avec les agents des services de l'élevage et de l'animation rurale, ces brigades ont également un rôle de vulgarisation des plantes fourragères et des techniques d'amélioration des pâturages naturels auprès de la population rurale. L'ensemble de ces actions vise donc à sensibiliser au plus près les agriculteurs et éleveurs des campagnes malgaches et à leur faire abandonner petit à petit l'utilisation du feu dans leurs pratiques agricoles.

Durant les deux premières décennies du nouvel État malgache, le feu est considéré comme un « mal nécessaire »<sup>76</sup> qui doit être sévèrement réglementé et qui est voué à disparaître avec la modernisation de l'agriculture. La répression organisée par l'État post-colonial ainsi que les présupposés de ce dernier sur la forêt de l'île et son étendue passée sont donc globalement les mêmes que lors du temps de la colonie, mais, contrairement à la période précédente, ils s'accompagnent désormais d'un souci d'éducation des masses paysannes pour leur faire prendre conscience de leur retard et de la nécessité d'abandonner leurs pratiques agropastorales traditionnelles pour le bien du développement de la nation. Plus globalement, la politique forestière du gouvernement malgache diffère peu de celle de l'administration coloniale. Il s'agit, comme auparavant, de constituer, gérer, protéger, inventorier et étendre le domaine forestier hérité de la colonie. Grâce au reboisement, devenu « devoir national », et aux Grandes opérations, l'État essaye, en même temps que de réaliser le développement du pays, d'encadrer la population et de diriger son activité ainsi que de l'intégrer à la nouvelle communauté nationale. L'arbre et la forêt prennent ainsi, à partir de la première République, une place essentielle dans le projet économique, politique et social de la constitution et du développement de la nation. Cette importance s'illustre également dans le souci de la conservation de la nature, que l'État malgache hérite également de la période coloniale.

---

76 Christian Kull, *Isle of Fire. The Political Ecology of Landscape Burning in Madagascar*, Chicago, University of Chicago Press, 2004, p. 225-233.

### 3.2. Évolutions et continuités de la protection de la nature à Madagascar

En 1960, face à la prise d'indépendance de nombreux pays du continent africain, l'Union internationale pour la conservation de la nature et des ressources naturelles (UICN) lance l'*Africa special project*<sup>77</sup>. La principale organisation non gouvernementale (ONG) de protection de l'environnement de l'époque craint en effet qu'avec l'émancipation des gouvernements africains, les acquis de l'époque coloniale en matière de conservation de la nature, c'est-à-dire essentiellement les parcs nationaux et les réserves naturelles, soient remis en cause. Ce projet spécial a donc pour but de s'assurer de la bonne volonté et de l'entière collaboration des nouveaux gouvernants africains, afin de pouvoir perpétuer l'œuvre de protection de la faune et de la flore du continent. À Madagascar, comme ailleurs, la conservation de la nature est marquée, dans la décennie 1960, du sceau de la continuité.

#### ***Continuité du colonialisme vert à Madagascar : dynamique interne***

Le 28 octobre 1958, soit deux semaines après la création de la République malgache (le 14 octobre 1958), le nouveau gouvernement crée le premier parc national du pays : celui de la Montagne d'Ambre, dans la pointe nord de l'île. Il est à noter que la législation coloniale fait déjà apparaître, dès 1953, la dénomination de « parc national »<sup>78</sup>, mais que celle-ci ne fut donc appliquée qu'après la première prise d'autonomie de l'île. Le parc se situe dans une région anciennement peuplée et antérieurement classée comme réserve forestière depuis 1955<sup>79</sup>. La création de ce premier parc national s'inscrit donc, physiquement et symboliquement, dans la continuité du projet colonial de constitution du domaine forestier. Seule la dénomination change, préfigurant l'ouverture de la nouvelle ère nationale. Quatre ans plus tard, en 1962, le gouvernement indépendant crée un deuxième parc national dans le massif de l'Isalo, dans le centre-sud de l'île. Dans une lettre au président de la République, le ministre de l'agriculture justifie la création du parc par son intérêt scientifique et, surtout, esthétique qui lui offre un intérêt touristique indéniable<sup>80</sup>. Selon lui, « [u]n Parc National permettra à la fois de protéger le site, de l'aménager pour le délasserment du public,

77 Guillaume Blanc, *L'invention du colonialisme vert. Pour en finir avec le mythe de l'éden africain*, Paris, Flammarion, 2020, p. 83-93.

78 « Arrêté n° 225-SE/EF portant organisation de la conservation des réserves naturelles et parcs nationaux de Madagascar et Dépendances », Journal officiel de Madagascar et dépendances (JOM) du 14 février 1953, p. 357 (<https://gallica.bnf.fr>, consulté le 25/05/2022).

79 Anon. « Parc national de la Montagne d'Ambre. Plan de gestion 1997-2001 », juillet 1998, n.p (Madagascar national parks (MNP) : Montagne d'Ambre MDA).

80 Lettre de René Rasisy au président de la République et aux membres du gouvernement en date du 10 juin 1962, dans Association nationale pour la gestion des aires protégées (ANGAP), « Plan de gestion d'une aire protégée. Phase IV », p. 1 (MNP : OFF 53/ 0003).

de conserver d'intéressants vestiges de faune et flore, de maintenir le débit des sources. Il sera un attrait pour les touristes qui se rendent dans le Sud créant ainsi une activité profitable à la région »<sup>81</sup>. Là encore, la création du parc s'inscrit dans la continuité coloniale, puisque le décret qui l'institue spécifie que le parc national de l'Isalo est soumis aux dispositions de la convention internationale pour la protection de la faune et de la flore en Afrique, signée à Londres en 1933<sup>82</sup>. Cependant, c'est la forme du parc national qui est désormais privilégiée afin de prévoir une éventuelle exploitation économique, *via* le tourisme.

Entre-temps, le président de la République réaffirme dans une circulaire du 19 avril 1962, l'importance des réserves naturelles, parcs nationaux et réserves spéciales pour la protection de la faune et de la flore uniques de l'île, malgré leur étendue qu'il qualifie de « limitée, et insuffisante »<sup>83</sup>. Pour concrétiser sa préoccupation à l'égard de l'environnement, il institue par décret, le 3 juillet 1962, un Conseil supérieur pour la protection de la nature<sup>84</sup>. Celui-ci est appelé à donner son avis sur tous les problèmes relatifs à la protection de la faune, de la flore et des ressources naturelles, ainsi que sur l'établissement et l'application des conventions internationales relatives à la protection de la nature. Il peut également émettre des vœux ou des propositions sur les programmes d'action du gouvernement. Enfin, dernier élément mobilisé par le gouvernement malgache pour marquer son intérêt envers la protection de la nature : le pays adhère dès 1961 à l'UICN et est de ce fait le premier État d'Afrique francophone à devenir membre de l'ONG<sup>85</sup>. Les premières années de la nouvelle République malgache témoignent ainsi de la volonté affichée du gouvernement indépendant de reprendre le flambeau de la conservation de la faune et de la flore insulaires, par la création d'un certain nombre d'institutions nouvelles, dont les premiers parcs nationaux de l'île.

Mais la continuité avec la période précédente apparaît également dans le projet d'éducation de « la masse » dont nous avons parlé plus haut. De manière complémentaire avec les programmes d'éducation gravitant autour du reboisement national, le gouvernement malgache poursuit son objectif d'instruction du peuple dans le domaine de la protection de la nature, notamment *via* la « semaine de l'arbre ». Institué en 1951<sup>86</sup> par le haut-commissaire de la République française à Madagascar, Robert Bargues, cet événement annuel est l'occasion pour l'administration coloniale de planter – et de faire planter – des arbres avec les militaires et les enfants des écoles, et de diffuser

---

81 *Ibid.*, p. 1-2.

82 *Ibid.*, p. 2.

83 « Circulaire n° 3197-PRM/P du 19 avril 1962 relative à la Protection de la Faune sauvage malgache », dans Repoblika Malagasy, « La protection de la nature à Madagascar », 23 Juin 1971, p. 35 (DEF).

84 DEFCS, « Réglementation en matière de chasse », novembre 1963, n.p (DEF).

85 Repoblika Malagasy, « La protection de la nature à Madagascar », *op. cit.*, p. 17.

86 K. Middleton, « Of Trees and the Political Imagination... », *op. cit.*, p. 215.

des causeries et des conférences à la radio afin de, comme le dit un scientifique du Muséum à l'époque, faire pénétrer « dans l'esprit traditionnel et souvent empreint d'erreurs ou de superstition, l'utilité de respecter la Nature »<sup>87</sup>. Après l'indépendance, la semaine de l'arbre est maintenue et, tous les ans, les autorités lancent des appels en faveur du reboisement, de la conservation des sols et de la protection des forêts, suivis de plantation symboliques et de causeries à la radio<sup>88</sup>. À partir de 1971, le gouvernement fait entrer dans les programmes du secondaire des « notions sur la conservation de la nature, sur les plantes et les animaux endémiques de Madagascar » appuyées par des documents audio-visuels élaborés par des professeurs de biologie de l'Institut national pédagogique<sup>89</sup>. L'éducation des masses apparaît ainsi comme l'un des vecteurs principaux des valeurs coloniales de « respect » de la nature – ou plutôt des ressources naturelles – qui sont elles-mêmes basées, comme nous l'avons vu pour le reboisement national, sur la stigmatisation des populations rurales et de leurs pratiques traditionnelles.

Mais de manière beaucoup plus significative, la continuité post-coloniale de la protection de la nature s'incarne dans les réserves naturelles de 1927 qui, loin d'être remises en cause, sont maintenues par le gouvernement malgache après l'indépendance – à l'exception de l'une d'entre elles : la réserve de Masoala dans le nord-est, déclassée en 1964 pour permettre des prospections en vue d'une exploitation<sup>90</sup>. Mieux encore : par un décret du 1<sup>er</sup> juin 1966, les anciennes réserves naturelles coloniales sont constituées en réserves naturelles *intégrales* conformément aux dispositions de la convention de Londres de 1933<sup>91</sup>. Dans l'exposé des motifs, le ministre de l'agriculture justifie sa décision ainsi :

« Depuis la promulgation de ces décrets [portant création des réserves naturelles de Madagascar, en 1927, 1939 et 1952], les divers organismes internationaux dont la République malgache fait partie n'ont cessé d'attirer l'attention des gouvernements sur l'importance cruciale de la protection de la nature dans le cadre des dispositions de la Convention de Londres. [...] Notre gouvernement doit montrer de façon concrète qu'il fait siennes ces préoccupations, d'autant plus qu'il a adhéré à l'Union Internationale pour la Conservation de la nature et de ses ressources, organisme créé pour promouvoir une large application des dispositions de la Convention de Londres. »<sup>92</sup>

Et pour montrer cette volonté de s'inscrire dans le sillage de la convention de Londres, l'article quatre du décret reprend *mot pour mot* la définition de la réserve naturelle intégrale contenue dans

---

87 Henri Poisson, « La protection de la nature à Madagascar. Rapport présenté à la IV<sup>e</sup> Assemblée Générale de l'Union Internationale pour la Protection de la Nature », p. 8 (Muséum national d'histoire naturelle, Ms 3066).

88 Repoblika Malagasy, « La protection de la nature à Madagascar », *op. cit.*, p. 21.

89 *Ibid.*, p. 21-22.

90 DEFCS, « Réserves naturelles de Madagascar », p. 2 (DEF). L'ancienne réserve de Masoala est de nouveau protégée à partir de 1997, lorsqu'elle devient un parc national.

91 *Ibid.*, p. 6.

92 *Ibid.*, p. 3.

cette dernière<sup>93</sup>. On le voit ici, cette continuité post-coloniale des politiques nationales de protection de la nature a pour cadre et pour moteur principal un mouvement global en faveur de l'environnement prenant ses racines dans la période coloniale, et qui s'incarne dans un ensemble d'organismes et d'évènements internationaux, dont les années 1960-70 voient la multiplication. Nous allons maintenant nous arrêter sur quelques-uns de ces événements.

### ***Dynamique externe : la conférence mondiale sur les parcs nationaux et la convention africaine pour la conservation de la nature et des ressources naturelles***

Le modèle de la réserve naturelle intégrale n'est pas, dans les années 1960, frappé d'obsolescence, bien au contraire. En témoigne la première conférence mondiale sur les parcs nationaux, organisée par l'UICN en collaboration avec l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (Unesco) et la FAO, qui s'est tenue en 1962 à Seattle. Nous allons nous arrêter ici un instant sur le compte rendu de cette conférence<sup>94</sup>, car cette dernière permet d'illustrer la prégnance de ce modèle de la réserve naturelle intégrale, et de l'idéal préservationniste dont elle est le fruit, dans l'idéologie de la conservation de la nature dans les années 1960. La conférence, qui se tient aux États-Unis, est organisée en association avec le service des parcs nationaux américain, ce qui donne le droit au secrétaire d'État à l'intérieur, Stewart L. Udall, d'ouvrir la séance inaugurale par une allocution, intitulée de manière significative « Des îles de nature pour le monde »<sup>95</sup>. Dans cette prise de parole, l'homme d'État américain illustre l'ethnocentrisme qui semble irriguer toutes les discussions qui vont suivre dans cette première conférence sur les parcs nationaux. Ainsi, après avoir évoqué avec regret la mécanisation du monde moderne qui empêchera à terme de mener tout projet de conservation de grande envergure, il affirme la chose suivante :

« les endroits dont la vue est incomparable, les panoramas intacts, les vastes retraites à l'état sauvage, les parcs et les réserves naturelles de grande importance que notre génération épargne, sera tout ce qui sera conservé. Nous sommes les architectes qui doivent dessiner les temples qui subsisteront ; ceux qui suivront devront seulement les administrer et les entretenir. [...] Je dirais même que nous tous, rassemblés ici en ce moment, conviendrions que les îles de Nature propices à la solitude et au repos, sont indispensables à la civilisation moderne. »<sup>96</sup>

---

93 *Ibid.*, p. 7. Voir le chapitre précédent pour la définition de la réserve naturelle intégrale telle que spécifiée par la convention de Londres de 1933.

94 UICN, *Première Conférence Mondiale sur les Parcs Nationaux*, UICN/Publications, Bruxelles, 1965 (DEF).

95 *Ibid.*, p. 9-18.

96 *Ibid.*, p. 10-11.

Par la référence aux « retraites à l'état sauvage », aux « îles de nature » face à la « civilisation » moderne et mécaniste, le secrétaire d'État fait montre d'un romantisme à la Thoreau qui place d'emblée la conférence sous le signe de la *wilderness*. Selon cette conception propre à la culture américaine, la nature intacte doit être le lieu idéal pour trouver refuge face à une modernité jugée artificielle<sup>97</sup>. Et la meilleure manière de réaliser cet idéal de la *wilderness* est, selon Stewart L. Udall, la création de parcs nationaux. Un peu plus loin, il se félicite d'ailleurs des progrès mondiaux de la mise en parc, et notamment en Afrique, grâce à la convention de 1933 dont les règles sont encore « reconnues comme fondamentales »<sup>98</sup>. L'essentiel, selon le secrétaire d'État, est donc de constituer des « sanctuaires » de faune et de flore, pour « conserver quelques régions de cette terre dans leur état naturel afin qu'elles deviennent une source de tranquillité et de repos pour l'âme et l'esprit des peuples de la terre aujourd'hui aussi bien que dans les siècles futurs »<sup>99</sup>.

Après cette allocution inaugurale, la conférence se poursuit avec une session générale lors de laquelle sont déterminés les objectifs et les principes des parcs nationaux. Ceux-ci se caractérisent ainsi, selon le service des parcs nationaux américain, par la mise en réserve de régions présentant une beauté naturelle extraordinaire, renfermant des reliques d'intérêt historique, des représentants de la faune et de la flore naturelles qu'il importe de maintenir autant que possible dans sa situation « originelle »<sup>100</sup>. Les conférenciers réaffirment l'importance scientifique, économique et culturelle des parcs nationaux, notamment en milieu tropical pour suivre l'évolution des milieux « artificiels » comparativement aux milieux « naturels »<sup>101</sup>. Et, en ce qui concerne la terminologie des parcs et réserves, ils estiment souhaitable « de s'en tenir fermement à la définition de la Convention de Londres de 1933 ». C'est dans ce cadre que Théodore Monod, alors directeur de l'Institut d'Afrique noire, réalise une intervention intitulée « la réserve naturelle intégrale et son rôle ». Prenant le relais de ses collègues du Muséum national d'histoire naturelle, où il a commencé sa carrière scientifique dans les années 1920, il affirme l'importance du modèle de la réserve intégrale après en avoir rappelé l'origine congolaise et malgache. Même s'il note le caractère moins populaire de ce type de réserve, il plaide pour « l'élimination » des actions humaines dans ces territoires en proclamant que « la bataille [de la protection de la nature] doit être livrée jusqu'au bout, même sans espoir et “pour l'honneur” »<sup>102</sup>. L'objectif, selon lui, est de constituer à l'échelle planétaire une collection de milieux-types « dont la conservation serait l'objet d'un soin aussi *religieux* que, dans les musées, les

---

97 William Cronon, « Le problème de la *wilderness*, ou le retour vers une mauvaise nature », *Écologie & politique*, 1 – 38, 2009 [1995], p. 173-199.

98 UICN, *Première Conférence Mondiale sur les Parcs Nationaux*, *op. cit.*, p. 17.

99 *Ibid.*, p. 18.

100 *Ibid.*, p. 19.

101 *Ibid.*, p. 25.

102 *Ibid.*, p. 44.

types originaux ayant servi à la description des espèces animales ou végétales »<sup>103</sup>. Là encore, la convention de Londres est érigée en texte fondateur dont il s'agit de faire respecter la lettre, en créant aussi souvent que possible, dans toute l'Afrique, des réserves naturelles intégrales<sup>104</sup>. Théodore Monod, scientifique formé au contact de la nature coloniale, défend ainsi, à travers son intervention, le modèle de la réserve intégrale, c'est-à-dire un modèle de protection de la nature basé sur la mise sous cloche de portions de territoire dont l'homme doit être exclu, par la force puisqu'il le faut.

Ainsi, témoignant de l'influence du courant préservationniste dans l'idéologie de la protection de la nature en ce milieu de siècle, la conférence reconnaît, dans les recommandations qu'elle formule en clôture de l'évènement, que « la beauté et le caractère des paysages et des sites sont nécessaires à la vie de l'homme, procurent une influence physique, morale et régénératrice spirituelle puissante, et contribuent à la vie artistique et culturelle des peuples » et qu'ainsi « il existe un besoin pressant de constituer sur une échelle mondiale une collection systématique d'habitats-type, aussi variée et représentative que possible, qui pourrait être protégée de façon permanente et aussi servir de base pour l'avenir, et [dont] le statut approprié [...], où cela s'avère possible, serait celui de Réserves naturelles strictes »<sup>105</sup>.

La conférence consacre ainsi, dans ses recommandations, l'idéal de la nature « vierge » (ou « originelle ») et de sa mise en parc comme paradigme de la protection de la nature, en même temps que l'objectif de récréation et d'éducation du public aux enjeux de la conservation de l'environnement, ainsi que le rôle de la science et des scientifiques dans la planification et l'aménagement des aires protégées. L'agriculteur-pastoraliste, quant à lui, est absent des préoccupations de la conférence. La place qu'il occupe dans, ou par rapport aux aires protégées ne fait même pas l'objet de discussions, car il semble aller sans dire qu'il n'en a aucune. À peine le retrouve-t-on dans le terme générique de « l'homme », qui doit être exclu de la réserve intégrale, mais sûrement pas dans celui de « public », qui est autorisé à entrer dans le parc national. En effet, seul le touriste en quête de tranquillité au milieu de la *wilderness* est autorisé à pénétrer dans cet espace préservé. Cette première conférence mondiale sur les parcs constitue ainsi, en quelque sorte, un plaidoyer pour le modèle de la *Fortress Conservation*, un manifeste pour préserver – et étendre – les acquis coloniaux de la conservation de la nature à travers la période des décolonisations.

Quelques années plus tard, un autre événement international va jouer ce rôle de relais du « colonialisme vert ». Dans les années 1960, à la demande de l'Organisation de l'unité africaine

---

103 *Ibid.*, p. 46. Nous soulignons.

104 *Ibid.*

105 *Ibid.*, p. 97.

(OUA), l'UICN, l'Unesco et la FAO rédigent un avant-projet de convention pour la conservation de la nature en Afrique<sup>106</sup>. Dans l'esprit des États membres de l'OUA, cette nouvelle convention est destinée à remplacer celle de 1933, considérée comme périmée<sup>107</sup>. C'est ainsi qu'en 1968, 38 chefs d'État africains, dont le président malgache, signent à Alger la convention africaine pour la conservation de la nature et des ressources naturelles. Cependant, plutôt que de remplacement, cette convention va en fait jouer le rôle de continuateur de la convention de Londres. Ainsi, le texte reprend encore une fois quasiment mot pour mot la définition de la réserve naturelle intégrale de 1933<sup>108</sup>. Il reprend également l'ancien projet colonial de gestion des forêts en affirmant la nécessité pour les États de contrôler les feux de brousse, les exploitations, les défrichements et le surpâturage en mettant à part « des surfaces qu'ils constitueront en réserves forestières » et en appliquant « des programmes d'afforestation là où ils s'avéreront nécessaires »<sup>109</sup>. En ce qui concerne les réserves naturelles, la convention stipule que « [l]es États contractants maintiendront ou, si besoin est, agrandiront les réserves naturelles existant[es] lors de l'entrée en vigueur de la présente convention, sur leur territoire [...] et examineront, de préférence, dans le cadre de programme de planification d'utilisation des terres, la nécessité d'en créer de nouvelles »<sup>110</sup>. Enfin, la convention recommande aux contractants de veiller à l'éducation de leur population en matière d'environnement, en lui faisant prendre conscience de l'« étroite dépendance » dans laquelle elle se trouve vis-à-vis des ressources naturelles et de la nécessité de leur utilisation rationnelle<sup>111</sup>. La signature de la convention d'Alger fait cesser les effets de celle de 1933. Mais comme pour la conférence mondiale sur les parcs nationaux, elle est en réalité le relais de cette dernière, de par la conservation des acquis coloniaux en matière de protection de la nature qu'elle permet. Les deux événements sont, du reste, le fruit de la même ONG, l'UICN, qui en organise, au moins en partie, la tenue.

La convention de 1968 introduit cependant des éléments relatifs aux rapports entre conservation de l'environnement et développement économique, qui seront incontournables dans la décennie suivante. En effet, elle établit que la conservation et l'aménagement des ressources naturelles doivent être considérés par les États signataires comme partie intégrante des plans de développement nationaux<sup>112</sup>. Cette introduction de la protection de la nature dans la planification du

---

106 DEFCS, « Réserves naturelles de Madagascar », *op. cit.*, p. 3.

107 « Annexe », dans *Ibid.*, p. 1.

108 *Ibid.*, p. 2-3. Le texte de la convention d'Alger ajoute aux interdictions du texte original « tout pâturage », « toute pollution des eaux », ainsi que le survol à basse altitude des réserves, et ajoute que les recherches scientifiques soumises à autorisation comprennent « les éliminations d'animaux et de végétaux en vue de maintenir un écosystème ».

109 *Ibid.*, p. 5-6.

110 *Ibid.*, p. 9.

111 *Ibid.*, p. 10.

112 *Ibid.*

développement préfigure l'orientation générale des prochains sommets internationaux en matière d'environnement dans la décennie 1970.

### **3.3. La progressive intégration de la protection de la nature au développement : les années 1970**

Cette orientation se retrouve déjà, comme on l'a vu, à Madagascar tout au long des années 1960. En 1970, une conférence organisée dans la capitale malgache vient asseoir de manière explicite cette direction, à la jonction entre protection de la nature et développement de la nation.

Il s'agit de la conférence internationale sur l'utilisation rationnelle et la conservation de la nature, organisée en octobre 1970 par le gouvernement malgache avec le concours de l'UICN, et sous le co-patronage, entre autres, de l'Unesco, de la FAO, du World Wide Fund for Nature (WWF) et du Muséum national d'histoire naturelle de Paris (MNHN)<sup>113</sup>. L'objectif de cette conférence, à laquelle ont participé environ 200 personnalités provenant de 17 pays<sup>114</sup>, est, selon un document de la FAO, de sensibiliser le monde à la valeur de la nature malgache, à sa disparition rapide et à la nécessité de sa sauvegarde<sup>115</sup>. Ainsi, dans la brochure publiée pour l'occasion par le gouvernement malgache, avec le concours de l'UICN, les organisateurs expliquent les raisons qui ont poussé à la tenue de cette conférence. Après avoir rappelé l'immense intérêt de la faune et de la flore de Madagascar pour les biologistes, ils déclarent :

« [l]'homme, même si l'on ne connaît pas la date de son arrivée, reste un nouveau venu sur la grande île et a, par son intrusion brutale, profondément modifié dans un sens défavorable des équilibres naturels très anciens. Son influence destructrice s'est encore énormément accrue ces dernières années et, si rien n'est entrepris pour renverser le courant actuel, menace d'exterminer non seulement tout ce qui fait l'intérêt de la nature malgache, mais aussi de porter atteinte d'une manière irrémédiable aux ressources naturelles dont le pays dépend. »<sup>116</sup>

Selon eux, l'urgence de la situation peut être encore mieux comprise « lorsque l'on sait que la végétation forestière primitive qui, sous des aspects très divers, recouvrait autrefois presque tout le pays, occupe actuellement moins de 10 % de son ancien domaine »<sup>117</sup>. Dans le même ordre d'idée, le ministre malgache de l'agriculture, qui prend la parole durant la conférence, déplore la destruction

---

113 République de Madagascar/UICN, « Conférence Internationale sur l'utilisation rationnelle et la conservation de la nature organisée par le gouvernement malgache, Tananarive, octobre 7-11, 1970 », n.p (DEF).

114 Repoblika Malagasy, « La protection de la nature à Madagascar », *op. cit.*, p. 17.

115 PNUD/FAO, « Conservation de la nature. Parcs nationaux et réserves naturelles intégrales, République malgache », Rome, 1975 (MNP : AP 05/0096).

116 *Ibid.*, n.p.

117 *Ibid.*

de la végétation de l'île par « le plus redoutable ennemi de notre nature : le feu sauvage »<sup>118</sup>, qui, en plus des dégâts causés aux « trésors scientifiques du patrimoine malgache », ruine les efforts de mise en valeur de l'environnement, comme les reboisements. Face à ce « fléau », il réaffirme donc la nécessité d'une répression « impitoyable » ainsi que de l'amélioration des conditions de l'élevage<sup>119</sup>. Son allocution devant une assemblée de représentants d'organisations nationales et internationales parmi les plus importantes du monde n'est cependant pas sans arrière-pensée. En effet, après s'être désolé du manque local de ressources pour mener la lutte pour la protection de la nature, il conclut son allocution en déclarant que seul « le concours agissant de toutes les bonnes volontés conscientes de nos difficultés » peut aboutir à un résultat positif. Ainsi, comme en 1927, la nécessité de l'action en faveur de l'environnement repose sur le mythe de l'ancienne forêt primaire, et sur la stigmatisation de l'« homme » qui l'aurait détruite à 90 % par la pratique du feu. Mais contrairement aux scientifiques coloniaux, les organisateurs de la conférence estiment cette fois que la situation n'est pas désespérée et qu'elle peut être redressée<sup>120</sup>. Tel est donc la raison d'être de cette réunion internationale.

Les organisations scientifiques et/ou de protection de la nature tiennent une place centrale dans le déroulé de cette conférence. Outre l'UICN, le WWF et le MNHN que nous avons déjà cité, nous pouvons ajouter le Conseil international pour la protection des oiseaux et l'Office français de la recherche scientifique et technique outre-mer (ORSTOM). Ainsi, parmi les thèmes de l'ordre du jour (provisoire) indiqués sur la brochure, on peut lire : « [i]mportance de Madagascar dans un contexte scientifique international » ; sous le titre « Faune » : « [i]mportance scientifique et historique de l'île pour la formulation de théories sur l'évolution, sur l'adaptation, la dérive des continents, les origines de l'homme, etc. » ; ou encore « [i]mportance de la recherche scientifique et son application pour la conservation à Madagascar » ; tandis qu'un des thèmes est réservé aux « Parcs et Réserves »<sup>121</sup>.

Cependant, malgré cette importance, il ne s'agit pas exclusivement de la conservation de la nature, mais également, comme l'indique l'intitulé de la conférence, de son « utilisation rationnelle ». On peut donc retrouver à l'ordre du jour la question de l'« exploitation agro-sylvo-pastorale et la conservation des ressources naturelles » qui traite de la nécessité de réaliser un « équilibre harmonieux » entre l'agriculture, l'élevage et la conservation des sols et des forêts, et cherche à aborder le problème du surpâturage et du feu, et de leur conséquence sur la faune, les sols

---

118 « Annexe », dans Repoblika Malagasy, « Rapport national de la République malgache pour la Conférence des Nations Unies sur l'Environnement », 1972, p. 41 (DEF).

119 *Ibid.*, p. 42-43.

120 « Conférence Internationale sur l'utilisation rationnelle et la conservation de la nature... », *op. cit.*, n.p.

121 *Ibid.*, n.p.

et d'autres « ressources naturelles »<sup>122</sup>. Même le point sur les parcs et réserves fait une place aux questions de développement en abordant le sujet de la « plantation d'essences économiquement intéressantes en dehors des zones réservées, pour empêcher l'abattage d'arbres dans les parcs » ainsi que la question des « revenus touristiques et économiques potentiels » liés aux aires protégées<sup>123</sup>. Bien que l'enjeu du développement paraisse minoritaire dans les discussions de la conférence, celle-ci témoigne tout de même de la préoccupation de l'État malgache concernant la conservation des « ressources naturelles » de l'île, condition de la possibilité même du développement du pays. C'est que, comme le dit le vice-président du gouvernement malgache lors de son discours inaugural, « [l]'utilisation des ressources naturelles et la conservation de la nature apparaissent [...] comme les faces d'un même problème, celui de la recherche du rendement maximal de la biosphère pour le bien de l'homme »<sup>124</sup>.

Les résolutions de la conférence reflètent ainsi l'influence des scientifiques internationaux, mais également la volonté de développement du gouvernement malgache. Elles consacrent en fait le rôle de la protection de la nature dans le développement national, sous le contrôle des scientifiques, et sur la base de la stigmatisation des pratiques agricoles et pastorales des populations rurales. Ainsi, la première résolution, qui s'intitule « [n]écessité d'inclure la conservation de la nature dans la planification nationale »<sup>125</sup> se déroule comme suit : les conférenciers reconnaissent tout d'abord l'intérêt exceptionnel de la nature malgache malgré les dégradations qu'elle subit à cause, en premier lieu, de l'accroissement démographique et « de l'extension des cultures et de l'élevage traditionnels, qui s'accompagne de défrichement par le feu (tavy), d'incendies de pâturages et d'empiétements inconsiderés sur le domaine forestier »<sup>126</sup>. Ils reconnaissent également « que des obstacles de nature socio-culturelles et économique entravent la généralisation des techniques déjà connues qui permettent une bien meilleure utilisation des sols et la conservation des forêts » et estiment en conséquence que « seules des actions énergiques émanant des plus hautes autorités politiques du pays peuvent surmonter les obstacles précités, dans l'intérêt des générations à venir, au risque d'encourir une impopularité temporaire »<sup>127</sup>. Les conférenciers recommandent donc « de se préoccuper en toute priorité de la recherche, puis de l'application d'une politique de conservation de la nature, en amenant les populations rurales à accélérer l'abandon de l'agriculture et de l'élevage semi-nomades pour des méthodes intensives »<sup>128</sup>, ainsi que de faire figurer comme principe

---

122 *Ibid.*, n.p.

123 *Ibid.*, n.p.

124 « Annexe », dans Repoblika Malagasy, « Rapport national de la République malgache pour la Conférence des Nations Unies sur l'Environnement », *op. cit.*, p. 40.

125 « Annexe », dans Repoblika Malagasy, « La protection de la nature à Madagascar », 23 Juin 1971, *op. cit.*, p. 37.

126 *Ibid.*

127 *Ibid.*

128 *Ibid.*

fondamental du prochain plan quinquennal la conservation de la nature et la recherche « de moyens susceptibles d'amener les populations rurales à changer leurs modes de production traditionnels »<sup>129</sup>. Le texte de la conférence entérine ainsi le discours naturaliste datant de la période coloniale, désormais teinté de néo-malthusianisme, stigmatisant les populations rurales toujours plus nombreuses et leurs pratiques jugées désuètes qui empêchent une utilisation plus rationnelle des ressources naturelles. Ce discours vient ici légitimer une action étatique ouvertement verticale et coercitive en faveur de la protection de la nature et des ressources naturelles.

La deuxième résolution, intitulée « [n]écessité de planifier l'utilisation des terres sur la base de principes écologiques »<sup>130</sup> consacre la nécessité de l'élaboration d'une politique « de conservation et de production » dont les mesures doivent s'intégrer dans un « plan de développement agricole, pastoral et forestier », dans l'élaboration duquel les études scientifiques interdisciplinaires doivent jouer un rôle central<sup>131</sup>. Les conférenciers recommandent donc au gouvernement malgache de prendre conscience de l'urgence de l'établissement d'un tel plan qui doit éviter toute nouvelle intervention dans les forêts naturelles, encourager l'intensification des reboisements pour augmenter la production de bois et assurer la protection des sols, participer à l'amélioration de l'élevage par le contrôle des feux, l'amélioration des pâturages et la sélection du bétail, et qui doit promouvoir les recherches relatives à l'intensification de l'agriculture et à l'augmentation de la productivité du sol<sup>132</sup>. Conservation de la nature et développement se mêlent ici dans une sorte de compromis formulé par les scientifiques, et dans lequel ceux-ci sont encore parvenus à se ménager un rôle essentiel.

C'est cependant dans la troisième résolution (« [r]echerche scientifique et conservation des ressources naturelles ») que les scientifiques organisent concrètement leur influence en recommandant, après avoir insisté sur l'importance des recherches sur le terrain pour la protection de la faune et de la flore et l'élaboration d'un plan de développement, la création d'une commission spéciale pour assurer la coordination des travaux scientifiques. Cette commission doit regrouper des représentants d'organisations directement intéressées à ces questions, en collaboration avec des correspondants étrangers, et doit être autorisée à formuler des recommandations sur toutes les affaires qui touchent à la conservation de l'environnement. Les conférenciers recommandent encore au gouvernement de favoriser l'étude de la faune et de la flore de l'île et de susciter une coopération plus étroite entre les organismes locaux et internationaux<sup>133</sup>.

---

129 *Ibid.*, p. 38.

130 *Ibid.*

131 *Ibid.*

132 *Ibid.*, p. 38-39.

133 *Ibid.*, p. 39.

Enfin, pour terminer, citons la douzième résolution sur les parcs nationaux et autres réserves qui estime indispensable de maintenir et de renforcer « un réseau adéquat de parcs nationaux et d'autres types de réserves qui, bien surveillés, permettront de sauvegarder des échantillons représentatifs des principaux écosystèmes et des espèces animales et végétales menacées de disparition »<sup>134</sup>. Comme lors des événements internationaux précédents, les acquis coloniaux en la matière sont préservés. Les réserves naturelles de 1927, 1939 et 1952 sont maintenues, et leur légitimité renforcée, et elles doivent désormais s'intégrer dans un nouveau réseau d'aires protégées dans la fabrique duquel les scientifiques doivent, là encore, jouer un rôle central.

Ainsi, du point de vue des réseaux scientifiques occidentaux, représentés par les différentes ONG et institutions présentes lors de l'événement, cette conférence de 1970 représente une tentative d'intégrer les préoccupations « développementalistes » du gouvernement malgache, tout en maintenant les préoccupations et les objectifs de la conservation de la nature à un haut niveau de priorité, et, par là même, en préservant leur influence sur le pouvoir de décision de l'État. Du point de vue de ce dernier, à l'inverse, la conférence témoigne de l'affirmation de sa volonté de développement économique, en même temps que d'une tentative de se ménager un appui international. Le développement ne pouvant se baser que sur la gestion et l'exploitation des ressources naturelles, le gouvernement malgache fait montre de sa bonne volonté en organisant cette conférence sur l'utilisation rationnelle et la conservation de la nature.

Deux ans plus tard, un nouvel événement international, d'une portée beaucoup plus importante, confirme ce processus d'intégration de la protection de l'environnement au développement économique. Il s'agit de la conférence des nations unies sur l'environnement, qui s'est tenue à Stockholm en 1972. Fruit du développement d'un mouvement environnementaliste à la fin des années 1960 et d'une demande générale en faveur de la coopération internationale, cette conférence est une tentative de réponse globale à un problème global : celui de la protection internationale de l'environnement mondial<sup>135</sup>. Réunissant la plupart des pays du Nord comme du Sud, elle est l'occasion pour les acteurs de la protection de l'environnement de faire émerger sur la scène internationale leurs préoccupations, dans un monde essentiellement tourné vers le développement depuis la fin de la guerre. Pour Madagascar et un certain nombre de pays émergents, la conférence est l'occasion d'asseoir leur idée du développement basé sur la gestion des ressources naturelles.

---

134 *Ibid.*, p. 44.

135 S. Macekura, *Of Limits and Growth...*, *op. cit.*, p. 91-100.

Le gouvernement malgache se prépare au sommet de Stockholm avec les autres pays africains en envoyant un délégué à un séminaire régional organisé à Addis-Abeba en août 1971. Cette préparation régionale doit permettre aux États africains de participer pleinement à l'élaboration de programmes d'action internationaux en matière d'environnement, en veillant « à ce qu'aucune décision contraire à leurs intérêts ne soit prise soit par les organismes internationaux, soit par les pays industrialisés »<sup>136</sup>. Le séminaire est l'occasion pour ces pays d'affirmer la nécessité du développement économique. En se basant sur le « rapport Founex »<sup>137</sup>, paru quelques mois plus tôt, les délégués posent qu'il ne peut y avoir d'opposition entre l'environnement et le développement<sup>138</sup>. À partir de là, ils déroulent ensuite les différents éléments essentiels d'une politique de gestion des ressources naturelles. Il s'agit notamment de l'aménagement des zones rurales afin d'améliorer les conditions de vie des paysans et d'augmenter leur productivité, de l'inventaire des ressources naturelles et de l'organisation de leur conservation, et de l'éducation de la masse en matière de sauvegarde et d'amélioration de l'environnement<sup>139</sup>. Grâce à ce séminaire, les États africains peuvent aborder la conférence de Stockholm bien préparés et sûrs de leurs intérêts.

La position de Madagascar lors de l'événement, développée dans son « rapport national »<sup>140</sup> rédigé à l'occasion, est ainsi très caractéristique. Le gouvernement malgache y insiste sur son statut de « pays en voie de développement », qui détermine sa manière d'appréhender son environnement. Il souligne également la nécessité qui lui est imposée de s'appuyer sur la coopération internationale afin de « faciliter l'exécution des opérations nécessaires à l'amélioration de son environnement en contribuant à son développement économique et social »<sup>141</sup>. Dès le départ, le gouvernement malgache place sa participation à la protection de l'environnement sous la condition du développement, dans le cadre de la coopération internationale. Le rapport est à cet égard très clair : pour Madagascar, « [l']objectif essentiel de la conférence de Stockholm devrait être d'inciter la communauté mondiale dans son ensemble et chaque pays pour ce qui le concerne, à mieux intégrer dans l'avenir les préoccupations du milieu humain dans les impératifs du développement »<sup>142</sup>. Dans la suite du document, le gouvernement malgache affirme ainsi la nécessité de planifier

---

136 Repoblika Malagasy, « Séminaire régional africain sur l'Environnement (Addis-Abeba du 23 au 28 Août 1971). Rapport du délégué de Madagascar », p. 17 (DEF).

137 Le rapport Founex, intitulé « Développement et Environnement », a été élaboré entre le 4 et le 12 juin 1971 par 27 experts internationaux réunis en Suisse, qui l'ont ensuite présenté à l'ONU en vue de la préparation de la conférence de Stockholm. Le rapport a pour but d'exposer les problématiques liées aux relations entre politiques environnementales et politiques de développement.

138 Repoblika Malagasy, « Séminaire régional africain sur l'Environnement... », *op. cit.*, p. 5.

139 *Ibid.*, p. 8-14.

140 Repoblika Malagasy, « Rapport national de la République malgache pour la Conférence des Nations Unies sur l'Environnement », *op. cit.*

141 *Ibid.*, p. 3.

142 *Ibid.*, p. 8.

l'aménagement des zones rurales et de l'habitat humain en vue de sauvegarder la qualité de l'environnement et d'augmenter la productivité agricole. Sur la base du récit décliniste de la destruction de la forêt primaire par les feux de pâturage et les défrichements, entraînant une érosion incontrôlable et une dégradation des ressources naturelles, il affirme également la nécessité de « rétablir une partie du couvert forestier [que l'île] possédait jadis » *via* des opérations de reboisement destinées à protéger les sols et à enrichir la forêt pour des raisons économiques ou même esthétiques<sup>143</sup>. La lutte contre la dégradation des sols doit également être menée par l'intermédiaire d'« actions d'aménagement rural intégrées » dont l'objectif est d'améliorer les méthodes de culture et d'élevage<sup>144</sup>. Enfin, le rapport aborde les aspects éducatifs, sociaux et culturels des problèmes de l'environnement en évoquant la nécessité de lutter contre les conceptions sociales et culturelles ancrées dans l'esprit de la population, et contre les comportements qui en dérivent « de manière désuète ou nuisible »<sup>145</sup>, par l'éducation de cette dernière, *via* les moyens modernes de la presse, de la télévision et de la radio. La participation du gouvernement malgache à la conférence de Stockholm s'inscrit donc dans la droite lignée des actions que celui-ci a déjà menées sur son territoire depuis l'indépendance, au moins. Aménagement rural, reboisement et éducation de la masse font déjà partie des politiques publiques nationales depuis une décennie et le fait que le gouvernement malgache les reprenne ici témoigne de sa volonté d'organiser la conservation de l'environnement et la gestion des ressources naturelles pour le bien du développement économique.

En ce qui concerne la protection de la nature proprement dite, si, dans ce rapport, elle s'inscrit dans le cadre de la protection des sols et des ressources naturelles, elle fait l'objet d'un document à part<sup>146</sup>, préparé pour les besoins de la conférence. Là encore, ce rapport est l'occasion pour Madagascar d'affirmer la nécessité du développement, tout en essayant de peser sur la scène internationale. Le document s'ouvre, tout naturellement, sur le rappel de l'existence passée de la forêt primaire, détruite par l'homme, et sur les causes démographique, économique et technique, et « psycho-sociologique » de la dégradation actuelle de l'environnement<sup>147</sup>. Il se poursuit ensuite sur la description des conséquences de cette dégradation : destruction de la faune et de la flore, érosion et perte de fertilité des sols à cause des « mauvaises pratiques agricoles »<sup>148</sup>, et même, sur le plan esthétique, perte de valeur des régions potentiellement touristiques. Le gouvernement malgache en

---

143 *Ibid.*, p. 25.

144 *Ibid.*, p. 25-26.

145 *Ibid.*, p. 34.

146 Repoblika Malagasy, « La protection de la nature à Madagascar », *op. cit.*

147 *Ibid.*, p. 5-6. Les causes « psycho-sociologiques » se caractérisent notamment par l'« habitude de vivre au jour le jour » qui ne permettrait pas aux populations locales de saisir les inconvénients de la dégradation du milieu naturel.

148 *Ibid.*, p. 11.

profite alors pour rappeler l'« importance de la nature à Madagascar » et tenter de se donner un poids international. Outre l'importance économique des ressources naturelles pour le développement du pays, le rapport fait mention de l'importance scientifique de la faune et de la flore de l'île, par leur spéciation particulière et le taux important d'endémisme qui en découle, ainsi que de son importance esthétique et éducative. Ainsi :

« [i]l importe à l'heure actuelle, où le développement de l'éducation explique la naissance d'un tourisme scientifique et éducatif, que cet intérêt touristique de Madagascar ne soit pas uniquement considéré sous l'aspect récréatif. Il devra également jouer un rôle important sur le plan de l'éducation et de la science, car 'l'ignorance du grand public, souvent involontaire, apparaît comme l'une des raisons qui font que les cris d'alarme jetés à propos de la conservation de la nature à Madagascar n'ont pas toujours trouvé l'écho d'une prise de conscience universelle'. »<sup>149</sup>

Le gouvernement semble vouloir ainsi profiter de la tribune internationale que constitue la conférence de Stockholm pour donner à la nature de l'île une envergure internationale et faire de sa protection une mission universelle qui doit favoriser une prise de conscience environnementale globale, notamment par l'entremise du tourisme. Mais, après avoir rappelé – et célébré – toutes les actions, nationales et internationales en faveur de la protection de la nature malgache depuis la création des premières réserves naturelles en 1927, le gouvernement précise que la réalisation d'une telle mission dépasse les moyens d'un pays en développement comme Madagascar. L'idéal, selon le rapport, « serait que tous les hommes de sciences que Madagascar a déjà servis le servent à leur tour pour que sa nature que Commerson considérait comme une des plus belles œuvres de la création conserve son qualificatif de "patrimoine mondial" et serve ainsi de trait d'union entre tous les peuples »<sup>150</sup>. Patrimoine national, la nature malgache l'est depuis l'indépendance avec la constitution du domaine forestier national. Elle est aussi, depuis 1968, « patrimoine scientifique national »<sup>151</sup>. Depuis au moins la conférence de 1970, le gouvernement malgache essaye d'en faire également un patrimoine *mondial* dont la protection doit être l'affaire de tous. Avec cette conférence de Stockholm, il cherche à donner à la nature de l'île une valeur « non seulement pour les habitants du pays mais aussi pour l'humanité toute entière »<sup>152</sup> afin de susciter l'action et l'aide internationales en sa faveur.

---

149 *Ibid.*, p. 15.

150 *Ibid.*, p. 28. Philibert Commerson (1727-1773) est un naturaliste français, notamment célèbre pour avoir été l'un des premiers à s'être émerveillé de la nature malgache.

151 « Décret n° 68-571 relatif à la protection et à la conservation du patrimoine scientifique national en date du 17 décembre 1968 », dans *Ibid.*, p. 48-51.

152 *Ibid.*, p. 27.

La conférence de Stockholm, plus que de trouver de réelles solutions en faveur de l'environnement, aura surtout permis de révéler de profondes tensions politiques entre les pays développés, le « tiers monde » et les ONG environnementales, en matière de relation entre protection de la nature et développement économique<sup>153</sup>. Les pays du sud y réaffirment leur droit au développement et demandent le transfert des technologies et des aides financières depuis les pays du nord qui, eux, sont moins enclins à en augmenter le volume. Les ONG, quant à elles, semblent avoir échoué à imposer leur agenda environnemental aux pays en développement<sup>154</sup>. Pourtant, le cas de Madagascar nous montre qu'un certain nombre de ces derniers tentent, déjà depuis quelques années, de concilier leur développement économique avec une bonne gestion des ressources naturelles et la protection de certains espaces de valeurs économique, scientifique et esthétique. On voit également, dans le cas malgache, comment le gouvernement essaye de tirer son épingle du jeu en présentant sa nature comme un « patrimoine mondial » pour essayer de peser sur la scène internationale et susciter les aides économiques et techniques des pays les plus développés.

Les années 1960 et le début des années 1970 sont ainsi, sans surprise, une période de forte continuité avec l'époque coloniale durant laquelle l'État malgache organise la perpétuation de la gouvernementalité des forêts. Le domaine forestier colonial devient national et le régime des forêts se place dans la continuité de celui de 1930. Les techniques et les procédures de gestion du territoire forestier et des populations qui en dépendent restent essentiellement identiques, de même que le discours qui les légitime, le gouvernement malgache continuant de blâmer les agriculteurs-pastoralistes et leur utilisation du feu en les accusant d'avoir détruit la mythique forêt primaire de l'île. Seul l'objectif général du nouveau pouvoir étatique change. Il se tourne désormais vers le développement de la nation, dans lequel la forêt doit jouer un rôle majeur. Ce rôle est de nature économique, mais également politique et sociale, et s'incarne dans la politique de reboisement national engagée par le gouvernement à partir de 1963. En effet, le reboisement, qu'il prenne corps dans les « Grandes opérations » ou dans le « devoir national », doit servir au développement de l'industrie du bois, tout en permettant l'encadrement administratif et social des populations rurales. Il s'intègre également dans une politique globale d'éducation des masses qui doit permettre leur intégration à la nation, sur la base de l'intérêt commun du développement. L'État malgache organise ainsi une sorte de « monopole de l'éducation légitime »<sup>155</sup> en matière d'environnement, par la transmission d'un corpus de connaissances et d'énoncés sur la *bonne* utilisation et la *bonne* gestion

---

153 S. Macekura, *Of Limits and Growth...*, *op. cit.*, p. 93.

154 *Ibid.*, p. 120-128.

155 Ernest Gellner, *Nations et nationalisme*, Paris, Payot, 1989 [1983], p. 56.

des ressources naturelles, qui doit s'intégrer dans le « comportement national »<sup>156</sup> pour le bien économique du pays.

En matière de protection de la nature, le gouvernement malgache doit également se préoccuper de conserver la structure législative héritée de la période coloniale, dans le contexte de la globalisation d'un mouvement environnemental toujours imprégné d'une certaine idéologie préservationniste, comme l'incarne l'UICN. Outre la création des premiers parcs nationaux, l'État maintient les réserves naturelles qui deviennent *intégrales* à partir de 1966, en référence à la convention de Londres de 1933. Cette dernière continue, par ailleurs, de faire foi dans l'esprit des nouvelles réglementations nationales, ainsi que dans celui des conférences internationales qui se multiplient dans les années 1960-70, comme nous l'avons vu dans les cas de la première conférence mondiale sur les parcs nationaux, de la convention d'Alger de 1968 et de la conférence d'Antananarivo de 1970.

Face à la préoccupation mondiale pour l'environnement qui émerge dans l'après-guerre, le gouvernement malgache se retrouve donc dans une position ambiguë : d'un côté, la protection de la nature se résume pour lui à la gestion rationnelle des ressources naturelles en vue du développement, *via* le reboisement national ou la gestion et l'exploitation du domaine forestier ; de l'autre, il s'agit de tirer parti de l'exceptionnalité de sa nature et de l'intérêt international qu'elle suscite pour attirer l'attention des pays développés. L'État malgache prône ainsi l'intégration des préoccupations environnementales dans les impératifs du développement tout en cherchant à proposer au monde une nature préservée, de faire de celle-ci un patrimoine mondial dont toute l'humanité doit se préoccuper. Cette tension entre l'environnement et le développement, résumée lors de la conférence de Stockholm en 1972, irrigue les décennies 1960-70 avant de se résoudre à l'orée des années 1980, avec l'émergence du concept de « développement durable », dont Madagascar va se saisir.

---

156 Repoblika Malagasy, « Rapport national de la République malgache pour la Conférence des Nations Unies sur l'Environnement », *op. cit.*, p. 34.

## Chapitre 4. Les années 1980-2000: les évolutions de la gouvernamentalité des forêts

En 1975, le pouvoir échoit à Didier Ratsiraka, un militaire qui met rapidement en place les institutions d'une seconde République. Le nouveau régime, inspiré du socialisme révolutionnaire<sup>1</sup>, cherche à rompre les liens avec l'ancienne métropole et lance un processus de « malgachisation » de l'économie, par le contrôle des secteurs clés<sup>2</sup>. Du point de vue environnemental, cette période se caractérise par un certain désintérêt du gouvernement malgache pour la question de la dégradation des ressources naturelles<sup>3</sup>, comme le signal à l'époque un rapport de l'Organisation des nations unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO)<sup>4</sup>. Mais au tournant de la décennie, la situation économique du pays s'est tellement dégradée, notamment au niveau de l'inflation et de la dette extérieure – en partie à cause de la conjoncture économique mondiale extrêmement défavorable de la fin des années 1970 – que le gouvernement est obligé de demander un renflouement auprès du Fonds monétaire international (FMI), qui l'accorde sous réserve de faire appliquer sa fameuse politique d'« ajustement structurel »<sup>5</sup>. À partir des années 1980, le pays se rouvre donc progressivement au commerce extérieur et aux relations internationales. En matière de protection de l'environnement, l'élan créé par la conférence d'Antananarivo sur l'utilisation rationnelle et la conservation de la nature en 1970 peut reprendre, et de nombreuses institutions et organismes étrangers investissent la Grande île, marquant ainsi le début du « boom de la conservation »<sup>6</sup>.

Parallèlement, l'Union internationale pour la conservation de la nature et des ressources naturelles (UICN) commence à prendre en compte, dans ses réflexions, les aspirations des pays du Sud en termes de développement et de réponse aux besoins humains fondamentaux<sup>7</sup>. Elle publie en 1980, avec l'aide de la FAO, du Programme des nations unies pour l'environnement (PNUE), de l'Organisation des nations unies pour l'éducation, la science et la culture (Unesco) et du World Wide Fund for Nature (WWF), un document intitulé « *World Conservation Strategy* » dans lequel apparaît pour la première fois le terme de « développement durable ». Le concept va peu à peu s'imposer durant la décennie pour devenir, à partir de 1987 et du rapport de la commission

---

1 Pierre Vérin, *Madagascar*, Paris, Karthala, 2000, p. 195.

2 Mireille Razafindrakoto, François Roubaud, Jean-Michel Wachsberger, *L'énigme et le paradoxe. Économie politique de Madagascar*, Paris, IRD Éditions, 2017, p. 68.

3 Christian Kull, *Isle of Fire. The Political Ecology of Landscape Burning in Madagascar*, Chicago, University of Chicago Press, 2004, p. 169.

4 FAO, « Conservation de la nature. Parcs nationaux et réserves naturelles intégrales, République malgache », Rome, 1975, p. 35 (Madagascar National Parks (MNP) : AP 05/0096).

5 Christian Kull, « The Roots, Persistence, and Character of Madagascar's Conservation Boom », dans Ivan Scales (dir.), *Conservation and Environmental Management in Madagascar*, London, Earthscan, 2014, p. 153.

6 *Ibid.*

7 Stephen Macekura, *Of Limits and Growth. The Rise of Global Sustainable Development in the Twentieth Century*, Cambridge, Cambridge University Press, 2015, p. 239.

mondiale des nations unies sur l'environnement et le développement, un terme de référence ; assez flou pour pouvoir acquérir une résonance mondiale en étant utilisé par un large panel d'acteurs et d'institutions diverses<sup>8</sup>, comme la Banque mondiale qui tente, vers la fin des années 1980, de redorer son blason en finançant des projets prenant en compte l'environnement et la réduction de la pauvreté<sup>9</sup>.

À Madagascar, les bailleurs de fonds étrangers (institutions financières et organisations non-gouvernementales (ONG) de la conservation) vont justement jouer un rôle déterminant dans l'introduction du concept de développement durable. En effet, grâce à l'influence importante qu'ils acquièrent suite à la réouverture politique et économique de la Grande île, il parviennent à peser sur les décisions politiques d'un pays devenu fortement dépendant de l'aide extérieure, et à les faire tendre vers la réalisation de leurs propres objectifs. Nous verrons donc dans ce chapitre comment cette influence, couplée aux intérêts bien compris des dirigeants malgaches, agit sur les politiques environnementales du gouvernement et contribue à faire entrer les forêts de l'île, notamment à travers le réseau des aires protégées, dans une nouvelle forme de gouvernementalité, à l'heure du développement durable et de la libéralisation de l'économie.

#### **4.1. L'avènement du développement durable à Madagascar**

À Madagascar, comme partout ailleurs, mais peut-être plus rapidement, le concept de développement durable s'est imposé aux décideurs publics au gré des plans d'action et avec l'aide des bailleurs de fonds internationaux. Nous allons retracer ici les différentes étapes de ce processus, depuis le début des années 1980 jusqu'au milieu des années 1990.

##### ***1984-1990 : la Stratégie nationale pour la conservation et le Plan d'action environnementale***

Ce dernier débute en 1984 lorsque le gouvernement malgache lance sa Stratégie pour la conservation et le développement durable, aussi appelée Stratégie nationale pour la conservation (SNC), et crée une commission nationale de conservation pour le développement<sup>10</sup>. Madagascar est ainsi l'un des premiers pays africains à élaborer un tel programme, dans le sillage de la *World*

---

8 *Ibid.*, p. 253.

9 Éric Toussaint, *Banque mondiale. Une histoire critique*, Paris, Éditions Syllepse, 2021, p. 286.

10 Rakotoariseheno Ramisandrazana, Andriamahaly Rasolofo, Jean Romuald Randriamanarivo, Levy Rakotoarison, « Rapport national sur l'environnement et le développement », 1992, p. 29 (Direction des eaux et forêts (DEF)).

*Conservation Strategy*<sup>11</sup>. Les principaux axes de la SNC sont tournés vers la « conscientisation des populations », le changement de comportement vis-à-vis de l'environnement, l'amélioration et l'accroissement des connaissances et de la capacité d'évaluer la situation environnementale. Encore une fois, l'« homme » – sous-entendu le paysan malgache – est la cible principale de cette politique de conservation. C'est que, comme l'explique le ministre malgache de la production animale et des eaux et forêts lors de la première conférence africaine pour l'environnement en 1985, « [c]e dernier agit en effet, qui par ignorance, qui par insouciance, qui par négligence, qui par indifférence, dans un sens fort préjudiciable à l'Environnement en perpétrant des actes irréflectis que l'on connaît »<sup>12</sup>. Lors de cette conférence, qui a notamment pour but de favoriser la coopération entre États africains en identifiant les problèmes communs qui mériteraient de faire l'objet d'un programme d'action régional, le ministre use ainsi des poncifs de la destruction de la nature en Afrique<sup>13</sup>, comme la menace de l'érosion ou la déforestation, et mobilise le même discours culturaliste et vaguement raciste sur les populations locales qui seraient incapables de percevoir les risques à long terme de la destruction des espaces naturels<sup>14</sup>. L'éternel discours décliniste stigmatisant les populations rurales a ici pour but de susciter l'aide internationale pour pallier au manque de ressources du gouvernement malgache. Pour le ministre, la bonne volonté de Madagascar envers la coopération internationale s'exprime d'ailleurs « dans le fait que la Grande Île a signé, ratifié ou accédé à de nombreuses Conventions internationales sur l'Environnement »<sup>15</sup>.

Ce désir de coopération internationale du gouvernement malgache s'est déjà concrétisé quelques mois auparavant par l'organisation de la conférence de Madagascar sur la conservation des ressources naturelles au service du développement, à laquelle ont pris part un grand nombre d'organisations internationales et bilatérales comme le PNUE, le Programme de nations unies pour le développement (PNUD), la FAO, le WWF, l'Unesco, la Banque mondiale ainsi que des organismes d'assistance bilatérale français, suisse, allemand<sup>16</sup>. L'intitulé de la conférence et la présence d'un nombre important d'agences de développement aux côtés des agences environnementales montrent à quel point les deux problématiques ne peuvent plus être dissociées à partir du milieu des années

---

11 United-States Agency for International Development (USAID), « USAID/Madagascar, programme environnemental », p. 2 (MNP : BIO 08/0056).

12 « Annexe VI : Déclaration de Joseph Randrianasolo », dans Repoblika Malagasy, « Conférence africaine pour l'environnement (Le Caire 16-18 Déc. 1985). Rapport de la délégation malgache », n.p (DEF).

13 Guillaume Blanc, *L'invention du colonialisme vert. Pour en finir avec le mythe de l'Éden africain*, Paris, Flammarion, 2020, p. 105-113.

14 « Annexe VI : Déclaration de Joseph Randrianasolo », dans Repoblika Malagasy, « Conférence africaine pour l'environnement... », *op. cit.*, n.p ; Le ministre affirme ainsi que « [s]i l'érosion constitue donc la toute première forme de dégradation de l'Environnement à Madagascar, l'Homme se place, lui, au premier rang des agents de destruction dans un Pays où les *Contingences culturelles* n'ont pu atteindre un niveau suffisant pour appréhender les dimensions des risques encourus par la déstabilisation des écosystèmes » (Nous soulignons).

15 *Ibid.*, n.p.

16 *Ibid.*, n.p.

1980. Cette conférence consacre l'idée d'un lien inextricable entre l'enjeu de la conservation de la nature et celui du bien-être et du développement des populations<sup>17</sup>. Relai de la conférence d'Antananarivo de 1970, elle marque ainsi, aux côtés de la SNC, la renaissance d'une volonté politique en faveur de la conservation de l'environnement, désormais placée sous la bannière du développement durable.

Le gouvernement malgache, qui s'est engagé avec la SNC à se doter d'un cadre institutionnel pour rendre sa stratégie opérationnelle, commence à élaborer un Plan national d'action environnementale (PAE) en 1987. Il est encouragé par la Banque mondiale qui va jouer un rôle central dans l'élaboration de ce plan, et plus généralement dans la problématisation de l'enjeu environnemental à Madagascar à partir de la fin des années 1980<sup>18</sup>. En 1988, la Banque publie, en collaboration avec l'Agence des États-Unis pour le développement international (USAID), Coopération suisse, l'Unesco, le PNUD et le WWF, un premier document de synthèse proposant les orientations générales du plan<sup>19</sup>. Avec ce travail sous l'égide des organisations et des bailleurs de fonds internationaux, la construction du problème environnemental à Madagascar lie définitivement les enjeux de la protection de la nature et des ressources naturelles avec ceux du développement économique.

Sans surprise, la définition des orientations du futur plan d'action se base sur le même discours décliniste issu de la période coloniale. Quelques évolutions sont tout de même à noter. Avec ce document commence ainsi à apparaître la figure de la « spirale de la dégradation »<sup>20</sup>, consacrant un certain récit néomalthusien que l'on a déjà pu voir apparaître à partir des années 1960. Cette spirale se caractérise de la manière suivante : la population de Madagascar, toujours plus pauvre et toujours plus nombreuse, est obligée de détruire les ressources naturelles de l'île pour survivre ; cette situation impacte l'économie malgache et empêche du même coup la population de sortir de la pauvreté, entraînant ainsi, en un cercle vicieux, toujours plus de dégradation de l'environnement. Ce récit néomalthusien cherche à expliquer pourquoi l'« île verte » est devenue l'« île rouge », notamment du fait de l'érosion et de la déforestation qui auraient détruit la forêt naturelle « sur environ 80 % du territoire »<sup>21</sup>. Il est intéressant de remarquer que le chiffre auparavant utilisé dans la plupart des rapports nationaux et internationaux sur le sujet – 90 % de la

---

17 C. Kull, « The Roots, Persistence, and Character of Madagascar's Conservation Boom... », *op. cit.*, p. 154.

18 Bruno Sarrasin, « Le plan d'action environnemental malgache. De la genèse aux problèmes de mise en œuvre : une analyse sociopolitique de l'environnement », *Revue Tiers Monde*, 2 – 190, 2007, p. 438.

19 Banque mondiale, USAID, Coopération suisse, Unesco, PNUD, WWF, « Madagascar, Plan d'action environnemental, volume 1. Document de synthèse générale et propositions d'orientations », juillet 1988 (MNP : PLAN 12/0014).

20 *Ibid.*, p. 2 – 1.

21 *Ibid.*, p. 2 – 3. Nous soulignons.

forêt primaire détruite – se transforme ici en « 80 % du territoire », sans plus de preuves ou de sources à l'appui qu'à l'accoutumée. Toujours est-il que le plan d'action que ce document se propose de définir, a pour ambition « d'enrayer la spirale de dégradation en réconciliant la population avec son environnement » par la sensibilisation, l'éducation, la formation et la participation de la population, ainsi que par la promotion du développement durable<sup>22</sup>. Dans ce document, le « problème environnemental » est construit en relation très étroite avec les enjeux économiques de l'île ; ce que montre notamment la tentative de chiffrage du coût de la destruction des ressources naturelles de Madagascar, estimé à environ 100 à 290 millions de dollars américains, soit 5 à 15 % du PIB du pays à l'époque<sup>23</sup>. Mais si le discours du développement durable est relativement nouveau à Madagascar, les solutions proposées, elles, font figure de recettes éculées. Il s'agit ainsi de « convaincre les agriculteurs de modifier des pratiques agricoles qui font partie intégrante de leur culture » dans le cadre de « fortes campagnes de sensibilisation et de vulgarisation, en utilisant les canaux médiatiques les plus efficaces »<sup>24</sup> ; il s'agit également de protéger les forêts naturelles en contrôlant le *tavy* (agriculture sur brûlis) en aménageant les vallées forestières en rizières permanentes et en stabilisant l'agriculture sur les zones déjà défrichées<sup>25</sup>. D'une manière générale, l'un des objectifs principaux est de développer le secteur agricole en accroissant la sécurité foncière par la délivrance de titres de propriété, en incitant à la mise en culture des terres agricoles laissées à l'abandon, en favorisant le faire-valoir direct, etc. Le PAE se propose également de protéger et de gérer le « patrimoine de biodiversité » par le renforcement des aires protégées, qui doit également permettre le développement intégré des populations riveraines et celui du tourisme écologique<sup>26</sup>. Ainsi, le PAE tel qu'il est élaboré dans ce document semble être l'aboutissement d'un processus, débuté depuis l'indépendance, cherchant à concilier la nécessité de la protection de l'environnement et l'impératif du développement économique ; on pourrait même remonter plus loin encore en affirmant que le PAE reconduit le projet colonial de sédentarisation et de modification des pratiques des populations rurales pour la protection du domaine forestier de l'île.

Mais derrière la fusion apparente de la conservation et du développement se cache une autre réalité. La clé pour comprendre la situation se trouve au détour de l'un des chapitres du document :

« Le PAE a été conçu dans le cadre plus général de la politique globale de développement national qui repose sur la poursuite de trois finalités complémentaires : la lutte contre la paupérisation, le rétablissement des équilibres financiers internes et

---

22 *Ibid.*, p. R – 2.

23 *Ibid.*, p. R – 1.

24 *Ibid.*, p. 3 – 8.

25 *Ibid.*

26 *Ibid.*, p. 4 – 5.

externes et l'établissement d'un meilleur équilibre régional. Ce 'trépied', sans lequel il est impossible de préparer un avenir acceptable, trouve son symétrique dans les trois interventions conjointes et complémentaires du gouvernement, avec l'appui des bailleurs de fonds : l'ajustement structurel, le Plan d'Action Environnemental, le programme PASAGE. »<sup>27</sup>

Dans l'esprit des rédacteurs du dossier, le PAE s'inscrit ainsi aux côtés des politiques des bailleurs de fonds, qui cherchent à lutter contre la pauvreté ainsi qu'à rétablir les équilibres macroéconomiques et à libéraliser l'économie malgache *via* l'« ajustement structurel ».

On retrouve là la position que la Banque mondiale exprime dans ses propres rapports, selon laquelle la dégradation de l'environnement à Madagascar peut être liée à « la faillite généralisée du système de marché »<sup>28</sup>. L'institution financière préconise donc l'ouverture de l'île à ce dernier *via* l'ajustement structurel et l'établissement de droits de propriété clairs des ressources naturelles. Il est particulièrement intéressant de constater que la Banque choisisse cette option bien qu'elle affirme un peu plus loin qu'il est « difficile de dire si les incitations provenant d'une plus grande ouverture aux forces du marché accéléreront la destruction de l'environnement ou si elles contribueront à la ralentir »<sup>29</sup>. Selon elle, l'ajustement structurel devrait cependant avoir à long terme « une incidence sur l'environnement en défavorisant les cultures extensives et en favorisant les cultures intensives » à condition de garantir aux producteurs la sécurité foncière par la délivrance de titres de propriété<sup>30</sup>. Malgré l'incertitude, la Banque fait donc le choix qui convient le mieux à son propre agenda politique et économique.

Le PAE représente ainsi pour la Banque mondiale « l'un des maillons essentiels d'une stratégie de développement global qui allie stabilisation macroéconomique, réformes structurelles, promotion de l'investissement privé et croissance tirée par les exportations »<sup>31</sup>. Plutôt qu'une fusion, le lien entre la conservation de la nature et le développement économique est donc, pour les bailleurs de fonds du moins, une subordination de la première au second. On voit ainsi comment, derrière l'élaboration d'un programme d'action environnementale, les représentants des bailleurs de fonds essaient d'atteindre leurs propres objectifs : « accélérer la libéralisation de l'économie malgache et démontrer leur engagement en matière de protection de "l'environnement" »<sup>32</sup>.

---

27 *Ibid.*, p. 4 – 1. Le PASAGE (Programme d'appui social à la gestion économique) est un programme mis en place à Madagascar par la Banque mondiale.

28 Banque mondiale, « Rapport d'évaluation. République démocratique de Madagascar. Programme environnemental », 19 mars 1990, p. 104 (DEF 2).

29 *Ibid.*, p. 107.

30 *Ibid.*

31 Banque mondiale, « Rapport d'évaluation. Madagascar, deuxième programme environnement », 27 octobre 1996, p. 11 (DEF 2).

32 B. Sarrasin, « Le plan d'action environnemental malgache... », *op. cit.*, p. 444.

## ***1992 : la conférence de Rio sur l'environnement et le développement***

En 1990, le PAE se traduit légalement par la Charte de l'environnement, promulguée par le gouvernement malgache qui fait ainsi de Madagascar un pays pionnier en matière de planification environnementale<sup>33</sup>. Le plan, prévu en trois phases sur 15 ans, va structurer toute la politique environnementale du gouvernement malgache pour les années 1990 et 2000, comme nous le verrons plus loin. Avant cela, nous allons nous arrêter sur l'une des dernières grandes étapes qui a permis d'entériner le concept de développement durable, dans la Grande île comme dans le reste du monde : la conférence des nations unies sur l'environnement et le développement, tenue à Rio en 1992<sup>34</sup>. Madagascar, comme la plupart des pays du monde, se prépare à la conférence en rédigeant un rapport national<sup>35</sup>. D'une manière générale, ce document s'inscrit dans la lignée de celui préparant la conférence de Stockholm en 1972, en cherchant à concilier développement économique et protection de l'environnement, mais en intégrant désormais la nouvelle problématisation – et les éléments de langage qui l'accompagnent – du « développement durable ».

Ainsi, dès l'introduction du rapport malgache le ton est donné : il n'est plus question aujourd'hui de mener des politiques environnementales par la seule protection des ressources naturelles ; pour une grande partie de l'humanité, c'est la pauvreté qui forme la plus forte menace écologique et, de ce fait, les problèmes environnementaux englobent ceux du sous-développement ; ou, comme le résume les auteurs : « [i]l n'y a de protection des ressources naturelles que s'il y a développement de l'homme »<sup>36</sup>. Depuis 1972, le lien entre conservation et développement est devenu évident, aux yeux des rapporteurs malgaches comme à ceux de la communauté internationale, comme le suggère l'intitulé de la conférence. La suite du rapport est consacrée à la description des « tendances du développement » et à leurs incidences sur l'environnement. Il est intéressant de noter que les rapporteurs malgaches reprennent une bonne partie des analyses du rapport de synthèse pour l'élaboration du PAE, dont nous avons parlé plus haut. Ainsi, ils évoquent la « spirale de dégradation », qui cause notamment une érosion record et la disparition des forêts « sur environ 80 % du territoire »<sup>37</sup>, et coûterait à l'État malgache l'équivalent de 5 à 15 % de son

---

33 Philippe Méral, « Économie politique internationale et conservation », dans Hervé Rakoto Ramiarantsoa, Chantal Blanc-Pamard et Florence Pinton (dir.), *Géopolitique et environnement. Les leçons de l'expérience malgache*, Marseille, IRD Éditions, 2012, p. 76.

34 Donato Bergandi et Patrick Blandin, « De la protection de la nature au développement durable : Genèse d'un oxymore éthique et politique », *Revue d'histoire des sciences*, 65 – 1, 2012, p. 103-142.

35 Rakotoariseheno Ramisandrana, Andriamahaly Rasolofo, Jean Romuald Randriamanarivo et Levy Rakotoarison, « Rapport national sur l'environnement et le développement », 1992 (DEF).

36 *Ibid.*, p. 9.

37 *Ibid.*, p. 19-20 et p. 27.

PIB. Témoignant du peu d'avancement obtenu sur ces questions depuis les années 1960-70, le rapport récite ensuite l'habituelle liste des problèmes environnementaux de la Grande île : le manque d'information de la population qui ignore « l'extraordinaire richesse de la biodiversité, de sa signification sur le plan international, des dangers qui la menacent, ainsi que des choix à faire pour la protéger » ; l'absence de gestion rationnelle des ressources naturelles qui cause l'érosion du sol et la baisse du rendement agricole ; la menace qui pèse sur les parcs et réserves, le manque de moyens financiers et humains, les « pesanteurs socio-culturelles »<sup>38</sup>, etc. À ce propos, et pour ne pas changer, les auteurs blâment les pratiques agricoles et pastorales des populations rurales qu'ils qualifient de « système de production *suicidaire* associé au feu »<sup>39</sup>, en faisant peut-être référence au prince Philip qui, lors de la conférence internationale de Madagascar en 1985 (cf. *supra*), à laquelle il fut invité en sa qualité de président du WWF International, s'était adressé au gouvernement malgache en affirmant : « votre nation est en train de commettre un suicide environnemental »<sup>40</sup>. Ainsi, si l'influence des réflexions extérieures dans l'identification des problèmes environnementaux à Madagascar reste toujours le même, il est intéressant de constater le poids nouveau des bailleurs de fonds internationaux et de leurs représentants dans la nouvelle problématisation de l'enjeu environnemental en lien avec celui du développement.

Cette rétrospective de la situation environnementale de l'île permet finalement aux rapporteurs de mettre en exergue la nécessité d'une « stratégie globale de la gestion rationnelle des ressources naturelles [...] pour protéger, conserver, valoriser les ressources naturelles et en même temps promouvoir un développement écologiquement et économiquement durable »<sup>41</sup>. C'est cette stratégie globale qu'incarne le nouveau PAE, dont la première phase vient tout juste de débiter, et la fin du rapport est donc consacrée à la description de l'action environnementale engagée par le gouvernement malgache depuis 1990. Les auteurs évoquent ainsi la Charte de l'environnement, cadre légal du PAE, dont l'objectif général est d'élaborer « un équilibre durable et harmonieux entre les besoins de développement de l'homme et ceux de son milieu physique »<sup>42</sup>. Là encore l'on peut retrouver les formules des bailleurs de fonds, telles qu'elles apparaissent dans le document de synthèse de 1988. Le PAE est ainsi décrit comme un « schéma de développement » qui doit permettre d'unifier et de compléter les politiques sectorielles publiques et privées, et doit s'adapter aux orientations nationales, et notamment à l'ajustement structurel imposé par le FMI. Ainsi, comme l'écrivent les auteurs du rapport, l'« [a]justement structurel de la gestion économique doit

---

38 *Ibid.*, p. 18-27.

39 *Ibid.*, p. 26. Nous soulignons.

40 « *your nation is committing environmental suicide* », cité dans C. Kull, « The Roots, Persistence, and Character of Madagascar's Conservation Boom... », *op. cit.*, p. 154.

41 R. Ramisandrazana *et al.*, « Rapport national sur l'environnement et le développement », *op. cit.*, p. 28.

42 *Ibid.*, p. 31.

être soutenu par l'ajustement de la gestion des ressources naturelles »<sup>43</sup>. Les premières initiatives du plan devront être tournées vers la mise en place d'un cadre institutionnel « innovatif [sic] et souple » et le renforcement du réseau de parcs et réserves afin de développer le tourisme écologique, « source prometteuse de devises étrangères »<sup>44</sup>. Ce rapport national montre ainsi la volonté du gouvernement malgache de s'inscrire en plein dans le champ du développement durable, tel qu'il a été initié dans la Grande île par la SNC et le PAE, sous l'influence des organisations et des bailleurs de fonds étrangers.

L'importance du lien entre conservation et développement pour le gouvernement malgache s'illustre encore lors de l'élaboration de la Convention sur la diversité biologique (CDB) qui doit être présentée et signée à la conférence de Rio. La convention doit être un instrument juridique international régissant la conservation et l'utilisation rationnelle de la biodiversité. À l'occasion des sessions préparatoires auxquelles Madagascar est conviée, la délégation malgache rédige un rapport dans lequel elle s'enthousiasme des avantages attendus de la future convention, à savoir, entre autres : la répartition des avantages découlant du transfert de technologies du Nord vers le Sud ; la reconnaissance de la souveraineté nationale sur les ressources biologiques ; le renforcement de la solidarité internationale ; les retombées bénéfiques de la coopération internationale sur le renforcement des appareils institutionnels nationaux chargés de la gestion de la biodiversité<sup>45</sup>. À l'inverse, elle s'inquiète de quelques « points douteux », parmi lesquels : une divergence de point de vue sur le concept du couple « développement-conservation » entre le groupe des pays en développement et celui des pays industrialisés, illustré notamment par le fait que « les stratégies de lutte contre la pauvreté n'ont pas été suffisamment mises en évidence en tant que premières armes pour la sauvegarde de la diversité biologique »<sup>46</sup>. La délégation malgache s'inquiète aussi de la trop grande centralisation du Fonds pour l'environnement mondial, organisme financier créé l'année précédente pour accorder des crédits à des projets touchant à la conservation de la nature, qui pourrait ne pas profiter aux pays émergents<sup>47</sup>. L'enthousiasme et les inquiétudes de la délégation malgache reflètent la position de Madagascar par rapport à la scène internationale. Pays en développement, l'État malgache essaye d'obtenir un certain nombre de garanties en termes de coopération internationale et de transfert de technologies et de moyens financiers des pays développés vers les pays émergents. C'est ce qui le pousse à se montrer en « bon élève » en

---

43 *Ibid.*, p. 33.

44 *Ibid.*

45 Repoblika Madagasikara, « Septième session du Comité de négociation intergouvernemental chargé d'élaborer la convention sur la diversité biologique. Conférence des ministres sur l'adoption de la convention (Nairobi 11-22 mai 1992). Rapport de la délégation malgache », mai 1992, p. 3-4 (MNP : BIO 08/0123).

46 *Ibid.*, p. 4.

47 *Ibid.*, p. 5.

adhérant très tôt à des organisations comme l'UICN (dès 1961, cf. chapitre 3), en organisant ou en participant à des conférences internationales, ou, plus récemment, en appliquant avec rigueur le programme d'ajustement structurel<sup>48</sup>. L'on peut ainsi supposer que si Madagascar adopte le concept de développement durable de manière si convaincue c'est en partie selon son propre agenda politique, en tant que pays du Sud cherchant à se tracer une voie vers le développement.

Mais cet agenda correspond également à celui des bailleurs de fonds comme la Banque mondiale qui y voit un moyen de faire avancer ses propres objectifs, à savoir l'ouverture et la libéralisation de l'économie malgache. Cette convergence d'intérêt est sans doute la raison pour laquelle l'État malgache embrasse l'idée du développement durable si rapidement et si profondément, dès la première moitié des années 1980. À partir de cette décennie, les politiques environnementales malgaches reflètent, au moins en apparence, cette nouvelle orientation ; et il n'est pas jusqu'aux aires protégées qui ne doivent désormais répondre aux objectifs du développement durable et de la libéralisation de l'économie, comme nous le verrons dans le reste du chapitre.

## **4.2. Continuité et évolution des politiques environnementales à Madagascar**

### ***Les politiques environnementales malgaches à partir des années 1980 : nouvelles recettes, vieux objectifs***

Comme nous l'avons évoqué, le gouvernement malgache officialise le début de son PAE en promulguant la Charte de l'environnement en 1990, qui doit servir de cadre légal à ce dernier. Au-delà de l'objectif de gestion durable des ressources naturelles, le Plan a pour but d'améliorer la coordination des interventions des bailleurs de fonds extérieurs (la Banque mondiale, USAID, le WWF ou les grandes ONG de la conservation comme l'UICN ou Conservation International (CI), etc.) et de renforcer l'implication des différents acteurs aux niveaux national et local<sup>49</sup>. La première phase du PAE à Madagascar (1991-1996) est donc consacrée à la mise en place d'un cadre institutionnel pour l'environnement<sup>50</sup>, par la création de plusieurs organismes comme l'Office national pour l'environnement (ONE), l'Association nationale pour la gestion des aires protégées (ANGAP) et l'Association nationale d'action environnementale (ANAE), dont le but sera d'encadrer, de coordonner ou d'exécuter les différentes politiques en faveur de l'environnement.

48 M. Razafindrakoto *et al.*, *L'énigme et le paradoxe...*, *op. cit.*, p. 76.

49 Fano Andrianamahefazafy et Philippe Méral, « La mise en œuvre des plans nationaux d'action environnementale : un renouveau des pratiques des bailleurs de fonds ? », *Mondes en développement*, 27 – 3, 2004, p. 32.

50 Banque mondiale *et al.*, « Madagascar, Plan d'action environnemental, volume 1... », *op. cit.*, p. 4 – 6.

Ces nouvelles politiques environnementales, initiées par le gouvernement malgache au début des années 1990, tentent de rendre effective la stratégie du développement durable, dans le cadre de la libéralisation de l'économie de la Grande île. On peut ainsi évoquer le décret de mise en compatibilité de l'investissement avec l'environnement, promulgué en 1995, qui, comme son nom l'indique, vise à responsabiliser l'investissement public et privé en généralisant les études d'impact environnemental<sup>51</sup>. Ce décret est à mettre en parallèle avec le « Programme de développement industriel écologiquement durable » qui, partant du principe selon lequel « il n'y a pas de conservation de l'environnement sans développement », a pour objectif « d'intégrer dans les mœurs du monde de l'industrie l'obligation de se soumettre à une étude d'impact », comme prévu dans la Charte de l'environnement<sup>52</sup>. On peut ajouter la création, en 1997, d'un Comité interministériel de l'environnement, « garant de l'intégration des impératifs de la gestion de l'environnement pour un développement durable »<sup>53</sup>. Il est assisté d'un organe consultatif de réflexion, le Conseil national de l'environnement. Ces politiques et programmes successifs que le gouvernement malgache lance à partir des années 1990 montrent à quel point ce dernier cherche à s'inscrire dans le champ du développement durable.

Dans la même optique, il lance également une nouvelle politique forestière qui doit s'intégrer dans un Plan directeur forestier national dont les grands axes sont: l'enrayage du processus de dégradation de la forêt ; la meilleure gestion de ses ressources ; l'augmentation de sa superficie et de son potentiel ; et l'accroissement de la performance économique du secteur forestier<sup>54</sup>. Cette nouvelle politique forestière s'insère pleinement dans la Charte de l'environnement en insistant sur la nécessité de « responsabiliser les acteurs » par une plus grande place donnée aux communautés locales et au secteur privé, dans le cadre de la décentralisation administrative engagée par l'État et de la libéralisation de l'économie<sup>55</sup>. Mais on voit que, si la forme change, le fond de cette nouvelle politique forestière reste essentiellement le même : il s'agit de permettre une meilleure gestion et une meilleure exploitation des ressources de la forêt, tout en empêchant les pratiques qui la « dégradent ».

Cette continuité sous l'aspect du renouveau apparaît également dans la politique du reboisement. Aspect important des politiques publiques en faveur de l'environnement dans les années 1960 et jusqu'au milieu des années 1970 (cf. chapitre 3), pour un résultat difficile à définir,

---

51 ONE, ANGAP, « Convention sur la diversité biologique. Premier rapport national », décembre 1997, p. 14 (MNP : BIO 08/0119).

52 *Ibid.*, p. 23.

53 *Ibid.*, p. 15.

54 *Ibid.*, p. 22.

55 Pierre Montagne et Bruno Ramamonjisoa, « Politiques forestières à Madagascar entre répression et autonomie des acteurs », *Économie rurale*, 294-295 – 4-5, 2006, p. 17-18.

le reboisement national est relancé à partir des années 1980, sous un nouveau nom : l'Action en faveur de l'arbre (AFARB). Par un décret du 13 mars 1985, le gouvernement lance ainsi une Opération nationale d'action en faveur de l'arbre<sup>56</sup>, visant à encourager toute personne physique ou morale à étendre les reboisements par la plantation d'arbres et à protéger les forêts existantes<sup>57</sup>. Désormais, comme le présente un rapport de 1994 sur le reboisement national, « il ne s'agit plus d'*obliger* les citoyens, mais d'*inciter* la population au reboisement »<sup>58</sup>. C'est ainsi que des zones d'action en faveur de l'arbre (ZODAFARB) sont créées dans les *fokontany* (collectivités territoriales représentant un village, un groupement de villages ou un quartier urbain) pour être « mises en valeur ». Il est prévu que ceux qui reboisent avec succès ces ZODAFARB puissent s'approprier les produits de ces reboisements au terme d'une procédure d'acquisition. En 1994, un total de 77 ZODAFARB ont été créées ; un nombre trop bas pour répondre aux objectifs initiaux du gouvernement<sup>59</sup>. La direction des eaux et forêts blâme notamment le manque de moyens financiers, matériels et humains du service forestier pour l'encadrement technique, ainsi que le faible niveau du pouvoir d'achat des populations qui ne peuvent payer les plants à mettre en terre<sup>60</sup>. Le reboisement constitue néanmoins pour elle une « priorité nationale » qu'il s'agit d'intensifier, en faisant notamment appel aux bailleurs de fonds pour soutenir le service public et en promouvant le reboisement privé « dans le cadre du désengagement de l'État dans les activités de production »<sup>61</sup>.

L'éducation de la population demeure également une préoccupation majeure du gouvernement qui cherche toujours à « sensibiliser » la masse à la bonne gestion des ressources naturelles. En 1980, le gouvernement lance l'opération Danga qui a pour but de sensibiliser la population sur les méfaits des feux de brousse, à vulgariser des techniques agricoles susceptibles de remplacer les techniques actuelles de pâturage et à sanctionner les mauvaises pratiques<sup>62</sup>. Des comités de lutte contre les feux de brousse sont créés au niveau de chaque département et des comités de surveillance au niveau de chaque *fokontany*. La sensibilisation de la population passe, comme en 1970, par l'utilisation d'outils audiovisuels (films, documents imprimés, etc.) et par l'éducation des enfants, pour un résultat toujours très mitigé, comme le déplore le gouvernement à la fin des années 1980<sup>63</sup>. Cela ne l'empêche pas de continuer à essayer de mener à bien son œuvre

---

56 ONE, ANGAP, « Convention sur la diversité biologique... », *op. cit.*, p. 11.

57 Direction des eaux et forêts, « Évaluation du reboisement national », 1994, p. 3 (DEF).

58 *Ibid.* Nous soulignons.

59 *Ibid.*, p. 6.

60 *Ibid.* Jusqu'en 1988, les plants d'arbre étaient cédés gratuitement, avant de devenir payant selon une exigence de la Banque mondiale.

61 *Ibid.*, p. 8.

62 Repoblika Madagasikara, « Étude du statut légal d'un organisme de protection de la Biodiversité. Projet Environnement 1, composante biodiversité », juin 1989, p. 9 (MNP : BIO 08/0121).

63 *Ibid.*, p. 10.

d'éducation en développant, au début des années 2000, une « politique nationale d'éducation relative à l'environnement », puis en 2013, une « politique nationale d'éducation à l'environnement pour le développement durable » qui cherche à promouvoir « une éducation visant à former des citoyens responsables, solidaires et engagés à agir individuellement et collectivement dans un environnement harmonieux pour un développement durable du pays »<sup>64</sup>. Comme on le voit, sous les atours d'un nouveau discours, le gouvernement malgache engage essentiellement les mêmes politiques que depuis les années 1960, avec cependant, sous la pression des bailleurs de fonds étrangers, une volonté plus marquée de décentralisation de l'action étatique. Cette volonté d'intégration s'illustre encore davantage dans la gestion des aires protégées, qui acquièrent une nouvelle importance à partir des années 1990.

### ***La nouvelle importance des parcs et réserves***

Les aires protégées de Madagascar connaissent elles aussi le tournant du développement durable ; un tournant qui s'effectue en même temps à l'échelle internationale, comme l'illustre le quatrième Congrès mondial sur les parcs nationaux. Si nous avons vu au chapitre précédent à quel point la première conférence mondiale sur les parcs, en 1962, se faisait le relai des idées coloniales de la conservation de la nature, il en va tout autrement avec ce congrès. Intitulé « Des parcs pour la vie : contribution des aires protégées à l'avenir de la société », ce nouveau sommet international, qui se tient à Caracas en février 1992, s'engage sur une voie résolument différente où, selon le commentaire du rapporteur malgache, « pour la première fois, on y a examiné la relation entre les A.P [aires protégées] et le développement durable »<sup>65</sup>. La conférence cherche en effet à aborder les aspects sociaux, économiques et politiques des parcs et réserves, comme l'indiquent les thèmes des différents ateliers : comment les aires protégées peuvent répondre aux besoins de la société ; aspects économiques des aires protégées ; aires protégées et évolution démographique ; le rôle mobilisateur du tourisme pour les aires protégées<sup>66</sup>, etc. Ainsi, contrairement au premier congrès, la question des populations riveraines y est évoquée régulièrement comme un enjeu central de la gestion des parcs et réserves. À travers plusieurs ateliers, intitulés par exemple « Population et aires protégées », ou « Gestion communautaire des aires protégées », le lien est fait entre les communautés locales et la protection de la nature, bien que ce lien apparaisse encore assez vertical. Il s'agit en effet, comme le

---

64 Repoblika Madagasikara, « Décret n° 2013-880 du 23 décembre 2013 fixant la Politique Nationale de l'Éducation à l'Environnement pour le Développement Durable (PerEDD) », p. 10 (DEF 2).

65 Raymond Rakotonindrina, « Quatrième congrès mondial des parcs nationaux et des aires protégées du 10 au 21 février 1992, Caracas - Venezuela », Avril 1992, p. 6 (DEF).

66 *Ibid.*, p. 13-15.

résume le rapport malgache, « d'amener ces communautés à respecter les aires protégées, par des moyens d'incitation et de dissuasion suffisants »<sup>67</sup>.

Le congrès aborde également les enjeux du développement de l'écotourisme, ainsi que la place des structures non-gouvernementales et du « secteur privé » dans la gestion des parcs et réserves. Ainsi, loin d'acter la désuétude de la forme-parc, le congrès affirme au contraire le rôle central des aires protégées dans la réalisation du développement durable. La déclaration finale du congrès, destinée à la conférence de Rio qui doit se tenir en juin de la même année, appelle donc toutes les parties concernées – les gouvernements bien sûr, mais aussi les institutions internationales et le « secteur privé » – à « renforcer à tous les niveaux le programme aire protégée dans chaque pays » tout en favorisant l'intégration des communautés locales à « une saine gestion » de ces aires protégées<sup>68</sup>. Le congrès consacre ainsi une nouvelle conception des parcs nationaux et autres réserves naturelles, plus ouverte sur l'extérieur par l'intégration des populations riveraines et de certaines formes d'activités économiques dans le cadre du développement durable.

Tirant toutes les conclusions de ce nouveau paradigme, le rapporteur malgache fait une remarque intéressante :

« Le statut de Réserve naturelle intégrale (RNI) qui caractérise les A.P francophones semble être de plus en plus en perte de vitesse. Le souci "d'ouvrir" aux visiteurs (touristes entre autres) les A.P a déterminé ces deux dernières décennies une option pour le statut de Parc national. Madagascar qui dispose actuellement d'un réseau de onze RNI est en train d'évaluer leur statut. Pour ce qui nous concerne, nous sommes plutôt favorables à des statuts multiples au niveau d'un site : un Parc national englobant des noyaux RNI par exemple. C'est là une matière à réflexion pour notre quinzaine future A.P »<sup>69</sup>

Le congrès consacrerait ainsi, au moins du point de vue malgache, l'obsolescence du modèle de la réserve naturelle intégrale au profit de celui du parc national. Nous verrons dans la suite du chapitre ce qu'il en est réellement.

La nouvelle importance internationale des parcs et réserves s'exprime également à travers la Convention sur la diversité biologique (CDB). Mettant l'accent sur le concept relativement récent de biodiversité<sup>70</sup> (bien qu'il n'apparaisse dans le texte que sous la forme de « diversité biologique »), cette convention affirme dans son article premier la nécessité de sa protection, de son utilisation durable et du « partage juste et équitable des avantages découlant de l'exploitation des

---

67 *Ibid.*, p. 14.

68 *Ibid.*, p. 26.

69 *Ibid.*, p. 30.

70 André Micoud, « La biodiversité est-elle encore naturelle ? », *Écologie & politique*, 30 – 1, 2005, p. 17-25.

ressources génétiques »<sup>71</sup>. Et pour réaliser ces objectifs, les deux premiers notamment, elle recommande dans son article 8 la création de « zones protégées »<sup>72</sup>. Madagascar, qui ratifie la CDB en 1995, intègre ces objectifs dans son PAE, dont l'un des programmes prioritaires est le « Programme de protection et de gestion du patrimoine de biodiversité associé au développement du tourisme écologique »<sup>73</sup>. Ce programme se matérialise lors de la deuxième phase du Plan (1997-2001) qui inclue une Composante aires protégées et écotourisme (CAPE) ayant pour but la mise en place d'un « réseau national » d'aires protégées représentatif de la diversité biologique et du patrimoine naturel de Madagascar, la promotion de l'écotourisme, la sensibilisation et l'éducation de la population à l'environnement et la recherche et la mise en œuvre d'activités de développement alternatives pour lutter contre les « pressions » sur l'environnement<sup>74</sup>. La « biodiversité » devient ainsi l'un des concepts moteurs de la nouvelle politique environnementale malgache ; il s'agit de la protéger et de la mettre en valeur *via* la création de nouvelles aires protégées qui doivent désormais s'ouvrir au tourisme et favoriser le développement local. Les parcs et réserves, constituées en un « réseau national » placé sous la supervision de l'ANGAP, doivent ainsi faire pleinement leur entrée dans la politique de développement durable menée par le gouvernement malgache.

Pour ce faire, le gouvernement introduit un nouveau principe dans sa gestion des aires protégées : le zonage. Les parcs et réserves sont ainsi divisés en différentes zones dans lesquelles un certain nombre d'activités sont ou ne sont pas tolérées. Ce zonage comprend dans la plupart des cas une aire centrale strictement protégée (aussi appelée le « noyau RNI »), une zone tampon où certaines activités non destructrices comme le tourisme sont autorisées (il s'agit de la zone « parc national »), et une zone de transition, ou « zone périphérique » (ZP), dédiée aux actions de « développement intégré » des populations riveraines<sup>75</sup>. Le zonage permet ainsi, selon le gouvernement malgache, de concilier différents objectifs sur un seul et même site : la conservation et la recherche scientifique dans le noyau dur ; l'information et l'éducation du public dans la zone tampon ; le développement rural dans la zone périphérique. Il permet surtout de favoriser les objectifs de développement économique en ouvrant les aires protégées au tourisme et en lançant, avec les populations locales, des Projets de développement et conservation intégrés (PCDI)<sup>76</sup>. Il s'agit pour le gouvernement malgache de développer l'agriculture dans les ZP, c'est-à-dire d'intensifier la production tout en maintenant ou en restaurant un environnement stable. Le bénéfice

---

71 ONE, ANGAP, « Convention sur la diversité biologique... », *op. cit.*, p. 2.

72 Nations unies, « Convention sur la diversité biologique », 1992, p. 6.

73 Banque mondiale *et al.*, « Madagascar, Plan d'action environnemental, volume 1... », *op. cit.*, p. 5 – 1.

74 ONE, ANGAP, « Convention sur la diversité biologique... », *op. cit.*, p. 36.

75 « Annexe 1 : Protection et aménagement des parcs et réserves », dans Repoblika Madagasikara, « Étude du statut légal d'un organisme de protection de la Biodiversité... », *op. cit.*, n.p.

76 ONE, ANGAP, « Convention sur la diversité biologique... », *op. cit.*, p. 33.

« le plus immédiat et le plus important » sera ainsi, toujours selon le gouvernement, « d’alléger la pression sur les aires protégées grâce au développement de nouvelles ressources dans la zone périphérique, et de faire mieux accepter la nécessité de la protection à la population locale qui y sera associée et en tirera un revenu supplémentaire »<sup>77</sup>. Le développement des zones en périphérie des aires protégées de Madagascar permet donc de joindre les communautés riveraines au projet de protection des forêts en y attachant un intérêt économique. Il permet également de reconduire l’entreprise gouvernementale de développement de la production agricole, qui se fait désormais autant au nom de la protection de l’environnement que du développement économique.

Cette recherche d’inclusion des populations riveraines est formalisée en 1995 par la déclaration de Mahajanga, sur laquelle nous allons nous arrêter quelques instants. Cette déclaration est le fruit d’un colloque organisé à Madagascar à la fin de l’année 1994 par l’ONE, la direction des eaux et forêt et l’ANGAP, et rassemblant 120 personnes représentant, entre autres, différents organismes comme la Banque mondiale, l’Unesco, la Mission française de coopération ; des ONG environnementales comme le WWF ou CI ; et des communautés paysannes situées à proximité d’aires protégées<sup>78</sup>. Selon le rapport élaboré par ce colloque pour introduire la déclaration, les causes de l’occupation humaine des aires protégées, qui nuit à leur bonne conservation, sont à rechercher dans les situations d’« accès libre de fait » aux ressources foncières. Mobilisant le concept de la « tragédie des communaux », selon lequel une ressource (pâturage, forêt) en accès libre est soumise à une exploitation inconsidérée de la part d’individus recherchant un profit maximum, le rapport affirme la nécessité d’une réforme des droits d’usage pour éviter la dilapidation de la biodiversité<sup>79</sup>. L’enjeu est de transformer la situation d’accès libre de fait en accès réglementé de droit, en attribuant des concessions de droits d’usages exclusifs aux communautés riveraines des aires protégées, par la signature d’un contrat entre elles et l’autorité étatique. Il s’agit de promouvoir une gestion négociée des aires protégées en faisant des populations locales des acteurs à part entière de la conservation et du développement, par l’octroi de droits légalement reconnus. Ce nouveau modèle ne remet toutefois pas en cause l’idéal de la mise en parc de la

---

77 « Annexe 1 : Protection et aménagement des parcs et réserves », *op. cit.*, n.p.

78 « Annexe 2 : Didier Babin, “Déclaration de Mahajanga : une ère nouvelle pour les aires protégées ?”, *Bois et forêts des tropiques*, no. 244, 1995 », dans ANGAP, « Plan de gestion d’une aire protégée. Phase IV », n.p. (MNP : OFF53/ 0003).

79 *Ibid.*, n.p. La « tragédie des communaux » ou *Tragedy of the Commons*, est un concept popularisé par le biologiste Garrett Hardin dans les années 1960. Il a par ailleurs été critiqué, notamment par Edward P. Thompson qui affirme que « [m]algré ses apparences de bon sens, il ignore le bon sens dont étaient dotés les communiens (*commoners*) eux-mêmes. À travers le temps et l’espace, les utilisateurs de biens communs avaient développé une riche panoplie d’institutions et de sanctions communautaires qui fixaient des contraintes et des limites à leur usage. » (Edward Thompson, « Coutume, droit et droits collectifs », dans *Les usages de la coutume. Traditions et résistances populaires en Angleterre, XVIIe-XIXe siècle*, Paris, Seuil/Gallimard, 2015, p. 166). Bien que sa réponse s’inscrive dans le contexte de l’Angleterre de l’époque moderne, nous pensons qu’elle peut s’élargir à d’autres situations spatiales et temporelles impliquant l’usage communautaire d’un espace, notamment à Madagascar.

nature, la déclaration affirmant à cet égard la nécessité « de conserver, voire d'étendre le réseau d'Aires Protégées correspondant aux unités biogéographiques de Madagascar répondant aux lois du pays et aux conventions internationales sur la conservation de la biodiversité » (déclaration n°2)<sup>80</sup>. Il s'agit cependant « de s'engager résolument dans une démarche contractuelle entre la population locale et l'administration, démarche que les participants au colloque considèrent comme la voie la plus appropriée pour résoudre les problèmes d'occupation humaine des AP au mieux des intérêts de la conservation et du développement » (déclaration n°6)<sup>81</sup>. Ce nouvel engagement se matérialise en 1996 par la loi Gelose (Gestion locale sécurisée) permettant un transfert de gestion des espaces forestiers vers une communauté locale sur la base d'un contrat<sup>82</sup>. La déclaration de Mahajanga acte ainsi l'entrée de Madagascar dans l'ère du modèle de la *Community Conservation* (ou « conservation communautaire »), modèle censé succéder à celui de la *Fortress Conservation*, et basé sur la prise en compte des intérêts des populations locales et leur intégration à la gestion des parcs<sup>83</sup>.

Au-delà de la zone périphérique, l'ouverture des parcs et réserves se fait dans la zone tampon dont la raison d'être est étroitement liée au développement du tourisme écologique. En effet, comme nous l'avons évoqué, le gouvernement malgache entend valoriser les « ressources touristiques » que constituent la faune et la flore exceptionnelle de ses aires protégées<sup>84</sup>. Cette valorisation doit notamment se faire par la création de nouveaux parcs et réserves, par l'aménagement des parcs existants, par la création et l'entretien de « centres d'information et d'interprétation de la nature » et par la formation du personnel s'occupant du tourisme et de la conservation<sup>85</sup>. L'ouverture des aires protégées au tourisme doit bénéficier à l'économie nationale en même temps qu'aux populations locales, et ainsi fonctionner comme un levier d'incitation pour ces dernières, les encourageant à protéger la ressource touristique. Cette ouverture au tourisme, qui constitue l'une des missions principales de l'ANGAP, engage ainsi une forme particulière de marchandisation de la nature sur laquelle nous reviendrons dans la dernière partie de ce chapitre.

De manière plus générale, la promotion du tourisme dans les aires protégées doit se faire, selon le gouvernement, en coordination avec la « conscientisation » de la population sur les

---

80 *Ibid.*, n.p.

81 *Ibid.*

82 Jacques Pollini, Neal Hockley, Frank Muttenter et Bruno Ramamonjisoa, « The Transfer of Natural Resource Management Rights to Local Communities », dans I. Scales (dir.), *Conservation and Environmental Management in Madagascar...*, *op. cit.*, p. 175-177.

83 William Adams et David Hulme, « Conservation and Communities : Changing Narratives, Policies and Practice in African Conservation », dans IDPN, *Community Conservation Research in Africa*, University of Manchester, 1998, p. 1-31.

84 « Annexe 2 : Perspectives du tourisme écologique », dans Repoblika Madagasikara, « Étude du statut légal d'un organisme de protection de la Biodiversité... », *op. cit.*, n.p.

85 *Ibid.*

conséquences néfastes de la dégradation de l'environnement<sup>86</sup>. Ce projet général se concrétise, comme nous l'avons dit, par la Composante aires protégées et écotourisme de la deuxième phase du PAE, qui comporte un volet « éducation environnementale ». Ce programme d'éducation, qui vise aussi bien les populations riveraines des parcs que la population urbaine et les touristes, a ainsi pour objectif de faire reconnaître aux habitants des ZP l'importance du projet de conservation et de les y faire adhérer, mais également de faire adopter à la population et aux élites une attitude « positive et responsable » vis-à-vis du PAE, et de faire en sorte que les aires protégées soient une source de « fierté nationale »<sup>87</sup>. Ces objectifs doivent être réalisés par la création de centres d'interprétation dans les aires protégées, comprenant des salles d'exposition et de projection, un étalage de vente de souvenirs et de produits fabriqués par la population locale, des lieux d'exposition de brochures et de dépliants, etc. Des visites spéciales de ces centres d'interprétation doivent également être organisées avec les populations des ZP, portant un message spécifique en fonction du public (pour les femmes, une insistance sur l'intérêt du centre comme point de vente de produits artisanaux ; pour les agropasteurs, une insistance sur les innovations technologiques en matière d'agriculture et d'élevage)<sup>88</sup>. Des informations sur ces centres doivent être diffusées dans les médias pour les populations urbaines, et dans les hôtels pour les touristes. De plus, des classes vertes doivent être organisées pour les écoles publiques, afin d'amener les enfants malgaches à prendre conscience de l'importance de leur environnement et de les faire participer à sa préservation<sup>89</sup>. L'ouverture des parcs et réserves au tourisme recouvre donc un enjeu culturel et social fort pour le gouvernement malgache qui cherche, *via* ses aires protégées, à susciter un sentiment national parmi sa population, ou au minimum à emporter l'adhésion des populations locales au projet de conservation de l'environnement. Cette mission d'éducation, couplée avec l'objectif de développement des ZP, relève d'une entreprise plus globale, menée par l'État malgache accompagné des bailleurs de fonds internationaux, visant l'« enrôlement » des populations rurales et leur intégration dans le processus économique, jugée bénéfique pour l'environnement.

Ainsi, le gouvernement malgache et les différents organismes internationaux qui l'accompagnent et le conseillent favorisent l'ouverture des parcs et réserves de Madagascar dont le rôle change à partir des années 1990 avec l'avènement de la *Community Conservation*. Les aires protégées constituent désormais un « réseau national » pleinement intégré dans la politique de développement durable dans le cadre du PAE, qui doit permettre l'intégration et le développement

---

86 *Ibid.*

87 ANGAP, « Volet éducation environnementale dans la Composante Aires Protégées (CAPE) », janvier 1997, n.p (MNP : AP 05/0258).

88 *Ibid.*, n.p.

89 *Ibid.*, n.p.

des populations riveraines des parcs. Cette ouverture des parcs ne doit cependant pas occulter la permanence des principes coloniaux qui les ont fait naître, d'autant plus que le gouvernement malgache semble revenir, à partir du début des années 2000, vers un modèle beaucoup plus vertical de la conservation de la nature.

### ***Permanence de la Fortress Conservation***

En effet, bien que, comme nous l'avons déjà évoqué, le gouvernement malgache s'engage à partir des années 1990 à modifier le statut des vieilles réserves naturelles intégrales, qui est devenu, selon lui, « incompatible avec l'exploitation touristique et même avec la fonction éducative » qu'il souhaite développer<sup>90</sup>, l'idéologie préservationniste à l'origine même de ces réserves n'en a pas pour autant disparu. Si le gouvernement cherche à transformer les réserves naturelles intégrales en parcs nationaux, qui permettent une « plus grande souplesse de réglementation et de gestion »<sup>91</sup>, le nouveau zonage des aires protégées en conserve l'essence, grâce au « noyau dur » (le « noyau RNI »). En effet, si chaque parc possède sa zone tampon et sa zone périphérique, chacun d'entre eux possède également son noyau dur permettant la conservation stricte de la faune et de la flore. Ce dernier est défini dans le Code de gestion des aires protégées (COAP), que le gouvernement malgache promulgue en 2003 pour offrir un cadre légal à son nouveau réseau national, comme « une zone sanctuaire d'intérêt biologique, culturel ou cultuel, historique, esthétique, morphologique et archéologique, qui représente le périmètre de préservation intégrale. [...] Toute activité, toute entrée et toute circulation sont strictement réglementées dans le noyau dur »<sup>92</sup>. L'ouverture des parcs et réserves apparaît ainsi en trompe-l'œil, car si la réserve naturelle intégrale proprement dite tend à disparaître, chaque aire protégée devient désormais en partie une réserve naturelle intégrale.

Du reste le modèle de la réserve naturelle intégrale ne disparaît pas du COAP. Il fait encore partie des trois catégories d'aires protégées aux côtés du parc national et de la réserve spéciale (aussi appelée « sanctuaire », elle est destinée à sauvegarder une espèce de faune ou de flore en particulier). Encore une fois, le texte reprend mot pour mot les interdictions énoncées lors de la Convention de 1933 pour la protection de la faune et de la flore sauvage d'Afrique en y ajoutant les très légères modifications de la Convention africaine de 1968 pour la conservation de la nature et

---

90 « Annexe 1 : Protection et aménagement des parcs et réserves », *op. cit.*, n.p.

91 *Ibid.*

92 « Loi n° 2001-05 du 11 février 2003 portant Code de gestion des aires protégées. », p. 21 (DEF).

des ressources naturelles (voir chapitre précédent)<sup>93</sup>. Le COAP reconduit ainsi le projet colonial d'élimination de toutes formes d'activité et de droit d'usage au sein des réserves intégrales et, désormais, des noyaux durs de tous les parcs nationaux de l'île.

D'une manière générale, ce nouveau code de gestion consacre l'idéal de la mise en parc de la nature comme le meilleur moyen de réaliser le développement durable, et renouvelle le processus d'appropriation et de contrôle du territoire que cet idéal véhicule. En effet, si le code entérine le nouveau rôle économique, culturel et social des parcs et réserves en affirmant qu'ils ont pour vocation « la conservation, la recherche, la mise en valeur du patrimoine naturel et culturel, l'éducation et la récréation des citoyens, la promotion de l'écotourisme et la contribution au développement économique et social durable »<sup>94</sup>, il stipule cependant que l'ensemble des aires protégées, constituées en un réseau national, sont propriété de l'État – bien que leur gestion opérationnelle puisse être confiée à un organisme autonome – et sont « imprescriptibles et inaliénables »<sup>95</sup>. De plus, le code précise les conditions d'exercice de la « police écologique », qui revient à l'ANGAP ou au gestionnaire opérationnel d'un parc, et qui vise à « prévenir, interdire et à contrôler certaines activités humaines perturbatrices du milieu naturel » et à « assurer la pérennité des écosystèmes au sein des aires protégées »<sup>96</sup>. Le texte synthétise les différents « crimes » (altération irréparable de la faune, de la flore ou du site ; introduction d'espèces exogènes ; construction entraînant une altération irréparable de l'écosystème ; mise à feu ; occupation illicite ; etc.) et « délits » (enlèvement ou détention de végétaux ou d'animaux sauvages ; pâturage ou autres activités agricoles sans autorisation ; camping, prise de vue ou tournage de film sans autorisation ; etc.) dans les aires protégées du réseau national et prévoit les différentes sanctions : pour les crimes, cinq à 20 ans de travaux forcés et cinq millions à un milliard de francs malgaches d'amende ; pour les délits, six à 24 mois de prison et/ou 500 000 à 100 millions de francs malgaches d'amende<sup>97</sup>. Ces peines d'une grande sévérité apparaissent ainsi en décalage avec la volonté affichée du gouvernement d'ouvrir les aires protégées et d'en décentraliser la gestion au profit des populations locales, qui voient ici la plupart de leurs pratiques traditionnelles de l'espace forestier être criminalisées. Le COAP illustre ainsi une position ambiguë : d'un côté, il consacre le nouveau

---

93 Le COAP énonce ainsi que « [s]ont strictement interdits, sur toute l'étendue d'une Réserve Naturelle Intégrale, toute sorte de chasse ou de pêche, toute exploitation forestière, agricole ou minière, toute fouille ou prospection, sondage, terrassement ou construction, tout pâturage, tous travaux tendant à modifier l'aspect du terrain ou de la végétation, toute pollution des eaux, et d'une manière générale, tout acte de nature à apporter des perturbations à la faune ou à la flore, toute introduction d'espèces zoologiques ou botaniques, indigènes ou importées, sauvages ou domestiquées. », *Ibid.*, p. 27. Voir le chapitre 2 pour la définition originale de la convention de 1933.

94 *Ibid.*, p. 22.

95 *Ibid.*

96 *Ibid.*, p. 26.

97 *Ibid.*, p. 28-32.

modèle de l'aire protégée tournée vers le développement durable, considérant que « l'Homme et l'Environnement sont indissociables et que la survie de ce dernier est étroitement liée à la santé de l'environnement et au respect du patrimoine »<sup>98</sup> ; de l'autre, il reconduit une partie du modèle colonial de la conservation de la nature par la perpétuation de la réserve naturelle intégrale et la criminalisation du mode de vie des populations locales. Cette ambiguïté s'affirme encore un peu plus dans la politique d'extension des aires protégées que le gouvernement malgache lance à partir de 2003.

Cette année-là se tient le cinquième Congrès mondial sur les parcs nationaux, à Durban en Afrique du sud. Ce nouveau congrès réaffirme, une fois de plus, l'importance de la contribution des aires protégées pour la protection de la biodiversité, le développement durable et l'éradication de la pauvreté<sup>99</sup>. Les aires protégées seraient ainsi le meilleur moyen de répondre aux objectifs de la CDB et à ceux du Millénaire pour le développement, adoptés en 2000<sup>100</sup>. C'est ainsi que, lors du congrès, le nouveau président malgache, Marc Ravalomanana, annonce vouloir tripler la surface des aires protégées de l'île sur 10 ans, pour passer de 1,7 à 6 millions d'hectares protégés d'ici à 2012, soit environ 12 % du territoire national<sup>101</sup>. Cette nouvelle vague de création de parcs et réserves doit contribuer à la constitution d'un « système d'aires protégées » (le SAPM, Système d'aires protégées de Madagascar) selon la recommandation de l'article 8 de la CDB<sup>102</sup>. En théorie, cette nouvelle politique d'extension des aires protégées, appelée « vision Durban », reconnaît la nécessité de prendre en compte les usages locaux de la nature et promeut un modèle de gouvernance plus inclusif dans la constitution et la gestion des parcs et réserves<sup>103</sup>. En pratique, cependant, l'ampleur de la tâche et la pression politique et internationale pour respecter les délais imposés ont empêché une véritable consultation des populations locales dans le processus d'extension du SAPM<sup>104</sup>. De plus, le « groupe vision Durban », chargé de définir les zones prioritaires pour la constitution de nouvelles aires protégées, donne une place prépondérante aux « experts » internationaux, représentants des grandes ONG de la conservation (CI, WWF, etc), qui parviennent à y imposer

---

98 « Annexe à la loi n° 2001-005 du 11 Février 2003 portant Code de gestion des Aires protégées : Énoncé de politique de gestion des Aires protégées », dans *Ibid.*, p. 34.

99 Ministère de l'environnement et des forêts (MEF), « Allier conservation de la biodiversité et développement économique et social », p. 5 (Archives nationales de Madagascar (ANM)).

100 Les Objectifs du millénaire pour le développement (OMD) sont un ensemble d'objectifs adoptés par la plupart des États membres de l'Organisation des nations unies (ONU) en 2000, dans le cadre de la déclaration du millénaire ; *Ibid.*

101 *Ibid.*

102 Nations unies, « Convention sur la diversité biologique », *op. cit.*, p. 6.

103 Malika Virah-Sawmy, Charlie Gardner et Anitry Ratsifandrihamanana, « The Durban Vision in Practice. Experiences in the Participatory Governance of Madagascar's New Protected Areas », dans I. Scales (dir.), *Conservation and Environmental Management in Madagascar...*, *op. cit.*, p. 228.

104 Catherine Corson, « From Rhetoric to Practice : How High-Profile Politics Impeded Community Consultation in Madagascar's New Protected Areas », *Society and Natural Resources : An International Journal*, 25 – 4, p. 336-351.

leurs représentations de l'environnement empreintes de « naturalité »<sup>105</sup>, influençant du même coup la délimitation des zones protégées au détriment des populations locales<sup>106</sup>. Après une période de relative décentralisation de la gestion des forêts et d'inclusion des acteurs locaux dans les années 1990, les années 2000 marquent ainsi un certain retour vers une forme beaucoup plus verticale et arbitraire de la protection de la nature à Madagascar. La mise en place du SAPM, comme celle du PAE, illustre également le poids prépondérant des bailleurs de fonds étrangers qui parviennent à influencer l'agenda politique malgache dans le sens de leurs intérêts et à faire entrer les forêts de l'île dans l'ère de la gouvernamentalité néolibérale.

### **4.3. La protection des forêts par et pour la libéralisation économique**

À partir des années 1980, le gouvernement malgache entame une réouverture économique et politique en appliquant le programme d'ajustement structurel du FMI. Sous l'impulsion du Fonds et de la Banque mondiale, il engage la libéralisation de son économie et élabore un modèle de développement extraverti basé sur la valorisation de son « capital naturel », constitué en premier lieu de ses ressources minières et pétrolières<sup>107</sup>. La mise en valeur de ce capital passe également par des formes moins directes de consommation de la nature, comme le « tourisme écologique » que le gouvernement malgache cherche à développer à partir des années 1990 en mettant à contribution ses parcs et réserves. Sur les conseils des bailleurs de fonds internationaux, le gouvernement va donc progressivement ouvrir le réseau national des aires protégées au secteur privé et à la concurrence. Cette politique de marchandisation des aires protégées est l'une des missions principales de l'organisme en charge de leur gestion : l'ANGAP.

La création de l'ANGAP, dans le cadre du PAE, suscite un certain nombre de discussions entre le gouvernement malgache et les bailleurs de fonds quant au statut et au rôle qui doivent lui être donnés. Les parties prenantes pointent la nécessité de créer un organisme qui aura pour mission la gestion du réseau national, l'ouverture des aires protégées à l'écotourisme et la coordination des opérations locales de développement dans les ZP. Elles insistent également sur le fait que le futur

---

105 Stéphanie Carrière et Cécile Bidaud, « En quête de naturalité. Représentations scientifiques de la nature et conservation de la biodiversité », dans H. Rakoto Ramiarantsoa *et al.* (dir.), *Géopolitique et environnement...*, op. cit., p. 52.

106 Xavier Amelot, Sophie Moreau et Stéphanie Carrière, « Des justiciers de la biodiversité aux injustices spatiales. L'exemple de l'extension du réseau d'aires protégées à Madagascar », dans David Blanchon, Jean Gardin et Sophie Moreau (dir), *Justice et injustices environnementales*, Nanterre, Presses universitaire de Paris Ouest, 2011, p. 209.

107 Vahinala Raharinirina, Jean-Marc Douguet et Jean Martinez-Alier, « Néocolonialisme vert, conflits de redistribution écologique et crises malgaches », dans Mireille Razafindrakoto, François Roubaud et Jean-Michel Wachsberger, *Madagascar, d'une crise à l'autre : ruptures et continuité*, Paris, Karthala, 2018, p. 114-117.

organisme devra avoir un rôle d'impulsion et de coordination plutôt que de prise en charge directe des opérations<sup>108</sup>. Selon le gouvernement malgache, il faut assurer à l'institution « une grande autonomie de gestion et des qualités de souplesse et d'efficacité incompatible avec les rigidités inhérentes aux systèmes d'Administration publique »<sup>109</sup>, afin de convaincre les bailleurs de fonds de financer sa structure et ses interventions<sup>110</sup>. Le gouvernement fait ainsi le choix de créer une association de droit privé, disposant d'une assemblée générale et d'un conseil d'administration propres, en lui reconnaissant toutefois une vocation d'utilité publique<sup>111</sup>.

Si l'ANGAP assure la gestion du réseau national des aires protégées, la gestion opérationnelle de ces dernières, en revanche, est confiée à des opérateurs privés (des ONG nationales ou internationales par exemple). Ainsi, « [c]haque opérateur exécute *dans le style du "privé"* les opérations programmées et planifiées sur [le] terrain » et peut également « travailler en sous-traitance avec d'autres agences d'exécution sur des thèmes spécifiques »<sup>112</sup>. Ce processus entre dans ce que le gouvernement malgache appelle la « capacité d'ouverture » de l'ANGAP, dont cette dernière doit faire preuve dans sa gestion du réseau d'aires protégées ; en clair, il s'agit de sa capacité à promouvoir d'autres types d'activités que la protection de la nature (comme l'écotourisme), mises en place par des entités autres que l'État (comme des entreprises privées). Aux yeux du gouvernement malgache et des bailleurs de fonds, l'ANGAP constitue ainsi « l'interface entre l'Administration forestière (propriétaire des domaines A.P) et les opérateurs privés exécutant sur [le] terrain »<sup>113</sup>. De leur propre aveu, « [l]intervention de l'ANGAP comme Agence de coordination et des opérateurs privés comme Agence d'exécution au niveau des A.P et de leurs zones périphériques traduit la politique générale du pays ; *celle de voir le désengagement de l'État des aspects opérationnels du secteur économique et la promotion des initiatives privées* »<sup>114</sup>. La stratégie du gouvernement malgache – qui peut se résumer par l'équation : moins d'État = plus d'efficacité – s'inscrit donc explicitement dans le cadre néolibéral qui s'impose à Madagascar à partir de la fin des années 1980. Cette privatisation de la gestion des aires protégées s'accompagne par ailleurs de la marchandisation de ces dernières, principalement *via* le tourisme écologique.

En effet, outre ses missions consistant à compléter le réseau des aires protégées pour porter le total des parcs et réserves à une cinquantaine<sup>115</sup>, et à accompagner le processus de développement

---

108 Repoblika Madagasikara, « Étude du statut légal d'un organisme de protection de la Biodiversité... », *op. cit.*, p. 2.

109 *Ibid.*

110 *Ibid.*, p. 17.

111 R. Rakotonindrina, « Quatrième congrès mondial des parcs nationaux... », *op. cit.*, p. 47.

112 *Ibid.*, p. 51-52. Nous soulignons.

113 *Ibid.*, p. 51.

114 *Ibid.*, p. 52. Nous soulignons.

115 ONE, « Plan d'Action Environnementale P.A.E. Plan de travail annuel, 1993 », décembre 1992, p. 7 (MNP : PLAN 12/ 0001).

des populations locales, dans les modalités que nous avons décrites plus haut, l'objectif principal de l'ANGAP, dès les premières années qui suivent sa création, est de développer l'écotourisme au niveau des parcs<sup>116</sup>. Dans le cadre de cet objectif, l'Association se consacre, dans le milieu des années 1990, au « marketing du produit » en commanditant notamment une étude pour le développement touristique qui prendra la forme d'un « dossier marketing » adressé à de potentiels investisseurs du secteur<sup>117</sup>. En effet, comme le déplore le Plan directeur national du tourisme, élaboré en 2004, « [s]ur le marché international, Madagascar manque toujours d'une image de marque spécifique comme destination car le marketing pratiqué ces dernières années n'était pas assez agressif pour [la] promouvoir »<sup>118</sup>. Il est donc nécessaire, selon le gouvernement malgache, de développer une action de promotion de Madagascar comme destination touristique, afin d'attirer les touristes mais également les investisseurs (tour-opérateurs, agences de voyages, etc.). Le plan directeur cherche ainsi à « convertir Madagascar [en] une *destination touristique compétitive* de renommée internationale grâce à la grande qualité de ses *produits touristiques* »<sup>119</sup>, au premier rang desquels se trouvent, bien sûr, ses parcs nationaux et ses réserves naturelles. Le gouvernement malgache cherche ainsi, à partir des années 2000, à se créer une image de marque basée sur la beauté naturelle de ses aires protégées, en essayant, par exemple, d'obtenir des appellations mondialement utilisées comme le « patrimoine mondial naturel » de l'Unesco<sup>120</sup>. Comme l'explique le plan directeur pour le tourisme, les « beautés naturelles extraordinaires de Madagascar constituent un apport en capital d'avenir pour le pays et son développement touristique »<sup>121</sup> ; un apport en capital qu'il s'agit donc de protéger et de promouvoir à travers une ambitieuse action de communication, pour créer une image positive du pays, attirer les investisseurs étrangers et faire du tourisme l'un des secteurs industriels principaux de Madagascar<sup>122</sup>.

Le développement du secteur de l'écotourisme entre dans ce que l'ANGAP, devenue en 2008 Madagascar National Parks (MNP), appelle depuis une décennie sa stratégie des « marchés prioritaires ». Les marchés prioritaires sont, selon la définition de l'organisme, un ensemble de « partenariats techniques ou potentiellement lucratifs qui doivent contribuer à la transformation de

---

116 ANGAP, « Programme annuel de travail 1996 », février 1996, p. 14-15 (DEF).

117 *Ibid.*, p. 14.

118 République de Madagascar, « Plan directeur touristique pour Madagascar », novembre 2004, p. 1 (MNP : PAG 51/0001). Ce plan a par ailleurs été élaboré par une firme allemande spécialisée dans le développement touristique : GATO AG ; Bruno Sarrasin, « Géopolitique du tourisme à Madagascar : de la protection de l'environnement au développement de l'économie », *Hérodote*, 4 – 127, 2007, p. 145.

119 *Ibid.*, p. 65.

120 MNP, « Plan stratégique de gestion du réseau d'aires protégées de Madagascar National Parks, 2015-2024 », juillet 2014, p. 77 (MNP).

121 République de Madagascar, « Plan directeur touristique... », *op. cit.*, p. 1.

122 *Ibid.*, p. 4.

Madagascar National Parks en entité de type entreprise privée, orientée marchés et qualité »<sup>123</sup>. Le développement des marchés prioritaires a ainsi pour but de contribuer de façon conséquente au budget de fonctionnement de MNP tout en favorisant le développement économique de l'île, par la signature d'accords commerciaux avec « les prescripteurs déterminants par marché ou leurs intermédiaires locaux »<sup>124</sup> ; autrement dit les entreprises privées. MNP cible principalement les multinationales ayant l'obligation légale de compenser les externalités négatives que suscitent leurs activités, comme les compagnies minières ou pétrolières, ou bien d'autres entreprises ayant un intérêt « statutaire ou de communication » à être associées « à la conservation de la biodiversité du pays et à l'implication des populations riveraines dans la conservation »<sup>125</sup>. Les marchés prioritaires sont donc un moyen pour MNP de conclure des partenariats public-privé favorisant un développement économique basé sur l'exploitation (consommatrice ou non) des ressources naturelles. Le développement du marché prioritaire du tourisme écologique s'insère ainsi dans cette stratégie en ayant pour finalité l'« externalisation » de toutes les activités écotouristiques qui seront donc confiées à des entreprises privées<sup>126</sup>. Ce processus va de pair avec un autre marché prioritaire, celui de la « mise en concession », qui cherche à favoriser la concession de terrain dans, ou autour, des aires protégées pour permettre à des opérateurs privés de construire des infrastructures utiles à l'exploitation touristique (hôtels, « éco-shop », bar, restaurant, aires de bivouac, etc.)<sup>127</sup>. À travers sa stratégie des marchés prioritaires, MNP cherche ainsi s'associer au secteur privé pour gérer son réseau d'aires protégées et l'intégrer au tissu productif.

Pour accompagner au mieux ce mouvement de privatisation de la gestion et de l'exploitation touristique de la nature malgache, l'ANGAP/MNP entame à partir du début des années 2000 une « transition managériale »<sup>128</sup> vers un modèle de gouvernance interne basé sur celui du secteur privé. L'institution engage ainsi une politique de gestion destinée à faire d'elle « une entreprise professionnelle, dotée d'un personnel adéquat et efficient et disposant d'un système de gestion de qualité, labellisé et transparent »<sup>129</sup>. Il s'agit globalement d'adopter une « approche entrepreneuriale orientée marchés » afin d'améliorer l'efficacité et la crédibilité de MNP, assimilé à une « marque » qui doit devenir « synonyme d'efficacité, [de] professionnalisme et [de] transparence »<sup>130</sup>. Cette stratégie est la mieux à même, selon les dirigeants de l'organisation, de rendre plus efficiente la gestion du réseau national des aires protégées, et d'attirer les investisseurs extérieurs pour

123 MNP, « Plan stratégique de gestion du réseau d'aires protégées... », *op. cit.*, p. 67.

124 *Ibid.*, p. 72.

125 *Ibid.*, p. 68.

126 MNP, « Rapport annuel 2014 », 2014, p. 75 (MNP).

127 MNP, « Plan stratégique de gestion du réseau d'aires protégées... », *op. cit.*, p. 69.

128 *Ibid.*, p. 73.

129 *Ibid.*, p. 74.

130 *Ibid.* p. 78.

contribuer pleinement au développement économique de ces dernières<sup>131</sup>. Cette nouvelle politique managériale se concrétise par la multiplication des procédures d'audit interne (examen technique et financier) et d'évaluation de la performance du personnel. Ces procédures d'évaluation s'accompagnent d'une campagne de communication interne destinée à développer la motivation et la productivité du personnel et à lui faire adopter les « comportements professionnels adéquats » (aussi appelé « savoir être » par les responsables de MNP)<sup>132</sup>. Il s'agit ainsi, à terme, de faire adopter aux employés de MNP tous les codes de l'entreprise privée dans le cadre de la transition managériale de l'organisme. Pour les dirigeants de l'organisme, l'adoption d'une approche globale d'entreprise (ou « approche orientée marchés ») est « un pas décisif vers la pérennisation financière, objectif ultime de Madagascar National Parks. C'est la reconnaissance que la contribution financière des bailleurs de fonds est appelée à diminuer et que, chacune des aires protégées, et *a fortiori* le réseau dans son ensemble, doit tirer parti de ses vocations et richesses pour développer des marchés annexes et son réseau de clients »<sup>133</sup>. En faisant entrer MNP dans l'ère de la gestion d'entreprise néolibérale, basée sur la performance technique et financière mais également sur l'internalisation individuelle, par les employés, d'une certaine « gouvernementalité entrepreneuriale »<sup>134</sup>, ses dirigeants espèrent ainsi ouvrir plus facilement les espaces forestiers de l'île à la logique du marché.

Le parcours de l'ANGAP/MNP doit être replacé dans le cadre plus large du PAE comme processus permettant l'entrée de Madagascar dans ce que Vahinala Raharinirina *et al.* appellent la « gouvernance environnementale néolibérale »<sup>135</sup>. Selon les auteurs, celle-ci repose notamment sur : le développement d'une économie « fondée sur l'extraction et la valorisation marchande des ressources naturelles, *en parallèle* avec la conservation de la biodiversité »<sup>136</sup> ; sur le retour d'une certaine verticalité, imposée par les intérêts des grandes puissances étrangères, que l'État malgache impose lui-même localement ; sur l'hégémonie d'un discours basé sur les notions de compétitivité, de rentabilité, de rationalité et d'efficacité ; et sur la forte influence des intérêts des bailleurs de fonds (ONG, institutions financières) et des firmes étrangères dans la prise de décision politique. Comme nous l'avons vu, on retrouve au moins les deux derniers points dans la manière dont MNP

---

131 MNP, « Rapport annuel 2014 », *op. cit.*, p. 4-5.

132 *Ibid.*, p. 52 et p. 79. Le rapport indique, à propos du savoir être : « “Le savoir être” doit aller de pair avec le “savoir et le savoir faire” afin de *redynamiser la synergie collective* : “l'équipe”. Véritable *levier de performance, de qualité et d'engagement*, le “savoir être” [...] sera développé au sein du réseau à partir de 2015 par le biais de divers itinéraires de formation et de séances de *team building* » (p. 79, nous soulignons).

133 MNP, « Plan stratégique de gestion du réseau d'aires protégées... », *op. cit.*, p. 78.

134 Pierre Dardot et Christian Laval, *La nouvelle raison du monde. Essai sur la société néolibérale*, Paris, La Découverte, 2010, p. 458.

135 V. Raharinirina *et al.*, « Néocolonialisme vert... », *op. cit.*, p. 121.

136 *Ibid.*, Nous soulignons.

entend diriger, en interne et en externe, la gestion des aires protégées de Madagascar. Plus largement, notre analyse du rôle de l'organisme dans la privatisation et la marchandisation du réseau de parcs et réserves nous permet d'émettre l'hypothèse suivante : si la « gouvernance environnementale néolibérale » est fondée sur l'extraction et la valorisation marchande des ressources naturelles, celle-ci ne se fait pas *en parallèle*, mais bien *en incluant* la conservation de la biodiversité, qui ne devient qu'un moyen parmi d'autres de valoriser le capital naturel de l'île.

Cette gouvernance, qui s'impose aux forêts des aires protégées de Madagascar par le biais de l'ANGAP/MNP, est surtout le produit des bailleurs de fonds, comme la Banque mondiale<sup>137</sup>, qui parviennent, comme nous l'avons évoqué plus haut, à orienter le PAE dans le sens de leurs objectifs. Elle est cependant organisée par des acteurs locaux qui y trouvent aussi leur intérêt, notamment au sein de l'élite entrepreneuriale favorisée par la première vague de libéralisation des années 1980, qu'incarne parfaitement Marc Ravalomanana, président de la République malgache de 2002 à 2009<sup>138</sup>.

La gouvernance environnementale néolibérale, ou « gouvernementalité néolibérale », est ainsi la dernière forme de la gouvernementalité des forêts à Madagascar, dont l'objectif principal est la création de « situations de marché » dans les espaces forestiers et la formation d'individus adaptés aux logiques de ce dernier<sup>139</sup>. Les aires protégées deviennent ainsi, à partir des années 1980-90, un instrument privilégié de cette forme de gouvernementalité, permettant la « territorialisation » d'espaces désormais soumis à la valorisation marchande<sup>140</sup> et la transformation des populations locales en agents économiques, acteurs de la conservation et du développement, intégrés au processus de production national<sup>141</sup>. Ce processus dépasse d'ailleurs la seule création de parcs et réserves et s'incarne dans d'autres mécanismes comme la REDD+ (Réduction des émissions dues à la déforestation et à la dégradation de la forêt) ou les paiements pour services environnementaux, nouveaux moyens permettant de soumettre les forêts de l'île à la rationalité marchande<sup>142</sup>.

---

137 Mais également USAID, par exemple, dont l'un des programmes élaborés pour répondre aux problèmes politiques, sociaux et environnementaux de Madagascar a notamment pour but d'assurer « la promotion d'un environnement compétitif et propice au développement du secteur privé » ; USAID, « USAID/Madagascar, programme environnemental », p. 1 (MNP : BIO 08/0056).

138 M. Razafindrakoto *et al.*, *L'énigme et le paradoxe...*, *op. cit.*, p. 90-99.

139 P. Dardot et C. Laval, *La nouvelle raison du monde...*, *op. cit.*, p. 277.

140 Catherine Corson, « Territorialization, enclosure and neoliberalism : non-state influence in struggles over Madagascar's forests », *The Journal of Peasant Studies*, 38 – 4, 2011, p. 706.

141 Jim Igoe et Dan Brockington, « Neoliberal Conservation : A Brief Introduction », *Conservation and Society*, 5 – 4, 2007, p. 432-449.

142 La REDD+ et les paiements pour services environnementaux (PES) sont des mécanismes financiers qui visent à inciter les pays forestiers à lutter contre la déforestation en attribuant une valeur financière au carbone stocké dans les forêts ; voir Catherine Corson et Kenneth Iain MacDonald, « Enclosing the global commons : the convention on biological diversity and green grabbing », *The Journal of Peasant Studies*, 39 – 2, 2012, p. 273-279 ; Philippe Méral, « Économie politique internationale et conservation », *op. cit.*, p. 93 ; Ivan Scales, « Tropical Forests, Politics and Power : From Colonial Concessions to Carbon Credits », *Brown Journal of World Affairs*, 23 – 2, 2017,

La période courant des années 1980 à aujourd'hui est donc marquée par l'introduction précoce à Madagascar du concept de développement durable qui s'impose progressivement dans le vocabulaire des décideurs politiques nationaux et internationaux, jusqu'à devenir une notion incontournable. À travers des véhicules comme le Plan d'action environnementale, initié à partir de 1990, le développement durable structure les nouvelles politiques environnementales du gouvernement malgache. En matière de protection de la nature, la période marque l'entrée des aires protégées dans l'ère de la *Community Conservation*. Les parcs et réserves s'ouvrent aux activités économiques et le gouvernement ne peut plus les dissocier de ses politiques en faveur du développement local et national. Cette évolution n'empêche toutefois pas une certaine permanence du modèle de la *Fortress Conservation*, qui devient manifeste à partir du début des années 2000.

Au cours des dernières décennies, le développement durable a acquis une signification quelque peu différente de celle que lui ont donné ses premiers auteurs<sup>143</sup>, pour devenir, dans la bouche de nombre de décideurs politiques et économiques du monde, un nouveau moyen de perpétuer la croissance malgré les limites écologiques, grâce aux forces du marché et à l'innovation technologique<sup>144</sup>. À Madagascar comme ailleurs cette conception particulière du développement durable a fini par infuser, grâce à l'influence des bailleurs de fonds étrangers comme la Banque mondiale, pour déboucher sur la « gouvernance environnementale néolibérale » et la forme de gouvernementalité des forêts qui lui est associée. Cependant, une fois replacée dans le temps long, cette situation apparaît, à Madagascar, comme le prolongement du processus de conciliation des objectifs de la conservation de la nature et du développement économique, débuté dans les années 1960-70. Un processus par ailleurs porté autant par des intérêts locaux qu'internationaux, et dont l'idéologie du développement durable constitue ainsi l'aboutissement.

---

p. 200-204.

143 S. Macekura, *Of Limits and Growth...*, *op. cit.*, p. 254.

144 Arturo Escobar, « Construction Nature : Elements for a Post-structuralist Political Ecology », *Futures*, 28 – 4, 1996, p. 330.

## Chapitre 5. Représentations et pratiques contemporaines de la protection de la nature à Madagascar : le cas du Makay

« Regardez la carte : les grands espaces blancs qui y figurent sont en train de se remplir, et nulle part il ne reste de place pour le romanesque... Attendez, pourtant !... »<sup>1</sup>

– Arthur Conan Doyle, *Le monde perdu*

Après cette étude historique de l'évolution de la gouvernamentalité des forêts à Madagascar depuis l'époque coloniale, nous nous proposons d'analyser le projet de protection du massif du Makay, comme cas contemporain de mise en parc de la nature dans la Grande île. Le massif du Makay est une vaste formation géologique s'étendant sur près de 4000 km<sup>2</sup>, dans le centre-ouest de Madagascar. Les nombreux canyons qui le composent, issus de l'érosion du massif, abritent des forêts-galeries de type subhumide qui recèlent une biodiversité importante, au taux d'endémisme élevé<sup>2</sup>. Véritable « château d'eau », le massif favorise les pluies et irrigue toute la région grâce aux rivières qui y prennent leur source. Profitant de cette situation géographique favorable, de nombreux villages se sont installés sur le pourtour du Makay, notamment sur son versant est, pour bénéficier de l'apport en eau, favorable à l'agriculture rizicole<sup>3</sup>. Les prairies d'herbe sèche qui constituent l'essentiel du territoire alentour sont également propices au pacage des zébus, l'élevage constituant l'autre secteur principal d'activité pour les populations locales<sup>4</sup>.

Quasi-inconnu du grand public avant le début des années 2000, le Makay a fait l'objet d'au moins cinq expéditions d'« exploration » de grande envergure entre 2007 et 2017<sup>5</sup>, qui furent toutes impulsées et organisées par un jeune Français nommé Evrard Wendenbaum. Géologue de formation, E. Wendenbaum abandonne vite la voie scientifique pour se consacrer à l'alpinisme, et parcourt le monde pour grimper les sommets<sup>6</sup>. Il découvre le Makay en 2002 grâce à une émission de télévision et décide d'y effectuer un premier voyage en 2004, sans parvenir à pénétrer dans le

---

1 Arthur Conan Doyle, *Le monde perdu*, Paris, Robert Laffont, 1956 [1912], p. 23.

2 François Roubaud, Mireille Razafindrakoto, Stéphanie Carrière, Christian Culas et Emmanuel Pannier, « Mise en place d'un dispositif de connaissance, suivi et évaluation socio-économique et environnemental de la Nouvelle Aire Protégée (NAP) du Makay, Madagascar », Document de Travail, UMR 225 IRD Paris-Dauphine, 2018, p. 3-6.

3 *Ibid.*, p. 5.

4 Sébastien Bihan, « Rapport ethnographique sur les populations de l'est Makay », Naturevolution-Madagascar et IRD-DIAL, rapport de stage, Tuléar et Paris, 2018, p. 10.

5 Gaëtan Deltour, « Synthèse expéditions Makay 2007-2017 », Naturevolution, Janvier 2018.

6 Amélie Gazeau, « Evrard Wendenbaum, l'aventurier des mondes perdus », émission de radio, *Radio Chrétienne Francophone* (<https://rcf.fr/articles/culture-et-societe/evrard-wendenbaum-l'aventurier-des-mondes-perdus?fbclid=IwAR3vzDvyqZlBwQgqnod50KLCmO0NwCkLDU63vFufBtNQFPU9MV-QiRw9fII>, consulté le 23/06/2022), 4 octobre 2021, 59 minutes, 7mn06.

massif<sup>7</sup>. Néanmoins, tombé sous le charme du lieu, il monte, en 2007, une première expédition de reconnaissance qu'il effectue en compagnie d'une dizaine de personnes (dont huit « porteurs » locaux)<sup>8</sup>. Malgré l'émerveillement de la découverte du massif, E. Wendenbaum termine cette expédition choqué par les dégradations environnementales qu'il croit y percevoir ; des dégradations qu'il identifie comme étant du fait des populations locales. Il décide alors de lancer un projet de conservation du Makay en 2008 et fonde, l'année suivante, l'association Naturevolution pour le porter. Il effectue par la suite plusieurs autres expéditions, accompagné de naturalistes et de cameramen, afin de récolter des données scientifiques et des images susceptibles de convaincre les décideurs politiques, les financeurs et le grand public. De ces expéditions ont été tirés plusieurs films ainsi qu'un livre, à destination du public occidental, dans lesquels E. Wendenbaum relate ses récits d'aventures et son émerveillement pour le trésor naturel que constitue à ses yeux le massif du Makay, mais également son inquiétude face aux menaces qui pèsent sur ce dernier. À travers ces productions, prolongées par les différentes émissions de radio et de télévision auxquelles l'explorateur est invité pour présenter ses exploits, se dessine le récit de la découverte d'un « éden » naturel et « vierge », mais menacé d'être détruit par les populations locales. Un récit qui relève de ce qu'Edward Saïd nomme, à propos de la perception de l'« Orient » par l'« Occident », l'« orientalisme de l'imaginaire »<sup>9</sup>, c'est-à-dire un « style de pensée » basé sur un certain nombre de représentations communes et, en l'occurrence, de mythes sur la nature tropicale et sur la supposée forêt primaire disparue de Madagascar, qui justifie l'action de protection portée par Naturevolution et la création d'une aire protégée sur le territoire du massif<sup>10</sup>.

Dans ce chapitre, nous nous proposons donc d'analyser le projet de protection du Makay que portent Naturevolution et son fondateur E. Wendenbaum, pour mettre au jour les mécanismes et les enjeux politiques, sociaux et culturels qui le traversent, et proposer ainsi une illustration des formes que peut prendre la gouvernementalité des forêts aujourd'hui à Madagascar, à travers la protection de la nature. Terminer notre travail par cette étude de cas nous permettra également de replacer cette dernière dans le temps long de la gouvernance forestière de l'île. Historiciser un projet de conservation de la nature qui s'enracine dans l'histoire environnementale coloniale et post-coloniale de Madagascar, tout en montrant en quoi il est représentatif de la gouvernementalité contemporaine des forêts de l'île, tels seront les objectifs de ce dernier chapitre. Dans les deux premières parties,

---

7 Anon., « Notre histoire », *Naturevolution*, 25 octobre 2021 (<https://www.naturevolution.org/qui-sommes-nous/la-genese-de-naturevolution/>, consulté le 23/06/2022).

8 G. Deltour, « Synthèse expéditions Makay 2007-2017 », *op. cit.*, p. 1.

9 Edward Saïd, *L'orientalisme. L'Orient créé par l'Occident*, Paris, Seuil, 2005 [1978], p. 15.

10 En 2017, le Makay obtient le statut de Nouvelle aire protégée, un statut temporaire renouvelable assurant sa protection ; Anon., « Histoire de la conservation du Makay », *Aire protégée du Makay*, 21 décembre 2020, (<https://www.makay.org/aire-protegee-makay/histoire-conservation-makay/>, consulté le 23/06/2022).

nous proposons une analyse de la manière dont E. Wendenbaum et ses collaborateurs construisent, à travers les films, le livre, les interviews, etc., l'objet de leur projet de protection ainsi que les menaces qui pèsent sur lui. Il s'agit de disséquer le récit et les représentations qui se forment au fil des productions audiovisuelles et écrites autour du Makay pour en identifier les racines culturelles et les implications politiques et sociales. Dans une troisième partie, nous examinerons les formes plus concrètes que prend le projet de protection du Makay sur le terrain pour en déceler les implications et les enjeux politiques, économiques et sociaux.

Commençons donc par examiner le discours que portent E. Wendenbaum et son association autour du Makay. Pour cela, nous utiliserons les œuvres que celui-ci a produites, et dont les titres sont déjà assez évocateurs : son livre *Makay : à la découverte du dernier Éden*<sup>11</sup>, et le film qu'il a écrit, co-produit par Canal+, *Makay, les aventuriers du monde perdu*<sup>12</sup>, tous deux rendus publics en 2011, à la suite de l'une des plus grosses expéditions dans le massif. Nous utiliserons également un autre film documentaire<sup>13</sup>, *Madagascar, expédition en terre Makay*, co-produit par Arte, ainsi que plusieurs émissions de radio ou de « web-télévision » diffusées sur *France Inter*<sup>14</sup>, la Radio catholique francophone (RCF)<sup>15</sup> et le Figaro live<sup>16</sup>, auxquelles il a participé. Précisons encore qu'il ne s'agit pas dans cette partie de faire l'inventaire des discordances entre un lieu « réel » et le discours fantasmé qu'il suscite ; la pauvreté des données scientifiques sur le territoire du Makay et les pratiques des populations qui l'habitent rend vaine toute tentative de ce genre. Nous souhaitons bien plutôt tenter de caractériser, comme le dit Saïd, la « cohérence interne » d'un récit « en dépit, ou au-delà, ou en l'absence, de toute correspondance » avec la réalité<sup>17</sup>.

---

11 Evrard Wendenbaum, *Makay : à la découverte du dernier Éden*, Paris, La Martinière, 2011.

12 Pierre Stine (réalisateur), *Makay, les aventuriers du monde perdu*, film documentaire, Gédéon Programmes, 2011, 90 minutes.

13 Evrard Wendenbaum et Gil Kebaili (réalisateurs), *Madagascar, expédition en terre Makay*, film documentaire, Les Gens Bien productions, 2018, 52 minutes.

14 Daniel Fiévet, « Au cœur de Madagascar, à la découverte de la biodiversité du Makay avec Evrard Wendenbaum », émission de radio, *France Inter* (<https://www.radiofrance.fr/franceinter/podcasts/le-temps-d-un-bivouac/au-coeur-de-madagascar-a-la-decouverte-de-la-biodiversite-du-makay-avec-evrard-wendenbaum-2787371>, consulté le 28/09/2021), 17 octobre 2020, 54 minutes ; Daniel Fiévet, « Les dernières terres inexplorées et le tour de France exactement », émission de radio, *France Inter* (<https://www.radiofrance.fr/franceinter/podcasts/le-temps-d-un-bivouac/les-dernieres-terres-inexplorees-le-tour-de-france-exactement-2709094>, consulté le 28/09/2021), 6 août 2015, 56 minutes ; Camille Crosnier, « Le club de la Terre au Carré : les petites bêtes des jardins, la justice climatique, Makay terre malgache », émission de radio, *France Inter* (<https://www.radiofrance.fr/franceinter/podcasts/la-terre-au-carre/le-club-de-la-terre-au-carre-les-petites-betes-des-jardins-la-justice-climatique-makay-terre-malgache-2374894>, consulté le 13/10/2021), 30 octobre 2020, 54 minutes.

15 A. Gazeau, « Evrard Wendenbaum, l'aventurier des mondes perdus », *op. cit.*

16 Le Figaro, « "Terminal F" : le massif du Makay, joyau de Madagascar », émission web, *Figaro Live* (<https://video.lefigaro.fr/figaro/video/terminal-f-le-massif-du-makay-joyau-de-madagascar/>, consulté le 22/09/2021), 7 juillet 2017, 48 minutes.

17 E. Saïd, *L'orientalisme...*, *op. cit.*, p. 17.

## 5.1. La construction d'un mythe

Il s'agit donc tout d'abord de montrer comment Evrard Wendenbaum construit le Makay comme objet de son récit, à travers les différentes œuvres qu'il a écrites ou coécrites, ou dans ses interventions médiatiques, et qui prennent la plupart du temps la forme du récit d'aventures, à la mode du 19<sup>e</sup> siècle. Et comme chaque récit de ce genre, celui-ci commence par une situation initiale permettant la présentation du personnage principal et l'arrivée de l'événement déclencheur.

### *L'explorateur en quête d'altérité et la rencontre de l'Ailleurs*

Le personnage principal de ce récit n'est autre qu'E. Wendenbaum lui-même, auteur et narrateur du livre et du premier film, et à ce titre acteur principal de cette histoire dont il relate l'expérience à la première personne. Dans les premières pages de son livre, il présente ainsi sa situation peu avant sa découverte du Makay :

« j'avais beau avoir fait des études scientifiques, pratiquer assidûment toutes les activités sportives de montagne et avoir déjà eu la chance de mener des expéditions et de parcourir quelques-uns des recoins les plus sauvages de l'Ouest américain, de l'Amérique du Sud et de l'Himalaya, à ma connaissance aucun des métiers que j'étais supposé pouvoir faire ne me permettait de vivre des moments aussi riches, aussi variés et aussi intenses. *Ce que je cherchais s'appelait l'aventure et l'exploration – c'était même une véritable obsession* –, mais aucun cursus tout tracé n'y menait. Le métier d'explorateur n'existait pas, il fallait le créer. »<sup>18</sup>

En quelques lignes sont ainsi posés les éléments principaux permettant de caractériser le personnage avant le déclenchement des principales péripéties. E. Wendenbaum, alors jeune diplômé, ne s'accomplit pas dans son parcours scientifique et à soif d'aventure et de nature sauvage. Comme il l'explique dans plusieurs émissions radio, il rêve à l'époque de « [se] transformer en Indiana Jones »<sup>19</sup>, et de « faire des expéditions lointaines et [...] si possible, avec des scientifiques »<sup>20</sup>. C'est donc la situation initiale du récit : l'explorateur, en quête d'aventure, n'a pas encore trouvé l'objet de son désir. Mais cela ne saurait tarder.

Quelques lignes plus loin, E. Wendenbaum évoque le moment où il entend pour la première fois parler du massif du Makay, dans une émission de télévision qui présente ce dernier comme un endroit que « personne n'avait jamais pénétré »<sup>21</sup>. Il continue :

---

18 E. Wendenbaum, *Makay : à la découverte du dernier Éden*, op. cit., p. 8. Nous soulignons.

19 Daniel Fiévet, « Les dernières terres inexplorées et le tour de France exactement », op. cit., 6mn40.

20 A. Gazeau, « Evrard Wendenbaum, l'aventurier des mondes perdus », op. cit., 6mn42.

21 E. Wendenbaum, *Makay : à la découverte du dernier Éden*, op. cit., p. 9.

« À ces mots, qui ne pouvaient agir que comme un appel à l'évasion, s'ajoutait un joli nom exotique et évocateur : "Makay". Ce massif, véritable labyrinthe naturel, m'offrait sur un plateau tout ce dont je rêvais depuis si longtemps. [...] Ce fût un authentique coup de foudre ou plutôt un envoûtement. Tout me poussait à voir ce bout de terre lointain et inaccessible comme mon paradis. »<sup>22</sup>

Ce récit de la rencontre avec l'objet de la quête est symptomatique du ton orientaliste qui traverse de manière générale tout le corpus que nous avons réuni ici, et en particulier le livre et le premier film documentaire. L'« exotisme » et l'« évasion » qu'offre le Makay sont constitutifs du « mythe de l'Ailleurs »<sup>23</sup> ; ils exercent un attrait irrésistible sur l'« aventurier » occidental qui s'approprie symboliquement l'objet de son désir, en tant que « [s]on paradis »<sup>24</sup>. E. Wendenbaum raconte encore, sur *France Inter* : « pour moi, jusqu'à cette période là, le Makay représentait un *eldorado*, c'est-à-dire que je m'imaginai ça comme l'endroit où j'allais être le premier à mettre mes pieds, je voyais ça comme le rêve de ma vie d'aventurier et d'explorateur »<sup>25</sup>. Cet attrait pour l'Ailleurs que constitue ce massif dans lequel jamais personne n'aurait pénétré s'inscrit ainsi dans la continuité des récits d'aventures du 19<sup>e</sup> siècle<sup>26</sup> et débouche d'ailleurs sur la même suite d'événements : il faut désormais monter une expédition pour aller explorer cette terre inconnue.

### **À la recherche du monde perdu**

Après la survenue de l'élément déclencheur – la découverte du massif – vient le moment du récit principal : celui de l'exploration du « monde perdu », pour reprendre la métaphore qui traverse tout le premier film et lui donne son nom. Le thème du monde perdu constitue un genre de littérature dérivé de la science-fiction, qui se développe à partir de la fin du 19<sup>e</sup> siècle, et qui met en scène un homme ou un groupe d'hommes découvrant un lieu coupé du monde. Alain-Michel Boyer décrit le monde perdu comme « un lieu retiré, isolé du monde moderne et du reste de l'humanité, dans une enclave préservée de l'histoire, au bout d'un étroit défilé que barrent de hautes parois rocheuses » et dans lequel il est possible de découvrir une civilisation ancienne ou des créatures disparues, au milieu d'une nature préservée<sup>27</sup>. Lorsque l'on se penche sur les différentes épithètes et

---

22 *Ibid.*

23 Isabelle Brioso, « L'inscription des temples d'Angkor sur la liste du patrimoine mondial : analyse de la fabrique politique et patrimoniale par l'Unesco », dans Dominique Guillaud, Dominique Juhé-Beaulaton, Marie-Christine Cormier-Salem et Yves Girault (dir.), *Ambivalences patrimoniales au sud. Mises en scène et jeux d'acteurs*, Paris Karthala, 2016, p. 99.

24 Cette expression revient une deuxième fois dans le livre, p. 29.

25 Daniel Fiévet, « Au cœur de Madagascar... », *op. cit.*, 6mn40.

26 Isabelle Brioso, « L'inscription des temples d'Angkor sur la liste du patrimoine mondial... », *op. cit.*

27 Alain-Michel Boyer, « Introduction. Mondes perdus, cités oubliées et retrouvées », dans Alain-Michel Boyer (dir.), *Mondes perdus*, Bordeaux, Presses universitaires de Bordeaux, 1991, p. 3.

métaphores utilisées tout au long du livre et des films pour qualifier le massif, le résultat est à cet égard très significatif. On retrouve ainsi le plus fréquemment une insistance sur le caractère « isolé » ou « inaccessible du massif en général ou d'un lieu en particulier ; ensuite le caractère « vierge » ou « préservé » de la nature qui s'y trouve ; associée à cette virginité, la figure de l'« éden » ou du « paradis » revient également constamment et donne son titre au livre ; ensuite ce sont les termes « forteresse » et « coffre-fort » qui reviennent le plus souvent ; puis ceux de « sanctuaire » et « refuge » ; l'image du labyrinthe est également très récurrente. Ces différentes épithètes déterminent un certain regard sur le massif du Makay, dont la représentation colle au plus près de la définition du monde perdu (un lieu inaccessible, isolé, préservé), mais évoque également le paradis (l'éden, la forteresse qui protège une nature vierge). Ces deux métaphores constituent la colonne vertébrale du récit et sont mobilisées pour évoquer l'exceptionnelle altérité d'un lieu à explorer en même temps que la beauté d'une nature à préserver, comme nous allons le montrer à présent.

Le Makay est tout d'abord, dans le récit d'E. Wendenbaum, constitué comme l'objet de l'exploration, une terre inconnue à la manière des récits d'aventures passés. Ainsi, dès la première minute du premier film documentaire, le massif est décrit comme l'« une des dernières zones vierges de la planète »<sup>28</sup>. Si aucune précision n'est donnée sur la définition d'une « zone vierge », un passage, quelques minutes plus tard, nous en donne un indice. Face à la caméra, la veille du premier jour de l'expédition, E. Wendenbaum s'enthousiasme :

« Découvrir un monde que personne n'a jamais vu, que personne n'a jamais étudié, jamais exploré. Partout où on va mettre le pied on sera les premiers à mettre le pied, c'est simple. C'est comme si on allait sur la lune, sauf que c'est beaucoup moins loin... mais on va tout découvrir. »<sup>29</sup>

Une zone vierge signifie donc un territoire inexploré, une zone où personne n'a jamais mis les pieds : un « blanc » sur la carte. Cette insistance sur le caractère vierge des lieux est omniprésente dans ce premier documentaire, ainsi que dans le livre comme le montre ce passage significatif, où l'auteur décrit sa découverte d'une forêt isolée dans le massif :

« au regard des difficultés que nous avons eues à pénétrer dans ce *jardin d'éden*, il ne faisait aucun doute que ces groupes de lémuriens n'avaient jamais croisé d'hommes. Nous pûmes mesurer alors la différence de comportement des animaux sauvages entre un milieu anthropisé et un milieu *vierge de toute observation humaine*. [...] J'avais rêvé tellement souvent de vivre des moments comme celui-là. Nous assistions là à un spectacle unique : *le réveil d'une nature que personne n'avait encore jamais vue.* »<sup>30</sup>

---

28 Pierre Stine (réalisateur), *Makay, les aventuriers du monde perdu*, op. cit., 0mn28.

29 *Ibid.*, 6mn45.

30 E. Wendenbaum, *Makay : à la découverte du dernier Éden*, op. cit., p. 70. Nous soulignons.

Ce passage illustre la double métaphore évoquée plus haut : le massif du Makay, ou du moins la nature qu'il abrite, est un « jardin d'éden », de par la luxuriance de sa faune et de sa flore, en même temps qu'un « monde perdu », un territoire si isolé que personne ne l'avait encore visité.

L'altérité du territoire vierge est prolongée par la référence à la *terra incognita*, que l'on retrouve notamment dans le livre<sup>31</sup>. On la retrouve de manière plus significative dans une émission de radio, diffusée sur *France Inter* en 2015, à laquelle E. Wendenbaum participe pour parler des « dernières terres inexplorées ». Dans l'introduction de l'émission, le présentateur évoque ainsi « les *terrae incognitae*, ces coins de terre sur lesquels *aucun être humain n'a encore mis le pied*, ces paysages que *personne* n'a encore scrutés », et présente E. Wendenbaum comme l'explorateur de ces « bouts du monde inaccessibles », qu'il a notamment trouvés à Madagascar<sup>32</sup>. Ce dernier raconte alors, dans la suite de l'émission, sa découverte du Makay, à l'époque où celui-ci était encore un territoire inconnu des autorités et de la population malgache, abritant des écosystèmes qui « n'avaient jamais été visités par aucun scientifique, par personne »<sup>33</sup>. Cette insistance sur le caractère vierge et inexploré du massif du Makay, que l'on retrouve ainsi tout au long du livre et des films, forge l'image d'un monde de nature foncièrement autre. Un monde de nature que l'auteur construit en opposition à celui de l'« homme ».

De manière explicite, le narrateur impersonnel des *aventuriers du monde perdu* affirme au début du film que « [d]ans le Makay, la vie s'est adaptée dans des refuges inattendus, a résisté à la sécheresse, *aux assauts des hommes* et à la pauvreté des sols. Elle s'est développée dans des vallées en autarcie totale pendant des millions d'années »<sup>34</sup>. La métaphore de la « forteresse », évoquée plus haut, prend ici tout son sens : le massif, en plus d'être renforcé dans son image de monde naturel à part, est ainsi érigé en enceinte – ou en « coffre-fort » – protégeant son jardin intérieur<sup>35</sup> des hommes susceptibles de le menacer. Significativement, le même film se termine par ce commentaire du narrateur : « Pourtant cette terre hostile ne semble pas faite pour les hommes. [...] Les hommes partent et le Makay retrouve enfin son silence de vie sauvage »<sup>36</sup>. De manière plus explicite encore, le massif devient ici un lieu inhospitalier, une terre sauvage que l'« homme » doit nécessairement finir par quitter. Cet extrait s'inscrit dans le récit général du film qui décrit le massif du Makay comme un lieu craint par les populations locales. Ainsi, dans un extrait *qui constitue le*

---

31 Ainsi, page 99 : « J'avais eu la chance de m'immerger dans cette fabuleuse forteresse minérale et de visiter l'une des dernières *Terra Incognita* sur la planète. » (*Ibid.*).

32 Daniel Fiévet, « Les dernières terres inexplorées et le tour de France exactement », *op. cit.*, 0mn38. Nous soulignons.

33 *Ibid.*, 5mn52.

34 P. Stine (réalisateur), *Makay, les aventuriers du monde perdu*, *op. cit.*, 0mn45. Nous soulignons.

35 Notons que, dans son sens originel, le « paradis » désigne un jardin clos, entouré d'une enceinte.

36 *Ibid.*, 84mn25.

seul passage du film où un habitant riverain du massif prend la parole, un homme, dont on n'apprend ni le nom, ni la position sociale dans le village, déclare : « Nous on ne s'aventure jamais dans le massif. On n'aime pas les esprits qui rôdent là-bas. On n'a jamais été voir ce qu'il y a de l'autre côté de la montagne »<sup>37</sup>. Cette déclaration, placée au début du film, a pour effet de renforcer le mystère entourant le massif et d'insister sur son caractère inexploré ; elle vient justifier l'entreprise des « explorateurs », qui constitue l'objet du film. Pour résumer, dans ce récit le Makay correspond donc de manière explicite à un monde de nature sauvage, hostile aux « hommes » qui, d'ailleurs, le craignent.

La construction du Makay en opposition avec le monde des « hommes » se retrouve également dans le livre. Ainsi, de manière plus subtile, la légende de l'une des nombreuses photos de l'ouvrage indique : « Le Makay est un monde à part, captivant, enivrant, qui ne laisse que peu de place au reste. Le choc du retour à la civilisation est d'autant plus perceptible que la sortie des montagnes est soudaine »<sup>38</sup>. Ici encore, le massif est appréhendé comme monde naturel « à part », en opposition à la « civilisation ». C'est cette différence ontologique majeure qui constitue son altérité, son exotisme ; celui-là même qui le rend « captivant » et « enivrant ». Nous pourrions multiplier les exemples, mais contentons-nous d'en citer un dernier. Il s'agit d'un passage du livre où l'auteur décrit l'approche de plusieurs collines isolées par deux failles parallèles ; il écrit à leur égard : « Leur inaccessibilité les avait protégées des hommes et du feu. Leur couverture végétale devait donc probablement ressembler à celle qui recouvrait le Makay *avant que l'homme ne s'en mêlât* »<sup>39</sup>. Si cet extrait constitue un autre exemple de l'opposition homme-nature qui structure tout le récit que forge le livre et les films, il se différencie toutefois par la temporalité que l'auteur y introduit. L'expression « avant que l'homme ne s'en mêlât » renvoie à un passé indéterminé, à l'époque où le Makay portait encore sa végétation originelle. Ce renvoi vers un passé flou est consubstantiel au caractère « vierge » de la forêt, sur lequel l'auteur insiste systématiquement. Ainsi dans cet extrait : « Alors que je croyais découvrir des écosystèmes privilégiés et vierges car préservés du reste du monde *depuis des milliers d'années*, j'avais réalisé que la vertigineuse dégradation que subissait Madagascar frappait le Makay avec tout autant de force »<sup>40</sup>. La virginité de la nature se caractérise ainsi par le fait qu'elle est la même depuis un temps immémorial, un « avant » lointain de plusieurs milliers d'années. Cette temporalité est donc en fait une *atemporalité* ; ce passé est une époque immobile où la forêt, préservée, était à son état *originel*. Cette atemporalité est un autre élément constitutif de l'altérité et un élément typique du discours

---

37 *Ibid.*, 4mn54.

38 E. Wendenbaum, *Makay : à la découverte du dernier Éden*, op. cit., p. 168.

39 *Ibid.*, p. 71. Nous soulignons.

40 *Ibid.*, p. 99. Npus soulignons.

orientaliste<sup>41</sup>. Elle est aussi un élément essentiel au genre littéraire du monde perdu, que revisite le film documentaire. En effet, dans les récits de ce genre, comme l'explique Michel Boyer, l'« explorateur [...] accède à un autre temps, préservé, intact », car « dans ce lieu situé en dehors de l'histoire universelle, se vit une autre forme de la durée, qui confine souvent à l'immobilisme, comme si la sécession n'avait eu d'autre conséquence qu'un ralentissement prodigieux du temps, voire un arrêt complet »<sup>42</sup>.

La référence au monde perdu ne s'arrête donc pas au titre de l'œuvre ni à l'aspect général du massif du Makay – une enclave naturelle « inaccessible » – mais irrigue toute la narration du premier film et une partie du livre. L'arrêt du temps dans le Makay s'illustre ainsi également par la faune et la flore qui l'habitent. Par exemple, dans cet extrait du livre : « nous imaginions déjà que cet endroit apparemment inaccessible devait dissimuler des biotopes dans lesquels la vie avait pu se développer en autarcie totale depuis des millions d'années ; Nous nous imaginions découvrir dans ces écosystèmes exceptionnels *des espèces disparues ailleurs* ou bien même de nouvelles espèces. »<sup>43</sup> ; ou bien dans le film, lorsque le narrateur explique que le Makay pourrait être « le dernier refuge d'une espèce [de crocodile] endémique de Madagascar éliminée par l'homme il y a plusieurs centaines d'années »<sup>44</sup> ; ou encore ailleurs, dans le même film, lorsque E. Wendenbaum déclare à propos d'une petite zone enclavée : « Cette zone est tellement inaccessible que je reste convaincu que nous trouverons un écosystème totalement préservé. Un refuge coupé du monde qui cache peut-être de nouvelles espèces »<sup>45</sup>. Le Makay semble ainsi évoluer sur cette temporalité confinante à l'immobilisme dont parle A.-M. Boyer. Parce qu'il est « coupé du monde », « en autarcie », le temps ne s'y écoule pas de la même façon et l'on pourrait y trouver, comme dans les plus célèbres récits de monde perdu<sup>46</sup>, des forêts « originelles » et des espèces disparues<sup>47</sup>... ainsi que les traces d'une ancienne civilisation.

---

41 Pierre-Mong Lim, « Le panda *hypocrite* : sinité, studios d'animation et discours orientaliste postmoderne », *Transtext(e)s Transcultures*, 6 – 2011, (<https://journals.openedition.org/transtexts/408>, consulté le 14/10/2021).

42 A.-M. Boyer, « Introduction... », *op. cit.*, p. 14-15.

43 E. Wendenbaum, *Makay : à la découverte du dernier Éden*, *op. cit.*, p. 52. Nous soulignons.

44 P. Stine (réalisateur), *Makay, les aventuriers du monde perdu*, *op. cit.*, 39mn32.

45 *Ibid.*, 67mn49.

46 Le bien nommé *Monde perdu* d'Arthur C. Doyle par exemple, ou *Voyage au centre de la terre* de Jules Verne, dans lesquels les protagonistes, explorant un territoire inconnu, tombent sur des créatures préhistoriques.

47 Nous avons conscience du fait scientifique selon lequel l'isolement d'une région favorise la spéciation ou la préservation d'espèces considérées comme disparues ailleurs ; mais au delà de ce fait, nous voulons mettre en évidence la manière avec laquelle celui-ci est intégré au récit pour renforcer l'imaginaire du monde perdu. D'ailleurs, la réalité est souvent moins spectaculaire que la fiction, la seule espèce « disparue » retrouvée dans le Makay étant une espèce de poivrier (G. Deltour, « Synthèse expéditions Makay 2007-2017 », *op. cit.*, p. 8), et la recherche d'une nouvelle espèce de lémurien tout au long du premier film se révélant finalement vaine.

## ***Les traces archéologiques du Makay : l'énigme et le paradoxe***

En effet, dès les premières expéditions, de nombreuses traces archéologiques sont répertoriées dans le massif du Makay, parmi lesquels des restes de poteries, des tombeaux, ainsi que les premières peintures rupestres découvertes à Madagascar<sup>48</sup>. Situées dans des grottes et des abris-sous-roche, dont l'un d'eux contient à lui seul 456 peintures, ces dernières ont été réalisées, pour les plus anciennes, entre le 8<sup>e</sup> et le 12<sup>e</sup> siècle<sup>49</sup>. Le massif du Makay a en effet servi, et sert toujours, de lieu de sépulture pour les populations environnantes, qui y possèdent souvent un caveau familial, ainsi que de lieu privilégié pour les devins-guérisseurs qui pratiquent, dans les grottes peintes, leur art divinatoire<sup>50</sup>. Dans les deux films documentaires, la découverte de ces traces archéologiques est évoquée comme une énigme. Par exemple, dans le film de 2017 où E. Wendenbaum s'interroge :

« Et ce qu'il faut imaginer, donc, c'est qu'il y a quelques dizaines, quelques centaines, peut-être quelques milliers d'années, sait-on jamais, des gens venaient ici. Et la question est : pourquoi ils venaient ici ? Qu'est ce qu'ils venaient faire là ? [...] Il s'est passé beaucoup de choses, les gens n'ont pas fait que passer parce que sinon il n'y aurait pas de mortier ; là le mortier c'est vraiment une preuve qu'ils se sont installés durablement et qu'ils ont cuisiné, ils ont fait des choses par ici. Mais quoi ? Et pourquoi ? »<sup>51</sup>

Ainsi, si la découverte de ces traces archéologiques ne laisse pas d'interroger les explorateur-scientifiques, en revanche, celles-ci sont, elles aussi, systématiquement renvoyées dans un passé lointain. Loin de faire état d'un territoire culturel – en quelque sorte *anthropisé* – leur évocation renforce le récit orientaliste décrivant un territoire entouré de mystères. Un extrait du premier film le montre de manière significative. Il s'agit encore une fois d'E. Wendenbaum, qui s'exprime en tant que deuxième narrateur :

« Je pense avoir trouvé des tombes cachées dans la montagne. [...] S'il s'agit bien de tombes, cela signifie que des hommes auraient parcouru ces canyons autrefois. Alors pourquoi le massif du Makay effraie-t-il tant les habitants de la région ? »<sup>52</sup>

On peut clairement voir ici la manière avec laquelle la présence d'hommes dans le Makay est renvoyée à un « autrefois » indéterminé, tandis que l'évocation de la terreur que le massif inspirerait aux populations locales renforce la séparation entre les habitants actuels et anciens de la région. Au-delà de ce récit orientaliste, particulièrement présent dans ce film, cette séparation entre les peuplements anciens du massif et de ses alentours et ceux d'aujourd'hui se retrouve également dans le livre. En effet, si il est toutefois rapidement fait mention, dans un encadré hors du corps principal

---

48 Gaëtan Deltour, « Synthèse des explorations archéologiques. Aire protégée Makay, 2007-2019 », Naturevolution, 2019, p. 2.

49 *Ibid.*, p. 8.

50 S. Bihan, « Rapport ethnographique sur les populations de l'est Makay », *op. cit.*, p. 17-18.

51 E. Wendenbaum et G. Kebaili (réalisateurs), *Madagascar, expédition en terre Makay*, *op. cit.*, 26mn36.

52 P. Stine (réalisateur), *Makay, les aventuriers du monde perdu*, *op. cit.*, 16mn52.

du texte, d'un lien entre les anciens lieux traditionnels et les devins-guérisseurs d'aujourd'hui qui les utilisent encore « occasionnellement »<sup>53</sup>, le reste du temps, les restes archéologiques sont évoqués comme des « traces de vie ancestrale »<sup>54</sup>, ou bien, à propos d'une sépulture, comme un tombeau « très ancien » ayant appartenu une ancienne ethnie autrefois présente dans la région<sup>55</sup>. Ainsi, à chaque fois qu'est évoquée la dimension sociale du massif, c'est-à-dire son caractère culturel en tant que lieux de sépulture et de traditions, celle-ci est systématiquement reléguée dans un passé plus ou moins lointain et coupée d'avec les populations locales actuelles. Il n'est par exemple jamais fait mention, ni dans le livre, ni dans les films, des pratiques contemporaines d'inhumation dans le massif. Comme le dit Mary Louise Pratt : « l'imagination européenne produit les sujets archéologiques en séparant les populations non-européennes contemporaines de leur passé précolonial et même colonial. Faire revivre l'histoire et la culture indigènes à travers l'archéologie, c'est les faire revivre comme mortes. Simultanément, le geste les sauve de l'oubli des européens et les réaffecte à un passé révolu »<sup>56</sup>. L'évocation des « traces de vie ancestrale » ne vient alors que renforcer la métaphore du monde perdu, lieu coupé du monde dans lequel on peut pourtant trouver l'énigmatique présence de traces de vie ancienne.

Si cette énigme traverse principalement les deux films documentaires, elle débouche sur un paradoxe qui, lui en revanche, se retrouve dans toutes les œuvres, ainsi que dans les prises de paroles médiatiques, d'E. Wendenbaum. En effet, si des traces de passage et même d'installation humaine, vieilles de plusieurs siècles, sont attestées à l'intérieur du massif, comment celui-ci peut-il dès lors être une *terra incognita*, une terre « vierge » où jamais personne ne serait allé ? À aucun moment dans le livre et dans les films, l'évocation d'une présence humaine ancienne dans le massif ne vient remettre en cause l'imaginaire du territoire vierge et inexploré ; imaginaire qui fait même l'objet de toute une émission radio en 2015, comme nous l'avons évoqué plus haut. Il est cependant à noter que, très récemment, le discours d'E. Wendenbaum semble avoir quelque peu changé à cet égard, sans toutefois se départir complètement de ce paradoxe. Ainsi dans une émission radio datée d'octobre 2021, il donne sa définition des « mondes perdus » :

« ce sont les derniers endroits de la planète où l'homme n'a pas encore mis sa patte, c'est-à-dire malheureusement n'a pas encore dégradé quoi que ce soit. Ce sont les endroits qui sont les plus riches de la planète en termes de biodiversité et, très souvent,

---

53 E. Wendenbaum, *Makay : à la découverte du dernier Éden*, op. cit., p. 50.

54 *Ibid.*, p. 139 et p. 162.

55 *Ibid.*, p. 162.

56 Mary Louise Pratt, *Imperial Eyes. Travel writing and transculturation*, London, Routledge, 1992, p. 134. « *The European imagination produces archaeological subjects by splitting contemporary non-European peoples off from their precolonial, and even their colonial, pasts. To revive indigenous history and culture as archaeology is to revive them as dead. The gesture simultaneously rescues them from European forgetfulness and reassigns them to a departed ago.* » Nous traduisons.

ce sont les endroits les plus inaccessibles également. [...] [N]ous, quand on dit que c'est inconnu, c'est parce qu'il n'y a pas encore de scientifiques qui ont mis les pieds à l'intérieur de ces écosystèmes [...]. Et, également, y a pas d'infrastructures, y a pas du tout de moyens de s'y déplacer, y a pas de routes, y a pas d'habitants modernes. Ce qui ne veut pas dire que, quelques millénaires plus tôt ou quelques dizaines de milliers d'années plus tôt, il y a pas eu des gens. [...] Mais voilà, encore une fois je fais ce petit distinguo parce que parfois les gens s'imaginent qu'il y a encore des endroits sur la planète où jamais personne, jamais aucun humain n'a jamais mis les pieds, c'est pas vraiment le cas. Ce qui est vrai, c'est que l'homme moderne n'y a pas été mais étonnement, à chaque fois qu'on va dans ces coins-là, on s'aperçoit qu'il y a eu des civilisations antérieures. »<sup>57</sup>

Ainsi, après avoir lui-même pleinement usé de l'imaginaire de la *terra incognita*, du territoire jamais exploré par l'homme, E. Wendenbaum semble s'étonner que l'on puisse croire qu'il existe encore des endroits où jamais personne n'aurait été. Il reconnaît l'existence d'installations humaines anciennes dans ces mondes perdus, qui seraient par ailleurs des lieux où l'homme « n'a pas mis sa patte ». Cependant, ceux-ci restent « inconnus » car aucun scientifique occidental ne les a encore étudiés. Cette explication, outre qu'elle renforce la coupure temporelle entre les « civilisations antérieures », reléguées dans un passé révolu, et l'« homme moderne », ne parvient qu'à une semi-résolution du paradoxe, au prix d'un fort biais ethnocentrique : admettre que d'anciennes populations aient pu arpenter le Makay tout en affirmant que ce dernier reste « inconnu » car aucun scientifique ou homme « moderne » n'y a mis les pieds (sans que l'on sache exactement ce qu'englobe cette épithète) c'est donc admettre implicitement que l'on ne prend en compte que la perspective occidentale. Les connaissances locales anciennes, ou même actuelles, du massif ne comptent pas ; elles ne sont même, à vrai dire, jamais supposées.

Le paradoxe peut également découler d'un oubli délibéré : le Makay est décrété lieu « inexploré » *en dépit* du fait que l'on sache que des populations y ont habité ; après tout, lors de l'émission radio de 2015 sur les « terres inexplorées », où « aucun être humain » n'aurait encore mis le pied comme le disait le présentateur, E. Wendenbaum avait déjà connaissance des traces archéologiques trouvées dans le massif mais a choisi de ne pas l'évoquer. Dans les deux cas néanmoins, ce paradoxe est le fruit d'un certain type d'« imaginaire géographique », mobilisé dans le récit de Naturevolution autour du Makay, que John K. Wright nomme l'imaginaire « promotionnel » : traversé par le désir de promouvoir ou de défendre un intérêt ou une cause personnels, cet imaginaire est pétri de biais, de préjugés, de partialité, qui amènent l'imagination à produire des conceptions illusives se conformant à ce que l'on voudrait voir plutôt qu'à la vérité<sup>58</sup>. E. Wendenbaum veut voir une *terra incognita*, un territoire inexploré, recelant une nature vierge

57 A. Gazeau, « Evrard Wendenbaum, l'aventurier des mondes perdus », *op. cit.*, 1mn25. Nous soulignons.

58 John K. Wright, « Terrae Incognitae : The Place of Imagination in Geography », *Annals of the Association of American Geographers*, Vol. 37, No. 1, Mar. 1947, p. 5-6.

que personne n'a jamais vue, là où, pourtant, des populations ont habité et des riverains se rendent toujours pour y récolter des ressources, y faire paître des zébus et y enterrer leurs morts<sup>59</sup>.

Nous voyons donc au travers de cette partie comment E. Wendenbaum et son association construisent le Makay, au fil de leur récit, comme un lieu tout à fait à part, un Ailleurs exotique coupé du monde, inexploré mais bientôt investi par les « aventuriers » des temps modernes. Par la référence au monde perdu, à la *terra incognita*, à la forêt « vierge » et « préservée », et à tout ce que ces métaphores impliquent de représentations et d'imaginaire, ce récit participe à un processus de *dés-historicisation* et de *désocialisation* du massif du Makay. Dés-historicisé, le massif n'évolue plus, comme nous l'avons vu, sur la même temporalité que le reste du monde ; il est figé dans un passé indéterminé, comme en témoignent les forêts « originelles » et les espèces disparues qu'on y trouverait. Désocialisé, le massif est un monde de nature sauvage coupé de celui des hommes qui n'y ont pas leur place – sauf le temps d'une expédition. Les usages locaux actuels du Makay, traditionnels ou non, ne sont pas évoqués dans le récit. Les traces archéologiques mises au jour dans le massif, quant à elles, ne contribuent pas à lui restituer sa dimension sociale ni son historicité car elles sont, elles aussi, renvoyées dans un passé révolu, et coupées de tout lien avec le présent.

On pourrait se demander, pour terminer, pourquoi promouvoir un tel récit, aussi fortement imprégné de mythes et de contradictions manifestes, pour médiatiser un projet de conservation. En y regardant de plus près, la justification de Naturevolution apparaît très clairement. On peut ainsi trouver, sur le site internet de l'association, l'extrait suivant :

« Persuadés que le respect du monde vivant et l'engagement de tous en faveur d'un mode de vie plus sobre et durable passent avant tout par *l'émerveillement et l'émotion*, et conscients également que nous accumulons chez Naturevolution depuis 12 ans *une quantité importante de matière multimédia, pédagogique, séduisante et inédite* issue de nos expéditions et de nos réalisations sur le terrain, nous proposons de valoriser ces contenus. »<sup>60</sup>

Émerveiller pour sensibiliser, raconter de belles histoires pour pousser à l'action, au nom de la lutte en faveur de l'environnement, tel est le principe des activités de l'association. C'est que, comme l'explique E. Wendenbaum lui-même à l'antenne de la RCF : « le constat qu'on a pu faire aussi c'est que des données scientifiques, des rapports épais comme ça, 2000 publications, etc. ça ne fera *rien* – je caricature volontairement, je grossis le trait – mais ça ne fera rien comparativement à un documentaire qui passe en *prime time* et qui fait totalement rêver, où on voit un joli petit lémurien, qui a un joli petit minois, qui nous touche »<sup>61</sup>. C'est donc en vertu de ce principe que Naturevolution

---

59 S. Bihan, « Rapport ethnographique sur les populations de l'est Makay », *op. cit.*, p. 40-46.

60 Anon., « Mieux et Merveille du Monde », *Naturevolution*, 18 août 2021, (<https://www.naturevolution.org/projet/sensibilisation-environnement-france/>, consulté le 29/06/2022). Nous soulignons.

61 A. Gazeau, « Evrard Wendenbaum, l'aventurier des mondes perdus », *op. cit.*, 31mn57.

et son fondateur se sont lancés, depuis les premières expéditions dans le Makay, dans un vaste effort de communication, prenant le plus souvent la forme du récit d'aventures, tel que nous venons de l'analyser, et ce au nom de la protection de la nature à Madagascar et ailleurs<sup>62</sup>. Car le Makay, comme un certain nombre d'autres « mondes perdus » de par le monde, serait menacé.

## 5.2. La construction d'une menace

L'un des effets de la construction du massif du Makay comme un monde de nature sauvage, abritant une faune et une flore exceptionnelles, est l'accentuation de son apparente fragilité et de la nécessité de le protéger face aux « assauts des hommes ». À cet égard, tout comme il construit ce monde naturel, Evrard Wendenbaum, dans son récit, construit la menace qui pèse sur lui afin de légitimer son action d'exploration et de protection du massif. Cette deuxième partie du récit commence par l'évocation d'un choc.

### *Le choc*

En effet, E. Wendenbaum relate dans la plupart de ses interventions médiatiques, y compris dans la presse écrite, ainsi que dans son livre, le choc qu'a constitué pour lui la découverte de traces de « dégradation » dans le massif. C'est une étape majeure du récit car elle est l'élément déclencheur du projet de protection du Makay. Ainsi, dans le livre publié en 2011, il évoque ce moment :

« Pourtant malgré une réelle satisfaction, je ne pouvais masquer ma tristesse d'avoir observé les traces et les effets des feux de brousse sur la quasi-totalité de notre parcours. [...] Alors que je croyais découvrir des écosystèmes privilégiés et vierges car préservés du reste du monde depuis des milliers d'années, j'avais réalisé que la vertigineuse dégradation que subissait Madagascar frappait le Makay avec tout autant de force. [...] Il était clair pour moi que si aucune initiative n'était prise d'urgence, ce paradis terrestre, ce trésor de vie, ne serait bientôt plus qu'un désert. »<sup>63</sup>

L'auteur raconte ici la fin de la première expédition de 2007, celle qui lui a permis de pénétrer pour la première fois dans le massif. L'heure est à la désillusion : les forêts vierges du Makay seraient en fait déjà en partie dégradées et même menacées de disparition.

---

62 Evrard Wendenbaum et son association lancent en 2014 le projet « Lost Worlds », qui vise à explorer et à préserver les « dernières zones naturelles reculées et inexplorées de notre planète » (Naturevolution, « Rapport d'activité 2014 », n.p [https://www.naturevolution.org/qui-sommes-nous/rapports-activites/, consulté le 29/06/2022]). À ce titre, plusieurs autres expéditions ont été réalisées ces dernières années, dans d'autres « mondes perdus » en Indonésie et au Groenland.

63 E. Wendenbaum, *Makay : à la découverte du dernier Éden*, op. cit., p. 99.

Le plus intéressant dans les différentes évocations de cette découverte-choc, c'est que, loin de remettre en cause l'image d'un massif édénique et vierge de toute présence humaine, elles permettent au contraire de renforcer cette image et de légitimer le désir de sa protection. On peut le voir de manière très significative dans un article du journal *La Croix*, dans lequel E. Wendenbaum est interrogé sur cet épisode de la découverte des dégradations dans le Makay. On peut ainsi y lire le passage suivant : « lorsque j'ai vu cette forêt reculée, ce bout du monde *qui aurait dû* être vierge de tout passage, saccagée par la main de l'homme, ma vie a basculé »<sup>64</sup>. Ainsi, E. Wendenbaum n'amende pas son *a priori* en reconnaissant que là où il pensait trouver un éden inviolé se trouve finalement un territoire anthropisé ; il affirme au contraire que le massif *devrait* être inviolé, ou mieux, qu'il l'était avant que l'« homme » ne vienne le « saccager ». L'exemple suivant offre une illustration édifiante de cette position ; il s'agit d'un extrait d'une conférence intitulée « comment repenser la protection de la biodiversité », donnée par E. Wendenbaum en 2012, dans le cadre d'une journée de conférences organisée à Paris sur le thème de la « diversité »<sup>65</sup>. Il y évoque sa découverte du Makay :

« C'était un rêve, la réalisation d'un rêve d'explorer cette région. Le rêve, que j'avais depuis longtemps, d'être un jour le premier à mettre mes pieds quelque part. Au 21<sup>e</sup> siècle, c'est rare. Seulement voilà, aussi loin qu'on ait pu aller dans ces canyons, aussi inaccessibles qu'aient été les montagnes qu'on a gravies, aussi profonds qu'aient été les canyons qu'on a pénétrés, on a vu des traces, des traces de feu.

Ce paradis – enfin, ce que je croyais être un paradis – cette terre que j'espérais vierge, était en fait dévastée par les feux de brousse, braconnée par les villageois, ravagée par les troupeaux de zébus [...].

*En fait de paradis, le Makay est devenu ou est en train de devenir plutôt un désert. »*<sup>66</sup>

Dans ce récit apocalyptique, le Makay, encore une fois, n'est pas un territoire qu'E. Wendenbaum pensait vierge mais qui se révèle en fait anthropisé ; il est *un paradis en train de devenir un désert*. Et le problème est, comme nous le voyons, clairement identifié : bien qu'elles soient souvent amalgamées avec l'« homme », ce sont bel et bien les populations locales que l'explorateur accuse de « dévaster », de « braconner » et de « ravager » le massif. Ainsi, après avoir mobilisé à fond le mythe de l'Éden, qu'il soit africain ou tropical d'une manière plus générale, E. Wendenbaum va

---

64 Adrien Bail, « Ma vie a basculé sur une crête du Makay », *La Croix l'hebdo*, 24 avril 2020, p. 19. Nous soulignons.

65 Cette conférence fut donnée dans le cadre de l'évènement TEDxConcorde, organisé à Paris en 2012. Les conférences TED (*Technology, Entertainment and Design*) sont des évènements organisés au niveau international par une fondation nord-américaine : *The Sapling foundation*.

66 Evrard Wendenbaum, « Comment repenser la protection de la biodiversité ? », conférence TEDxConcorde, 28 janvier 2012, (<https://www.youtube.com/watch?v=jCFdRqznMR4>, consulté le 28/02/2022). Nous soulignons.

désormais recourir aux poncifs du colonialisme vert<sup>67</sup> pour caractériser sa destruction, comme nous allons le voir à présent.

### ***Des populations destructrices (1) : received wisdoms et mythe du paradis perdu***

Les forêts du massif du Makay, et la faune qu'elles contiennent, seraient donc menacées de destruction complète par les populations locales et leurs mauvaises pratiques, au premier rang desquelles E. Wendenbaum place le feu de brousse. On peut ainsi lire dans le livre de 2011 que les « incendies volontaires sont la principale cause de dégradation de la forêt. [...] Partout le Makay brûle, le feu faisant fi des reliefs et faisant son œuvre même là où l'homme ne peut accéder »<sup>68</sup>. Les feux de brousse, que les populations locales allument principalement pour renouveler les pâturages de leurs zébus, sont ainsi inculpés comme « principale cause » de destruction de la végétation du Makay; preuve en seraient les traces de feu que l'on trouve à l'intérieur du massif et, surtout, l'histoire ancienne de la destruction de la faune et de la flore de Madagascar par le feu.

En effet, dans ses œuvres et ses interventions médiatiques, E. Wendenbaum mobilise abondamment le récit forgé en leur temps par Henri Humbert et Henri Perrier de la Bâthie, faisant état d'une grande forêt primaire qui couvrait, fut un temps, l'entièreté de l'île, comme nous l'avons vu dans le deuxième chapitre. Ainsi, dans *Makay : les aventuriers du monde perdu*, l'un des scientifiques de l'expédition découvre dans la présence, à l'intérieur du massif, d'une espèce de lémurien typique de l'est de l'île une « preuve qu'autrefois la forêt recouvrait intégralement l'île de Madagascar, permettant aux animaux de circuler librement »<sup>69</sup>. Le film réactive ainsi le mythe du couvert forestier primaire, à l'encontre de la littérature scientifique qui s'accumule sur le sujet depuis plusieurs décennies<sup>70</sup>. Et comme dans le récit de Humbert et Perrier de la Bâthie, cette forêt primaire aurait été presque entièrement détruite par les populations locales. Dans le livre à nouveau, on peut ainsi lire, dans un encadré consacré à la déforestation, que le « couvert forestier primaire [de Madagascar a] déjà disparu à plus de 90 %, subissant les cultures sur brûlis, l'exploitation sauvage d'essences rares et le charbonnage » et qu'à court terme « l'île entière sera déshabillée de ces derniers lambeaux de forêt primaire emportant avec elle des milliers d'espèces avant même qu'elles soient connues »<sup>71</sup>.

---

67 Guillaume Blanc, *L'invention du colonialisme vert. Pour en finir avec le mythe de l'Éden africain*, Paris, Flammarion, 2020, p. 105-113.

68 E. Wendenbaum, *Makay : à la découverte du dernier Éden*, op. cit., p. 47.

69 P. Stine (réalisateur), *Makay, les aventuriers du monde perdu*, op. cit., 59mn50.

70 Christian Kull, « Deforestation, Erosion, and Fire : Degradation Myths in the Environmental History of Madagascar », *Environment and History*, 6 – 4, 2000, p. 423-450.

71 *Ibid.*, p. 102.

E. Wendenbaum mobilise ainsi le mythe de la destruction de la forêt primaire de Madagascar comme preuve du danger qui pèse sur le Makay : puisqu'il est bien connu que Madagascar fut autrefois recouverte de forêts, et que celles-ci ont été détruites par les populations rurales et leur pratique du feu, il est évident que la végétation du Makay risque le même sort. On peut le voir de manière significative à la page suivante, dans la légende d'une photo de feu de brousse qui énonce :

« Pour construire, cuisiner ou pour trafiquer des bois rares, les occasions ne manquent pas de couper les beaux arbres des forêts du Makay. Si l'on ajoute à cela les brûlis pratiqués en permanence pour obtenir des pousses vertes dont les zébus sont friands ou encore pour obtenir du charbon ou pour chercher du miel ou des tubercules en période de famine, on a alors le tableau dévastateur parfait. Celui-là même qui a déjà détruit plus de 90 % de la forêt primaire de Madagascar et d'innombrables espèces endémiques. »<sup>72</sup>

Le lien est ainsi fait entre la supposée destruction de la « forêt primaire » de Madagascar, ici *exclusivement* attribuée aux pratiques des populations rurales, et la non moins supposée destruction des forêts du Makay<sup>73</sup>.

Cette utilisation du mythe dans le livre et dans le film montre à quel point celui-ci est devenu, au fil des décennies, une véritable *received wisdom*, c'est-à-dire, comme le théorisent Melissa Leach et Robin Mearns, une idée reçue qui acquiert la force d'une vérité incontestable à force d'être répétée par des acteurs institutionnels<sup>74</sup>. Dans le cas de Madagascar, comme nous l'avons vu dans les chapitres précédents, l'idée d'une forêt primaire et de sa destruction supposée à 90 % – « sur 80 % du territoire » sous la plume de la Banque mondiale – répétée encore et encore par l'administration coloniale, puis par le gouvernement post-colonial, bientôt rejoint par diverses organisations internationales, est devenue une évidence politique qui n'est plus remise en cause. La destruction de la forêt primaire de Madagascar est si évidente qu'elle peut être évoquée sans qu'il soit nécessaire de ne citer aucune source scientifique, comme c'est le cas dans les productions d'E. Wendenbaum.

Le mythe de la forêt primaire détruite est d'ailleurs décliné par l'auteur à l'échelle locale, afin de mieux appuyer le récit de la destruction du massif du Makay. Ainsi, à l'occasion d'un survol en avion de la région du sud-est de l'île, E. Wendenbaum écrit :

---

72 E. Wendenbaum, *Makay : à la découverte du dernier Éden*, op. cit., p. 103.

73 Ce lien est également perceptible dans le film de 2011, par exemple dans cette déclaration du narrateur impersonnel, où l'on passe sans transition de Madagascar au Makay : « 90 % de la forêt primaire de Madagascar a totalement disparu. Les feux de brousse ont fait des ravages jusqu'aux confins du Makay. » (P. Stine (réalisateur), *Makay, les aventuriers du monde perdu*, op. cit., 70mn04).

74 Melissa Leach et Robin Mearns, « Challenging Received Wisdom in Africa », dans Melissa Leach et Robin Mearns, *The Lie of the Land. Challenging Received Wisdoms on the African Environment*, Londres, The International African Institute, 1996, p. 5-9.

« Sous nos ailes se déroulait le paysage désolé du Sud malgache. Un immense territoire composé d'une multitude de collines d'herbes sèches, une sorte de prairie sans fin, parsemée de-ci de-là de quelques îlots de forêts. Un pays sec, vallonné et crevassé, apparemment stérile. Pourtant, autrefois tout était recouvert d'une magnifique forêt primaire, une des plus grandes de la planète. Celle-ci a disparu, sacrifiée à la seule richesse des hommes d'ici, les troupeaux de zébus. [...] À perte de vue, ce quasi-désert porte des stigmates de feux récents. [...] Ce que nous voyions sous nos ailes n'était rien d'autre que ce qu'il restait d'une nature autrefois riche, vierge et somptueuse, détruite en quasi-intégralité par la pratique du *tavy*, ou culture sur brûlis. Un véritable désastre que personne n'a encore réussi à enrayer à Madagascar. »<sup>75</sup>

Outre la confusion, assez commune s'agissant de Madagascar<sup>76</sup>, entre *tavy* et feu de brousse, cette description oppose en termes hyperboliques la nature « riche », « vierge » et « somptueuse » d'autrefois au paysage « désolé », « sec » et « stérile » que l'on trouverait maintenant dans la région du Makay. Cette image d'une terre stérile permet de mettre en exergue l'exceptionnalité naturelle que constitue la végétation du massif, véritable oasis au milieu du désert.

Mais E. Wendenbaum décline le mythe à une échelle encore plus réduite, au niveau du territoire du massif lui-même. En effet, dans une l'une des émissions diffusées sur *France Inter* auxquelles il a participé, il explique qu'« il y a encore peut-être quelques dizaines ou quelques centaines d'années, l'ensemble du territoire du Makay était couvert d'un couvert forestier qui n'est pas celui qu'on trouve au fond [des canyons] », et que « le Makay, quand on le regarde vue du ciel, ressemble à une sorte de désert au final, 95 % du couvert forestier à déjà disparu et ne reste plus que ça »<sup>77</sup>. Les multiples déclinaisons du récit colonial de la destruction de la nature malgache par les populations rurales dessinent ainsi l'image d'un îlot de nature sauvage au milieu d'une terre rendue stérile par l'homme, une région « au parfum de décadence » comme l'écrit l'auteur en évoquant les exploitations minières locales<sup>78</sup>. Mais cet îlot de nature est lui-même menacé par les populations locales et les feux de brousse que celles-ci allument pour renouveler les pâturages de leurs zébus. Le récit d'E. Wendenbaum, en parallèle de son inscription dans le genre du récit d'aventures, relève ainsi d'une sorte de revisitation du mythe du paradis perdu. Seulement, la dimension *temporelle* du mythe chrétien, relatant la perte du paradis à l'origine des temps, devient ici *spatiale* : la perte du paradis s'effectue dans l'espace, l'« Éden » que constitue le massif du Makay étant petit à petit détruit par les populations locales.

---

75 E. Wendenbaum, *Makay : à la découverte du dernier Éden*, op. cit., p. 32.

76 Christian Kull, *Isle of Fire. The Political Ecology of Landscape Burning in Madagascar*, Chicago, University of Chicago Press, 2004, p. 71.

77 Daniel Fiévet, « Au cœur de Madagascar... », op. cit., 16mn43. À noter qu'en affirmant cela, Evrard Wendenbaum entre en contradiction avec ce qu'il affirmait lui-même dans son livre quelques années auparavant, lorsqu'il écrivait que « le Makay n'avait jamais été intégralement couvert de grands arbres » (E. Wendenbaum, *Makay : à la découverte du dernier Éden*, op. cit., p. 71).

78 E. Wendenbaum, *Makay : à la découverte du dernier Éden*, op. cit., p. 39.

## ***Des populations destructrices (2) : « problème culturel » et néomalthusianisme***

À cet égard, lorsqu'il s'agit d'expliquer plus précisément les raisons qui poussent les habitants du pourtour du massif à allumer des feux de brousse, les thèses avancées par E. Wendenbaum sont d'un genre particulier. En 2011, il écrit ainsi dans son livre : « Pour fournir de jeunes pousses aux zébus ou pour collecter des tubercules ou du miel, pour faciliter le passage *ou simplement par habitude*, toutes les raisons semblent bonnes pour mettre le feu »<sup>79</sup>. Aux côtés des raisons économiques qui nécessitent l'emploi du feu par les populations locales se trouve cette mystérieuse « habitude » que l'on retrouve, sous une autre forme, sur le site de Naturevolution où l'on peut lire que « la destruction de la forêt par le feu ne fait parfois appel à aucune tradition rationnelle ou ancestrale, mais reste *une pratique culturelle bien ancrée* »<sup>80</sup>. L'utilisation du feu par les villageois autour du massif relèverait donc, au moins en partie, d'une habitude culturelle ne répondant à aucun besoin rationnel. À cet égard, encore plus significative est l'intervention d'E. Wendenbaum lors d'une émission de la « web-télévision » du journal *Le Figaro*, en date du 7 juillet 2017, au cours de laquelle il revient plus en détail sur l'utilisation du feu par les populations locales, en ces termes :

« ce sont vraiment des feux... que chez nous on qualifierait de « criminels », c'est-à-dire dans le sens où c'est intentionnellement mis par les populations locales. Là, évidemment on n'est pas dans du crime parce que c'est de l'ordre de leur culture, c'est-à-dire qu'on est totalement dans quelque chose qui est imprimé dans leur vie depuis qu'ils sont petits ; ils ont toujours vu leurs grand-parents, leurs arrière grands-parents ou parents mettre le feu, pour avoir, notamment – en tout cas [c'est] la réponse qu'on nous donne quand on leur pose la question – [...] de l'herbe verte pour leurs Zébus. La réalité, de mon point de vue, c'est que c'est de la *pyromanie culturelle*, mais ça n'a aucune nécessité économique [...]. »<sup>81</sup>

Selon lui, l'utilisation du feu par les populations locales semble être, dans la région du Makay du moins, une pratique irrationnelle ancrée dans une culture de la « pyromanie » qui pousse les villageois à allumer des feux sans raison apparente. Ce phénomène constitue ce qu'E. Wendenbaum qualifie ailleurs de « problème culturel »<sup>82</sup> : la destruction de la forêt par le feu est ainsi assimilée, comme on le voit dans l'extrait du site de Naturevolution, à une « pratique culturelle » qu'il s'agit de modifier pour protéger le Makay.

---

79 *Ibid.*, p. 47. Nous soulignons.

80 Anon., « Les menaces pesant sur le Makay », *Naturevolution*, 25 octobre 2021, (<https://www.naturevolution.org/ou-agissons-nous/makay-madagascar/menaces/>, consulté le 13/07/2022). Nous soulignons.

81 *Le Figaro*, « “Terminal F” : le massif du Makay, joyau de Madagascar », *op. cit.*, 36mn30.

82 A. Gazeau, « Evrard Wendenbaum, l'aventurier des mondes perdus », *op. cit.*, 53mn40.

Mais au-delà de la pratique du feu, E. Wendenbaum attache également à ce « problème culturel » l'élevage de zébus. Dans la même émission du *Figaro*, il décrit le zébu comme la principale, sinon la seule, richesse des populations locales, qui serait même presque « plus important que [leurs] propres enfants »<sup>83</sup>. Non seulement l'élevage de zébus nécessite la mise à feu des prairies pour favoriser la repousse d'herbes vertes, mais ces animaux font de plus l'objet de vols qui se sont multipliés dans la région depuis plusieurs décennies<sup>84</sup>. À l'origine sorte de rite de passage pour les populations Bara du sud-ouest de Madagascar, le vol de zébus a aujourd'hui pris des proportions qui n'ont plus grand-chose à voir avec une quelconque pratique ancestrale. Des vols ont lieu dans les villages de la région du massif qui semble constituer, à cet égard, un lieu de refuge et de passage pour les pasteurs ou les voleurs eux-mêmes ; ce qui entraînerait, selon E. Wendenbaum, la dégradation des forêts du Makay. La solution à ce « problème culturel » multidimensionnel est donc, toujours selon lui, de stopper à court terme les vols de zébus, et, à plus long terme, de développer des actions pour sortir « de ce *dogme* du zébu et du feu »<sup>85</sup> qu'il attribue aux populations locales.

Cependant, depuis quelques années, E. Wendenbaum semble avoir quelque peu modifié son discours et porte désormais l'accent sur ce qu'il pense être une autre cause principale de la dégradation du massif, en parallèle du problème culturel : la pauvreté des populations de la région et, son corollaire, l'insécurité alimentaire. Comme il l'explique sur *France Inter*, « ces gens-là sont dans une précarité telle qu'ils sont obligés, par [...] manque de nourriture, manque d'eau, manque de ressources économiques, etc. sont obligés, sont contraints, à plusieurs reprises dans l'année, d'aller pénétrer au cœur du Makay et d'aller, malheureusement, y prélever des choses pour s'alimenter, pour [se] chauffer, etc. »<sup>86</sup>. Dans une émission datant de 2020, il reconnaît même avoir « un peu trop vite estimé que la menace principale sur le massif [...] c'était les feux de brousse », avant d'expliquer en quoi l'insécurité alimentaire est également un « problème majeur » pour les forêts du Makay<sup>87</sup>. Ainsi, les populations locales, de par leur situation économique précaire, n'auraient, en dernier ressort, d'autre choix que de se tourner vers le massif pour subvenir à leurs besoins et, en le faisant, de détruire la végétation du Makay. Dans l'émission diffusée à la RCF en 2021, E. Wendenbaum détaille les pratiques des populations en quête de survie dans le massif :

« Voilà, c'est [...] la précarité des communautés alentour qui fait qu'ils n'ont pas d'autres choix que de se tourner vers le Makay pour trouver ce dont ils ont besoin. Des plantes médicinales... [« un peu de nourriture pour leurs zébus », ajoute son

83 Le Figaro, « “Terminal F” : le massif du Makay, joyau de Madagascar », *op. cit.*, 39mn25.

84 S. Bihan, « Rapport ethnographique sur les populations de l'est Makay », *op. cit.*, p. 29-31.

85 Le Figaro, « “Terminal F” : le massif du Makay, joyau de Madagascar », *op. cit.*, 46mn40. Nous soulignons.

86 Daniel Fiévet, « Au cœur de Madagascar... », *op. cit.*, 31mn20.

87 Camille Crosnier, « Le club de la Terre au Carré... », *op. cit.*, 48mn20.

interlocuteur] Voilà, ils vont aller couper des arbres parce qu'ils en ont besoin pour le feu le soir, ils vont aller détruire un arbre parce qu'il y a du miel à l'intérieur et qu'ils savent que ça leur fait du bien, voilà c'est vécu comme un médicament autant qu'une sorte de sucrerie, ils vont aller chasser, braconner des lémuriens qui sont des espèces *totale*ment protégées mais parce que, un ils ne le savent pas, deux personnes ne vient leur dire que c'est pas bien... »<sup>88</sup>

À la lecture de cette liste, une chose doit retenir notre attention : la plupart des prélèvements énumérés ici ne semblent pas être le fruit d'une recherche de sources de nourriture de substitution pour des populations qui ne peuvent plus s'alimenter par leurs moyens habituels, mais plutôt une pratique normale de consommation de ressources complémentaires à la subsistance quotidienne. Des plantes pour se soigner, du bois pour cuisiner et se chauffer, du miel en complément de l'alimentation habituelle, etc., autant de biens qui font partie des ressources quotidiennes des populations d'agriculteurs-éleveurs comme c'est le cas ailleurs à Madagascar<sup>89</sup>.

Que les populations vivant autour du massif du Makay soient effectivement en situation de précarité alimentaire ou non, cet élément de l'argumentaire d'E. Wendenbaum s'inscrit, en tous les cas, dans la continuité d'un discours aux accents néomalthusiens qui domine la conservation de la nature à Madagascar depuis les années 1980. Celui-ci relève plus précisément de ce que Bruno Sarrasin nomme le « diagnostic de Washington sur les ressources naturelles »<sup>90</sup>. Initié par le World Conservation Institute, un *think tank* américain basé à Washington, et relayé par la Banque mondiale, notamment dans le cas de Madagascar, ce diagnostic pose que la déforestation et la dégradation des ressources naturelles dans les pays du Sud reposent essentiellement sur les pratiques agricoles inadaptées des populations rurales et pauvres, et sont encore exacerbées par une croissance démographique élevée. Diffusé dans la Grande île par le biais du Plan national d'action environnementale (PAE)<sup>91</sup>, ce diagnostic constitue une autre *received wisdom*, une assertion simple qui permet d'offrir une réponse politique rapide à un problème pourtant éminemment complexe<sup>92</sup>. Il n'est donc pas surprenant de retrouver le même discours dans la bouche d'E. Wendenbaum à propos du Makay. Celui-ci lui permet à la fois d'expliquer simplement les raisons de la dégradation de la végétation du massif et de légitimer ses actions de développement-conservation : puisque les populations locales sont *obligées* de dégrader le massif pour survivre, l'une des solutions pour

88 A. Gazeau, « Evrard Wendenbaum, l'aventurier des mondes perdus », *op. cit.*, 51mn49.

89 Sophie Goedefroit, « Stratégies patrimoniales au paradis de la nature. Conservation de la biodiversité, développement et revendications locales à Madagascar », dans Marie-Christine Cormier-Salem, Dominique Juhé-Beaulaton, Jean Boutrais et Bernard Roussel, (dir.), *Patrimonialiser la nature tropicale. Dynamiques locales, enjeux internationaux*, Paris, IRD Éditions, 2002, p. 151.

90 Bruno Sarrasin, *Environnement et développement à Madagascar. Du plan d'action environnemental à la mise en valeur touristique des ressources naturelles*, Paris, Karthala, 2013, p. 25.

91 *Ibid.*

92 Ivan Scales, « The Drivers of Deforestation and the Complexity of Land Use in Madagascar », dans Ivan Scales (dir.), *Conservation and Environmental Management in Madagascar*, London, Earthscan, 2014, p. 105-125.

protéger ce dernier est de leur permettre de développer des activités alternatives, mieux à même de subvenir à leurs besoins. Ce diagnostic est à la base du projet de protection du Makay, que nous aborderons plus loin.

La dégradation du massif est donc à la fois le fait d'un problème économique et d'un « problème culturel ». Mais le tableau ne serait pas complet sans un dernier élément, lui-même lié à ce « problème culturel » : l'ignorance des populations locales.

### ***Des populations ignorantes***

En effet, ultime élément du discours d'E. Wendenbaum et de son association à propos de la destruction du Makay par les populations locales : le manque supposé de connaissances de ces dernières sur leur environnement et sur la nature néfaste de leurs pratiques agricoles. Ainsi cette déclaration, que l'on peut lire sur le site de Naturevolution :

« Nous avons également conscience qu'une bonne part des agissements néfastes pour l'environnement dans les régions dans lesquelles nous travaillons, souvent retirées et enclavées, sont, au-delà de la raison économique et des besoins quotidiens des populations locales, le fait *d'un manque d'éducation et de sensibilisation*, mais aussi *d'un manque de connaissance de la fragilité des habitats naturels*, et notamment des conséquences à long terme de leur dégradation. »<sup>93</sup>

Sur le même site, sous une rubrique présentant un projet d'éducation environnementale à destination des enfants des villages bordant le massif de Makay, le discours de l'association se fait plus précis :

« Malheureusement, du fait de la faillite du système éducatif, les villageois du Makay ne connaissent pas les liens de causalité entre les dégradations faites à la nature et la détérioration de leurs conditions de vie (difficultés à s'alimenter et à accéder à l'eau). *Ils reproduisent alors des pratiques ancestrales particulièrement néfastes pour l'environnement* (braconnage, feux de brousse, défrichements et coupes excessives). Ainsi, le massif voit aujourd'hui sa couverture forestière diminuer drastiquement mettant de nombreuses espèces ainsi que des centaines de milliers de vies humaines en danger. »<sup>94</sup>

Ainsi s'explique le « problème culturel » mentionné plus haut : les populations locales, en déficit d'éducation, reproduisent machinalement des pratiques néfastes mais profondément ancrées dans leur « culture », sans avoir conscience des dégradations qu'elles commettent.

---

93 Anon., « Activités environnementales », *Naturevolution*, 22 juin 2021, (<https://www.naturevolution.org/que-faisons-nous/conservation-developpement/activites-environnementales/>, consulté le 13/10/2021). Nous soulignons.

94 Anon., « Projet : la nature, un jeu d'enfant », *Naturevolution*, 4 novembre 2021, (<https://www.naturevolution.org/projet/sensibilisation-environnement-makay-madagascar/>, consulté le 13/10/2021). Nous soulignons.

Ces affirmations semblent se baser sur l'expérience d'E. Wendenbaum lui-même, au contact des villageois habitants autour du Makay, tel qu'il la relate dans son livre. Prenons, comme exemple le plus significatif, l'épisode de la discussion avec le « chef du village »<sup>95</sup> de Tsivoky, au sud-est du massif. Comme le relate E. Wendenbaum, l'homme évoque lors de la discussion, la diminution de la rivière voisine et la disparition de la forêt alentour<sup>96</sup>. Mais alors que notre explorateur tente de lui expliquer le lien entre manque d'eau et déforestation, le notable l'interrompt pour lui donner sa vision des choses :

« Il poursuivit alors en me racontant qu'il était allé une fois en ville à Tuléar et qu'il avait vu une télévision dans laquelle un homme blanc indiquait du doigt le temps et les températures qu'il ferait le lendemain dans tout Madagascar. Sa conclusion ? Le *vazaha* [étranger, blanc] décidait de la pluie et du beau temps. Irréfutable ! »<sup>97</sup>

S'ensuit alors un aparté dans lequel E. Wendenbaum détaille longuement les rôles de l'arbre dans l'écologie de l'eau, le maintien du sol et le stockage du carbone, qu'il juge bien « éloignés des préoccupations de [son] hôte »<sup>98</sup>. Il finit par conclure : « Si rien n'était entrepris, les hommes de la région allaient donc continuer à détruire leur environnement sans se douter le moins du monde de leur responsabilité »<sup>99</sup>. Le contraste entre l'explication fantaisiste du chef de village et la rigueur scientifique du passage qui suit accentue l'ignorance, voire la stupidité, du chef, bientôt élargie aux « hommes de la région » qui détruisent leur environnement sans même s'en douter.

E. Wendenbaum évoque le même épisode lors de sa conférence, dont nous avons parlé plus haut. Là encore, on peut percevoir la manière avec laquelle il insiste sur l'ignorance de son interlocuteur. Bien qu'il relate la même histoire, il suppose cette fois que c'était « peut-être la seule fois de sa vie » que le chef du village était allé en ville, pour y voir un *vazaha* à la télévision prédire le temps du lendemain. Et de conclure, en provoquant les rires de l'assemblée : « Pour nous, c'est “Monsieur météo”, pour lui, c'était la preuve que l'homme blanc faisait la pluie et le beau temps »<sup>100</sup>. Pourtant, d'autres sources permettent d'éclairer cet épisode d'une lumière tout à fait différente. Bernard Forgeau, qui côtoie la région du Makay et ses habitants depuis plus d'une vingtaine d'année et fut président de l'association Naturevolution Madagascar avant de démissionner en 2019, relate dans son livre la même histoire. Cependant, il présente le personnage comme « un homme malin, un personnage qui a accumulé le savoir académique en rappelant qu'il a fait des études dont il est sorti “agrégé de chimie”. À la sagesse et la prestance d'un notable traditionnel, il allie ruse et intelligence

95 Il s'agit en fait du chef coutumier, aîné des descendant de la lignée fondatrice et frère du véritable « chef du village » (ou plutôt président du *fokontany*) (S. Bihan, « Rapport ethnographique sur les populations de l'est Makay », *op. cit.*, p. 56).

96 E. Wendenbaum, *Makay : à la découverte du dernier Éden*, *op. cit.*, p. 99.

97 *Ibid.*

98 *Ibid.*, p. 100.

99 *Ibid.*

100 Evrard Wendenbaum, « Comment repenser la protection de la biodiversité ? », *op. cit.*

malicieuse, ce qui lui confère une place privilégiée dans la hiérarchie des décisions »<sup>101</sup>. Sébastien Bihan, qui a produit l'une des seules notes ethnographiques sur les populations du sud-est du Makay, sous la direction de B. Forgeau, précise que l'homme fut professeur de chimie puis chef de la circonscription scolaire locale. Selon S. Bihan et B. Forgeau, celui-ci utiliserait la venue de Naturevolution en reprenant à son compte un certain nombre des messages de l'association pour se légitimer auprès d'elle et asseoir son autorité au village<sup>102</sup>. Ainsi, qu'il le fasse consciemment ou non, E. Wendenbaum décrit, de par la manière dont il relate cette histoire, un personnage ignorant, presque arriéré, à l'image du reste de la population dont l'association suppose qu'elle pâtit d'un « manque d'éducation ». Cette ignorance induirait la reproduction d'un comportement néfaste pour l'environnement et légitime donc l'intervention de l'association française qui cherche à « sensibiliser » les populations locales à la protection de la nature. Notons pour terminer que, de manière tout à fait symptomatique, ces populations qui constituent l'objet du discours sur leur propre ignorance et leur impact sur l'environnement ne sont à aucun moment présentées comme sujet de connaissances ou d'expérience du massif du Makay. Au cours des films, du livre, des émissions de radio, etc., la parole ne leur est quasiment jamais donnée.

Cette analyse du discours d'E. Wendenbaum et de son association autour du massif du Makay nous a ainsi permis de montrer comment se construit, par un système de références et de signifiants cohérent, ancré dans un imaginaire déjà bien établie sur la nature africaine et, de manière plus générale, tropicale, l'image d'un éden naturel, un monde perdu exploré par un homme convaincu, dès sa première visite, qu'il est menacé par les populations locales, ignorantes et précarisées, qui n'ont d'autre choix que de le détruire pour survivre. Cette construction discursive du Makay et du danger qui le menace détermine une bonne part de la forme que va prendre le projet de conservation du massif, tel qu'il est organisé et exécuté par Naturevolution, comme nous allons désormais le voir.

---

101 Bernard Forgeau, *Maka aina be – le grand repos – Makay-Madagascar. Émerveillement, contemplation et persévérance. Témoignages et interrogations sur la nécessité de créer l'aire protégée du Makay*, Paris, Éditions annickjubien, 2020, p. 62.

102 S. Bihan, « Rapport ethnographique sur les populations de l'est Makay », *op. cit.*, p. 56.

### 5.3. Le projet de protection du Makay : un cas comme les autres ?

Convaincu, dès sa première visite, de la nécessité de protéger le Makay contre les dégradations qu'il impute aux populations locales, Evrard Wendenbaum lance en 2008 un projet de protection du massif qui aboutit, en 2017, à un arrêté de mise en protection temporaire du Makay qui devient une Nouvelle aire protégée (NAP)<sup>103</sup>. L'analyse de ce projet et de son application sur le terrain va nous permettre d'illustrer les grandes tendances de la gouvernamentalité actuelle des forêts à Madagascar, telles que nous les avons évoquées au chapitre précédent. La mise en protection du Makay semble, à cet égard, être un cas assez représentatif, en premier lieu par la place centrale qu'elle accorde à la biodiversité.

#### ***Importance de la biodiversité et hégémonie biologique***

En effet, il se dégage du récit que nous avons analysé dans la première partie une forte insistance sur le caractère exceptionnel de la faune et de la flore du Makay, érigé en « éden » naturel et « vierge ». Comme nous l'avons vu, l'un des moteurs des expéditions organisées par E. Wendenbaum est la découverte d'espèces inconnues de la science ou d'anciennes espèces préservées par l'inaccessibilité des lieux, qui permet de démontrer la richesse naturelle de l'écosystème visité et donc la nécessité de sa protection. Cette approche est la clé de voûte de la « méthode Naturevolution », elle-même au centre du projet « Lost Worlds » que lance l'association en 2014 « pour la préservation d'autres "Mondes Perdus" à travers le monde »<sup>104</sup>. Cette méthode se décline en trois étapes : la première, la plus importante, est l'organisation d'expéditions scientifiques permettant l'exploration de ces milieux reculés pour « prendre conscience de leur richesse biologique et de leur importance, ainsi que des menaces auquel[le]s ils font face » ; la deuxième étape est la mise en valeur « par l'image » pour « sensibiliser tant le grand public que les autorités locales et nationales, ainsi que de potentiels partenaires privés et institutionnels » à la protection de ces lieux ; la dernière étape est la conservation effective du milieu naturel par une équipe locale qui porte la démarche de classement en aire protégée ou en parc national<sup>105</sup>. On le voit, tout le projet de protection des « mondes perdus » repose sur la première étape : la découverte d'une faune et d'une flore exceptionnelles qui, une fois bien mise en valeur par l'image, permettra de convaincre les bons acteurs institutionnels de la nécessité de leur protection.

---

103 Naturevolution, « Rapport d'activité 2017 », p. 4 (<https://www.naturevolution.org/qui-sommes-nous/rapports-activites/>, consulté le 29/06/2022).

104 Naturevolution, « Rapport d'activité 2014 », *op. cit.*, p. 3.

105 *Ibid.*

Le but principal des expéditions organisées par E. Wendenabum dans le Makay est donc d'inventorier la richesse du « patrimoine biologique et culturel »<sup>106</sup> du massif. Celle de 2017, pour ne prendre qu'un seul exemple, a ainsi mobilisé plus de 100 personnes : 59 « écovolontaires » (souvent de jeunes gens sans formation particulière, venus découvrir le massif en participant au projet de protection, moyennant finance), 31 « scientifiques », 11 « logisticiens » (assurant la sécurité du groupe) et 13 personnes assurant la « communication »<sup>107</sup>. Toutes ces personnes se sont relayées sur le terrain sur plus d'un mois et demi pour, selon l'association, « œuvrer à l'amélioration des connaissances concernant le Makay et participer à la protection de cette région unique et encore largement méconnue »<sup>108</sup>. Cependant, il faut bien préciser que ces connaissances sont avant tout naturalistes. En effet, selon le rapport d'expédition, sur les 31 scientifiques présents, 27 sont spécialistes en étude faunistique ou floristique : herpétologues (étudiant les amphibiens et les reptiles), primatologues, carcinologues (les crustacés), entomologues (les insectes), ornithologues, botanistes ou encore ichtyologues (les poissons) ; seuls trois archéologues et un « ethnologue » (S. Bihan, alors étudiant à Sciences Po Rennes) font exception<sup>109</sup>.

Au total, dix ans d'expéditions auront permis d'identifier plus de 1200 espèces au sein du Makay ainsi que plusieurs sites archéologiques majeurs pour Madagascar, abritant notamment les premières peintures rupestres recensées dans le pays<sup>110</sup>. Pour l'association, toutes ces données permettent de confirmer « l'importance biologique, culturelle et patrimoniale du Makay à l'échelle nationale et internationale »<sup>111</sup>. En 2017, le massif obtient le statut de Nouvelle aire protégée et, l'année suivante, une commission scientifique est créée pour poursuivre les inventaires biologiques de la NAP du Makay<sup>112</sup>. Les découvertes naturalistes et archéologiques sont ainsi devenues autant d'arguments en faveur de la patrimonialisation du massif du Makay, c'est-à-dire de sa protection en tant que « patrimoine mondial de l'humanité » comme l'écrit E. Wendenbaum dans son livre<sup>113</sup>.

La place centrale que prend la biodiversité dans le projet de protection du Makay reflète l'importance que celle-ci a acquise depuis 1992 et la signature de la Convention sur la diversité biologique (CDB). Émergée dans les années 1980, la notion de biodiversité a connu depuis un essor

---

106 Naturevolution, « Rapport d'activité 2016 », p. 9 (<https://www.naturevolution.org/qui-sommes-nous/rapports-activites/>, consulté le 29/06/2022).

107 Naturevolution, « Rapport d'activité 2017 », *op. cit.*, p. 8.

108 *Ibid.*

109 G. Deltour, « Synthèse expéditions Makay 2007-2017 », *op. cit.*, p. 19-20.

110 *Ibid.*, p. 23-24.

111 Naturevolution, « Rapport d'activité 2017 », *op. cit.*, p. 9.

112 Naturevolution, « Rapport d'activité 2018 », p. 15 (<https://www.naturevolution.org/qui-sommes-nous/rapports-activites/>, consulté le 29/06/2022).

113 E. Wendenbaum, *Makay : à la découverte du dernier Éden*, *op. cit.*, p. 167.

important en relation avec le développement des biotechnologies<sup>114</sup>. La CDB marque ainsi la première tentative internationale de régulation de l'accès à ce qui est devenu, notamment pour les pays du sud, une ressource économique essentielle. C'est dans ce cadre qu'opère, depuis quelques décennies, un certain renouveau des expéditions naturalistes dans les régions présentant une forte concentration de diversité biologique, comme Madagascar<sup>115</sup>. L'État malgache s'est en effet saisi de ce phénomène depuis la signature de la CDB qui lui garantit une pleine souveraineté sur ses ressources biologiques. Ces expéditions sont une occasion pour lui d'enrichir et de valoriser son « patrimoine naturel » et ainsi de rehausser l'image de la Grande île en termes de richesse en biodiversité<sup>116</sup> ; elles lui permettent aussi de découvrir de nouvelles ressources économiques et d'en espérer des retombées directes (*via* l'industrie pharmaceutique par exemple) ou indirectes (*via* le tourisme)<sup>117</sup>. Il est possible de supposer que c'est pour ces raisons que les ministères de l'environnement, des ressources halieutiques et de la pêche, et de la culture et du patrimoine, ainsi que l'université d'Antananarivo se sont associés à Naturevolution pour mener à bien l'ambitieuse expédition de 2017<sup>118</sup>. Les intérêts scientifiques, en faveur de la recherche et de la protection de la diversité biologique, et gouvernementaux, en faveur du contrôle de l'accès et de l'exploitation de la ressource naturelle, convergent ainsi vers la « mise en patrimoine de la diversité du vivant »<sup>119</sup>.

Notons encore, pour terminer, que cette place centrale de la biodiversité dans le projet de protection du Makay, illustrée par la prééminence des sciences naturelles dans les expéditions organisées par Naturevolution, ou encore dans le Conseil scientifique qui assiste l'association dans ses décisions<sup>120</sup>, reflète ce que Stéphanie Carrière et Cécile Bidaud appellent l'« hégémonie biologique » sur la conservation de la nature à Madagascar<sup>121</sup>. Outre la prépondérance des sciences naturelles que nous venons de faire remarquer, cette hégémonie se caractérise par une vision bio-centrée de la protection de la nature et par une préférence pour l'aire protégée comme modalité optimale de conservation de l'environnement. Le bio-centrisme de la conservation du Makay s'incarne, comme nous l'avons vu, dans le récit d'E. Wendenbaum, par la construction du massif

---

114 Elsa Faugère, « Négocier l'accès à la biodiversité des pays du sud : le cas des grandes expéditions naturalistes contemporaines », dans D. Guillaud *et al.*, *Ambivalences patrimoniales au sud...*, *op. cit.*, p. 20.

115 Christine Demmer, « Nouvelles expéditions naturalistes et patrimonialisation : le cas de la mission *Atimo Vatae* à Madagascar », dans *Ibid.*, p. 42.

116 *Ibid.*, p. 47.

117 E. Faugère, « Négocier l'accès à la biodiversité des pays du sud... », *op. cit.*, p. 28.

118 Naturevolution, « Rapport d'activité 2017 », *op. cit.*, p. 8.

119 E. Faugère, « Négocier l'accès à la biodiversité des pays du sud... », *op. cit.*, p. 32.

120 Ce conseil scientifique est composé d'un malacologue (étudiant les mollusques), d'une parasitologue, de deux botanistes, d'un paléontologue, de deux entomologistes et de deux écologues ; des disciplines qui se rapportent toutes à la biologie (Naturevolution, « Rapport d'activité 2016 », *op. cit.*, p. 4).

121 Stéphanie Carrière et Cécile Bidaud, « En quête de naturalité. Représentations scientifiques de la nature et conservation de la biodiversité », dans Hervé Rakoto Ramiarantsoa, Chantal Blanc-Pamard et Florence Pinton (dir.), *Géopolitique et environnement. Les leçons de l'expérience malgache*, Marseille, IRD Éditions, 2012, p. 62.

comme « éden » naturel et vierge, ainsi que par sa désocialisation et sa dés-historicisation. La mise en protection du Makay se fait ainsi avant tout au bénéfice de la biodiversité qui doit être préservée dans des « noyaux durs de conservation »<sup>122</sup> que Naturevolution souhaite délimiter. Ces noyaux durs sont, comme nous l'avons vu au chapitre précédent, les éléments centraux du principe de zonage des aires protégées ainsi qu'une rémanence du modèle de la réserve naturelle intégrale de l'époque coloniale. La « biodiversité » est ainsi devenue l'un des concepts clés structurant les nouveaux projets de conservation dans la Grande île et ailleurs, dirigeant les fonds et les décisions politiques. Il reconduit cependant la séparation nature-culture en distinguant, souvent de manière hermétique, les zones destinées au développement de celles dévolues à la protection de la biodiversité ; cette dernière est ainsi présentée comme la « nature » avec laquelle les populations locales peuvent interagir mais sont toujours « ontologiquement distinctes »<sup>123</sup>.

Le projet d'exploration et de protection de la diversité naturelle du massif du Makay s'inscrit donc en plein dans la tendance nationale et internationale du rapport à la nature malgache, de son exploitation à sa protection. On peut également le constater en se penchant sur l'importance qu'il accorde au développement des communautés locales *via*, principalement, l'écotourisme.

### ***Développement local et importance de l'écotourisme***

En effet, la collaboration avec les populations locales et l'aide au développement font partie des messages que Naturevolution aime à mettre le plus en avant possible, d'autant plus que c'est la précarité des villageois que l'association pointe comme l'une des principales causes de dégradation du Makay. À l'heure de la *Community Conservation*, le lien avec les communautés locales dans la prise de décision et la mise en place d'activités de développement est en effet devenu un lieu commun. Pour Naturevolution, ce lien avec les populations locales passe d'abord par la « sensibilisation » à la protection de la nature.

En effet, sur la base de la supposée ignorance des populations locales que nous avons évoquée plus haut, l'association s'est fait une mission de sensibiliser les habitants du pourtour du massif à son projet de protection. C'est ainsi que des « consultations publiques » ont été organisées dans les villages pour « sensibiliser les populations locales à la protection du patrimoine biologique et culturel du Makay »<sup>124</sup>. Ces « consultations » consistent en réunions organisées avec les autorités

122 Naturevolution, « Rapport d'activité 2014 », *op. cit.*, p. 9.

123 James Fairhead et Melissa Leach, « Practising "Patrimony" and "Biodiversity". The Articulation of Diverse Local, National and International Perspectives in Guinea, West Africa », dans M.-C. Cormier-Salem *et al.*, *Patrimonialiser la nature tropicale...*, *op. cit.*, p. 368.

124 Naturevolution, « Rapport d'activité 2018 », *op. cit.*, p. 14.

locales « pour les informer de la mise en protection du massif du Makay et des principaux enjeux pour les années à venir autour de la sécurité, la diminution des feux de brousse, l'éducation, la santé, l'agriculture, le petit élevage ou encore le développement écotouristique », ainsi qu'en séances de projections de vidéos de « sensibilisation » ou d'« information » avec les populations<sup>125</sup>. En fait de « consultation », ces réunions consistent donc plutôt en réunion d'information à l'intention des populations locales, pour les mettre au courant d'une situation de fait sur laquelle elles n'ont aucun contrôle. Comme l'explique Xavier Amelot<sup>126</sup>, si la référence à la « participation » des acteurs locaux est, depuis les années 1990, devenue omniprésente dans les projets de développement local et de conservation à Madagascar et ailleurs, l'application sur le terrain s'opère, quant à elle, à des degrés divers ; depuis la délégation complète de l'initiative jusqu'à l'imposition verticale, en passant par la « consultation » de pure forme, dont nous apercevons ici un exemple.

Les missions organisées par Naturevolution auprès des populations locales, avec l'aide des « écovolontaires » venus découvrir le massif et participer à sa protection, auraient permis de « confirmer le constat selon lequel les connaissances des enfants sur le Makay sont quasi inexistantes et qu'avant de faire passer un message écologique, il conviendrait de transmettre des connaissances de bases aux enfants comme aux enseignants »<sup>127</sup>. Pour pallier ce manque de connaissances, l'association organise des activités de sensibilisation auprès des enfants, à l'aide d'une « malle pédagogique » qui a pour ambition « de faciliter les échanges sur des notions environnementales basées sur le cas concret de la biodiversité du Makay » par l'utilisation d'un « vecteur ludique et éducatif », les enfants se révélant être « de bons médiateurs auprès de leurs parents »<sup>128</sup>. En ciblant les enfants, l'association espère ainsi transmettre plus facilement les connaissances dont les populations manquent, selon elle, et ainsi leur faire prendre conscience du caractère néfaste de leurs pratiques vis-à-vis du massif et de la nécessité de protéger ce dernier. Mais cette tentative de conscientisation des communautés locales passe aussi, et peut-être surtout, par le développement d'activités économiques en lien avec le massif, au premier rang desquelles se trouve l'écotourisme.

Le tourisme dans le Makay existait antérieurement à l'arrivée d'E. Wendenbaum et de son association, cependant, le livre et les films produits par ce dernier, ainsi que les divers émissions et interviews qu'il a pu donner au cours des dix dernières années ont probablement contribué à

---

125 *Ibid.*

126 Xavier Amelot, « Cartographie participative pour le développement local et la gestion de l'environnement à Madagascar : *empowerment*, impérialisme numérique ou illusion participative ? », *L'information géographique*, 77 – 4, 2013, p. 47-67.

127 Naturevolution, « Rapport d'activité 2017 », *op. cit.*, p. 13.

128 *Ibid.*

davantage faire connaître le massif comme destination touristique. D'autant plus qu'E. Wendenbaum, à travers ses différentes prises de parole médiatiques, fait de l'écotourisme l'un des secteurs principaux à développer pour sauver le massif du Makay, pour deux raisons principales : l'apport économique que cette activité génère pour les populations locales, les détournant ainsi de leurs pratiques agricoles supposées néfastes, et la conscience environnementale qu'elle peut participer à faire naître chez ces mêmes populations. Comme le dit E. Wendenbaum lui-même, lors de l'émission du *Figaro* déjà évoquée plus haut, « le but de ces voyages est de faire venir des touristes ; c'est bien sûr de faire plaisir aux touristes et de leur faire découvrir une destination, mais c'est aussi de se servir de ces moments-là pour être en contact avec les porteurs, et pour leur transmettre petit à petit des informations, une sensibilisation, une éducation environnementale »<sup>129</sup>. En effet, lors des treks organisés par différentes agences de voyage dans le Makay, des membres des communautés locales sont engagés, contre rémunération, pour faire office de guides et, surtout, de porteurs, assurant le transport du matériel, le montage et le démontage des bivouacs, ainsi que les repas pour tous les membres de l'expédition. Ce travail leur est rémunéré de 20 à 40 000 ariary (de 4,5 à 9 euros environ) par jour et par personne, sans compter les droits d'entrée que paye chaque touriste pour pénétrer dans le massif<sup>130</sup>. Ce travail est donc censé être pour eux une source complémentaire de revenu, en même temps qu'un moyen pour Naturevolution de les sensibiliser à la protection du massif.

Lors de l'émission mentionnée plus haut, E. Wendenbaum est d'ailleurs accompagné de Fabrice Del Taglia, le directeur général de l'agence de voyage Nomade Aventure, avec laquelle Naturevolution s'est associée pour proposer chaque année, en plus des formules habituelles, une grande traversée du massif en présence de l'explorateur vedette. Comme le résume F. Del Taglia lors de cette émission, son agence « fait travailler de très nombreux locaux, ce qui apporte à la fois une contribution économique à leurs vies, mais aussi permet, peut-être, une prise de conscience de leur part de la nécessité de protéger le massif »<sup>131</sup>. Il ajoute que, bien que ces « locaux » tirent, pour l'instant, plus de revenus de leurs zébus, « plus ils pourraient tirer de revenus de l'activité touristique raisonnable, plus ils y feraient attention et ils seraient sensibles à la protection du massif qui est la condition de cette ressource économique »<sup>132</sup>. Telle est donc la stratégie de Naturevolution : la sensibilisation écologique par l'intéressement économique. Les populations locales, tirant un nouveau revenu de leur activité de portage et des droits d'entrée payés par les

---

129 Le FigaroLe Figaro, « “Terminal F” : le massif du Makay, joyau de Madagascar », *op. cit.*, 36mn30.

130 Naturevolution, « Rapport d'activité 2018 », *op. cit.*, p. 9.

131 Le Figaro, « “Terminal F” : le massif du Makay, joyau de Madagascar », *op. cit.*, 31mn20.

132 *Ibid.*, 43mn24.

touristes, devront logiquement prendre soin de ce que F. Del Taglia appelle bien une « ressource économique ».

Mais le Makay n'est pas une ressource économique seulement pour les populations locales. Il l'est pour Nomade Aventure, bien sûr, ainsi que toutes les autres agences de voyage dont l'activité repose sur l'organisation de treks dans ce type de lieu. Mais il l'est également pour Naturevolution. Les droits d'entrée générés par la venue des touristes servent ainsi à financer directement les activités de l'association sur le terrain : un tiers est dédié à la gestion de la NAP, notamment pour le recrutement et la formation de gardes forestiers ; un autre tiers sert à financer les projets de développement en lien avec les populations locales ; le dernier tiers est dévolu au développement écotouristique en finançant, par exemple, la fabrication de panneaux aux portes d'entrée du Makay<sup>133</sup>. En 2018, les droits d'entrée ont engendré une « entrée nette » de 35 375 000 ariary (environ 780 euros), pour une fréquentation s'élevant à 213 visiteurs<sup>134</sup>. Mais le massif est également une ressource économique pour Naturevolution grâce aux « écovolontaires ». Entre tourisme et volontariat, la venue d'écovolontaires permet de financer les activités de l'association, chaque « écovolontaire » devant payer plusieurs milliers d'euros auprès d'elle<sup>135</sup>. Pour l'année 2017, 66 écovolontaires sont ainsi venus dans le Makay, dont 59 lors de la seule expédition de juillet-août. Selon Naturevolution, « [d]epuis 2015, les missions écovolontaires permettent une entrée financière croissante » et deviennent même la « source principale de financements » de l'association<sup>136</sup>. Pour susciter la venue et accueillir les écovolontaires et les touristes, Naturevolution a pour objectif le développement des infrastructures touristiques autour du Makay, notamment par la mise en place de « centres et de circuits d'interprétation » pour proposer un « cadre de travail fiable et efficace pour tous les acteurs du tourisme »<sup>137</sup>, ainsi que le développement d'« écolodges dans ou sur le pourtour de l'aire protégée »<sup>138</sup>.

Mais le développement touristique du Makay passe aussi, selon Naturevolution, par l'« image ». En effet, dans son rapport d'activité de 2016, l'association pointe la nécessité de « donner une “image” au Makay et communiquer sur le massif »<sup>139</sup>. Comme nous l'avons vu plus haut, Naturevolution « communique » sur le Makay à travers le livre, les films et les interventions

---

133 Naturevolution, « Rapport d'activité 2018 », *op. cit.*, p. 10.

134 *Ibid.*

135 En 2016, le montant s'élevait à 2500 euros, dont au moins 1400 pour couvrir les frais du voyage (Anonyme, « Anais Le Nabec veut s'engager pour la nature à Madagascar », *Ouest France Lorient*, 6 janvier 2016).

136 Naturevolution, « Rapport d'activité 2018 », *op. cit.*, p. 24.

137 Naturevolution, « Rapport d'activité 2017 », *op. cit.*, p. 7.

138 Naturevolution, « Rapport d'activité 2018 », *op. cit.*, p. 15.

139 Naturevolution, « Rapport d'activité 2016 », *op. cit.*, p. 9.

médiatiques d'E. Wendenbaum et donne du massif l'image d'un « éden » naturel et vierge, d'un « monde perdu » à explorer. À cet égard, l'explorateur écrit dans son livre :

« J'étais également convaincu qu'au-delà de l'aspect scientifique, ces expéditions, par les découvertes extraordinaires qu'elles permettaient, par l'aventure moderne qu'elles représentaient, mais aussi, par la beauté sauvage des lieux qu'elles visitaient, étaient une fabuleuse opportunité pour émerveiller et faire rêver le plus grand nombre, pour transmettre un message de respect de la nature. »<sup>140</sup>

En effet, la médiatisation des expéditions d'E. Wendenbaum dans le Makay, en parallèle de l'insistance sur l'exceptionnelle beauté naturelle des lieux, laisse une large place à l'évocation de tout ce qui constitue l'« aventure moderne ». Ainsi, dans le film *Makay, les aventuriers du monde perdu*, dont le tournage s'est déroulé lors de l'expédition de novembre-décembre 2010, E. Wendenbaum lui-même, en narrateur du récit, évoque avec enthousiasme : « Rafting, rappel, escalade... Tous les ingrédients de l'aventure sont réunis »<sup>141</sup>.

Ces évocations de la nature exceptionnelle d'un « monde perdu » inexploré, et de l'aventure que constitue sa découverte, constituent les aspects fondamentaux de l'« image » du Makay que Naturevolution et les voyageurs tels que Nomade Aventure souhaitent renvoyer à destination des potentiels touristes. Il n'est qu'à jeter un œil sur la page internet de Nomade Aventure, nous proposant de réserver notre place pour la prochaine expédition en compagnie d'E. Wendenbaum. Sous la ligne conseillant une préparation physique et mentale « ainsi qu'un goût prononcé pour l'aventure et un esprit de pionnier », le voyageur nous interpelle :

« Souvenez-vous, le film sur canal + en 2011 "Makay, les trekkeurs [sic] du monde perdu". Evrard Wendenbaum montait l'une des plus grandes expéditions sur la biodiversité avec une équipe pluridisciplinaire de scientifiques internationaux. Depuis 2016, c'est avec Nomade aventure qu'Evrard a décidé de vous proposer une expédition complète, en reprenant les plus beaux tronçons figurants dans le film, mais aussi en nous embarquant dans la partie Nord, totalement sauvage. Evrard et Nomade vous proposent une expédition inédite avec une traversée intégrale à pied entre la partie Nord et la partie Sud, de quoi innover et découvrir des zones encore plus sauvages et inexplorées ! »<sup>142</sup>

L'imaginaire de l'expédition d'exploration des territoires « sauvages et inexplorés » est encore une fois mobilisé à fond, cette fois pour allécher le touriste en quête d'évasion sauvage. C'est ainsi que le voyageur propose à ce dernier de revivre les plus belles heures de l'exploration du globe, jusque, incidemment, dans le cortège de porteurs qui accompagne une partie de chaque expédition ; comme

---

140 E. Wendenbaum, *Makay : à la découverte du dernier Éden*, op. cit., p. 139.

141 P. Stine (réalisateur), *Makay, les aventuriers du monde perdu*, op. cit., 67mn49.

142 Nomade Aventure, « Makay Traversée Wendenbaum »,

(<https://www.nomade-aventure.com/voyage-aventure/madagascar/makay-traversee-wendenbaum/mdg80>, consulté le 18/07/2022).

le résume F. Del Taglia, qui a lui-même participé à un trek dans le Makay : « les rares fois où on a pu marcher avec [les porteurs], j’avais l’impression de faire partie d’une expédition du 19<sup>e</sup> siècle ; on se prend pour Livingstone cherchant les sources du Nil, donc c’est assez fascinant »<sup>143</sup>.

Cette véritable mise en scène du massif du Makay, par ce jeu de représentations dont nous avons analysé les racines historiques et les implications politiques et sociales tout au long de ce chapitre, est au cœur de ce que Maria Gravari-Barbas nomme la « mise en désir » du patrimoine<sup>144</sup>, dont l’« image » est le vecteur principal. Ce processus qui cherche susciter l’envie du spectateur de venir découvrir le lieu désiré est au centre de la mise en tourisme du patrimoine, tandis que, comme l’écrit M. Gravari-Barbas, « cette mise en désir par les images et leurs circulations contribue à construire chez les individus des imaginaires, c’est-à-dire des associations mentales avec les lieux représentés »<sup>145</sup>. De concert avec l’incitation économique que l’écotourisme est censé générer auprès des populations locales, cette mise en désir du patrimoine par les images est susceptible de générer en retour une certaine « performativité du patrimoine »<sup>146</sup>. Autrement dit, la patrimonialisation du massif du Makay au nom de la préservation d’un « éden » naturel et « vierge » finit par créer artificiellement un espace naturalisé et « virginisé ». Comme le résume très bien E. Wendenbaum lui-même, « puisque le touriste vient pour voir la beauté des forêts, pour voir la beauté des canyons et pour voir les animaux, c’est sûr que si [les habitants locaux] brûlent la forêt, ils s’aperç[evront] qu’ils auront moins de touristes »<sup>147</sup>. Le désir du touriste, à qui les productions audiovisuelles de Naturevolution ont fait miroiter un « éden » naturel, doit inciter le pasteur riverain du Makay, conscient du potentiel que constitue cette ressource touristique, à préserver le massif en l’état, à ne plus allumer de feu à ses abords, à ne plus y pénétrer avec ou sans ses zébus ; alors adviendra finalement le « monde perdu », créé de toute pièce, mais bel et bien « naturel » et « vierge ». Cette « performativité » de la mise en tourisme du Makay, qui, à défaut de se concrétiser sur le terrain, se retrouve au moins dans les attentes de Naturevolution et de son fondateur, est symptomatique du phénomène plus large que constitue le développement du tourisme dans la Grande île. Engagé, comme nous l’avons vu au chapitre précédent, dans un processus de construction d’une « image de marque » basée sur la naturalité de ses aires protégées, le gouvernement malgache espère ainsi accroître, dans son économie, la part d’un secteur attirant devises et capitaux étrangers.

143 Le Figaro, « “Terminal F” : le massif du Makay, joyau de Madagascar », *op. cit.*, 31mn.

144 Maria Gravari-Barbas, « Images et patrimoine. Fabrique visuelle de la patrimonialisation et mise en tourisme », dans Maria Gravari-Barbas (dir.), *Le patrimoine mondial. Mise en tourisme, mise en images*, Paris, L’Harmattan, 2020, p. 5.

145 *Ibid.*, p. 8.

146 Maria Gravari-Barbas et Linda Boukhris, « Images touristiques du vieux-Québec et performativité patrimoniale », dans *Ibid.*, p. 77-103.

147 Le Figaro, « “Terminal F” : le massif du Makay, joyau de Madagascar », *op. cit.*, 45mn40.

Le projet de protection du massif du Makay s'inscrit ainsi parfaitement dans le cadre contemporain de la gestion forestière à Madagascar. Mais sa valorisation comme patrimoine pose également la question de son appropriation par les différents acteurs du projet de conservation-développement de la région du massif<sup>148</sup>. À cet égard, les modalités utilisées par Naturevolution pour mener à bien sa mission semblent tout à fait significatives.

### ***Front écologique et éco-conquérants***<sup>149</sup>

En effet, en suivant la typologie établie par Sylvain Guyot<sup>150</sup>, il nous est possible de caractériser plus précisément l'appropriation, par Naturevolution, du massif du Makay qui apparaît à cet égard comme un véritable « front écologique ». Selon S. Guyot, le concept de « front écologique » (de l'anglais *eco-frontier*) est utilisé plus ou moins ouvertement par certains groupes d'acteurs, notamment les ONG de la conservation de la nature, pour légitimer une forme d'inscription ou d'appropriation spatiale. Il repose sur une vision européo-centrée de la nature et est le plus souvent appliqué à des aires géographiques dont la valeur écologique et/ou esthétique est considérée comme très forte par ces acteurs<sup>151</sup>. Selon l'auteur :

« Les fronts écologiques sont des fronts pionniers dotés de valeurs écologiques spécifiques générant des processus de conquête initiés par des *outsiders*, « les éco-conquérants ». La notion de valeur écologique peut alors être symbolisée ou représentée par un paysage grandiose ouvert sur un espace sauvage, vaste et inaccessible comme une haute chaîne de montagnes, une profonde forêt tropicale, un immense désert ou encore un océan. En outre, les fronts écologiques sont caractérisés par une biodiversité en péril et par des ressources naturelles aussi rares que chères : eau, minéraux, forêt, savoirs locaux etc. »<sup>152</sup>

Ainsi, si Naturevolution n'utilise jamais spécifiquement le terme lui-même, on peut considérer que sa vision du Makay, telle que nous l'avons analysé dans les deux premières parties de ce chapitre, est caractéristique de la représentation du « front écologique » : le massif est un « monde perdu » recelant une biodiversité exceptionnelle, mais menacée de disparition, qu'il est impératif de

---

148 Maria Gravari-Barbas et Fabrice Ripoll, « Introduction : De l'appropriation à la valorisation, et retour », *Norois*, 217 – 4, 2010, p. 9.

149 La confrontation du cas du Makay avec les concepts de front écologique et d'éco-conquérants m'a été suggérée par Xavier Amelot.

150 Sylvain Guyot, « Fronts écologiques et éco-conquérants : définitions et typologies. L'exemple des "ONG environnementales en quête de côte sauvage (Afrique du Sud)" », *Cybergeo : European Journal of Geography* [en ligne], Documents 471, mis en ligne le 05 Octobre 2009, (<https://journals.openedition.org/cybergeo/22651>, consulté le 09 Janvier 2021).

151 *Ibid.*, p. 2.

152 *Ibid.*, p. 6.

connaître et de préserver. Cette représentation permet ainsi à l'association de légitimer son action d'exploration et de protection du Makay.

Mais, selon S. Guyot, les « fronts écologiques » sont également caractérisés par le fait qu'ils « créent des situations complexes où différents types d'acteurs mobilisent de multiples registres de légitimités reliés à des utilisations variées des écosystèmes »<sup>153</sup>. Dans le Makay se rencontrent en effet divers acteurs, avec chacun leurs intérêts propres qui peuvent converger, diverger, voire s'opposer frontalement. Bien qu'un travail socio-économique et anthropologique de plus grande ampleur serait nécessaire pour plus de précision, on peut déjà énumérer *a priori* les acteurs suivants : l'ONG Naturevolution qui cherche à préserver le massif, à en répertorier la faune et la flore et à développer l'écotourisme, au bénéfice, selon elle, de la nature et des populations locales ; les différents acteurs du tourisme (y compris Naturevolution elle-même) pour l'activité desquels le Makay et ses écosystèmes constituent la ressource principale sur place ; les scientifiques, principalement dans le domaine de la biologie, pour qui le massif constitue un réservoir presque inépuisable de matériaux de recherche ; l'État malgache qui, potentiellement, voit dans la protection du Makay et le développement de l'écotourisme un moyen de rehausser son image internationale et de développer son économie ; on pourrait également citer l'industrie pétrolière, représentée par la compagnie Tullow Oil qui a mené, avec l'accord du gouvernement, des prospections dans le massif, avant, toutefois, de certifier qu'elle n'engagerait pas d'exploitation<sup>154</sup> ; enfin, les populations locales pour qui le massif constitue, au moins en partie, un territoire coutumier où l'on possède éventuellement quelques terres de pâturage et un caveau familial, ainsi qu'un réservoir de ressources complémentaires pour la subsistance quotidienne (y compris de ressources liées à l'industrie du tourisme)<sup>155</sup>. Cette diversité des intérêts, qui engendre une mise en concurrence des usages du massif, est propre à générer des situations conflictuelles entre les acteurs, et notamment avec les populations locales ; des situations conflictuelles encore exacerbées par le processus de « conquête » qu'induit la constitution d'un front écologique.

En effet, le pendant de la constitution d'un espace géographique en « front écologique » est son appropriation, effective ou symbolique, par ceux que S. Guyot appelle les « éco-conquérants ». Venus de l'extérieur, ces « éco-conquérants » investissent l'espace et tentent de le contrôler en fonction de leur propre intérêt : protection de la nature, extraction de ressources, mise en tourisme, etc. Dans le cas qui nous intéresse, la conquête du Makay s'est principalement effectuée en deux temps : tout d'abord, par l'« exploration » du massif et le recensement de sa biodiversité, soutenus

---

153 *Ibid.*, p. 2.

154 Naturevolution, « Rapport d'activité 2015 », *op. cit.*, p. 6.

155 S. Bihan, « Rapport ethnographique sur les populations de l'est Makay », *op. cit.*, p. 28, 40, 42.

par le récit d'un territoire inconnu de la science et jamais visité par l'homme ; ensuite, par la mise en parc du Makay, devenu une NAP, et par le développement de l'écotourisme, jugé comme l'un des meilleurs moyens pour protéger le massif car répondant au besoin économique des populations locales qui détruiraient la nature à cause de leur précarité. Cette conquête, plutôt symbolique dans un premier temps, a aujourd'hui pris des aspects très concrets qui reproduisent un certain nombre de schémas coloniaux vis-à-vis de l'usage et de la protection de la nature : la disqualification des populations locales, jugées « ignorantes », et de leurs pratiques, considérées comme inefficaces, destructrices, voire « irrationnelles » ; la mise en parc d'un territoire naturalisé, désocialisé et déshistoricisé ; et, corollaire des deux derniers points, l'exclusion des populations locales du territoire du massif. Cette exclusion, qui est d'abord principalement morale<sup>156</sup>, peut tendre à être de plus en plus physique. De plus, comme l'affirme S. Guyot, les « fronts écologiques » tendent à réactiver les « frontières sociales » et « raciales », opposant ainsi, dans un contexte post-colonial, les populations extérieures « blanches, aisées, urbaines » et les populations locales « non-blanches, pauvres, rurales »<sup>157</sup>. Dans le Makay, tandis que le touriste occidental qui a pu déboursier plusieurs milliers d'euros pour quelques jours de trek<sup>158</sup> peut pénétrer dans le massif (et y est même encouragé), l'agropasteur local, lui, n'y est pas le bienvenu, ou alors seulement en tant que guide ou porteur au service du premier.

Ce processus d'appropriation du territoire et d'exclusion des populations locales est ainsi l'aboutissement du récit forgé par E. Wendenbaum et son association sur le Makay, dont nous avons analysé les racines historiques ainsi que les implications politiques, économiques et sociales tout au long de ce chapitre. Ce récit, qui fait du massif un territoire « vierge » et « inexploré » (jusqu'à l'arrivée des « aventuriers »), coupé du monde des hommes, mais tout de même menacé par les populations locales et leurs pratiques agro-pastorales néfastes, légitime le projet d'exploration et de protection du Makay porté par Naturevolution. En effet, sur la base du mythe colonial de la forêt primaire de Madagascar détruite à 90 %, largement réinvesti par l'association, et d'un discours néomalthusien simpliste, dominant dans la Grande île depuis les années 1980, Naturevolution désigne les agriculteurs et pastoralistes locaux, englués dans la précarité et l'archaïsme de leurs pratiques ancestrales, comme les principaux destructeurs de la biodiversité du Makay. L'association fait ainsi du développement local, l'une des clés de la réussite de son projet de protection du massif,

---

156 Roderick Neumann « Moral and discursive geographies in the war for biodiversity in Africa », *Political Geography*, 23 – 7, Septembre 2004, p. 813-837.

157 S. Guyot, « Fronts écologiques et éco-conquérants... », *op. cit.*, p. 7.

158 Pour ne prendre que les prix pratiqués par Nomade Aventure, l'expédition se paye de 3500 à 5300 euros pour 18 à 23 jours, billets d'avions compris (Nomade Aventure, « Voyage Makay – Nomade Aventure », <https://www.nomade-aventure.com/voyage-aventure-mc/makay/3016>, consulté le 19/07/2022).

et tente de développer l'écotourisme comme moteur principal de ce développement. La mise en tourisme du Makay, qui se fait sur la base de l'image de « naturalité » construite par Naturevolution et brandie à destination des touristes comme véritable argument « marketing », consacre ainsi l'inégalité entre, d'une part, les acteurs de la conservation et du développement (ONG, agences de voyages, scientifiques, État malgache, etc.) qui peuvent investir (dans) le massif et, d'autre part, les populations locales qui en sont exclues à moins de se conformer aux conditions de bonne conduite définies par les premiers (c'est-à-dire devenir guide ou porteur).

Tandis que Naturevolution exporte son modèle de protection de la nature dans d'autres endroits du monde<sup>159</sup>, via son projet « Lost Worlds », reproduisant de ce fait le même schéma de constitution-appropriation de « fronts écologiques » basé sur le récit d'une nature vierge et sauvage à explorer et à protéger de l'« homme », le projet qu'elle a initié autour du Makay nous semble représentatif de la gouvernementalité contemporaine des forêts de Madagascar. À la croisée des intérêts scientifiques, économiques et politiques, les écosystèmes forestiers du massif constituent ainsi simultanément un réservoir de biodiversité à cartographier pour la science et la pharmacopée, une aire protégée devant permettre la protection de la nature et le développement encadré des populations locales riveraines, et une ressource touristique à développer dans le cadre d'une économie libéralisée, le tout sur la base d'une rationalité héritée de l'époque coloniale. Les forêts du Makay constituent ainsi, pour un certain nombre d'acteurs nationaux et internationaux, un territoire à délimiter et à gérer au mieux des intérêts de chacun, sauf, peut-être, des populations locales.

---

159 Notamment dans le massif du Matarombeo, en Indonésie, et dans le Scoresby Sund au Groenland.



## Conclusion

Ainsi, nous avons vu au cours de ce travail comment, à Madagascar, différentes instances de pouvoir, qu'elles soient coloniales, nationales ou internationales, ont tenté au cours du temps d'imposer leur autorité sur les forêts de l'île, au moyen de techniques et de procédures diverses. Si ces instances ont changé au cours du temps, leurs pratiques de pouvoir vis-à-vis des espaces forestiers sont restées essentiellement les mêmes. À chaque époque, elles ont cherché à définir et délimiter ces espaces, à s'appropriier et à exploiter leurs ressources, et à encadrer et discipliner leurs populations. Les justifications idéologiques de ces instances ont, quant à elles, évolué, de même que leurs représentations de la forêt, bien que des permanences remarquables soient à noter, comme celle du mythe de la forêt primaire disparue, qui structure encore aujourd'hui la plupart des politiques environnementales.

Ainsi, à l'époque coloniale, l'administration française engage, à partir de la fin des années 1920, un processus de réorganisation du régime forestier colonial, débouchant en 1930 sur la promulgation d'un nouveau décret. Pour faire face à la déforestation qu'il perçoit comme grandissante, le service forestier de Madagascar plaide pour une organisation plus efficace de l'exploitation des forêts de l'île, qui passe par une extension et une meilleure gestion du « domaine forestier colonial ». Cela se traduit sur le terrain par une mise en réserve d'une partie des espaces forestiers, par l'« enrichissement » des massifs ainsi réservés et par le reboisement de nouveaux périmètres préalablement délimités. Cette appropriation des forêts malgaches au sein du domaine forestier colonial s'accompagne de multiples procédures de l'administration destinées à diriger la conduite des populations rurales qui parcourent traditionnellement ces espaces : une sévère répression de la pratique coutumière du *tavy* (agriculture sur brûlis) et des feux de brousse ; une non moins sévère restriction des usages locaux de la forêt ; et, surtout, de multiples tentatives de modification des pratiques traditionnelles de culture, destinées à sédentariser les populations rurales et à intensifier leur production (création de périmètres de culture permanente, déplacement de village, etc.).

Cette appropriation économique des forêts de la Grande île est justifiée par un discours partagé à la fois par les administrateurs du service forestier et par les scientifiques du Muséum national de Paris, stigmatisant les pratiques jugées archaïques des populations rurales et attribuant à ces dernières la responsabilité de la destruction de la grande forêt primaire qui aurait autrefois recouvert l'île. Ce mythe naturaliste a également permis de légitimer la création, en 1927, des dix premières réserves naturelles de Madagascar. Voulues par les scientifiques français présents dans la

Grande île, ces réserves sont destinées à préserver ce que ces derniers perçoivent comme les derniers témoins d'une faune et d'une flore au bord de la destruction totale. Dans des modalités similaires à celles utilisées par le service des forêts, ces réserves permettent ainsi de délimiter un certain nombre d'espaces forestiers et de les soustraire à tous droits d'usage, en particulier à ceux des populations riveraines, dont la plupart des pratiques sont par ailleurs criminalisées par différents codes de chasse et de pêche. Les réserves naturelles de Madagascar serviront ainsi de référence pour la conférence de Londres pour la conservation de la faune et de la flore africaine (1933) qui en fera un modèle de la conservation coloniale de la nature.

La prise d'indépendance de l'île en 1960 ne change pas fondamentalement le rapport étatique à la forêt. Le domaine forestier « colonial » devient « national » et les modalités de son appropriation restent essentiellement les mêmes. Il s'agit toujours, pour le nouvel État malgache, de constituer, de gérer, de protéger, d'inventorier et d'étendre le domaine forestier en délimitant de nouveaux espaces et d'en exploiter efficacement les ressources. Cependant, ce processus d'appropriation-exploitation des espaces forestiers de l'île se fait désormais au nom du développement national. Le gouvernement malgache place ainsi l'arbre et la forêt au centre de son projet de développement en faisant notamment du reboisement un « devoir national » pour tous les hommes adultes du pays et en organisant des « Grandes opérations » destinées à lancer l'industrie forestière. Il se donne également pour mission d'éduquer « la masse » paysanne, en utilisant tous les moyens à sa disposition pour lui faire prendre conscience des conséquences délétères de l'utilisation du feu et de la nécessité de moderniser ses pratiques agricoles. Grâce à ces mesures, l'État espère pouvoir réaliser le développement du pays, en même temps que d'encadrer la population, de diriger son activité et de l'intégrer à la nouvelle communauté nationale.

En parallèle, le gouvernement malgache donne tous les gages possibles à la communauté internationale de sa bonne volonté en matière de conservation de la nature : il maintient les réserves naturelles coloniales, crée deux nouveaux parcs nationaux, adhère à l'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN) et participe à tous les sommets internationaux en la matière. Il reconduit ainsi le projet colonial de préservation de la nature sur la base du mythe de la forêt primaire mais entend également faire reconnaître son droit au développement et à la coopération internationale en faveur de la protection de ce qu'il nomme un « patrimoine mondial ».

Après sa période socialiste, le gouvernement malgache entame, à partir des années 1980, une réouverture économique et politique en acceptant de se soumettre aux ajustements structurels demandés par le Fonds monétaire international (FMI). Cette période marque le retour des grands bailleurs de fonds de la conservation de la nature comme le World Wide Fund for Nature (WWF) ou

Conservation International (CI), mais également l'arrivée de nouveaux venus comme la Banque mondiale qui commence elle aussi à se saisir de la problématique environnementale. Ensemble, ils font basculer la Grande île dans l'ère du développement durable, nouveau grand cadre structurant les politiques de développement économique et de protection de l'environnement à travers le monde. Le lancement du Plan national d'action environnementale (PAE) en 1990 consacre l'intégration définitive du souci de la conservation de la nature et des ressources naturelles à l'impératif du développement national, avec un souci accru, dans un premier temps du moins, de faire participer les communautés locales. Désormais, même la protection de la nature au moyen de la création d'aires protégées doit répondre à des objectifs de développement local et d'intégration des populations riveraines au processus de conservation de leur espace de vie.

Le PAE et l'action des bailleurs de fonds internationaux font ainsi entrer les forêts de l'île dans la gouvernamentalité néolibérale, qui se caractérise notamment par un certain retrait du rôle de l'État au profit d'une présence accrue d'organismes non-étatiques et privés dans le processus de territorialisation et de contrôle des espaces forestiers. Cette nouvelle forme de gouvernamentalité s'incarne de manière explicite dans l'Association nationale pour la gestion des aires protégées (ANGAP), bientôt renommée Madagascar National Parks (MNP), qui a pour rôle principal de privatiser la gestion opérationnelle des parcs et réserves et de libéraliser le réseau d'aires protégées afin de l'intégrer au développement économique national, *via* notamment le développement de l'industrie du tourisme. Les forêts de la Grande île sont désormais investies par les opérateurs touristiques et servent de produit « marketing », estampillé « vierge » et « sauvage », à destination du public occidental, tandis que les populations locales sont intégrées tant bien que mal à ce processus de valorisation du « capital naturel » de l'île. Le projet de protection et de développement écotouristique autour du massif du Makay nous en offre une illustration brillante.

Au final, notre travail nous aura permis de dégager quelques grandes permanences historiques à propos des forêts de Madagascar, au-delà des fluctuations politiques et économiques à moyen-terme. À partir de l'époque coloniale au moins (même si le processus a pu débuter avant, comme nous l'avons déjà évoqué), les espaces forestiers de la Grande île font l'objet d'un processus d'appropriation de plus ou moins grande envergure qui vise à la fois à contrôler le territoire, son exploitation et son aménagement, et à encadrer les communautés locales, à les sédentariser, les éduquer, à intensifier leurs activités agricoles et à y introduire la propriété privée du sol. Ce processus, qui se fait aussi bien au nom de la conservation de la nature que du développement économique, est soutenu, tout au long de la période que nous avons étudiée, par le même discours stigmatisant les populations rurales et leur pratique du feu, qui les accuse d'avoir détruit la mythique

forêt primaire. Un discours qui est devenu, au fil du temps, une véritable *received wisdom* comme le montre le cas du massif du Makay. Cependant, l'histoire que nous venons d'écrire témoigne non pas de la progressive fusion de deux courants parallèles, d'égales importances, mais distincts, celui de la conservation et celui du développement, mais plutôt de la progressive prise en compte du premier par le second, jusqu'à leur apparente conciliation dans le concept du développement durable, si rapidement adopté par un pays qui semble, depuis son indépendance, avoir toujours voulu se présenter en « bon élève » sur la scène internationale, depuis l'adhésion à l'UICN jusqu'à la vision Durban, en passant par la mise en œuvre de l'ajustement structurel du FMI. Enfin, certaines des modalités de ce processus d'appropriation constituent également une permanence remarquable, comme en témoigne le modèle de la réserve naturelle intégrale, dont la définition, à Madagascar, n'a pas changé depuis la conférence de Londres de 1933. Ainsi, loin de « [sonner] le glas d'un préservationnisme colonial sanctuarisateur et autoritaire »<sup>1</sup>, la décolonisation n'en a fait que prolonger le projet et renouveler la forme. C'est bien le gouvernement indépendant qui décide, en 1966, de donner à ses réserves le statut de réserves naturelles « intégrales » en reprenant la définition de la convention de Londres, et c'est cette même définition qui survit encore aujourd'hui dans le Code des aires protégées et qui s'incarne dans les « noyaux durs » de chaque parc et réserve.

Si par ce travail nous avons voulu caractériser le projet étatique (puis para-étatique) d'appropriation et de gouvernance des espaces forestiers de Madagascar, d'autres sources sont nécessaires pour évaluer le véritable impact, sur le terrain, des différentes politiques menées par les instances de pouvoir qui se sont succédé à Madagascar. En effet, en l'absence d'informations complémentaires, il est difficile de se rendre compte du degré de réalisation de projets qui, faute de moyens, se sont bien souvent révélés, de la période coloniale jusqu'à nos jours, difficilement applicables. Bien que nous ayons participé à éclairer la période des années 1960, souvent éludée dans les travaux relatifs à l'environnement à Madagascar, de plus amples recherches sont nécessaires pour continuer d'éclaircir les angles morts de l'histoire environnementale malgache, comme la fin des années 1970 que nous n'avons pas traitée en détail ici. Enfin, en ce qui concerne notre étude de cas du Makay, nous avons dû nous en tenir à l'analyse du récit et du projet de conservation-développement portés par l'association Naturevolution, d'après des documents qu'elle a elle-même produits. Cependant, une enquête qualitative serait nécessaire pour, notamment, évaluer l'impact du discours et de l'action de l'association sur le terrain et comprendre comment les

---

1 Yannick Mahrane, Frédéric Thomas et Christophe Bonneuil, « Mettre en valeur, préserver ou conserver ? Genèse et déclin du préservationnisme dans l'Empire colonial français (1870-1960) », dans Charles-François Mathis et Jean-François Mouhot (dir.), *Une protection de l'environnement à la française? (XIXe-XXe siècles)*, Seyssel, Champ Vallon, 2013, p. 79.

communautés locales réagissent, acceptent, s'approprient ou résistent à la mise en protection et en tourisme de leur milieu de vie.

Quoi qu'il en soit, nous espérons avoir pu apporter un regard nouveau sur les processus politiques, économiques et sociaux de longue durée liés aux forêts de Madagascar, et avoir participé à historiciser une question dont la brûlante actualité, dans la Grande île, se fait ressentir tous les jours un peu plus.



## Bibliographie

### Références générales :

- Bancel, Nicolas, « Que faire des postcolonial studies ? Vertus et déraisons de l'accueil critique des postcolonial studies en France », *Vingtième Siècle. Revue d'histoire*, vol. 115, no. 3, 2012, p. 129-147.
- Boyer, Alain-Michel, (dir.), *Mondes perdus*, Bordeaux, Presses universitaires de Bordeaux, 1991.
- Chivallon, Christine, « La quête pathétique des postcolonial studies ou la révolution manquée », *Mouvements*, vol. 51, no. 3, 2007, p. 32-39.
- Dardot, Pierre, Laval, Christian, *La nouvelle raison du monde. Essai sur la société néolibérale*, Paris, La Découverte, 2010.
- Foucault, Michel, *L'ordre du discours*, Paris, Gallimard, 1971.
- Foucault, Michel, *Dits et écrits II, 1976-1988*, Paris, Quarto Gallimard, 2001.
- Lascombes, Pierre, « La Gouvernamentalité : de la critique de l'État aux technologies du pouvoir », *Le Portique* [en ligne], 13-14, 2004, (<https://journals.openedition.org/leportique/625>).
- Lim, Pierre-Mong, « Le panda *hypocrite* : sinité, studios d'animation et discours orientaliste postmoderne », *Transtext(e)s Transcultures* [en ligne], 6 – 2011, (<https://journals.openedition.org/transtexts/408>).
- Noiriel, Gérard, *Introduction à la socio-histoire*, Paris, La Découverte, 2008.
- Saïd, Edward, *L'orientalisme. L'Orient créé par l'Occident*, Paris, Seuil, 2005 [1978].
- Thompson, Edward, *Les usages de la coutume. Traditions et résistances populaires en Angleterre, XVIIe-XIXe siècle*, Paris, Seuil/Gallimard, 2015.
- Toussaint, Éric, *Banque mondiale. Une histoire critique*, Paris, Syllepse, 2021.

### Histoire générale et environnementale de l'Afrique et de la colonisation :

- Adams, Jonathan, McShane, Thomas, *The Myth of Wild Africa. Conservation without Illusions*, Berkeley, University of California Press, 1996.
- Adams, William, Hulme, David, « Conservation and Communities : Changing Narratives, Policies and Practice in African Conservation », dans IDPN, *Community Conservation Research in Africa*, University of Manchester, 1998, p. 1-31.
- Adams, William, Mulligan, Martin, (dir.), *Decolonizing Nature. Strategies for Conservation in a Post-colonial Era*, London, Earthscan, 2003.
- Amselle, Jean-Loup, *L'Occident décroché. Enquête sur les postcolonialismes*, Pluriel, 2011.
- Anderson, David, Grove, Richard, (dir.), *Conservation in Africa. People, policies and practice*, Cambridge, Cambridge University Press, 1987.
- Beinart, William, « The renaturing of african animals : film and literature in the 1950's and 1960's », *Kronos*, No. 27, November 2001, p. 201-226.
- Beinart, William, McKeown, Katie, « Wildlife Media and Representations of Africa, 1950s to the 1970s », *Environmental History*, vol. 14, no. 3, Juillet 2009, p.429-452.
- Beinart, William, Pooley, Simon, Middleton, Karen, *Wild Things*, Cambridge, The White Horse Press, 2013.

- Blanc, Guillaume, *Une histoire environnementale de la nation. Regards croisés sur les parcs nationaux du Canada, d'Éthiopie et de France*, Paris, Publications de la Sorbonne, 2015.
- Blanc, Guillaume, « L'histoire environnementale : nouveaux problèmes, nouveaux objets et nouvelles histoires », dans Guillaume Blanc, Élise Demeulenaere, Wolf Feuerhahn, (dir.), *Humanités environnementales. Enquêtes et contre-enquêtes*, Paris, Editions de la Sorbonne, 2017, p. 75-96.
- Blanc, Guillaume, « L'expert, le dirigeant et l'habitant. La fabrique globale de la nature éthiopienne (1965-1970) », *Genèses*, vol. 115, no. 2, 2019, p. 53-74.
- Blanc, Guillaume, *L'invention du colonialisme vert. Pour en finir avec le mythe de l'Éden africain*, Paris, Flammarion, 2020.
- Blanchard, Pascal, Bancel, Nicolas, (dir.), *Culture post-coloniale 1961-2006*, Autrement, 2006.
- Chastenet, Monique, (dir.), *Plantes et paysages d'Afrique. Une histoire à explorer*, Paris, Karthala-CRA, 1998.
- Cooper, Frederick, *L'Afrique depuis 1940*, Paris, Payot et Rivages, 2018 [2002].
- Escobar, Arturo, « Construction Nature : Elements for a Post-structuralist Political Ecology », *Futures*, vol. 28, no. 4, 1996, p. 325-343.
- Gißibl, Bernhard, « German Colonialism and the Beginings of International Wildlife Preservation in Africa », *Bulletin of the German Historical Institute*, supplement 3, 2006, p. 121-143.
- Guyot, Sylvain, « Fronts écologiques et éco-conquérants : définitions et typologies. L'exemple des "ONG environnementales en quête de côte sauvage (Afrique du Sud)" », *Cybergeo : European Journal of Geography* [en ligne], Environnement, Nature, Paysage, Documents 471, mis en ligne le 05 Octobre 2009, [consulté le 09 Janvier 2021].
- Hugon, Anne, *L'Afrique des explorateurs, t. 1. Vers les sources du Nil*, Paris, Gallimard, 1991.
- Hugon, Anne, *L'Afrique des explorateurs, t. 2. Vers Tombouctou*, Paris, Gallimard, 1994.
- Hulme, David, Marshall, Murphree, « Communities, Wildlife and the "New Conservation" in Africa », *Journal of International Development*, 11, 1999, p. 277-285.
- Juhé-Beaulaton, Dominique, Roussel, Bernard, « Tropiques d'abondance ou tropiques menacées: regards européens sur la flore et la végétation de l'Afrique tropicale humide (XVIIe-XXe siècles) », *Journal d'Agriculture Tropicale et de Botanique Appliquée*, vol. 36, no. 2, p. 25-38.
- Leach, Melissa, Robin, Mearns, (dir.), *The Lie of the Land. Challenging received wisdom about African environments*, Londres, The International African Institute, 1996.
- Neumann, Roderick, *Imposing Wilderness*, Berkeley - Los Angeles, University of California Press, 1998.
- Neumann, Roderick, « Moral and discursive geographies in the war for biodiversity in Africa », *Political Geography*, vol.23, no.7, Septembre 2004, p. 813-837.
- Neumann, Roderick, « Churchill and Roosevelt in Africa : Performing and Writing Landscapes of Race, Empire, and Nation », *Annals of the Association of American Geographers*, vol. 103, no. 6, Novembre 2013, p. 1371-1388.
- Pouchepadass, Jacques, « Colonisations et environnements », *Revue française d'histoire d'outre-mer*, vol. 80, no. 298, 1993, p. 5-22.

- Pouillard, Violette, « Le jardin zoologique et le rapport à la faune sauvage : gestion des « collections zoologiques » au zoo d'Anvers (1843 – vers 2000) », *Revue belge de Philologie et d'Histoire*, tome 89, fasc. 3-4, 2011. p. 1193-1231.
- Pouillard, Violette, « Conservation et captures animales au Congo belge (1908-1960). Vers une histoire de la matérialité des politiques de gestion de la faune », *Revue historique*, vol. 679, no. 3, 2016, p. 577-604.
- Pouillard, Violette, « Le "braconnage" des autres, les prises des uns. Naissance du conservatisme international en Afrique (v. 1900-v. 1950) », *Revue semestrielle de droit animalier*, vol. 2, 2017, p. 257-274.
- Pouillard, Violette, *Histoire des zoos par les animaux. Impérialisme, contrôle, conservation*, Ceyzérieu, Champvallon, 2019.
- Pratt, Mary Louise, *Imperial eyes. Studies in Travel Writing and Transculturation*, Londres, Routledge, 2000.
- Ross, Corey, *Ecology and Power in the Age of Empire. Europe and the Transformation of the Tropical World*, Oxford, Oxford University Press, 2017.

### **Histoire générale et environnementale de Madagascar :**

- Amelot, Xavier, Moreau, Sophie, Carrière, Stéphanie, « Des justiciers de la biodiversité aux injustices spatiales. L'exemple de l'extension du réseau d'aires protégées à Madagascar », dans Blanchon, David, Gardin, Jean, Moreau, Sophie, (dir), *Justice et injustices environnementales*, Nanterre, Presses universitaires de Paris Ouest, 2011, p. 193-214.
- Amelot, Xavier, « Cartographie participative pour le développement local et la gestion de l'environnement à Madagascar : *empowerment*, impérialisme numérique ou illusion participative ? », *L'information géographique*, vol. 77, no. 4, 2013, p. 47-67.
- Amelot, Xavier, « Dire la nature à Madagascar », dans Yvan Combeau, Thierry Gaillat, Yvon Rolland, *Dire l'océan Indien*, Saint-Denis de La Réunion, EPICA, 2017, p.32-53.
- Andrianamahefazafy, Fano, Meral, Philippe, « La mise en œuvre des plans nationaux d'action environnementale : un renouveau des pratiques des bailleurs de fonds ? », *Mondes en développement*, vol.27, no.3, 2004, p. 29-44.
- Bergeret, Anne, « Discours et politiques forestières coloniales en Afrique et à Madagascar », *Revue française d'histoire d'outre-mer*, vol. 80, no. 298, 1993, p. 23-47.
- Bihan, Sébastien, « Rapport ethnographique sur les populations de l'Est Makay », Naturevolution-Madagascar et IRD-DIAL, rapport de stage, Tuléar et Paris, 2018.
- Corson, Catherine, « From Rhetoric to Practice : How High-Profile Politics Impeded Community Consultation in Madagascar's New Protected Areas », *Society and Natural Resources : An International Journal*, vol. 25, no. 4, 2012, p. 336-351.
- Corson, Catherine, « Territorialization, enclosure and neoliberalism : non-state influence in struggles over Madagascar's forests », *The Journal of Peasant Studies*, vol. 38, no. 4, Octobre 2011, p. 703-726.
- Debaz, Josquin, « Développement de l'espèce et conservation des races : Abel Gruvel (1870-1941) et la protection de la Nature dans les colonies françaises », *Cahiers François Viète*, Série II, no. 4, 2011, p.67-87.

- Forgeau, Bernard, *Maka aina be – le grand repos – Makay-Madagascar. Émerveillement, contemplation et persévérance. Témoignages et interrogations sur la nécessité de créer l'aire protégée du Makay*, Paris, Éditions annickjubien, 2020.
- Ghimire, Krishna, « Parks and People : Livelihood Issues in National Parks Management in Thailand and Madagascar », *Development and Change*, vol. 25, no. 1, Janvier 1994, p. 195-229.
- Jarosz, Lucy, « Defining and Explaining Tropical Deforestation : Shifting Cultivation and Population Growth in Colonial Madagascar (1896-1940) », *Economic Geography*, vol. 69, no. 4, 1993, p. 366-379.
- Klein, Jorgen, « Deforestation in the Madagascar Highlands. Established 'truth' and scientific uncertainty », *GeoJournal*, vol.56, no.3, 2002, p. 191-199.
- Kull, Christian, « Deforestation, Erosion, and Fire : Degradation Myths in the Environmental History of Madagascar », *Environment and History*, vol. 6, no. 4, 2000, p. 423-450.
- Kull, Christian, *Isle of Fire. The Political Ecology of Landscape Burning in Madagascar*, Chicago, University of Chicago Press, 2004.
- MacConnell, William, « Madagascar : Emerald isle or paradise lost ? », *Environment*, vol. 44, Octobre 2002, p. 10-22.
- Mahrane, Yannick, Thomas, Frédéric, Bonneuil, Christophe, « Mettre en valeur, préserver ou conserver ? Genèse et déclin du préservationnisme dans l'Empire colonial français (1870-1960) », dans Mathis, Charles-François, Mouhot, Jean-François, (dir.), *Une protection de l'environnement à la française? (XIXe-XXe siècles)*, Seyssel, Champ Vallon, 2013, p. 69.
- Raharinirina, Vahinala, Douguet, Jean-Marc, Martinez-Alier, Jean, « Néocolonialisme vert, conflits de redistribution écologique et crises malgaches », dans Razafindrakoto, Mireille, Roubaud, François, Wachsberger, Jean-Michel, *Madagascar, d'une crise à l'autre : ruptures et continuité*, Paris, Karthala, 2018, p. 113-127.
- Rakoto Ramiarantsoa, Hervé, Blanc-Pamard, Chantal, Pinton, Florence, (dir.), *Géopolitique et environnement. Les leçons de l'expérience malgache*, Marseilles, IRD Éditions, 2012.
- Rakoto Ramiarantsoa, Hervé, Mellac, Marie, André-Lamat, Véronique, Amelot, Xavier, « Les discours sur la nature à Madagascar dans le sillage du *teny baiko* », *Autrepart*, vol. 73, no. 1, 2015, p. 73-88.
- Razafindrakoto, Mireille, Roubaud, François, Wachsberger, Jean-Michel, *L'énigme et le paradoxe. Économie politique de Madagascar*, Paris, IRD Éditions, 2017.
- Roubaud, François, Razafindrakoto, Mireille, Carrière, Stéphanie, Culas, Christian, Pannier, Emmanuel, « Mise en place d'un dispositif de connaissance, suivi et évaluation socio-économique et environnemental de la Nouvelle Aire Protégée (NAP) du Makay, Madagascar », Document de Travail, UMR 225 IRD Paris-Dauphine, 2018.
- Sarrasin, Bruno, « Le plan d'action environnemental malgache. De la genèse aux problèmes de mise en œuvre : une analyse sociopolitique de l'environnement », *Revue Tiers Monde*, vol. 2, no. 190, 2007, p. 435-454.
- Sarrasin, Bruno, « Géopolitique du tourisme à Madagascar : de la protection de l'environnement au développement de l'économie », *Hérodote*, vol. 4, no. 127, 2007, p. 124-150.
- Sarrasin, Bruno, *Environnement et développement à Madagascar. Du plan d'action environnemental à la mise en valeur touristique des ressources naturelles*, Paris, Karthala, 2013.
- Scales, Ivan, « Lost in translation : conflicting views of deforestation, land and identity in western Madagascar », *The Geographical Journal*, vol. 178, no. 1, Mars 2012, p. 67-79.

- Scales, Ivan, (dir.), *Conservation and environmental management in Madagascar*, London, Earthscan, 2014.
- Scales, Ivan, « Tropical Forests, Politics and Power : From Colonial Concessions to Carbon Credits », *Brown Journal of Worlde Affairs*, vol. 23, no. 2, 2017, p. 191-206.
- Selmi, Adel, « L'émergence de l'idée de parc national en France. De la protection des paysages à l'expérimentation coloniale », dans Raphaël Larrère, (dir.), *Histoire des parcs nationaux. Comment prendre soin de la nature ?*, Versailles, Éditions Quœ, 2009, p. 43-58.
- Vérin, Pierre, *Madagascar*, Paris, Karthala, 2000.

### **Histoire environnementale-globale :**

- Acot, Pascal, Drouin, Jean-Marc, « L'introduction en France des idées de l'écologie scientifique américaine dans l'entre-deux-guerres », *Revue d'histoire des sciences*, vol. 50, no. 4, p. 461-480.
- Bergandi, Donato, Blandin, Patrick, « De la protection de la nature au développement durable : Genèse d'un oxymore éthique et politique », *Revue d'histoire des sciences*, vol. 65, no. 1, 2012, p. 103-142.
- Bonneuil, Christophe, *Des savants pour l'Empire. La structuration des recherches scientifiques coloniales au temps de la « mise en valeur des colonies françaises », 1917-1945*, Paris, ORSTOM Éditions, 1991.
- Buttel, Frederick, Hawkins, Ann, Power, Alison, « From limits to growth to global change. Constraints and contradictions in the evolution of environmental science and ideology », *Global Environmental Change*, décembre 1990, p. 57-66.
- Corson, Catherine, MacDonald, Kenneth Iain, « Enclosing the global commons : the convention on biological diversity and green grabbing », *The journal of Peasant Studies*, vol. 39, no. 2, Avril 2012, p. 263-283.
- Cronon, William, « Le problème de la wilderness, ou le retour vers une mauvaise nature », *Écologie & politique*, vol. 1, no. 38, 2009 [1995], p. 173-199.
- De Bont, Raf, Schleper, Simone, Schouwenburg, Hans, « Conservation Conferences and Expert Networks in the short Twentieth Century », *Environment and History*, vol. 23, no. 4, 2017, p. 569-599.
- Igoe, Jim, Brockington, Dan, « Neoliberal Conservation : A Brief Introduction », *Conservation and Society*, vol. 5, no. 4, 2007, p. 432-449.
- Macekura, Stephen, *Of Limits and Growth. The Rise of Global Sustainable Development in the Twentieth Century*, Cambridge, Cambridge University Press, 2015.
- Mahrane, Yannick, Fenzi, Marianna, Pessis, Céline, Bonneuil, Christophe, « De la nature à la biosphère. L'invention politique de l'environnement global, 1945-1972 », *Vingtième Siècle. Revue d'histoire*, vol. 113, no. 1, 2012, p. 127-141.
- Mathis, Charles-François, « L'histoire environnementale est-elle une histoire mondiale ? » dans Jean-François Sirinelli, (dir.), *Les historiens français en mouvement*, Paris, Presses Universitaires de France, 2015, p.55-67.
- Micoud, André, « La biodiversité est-elle encore naturelle ? », *Écologie & politique*, vol. 30, no. 1, 2005, p. 17-25.
- Wright, John K., « Terrae Incognitae : The Place of Imagination in Geography », *Annals of the Association of American Geographers*, vol. 37, no. 1, Mar. 1947, p. 1-15.

### **Histoire globale :**

- Cooper, Frederick, « Le concept de mondialisation sert-il à quelque chose ? Un point de vue d'historien », *Critique internationale*, vol. 1, no. 10, 2001, p. 101-124.
- Douki, Caroline, Minard, Philippe, « Histoire globale, histoires connectées : un changement d'échelle historiographique ? Introduction », *Revue d'histoire moderne et contemporaine*, vol. 54-4 bis, no.5, 2007, p. 7-21.
- Maurel, Chloe, « La *World/Global History*. Questions et débats », *Vingtième Siècle. Revue d'Histoire*, vol. 104, no. 4, 2009, p. 153-166.
- Maurel, Chloe, *Manuel d'histoire globale*, Paris, Armand Colin, 2014.
- Minard, Philippe, « Globale, connectée ou transnationale : les échelles de l'histoire », *Esprit*, vol. décembre, no. 12, 2013, p. 20-32.

### **Nation :**

- Anderson, Benedict, *L'imaginaire national. Réflexions sur l'origine et l'essor du nationalisme*, Paris, La Découverte, 2002 [1996].
- Bédarida, François, « Phénomène nationale et état-nation, d'hier à aujourd'hui », *Vingtième Siècle. Revue d'histoire*, vol. 50, no. 2, 1996, p. 4-12.
- Chivallon, Christine, « Retour sur la « communauté imaginée » d'Anderson. Essai de clarification théorique d'une notion restée floue », *Raisons politiques*, vol. 27, no. 3, 2007, p. 131-172.
- Gellner, Ernest, *Nations et nationalisme*, Paris, Payot, 1989 [1983].
- Hobsbawm, Éric, *Nations et nationalisme depuis 1780*, Paris, Gallimard, 1992 [1990].
- Renan, Ernest, « Qu'est-ce qu'une Nation ? », dans Ernest Renan, *Qu'est-ce qu'une Nation ? Et autres écrits politiques. Présenté par Raoul Girardet*, Paris, Imprimerie nationale, 1996, p. 221-246.
- Thiesse, Anne-Marie, *La création des identités nationales. Europe XVIIIe-XIXe siècle*, Paris, Seuil, 1999.

### **Patrimoine :**

- Babelon, Jean-Pierre, Chastel, André, *La notion de Patrimoine*, Paris, Liana Levi, 1994.
- Berdoulay, Vincent, Soubeyran, Olivier, « Sens et rôle du patrimoine naturel à l'heure de l'aménagement durable et du changement climatique », *L'Espace géographique*, vol. 42, no. 4, 2013, p. 370-380.
- Cormier-Salem, Marie-Christine, Juhé-Beaulaton, Dominique, Boutrais, Jean, Roussel, Bernard, (dir.), *Patrimonialiser la nature tropicale. Dynamiques locales, enjeux internationaux*, Paris, IRD Éditions, 2002.
- Cormier-Salem, Marie-Christine, Juhé-Beaulaton, Dominique, Boutrais, Jean, Roussel, Bernard, (dir.), *Patrimoines naturels au Sud. Territoires, identités et stratégies locales*, Paris, IRD Éditions, 2005.
- Davallon, Jean, « Le patrimoine : « une filiation inversée » ? », *Espaces Temps*, 74-75, 2000, p. 6-16.
- Davallon, Jean, *Le don du patrimoine. Une approche communicationnelle de la patrimonialisation*, Paris, Lavoisier, 2006.

- Gœtschel, Pascale, Lemire, Vincent, Potin, Yann, « Historiens et patrimoine au 20<sup>e</sup> siècle. Le rendez-vous manqué ? », *Vingtième Siècle. Revue d'histoire*, vol. 137, no. 1, 2018, p. 2-20.
- Gravari-Barbas, Maria, Ripoll, Fabrice, « Introduction : De l'appropriation à la valorisation, et retour », *Norois*, vol. 217, no. 4, 2010, p. 7-12.
- Gravari-Barbas, Maria, (dir.), *Le patrimoine mondial. Mise en tourisme, mise en images*, Paris, L'Harmattan, 2020.
- Guillaud, Dominique, Juhé-Beaulaton, Dominique, Cormier-Salem, Marie-Christine, Girault, Yves, *Ambivalences patrimoniales au sud. Mises en scène et jeux d'acteurs*, Paris, Karthala, 2016.
- Heinich, Nathalie, *La fabrique du patrimoine. « De la cathédrale à la petite cuillère »*, Paris, La Maison des sciences de l'homme, 2009.
- Rioux, Jean-Pierre, « Le patrimoine, hier pour demain », *Inflexions*, vol. 40, no. 1, 2019, p. 17-26.

### **Territoire :**

- Di Méo, Guy, « Patrimoine et territoire, une parenté conceptuelle », *Espaces et Sociétés*, vol. 78, no. 4, 1994, p. 15-34.
- Di Méo, Guy, « De l'espace aux territoires : éléments pour une archéologie des concepts fondamentaux de la géographie », *L'Information Géographique*, vol. 62, no. 3, 1998, p. 99-110.
- Di Méo, Guy, « L'identité : une médiation essentielle du rapport espace/société », *Géocarrefour*, vol. 77, no. 2, 2002, p. 175-184.
- Guérin-Pace, France, Guermond, Yves, « Identité et rapport au territoire », *L'Espace géographique*, vol. 35, no. 4, 2006, p. 289-290.
- Guermond, Yves, « L'identité territoriale : l'ambiguïté d'un concept géographique », *L'Espace géographique*, vol. 35, no. 4, 2006, p. 291-297.
- Moine, Alexandre, « Le territoire comme un système complexe : un concept opératoire pour l'aménagement et la géographie », *L'Espace géographique*, vol. 35, no. 2, p. 115-132.



## Sources

### Archives du Muséum national d'histoire naturelle de Paris

Pour la période coloniale, nous avons utilisé les archives disponibles au Muséum national de Paris, réparties en plusieurs fonds. Le fond des archives du Laboratoire des Pêches Coloniales, sous-section « Protection de la faune et de la flore coloniales », contient notamment le classeur ARCH PC 23 numéro 17, intitulé « Madagascar et Dépendances », ainsi que le classeur ARCH PC 36 numéro 5, dans lesquels il est possible de trouver des documents de diverses natures relatifs à l'institution des premières réserves naturelles de l'île. Dans les archives personnelles de Raymond Decary, scientifique et administrateur colonial à Madagascar, se trouve un certain nombre de dossiers documentaires qu'il a compilés, et notamment le dossier Ms 3065, intitulé « Forêt », et le dossier Ms 3066, intitulé « Réserves naturelles ». Chacun de ces dossiers sont eux-mêmes divisés en plusieurs sous-sections que nous détaillons plus bas. Enfin, le cahier MS 3206 (2546-2661) rassemble la correspondance qu'a entretenue R. Decary avec son collègue Henri Humbert, lui-même scientifique au Muséum.

#### ARCH PC 23 (17) :

- « Arrêté du 24 novembre 1931 réglant l'application du décret du 19 mai 1931 sur l'exercice de la chasse dans la colonie de Madagascar et Dépendances », Journal officiel de Madagascar et dépendances (JOM) du 28 novembre 1931.
- « Arrêté du 16 juin 1932 organisant la conservation des réserves naturelles créées par le décret du 31 décembre 1927 », JOM du 25 juin 1932.
- « Circulaire du 18 février 1931 relative à l'application des textes promulgués le 17 novembre 1930, réglant le régime forestier applicable à Madagascar », JOM du 28 février 1931.
- « Circulaire du 28 octobre 1931 au sujet de la répression des délits de chasse et de pêche », JOM du 31 octobre 1931.
- « Circulaire du 20 février 1933 relative aux réserves naturelles et à la protection de la faune et de la flore malgache », JOM du 25 février 1933.
- « Circulaire du 9 janvier 1936 relative au mode d'application de l'arrêté du 16 décembre 1935 sur la conservation des réserves naturelles », JOM du 22 février 1936.
- « Décret du 31 décembre 1927, créant des réserves naturelles à Madagascar ».
- « Décret du 19 mai 1931 réglementant l'exercice de la chasse dans la colonie de Madagascar et Dépendances », JOM du 25 juillet 1931.
- « Décret du 31 mai 1938 portant ratification de la convention internationale pour la protection de la faune et de la flore en Afrique, adoptée par la conférence internationale de Londres le 8 novembre 1933 », JOM du 13 mai 1939.

« Décret du 10 avril 1939 relatif au régime de la pêche fluviale applicable à la colonie de Madagascar et Dépendances », JOM du 27 mai 1939.

George Petit, « Au sujet de la création de parcs nationaux à Madagascar et du rôle de l'Académie malgache et du Muséum national d'histoire naturelle dans la gestion et la direction scientifique de ces établissements », 26 juin 1926.

George Petit, « Note succincte sur l'organisation des réserves naturelles de Madagascar ».

Henri Perrier de la Bâthie, Modeste Louvel et George Petit, « Parcs nationaux, projet d'établissement à Madagascar ».

Henri Perrier de la Bâthie, « Les réserves naturelles de Madagascar », 1930.

Henri Perrier de la Bâthie, « Délimitation et reconnaissance de la réserve naturelle du Manampetsa », 15 mai 1933.

Lettre de George Petit au Professeur A. Gruvel en date du 25 juin 1926.

Lettre de M. Louvel, inspecteur principal des eaux et forêts, à monsieur le gouverneur général en date du 24 janvier 1928.

Lettre du professeur A. Gruvel à monsieur le gouverneur général Olivier en date du 22 février 1929

Lettre non signée à monsieur le ministre des colonies en date du 26 mars 1931.

Lettre du gouverneur général de Madagascar et dépendances au professeur A. Gruvel en date du 21 février 1933.

Lettre du Professeur A. Gruvel à monsieur le gouverneur général de Madagascar et dépendances en date du 13 mai 1936.

#### ARCH PC 36 (5) :

« Circulaire du 24 février 1941 relative à la protection des réserves naturelles », JOM du 8 mars 1941.

#### MS 3065 :

##### **1 : Copies de pièces administratives (1904-1936)**

Anon., « Extrait du Rapport sur le fonctionnement du service forestier pendant l'année 1926 ».

Anon., « Extrait du Rapport annuel du chef du Service forestier pour l'année 1932 ».

« Conférence des Chefs de Circonscription du 2 au 9 Février 1925 inclus ».

Henri Perrier de la Bâthie, « Note de Monsieur Perrier de la Bâthie », 24 janvier 1933.

Lettre du chef de la région de Diego-Suarez au directeur des domaines en date du 8 Mars 1933.

Lettre de Henri Perrier de la Bâthie au chef du service des forêts en date du 24 juin 1933.

Lettre de Henri Perrier de la Bâthie au chef du service des forêts en date du 24 juin 1933.

Lettre de l'ingénieur en chef de l'agriculture au chef de la circonscription forestière du nord sous couvert du chef de la région de Diégo-Suarez en date du 21 août 1933.

Louis Lavauden, « Exposé du chef du Service forestier aux Délégations Économiques et Financières. Session de Septembre 1928 ».

## **2 : Destruction de la forêt malgache, déboisement**

Anon., « Rapport annuel 1933. Région de Tamatave ».

Anon., « Annexe au rapport annuel de la Région de Fianarantsoa pour l'année 1933 ».

Anon., « Rapport économique de 1934. Région de Fort-Dauphin. District du Midongy-du-Sud ».

Anon., « Rapport économique de 1934. Région de Diego-Suarez. District de Diego-Suarez ».

Anon., « Rapport économique. Région de Tamatave. District de Brickaville. Année 1934 ».

Anon., « Rapport économique. Région Diego-Suarez. Année 1934 ».

Anon., « Rapport annuel 1934. Région de Fort-Dauphin. District de Vondrozo ».

Anon., « Rapport annuel de 1934. Région de Majunga ».

Anon., « Rapport annuel de 1934. Région de Fianarantsoa ».

Anon., « Rapport économique de 1934. Région de Fort-Dauphin. District de Vangaindrano ».

Anon., « Rapport annuel de 1934. Région de Morondava ».

Anon., « Rapport économique, année 1935. Région de Tuléar ».

Anon., « Rapport annuel de 1935. Région de Fianarantsoa ».

Anon., « Rapport économique de 1935. Région de Diego-Suarez ».

Anon., « Note de présentation à monsieur le gouverneur général en conseil d'administration. Au sujet d'une mise en réserve d'un massif forestier de 24 000 ha sis dans les districts de Befandriana et d'Antsohihy ».

Copie de la circulaire ministérielle n°2122 en date du 25 juillet 1935.

Lettre de l'administrateur supérieur de la région de Diego-Suarez au chef du district d'Ambanja en date du 20 février 1933.

Lettre de l'inspecteur adjoint des eaux et forêts à l'administrateur supérieur, chef de la région de Fort-Dauphin en date du 29 mars 1934.

Lettre du chef de la région de Fianarantsoa au gouverneur général de Madagascar et dépendances en date du 4 octobre 1934.

Lettre de l'administrateur-adjoint des colonies, chef du district d'Ambanja à monsieur l'administrateur de la région de Diego-Suarez en date du 19 octobre 1935.

Lettre du gouverneur général de Madagascar et dépendances à monsieur le ministre des colonies en date du 20 novembre 1935.

Lettre du chef de région de Fianarantsoa à messieurs les chefs de district d'Ifanadiana, de Manakara, de Vohipeno et le chef de poste d'Ampasinambo en date de décembre 1935.

Lettre du gouverneur général de Madagascar au chef de la région de Diego-Suarez en date du 19 décembre 1935.

Lettre de l'inspecteur-adjoint des eaux et forêts, chef de la circonscription forestière de l'ouest à l'inspecteur principal des eaux et forêts en date du 11 mai 1935.

Lettre de l'adjoint des services civils au chef du district d'Analava.

Lettre du chef de circonscription du Centre à monsieur l'administrateur supérieur de la région de Fianarantsoa.

Modeste Louvel, « Note de présentation à monsieur le gouverneur général en conseil d'administration au sujet de la mise en réserve pour une durée de 10 ans des peuplements de palétuviers de la baie de Bombetoka et des îles et rives de la Betsiboka sur une surfacede 24000 ha environ », 4 novembre 1935.

#### MS 3066 :

##### **1 : Textes de base, rapports**

Pierre Saboureau, « La protection de la nature à Madagascar de 1956 à 1958 », 9 Janvier 1958.

##### **2 : Pièces émanant de l'Union internationale pour la protection de la nature**

Henri Humbert, « Troisième assemblée générale. Réunion technique au sujet de la Préservation de la faune sauvage en région semi-aride. Un exemple suggestif de désertification provoquée : les territoires du Sud de Madagascar », 1952.

Union internationale pour la protection de la nature (UIPN), « Troisième assemblée générale. Réunion technique. Résolutions », 1952.

Henri Poisson, « La protection de la nature à Madagascar. Rapport présenté à la IVe Assemblée Générale de l'Union Internationale pour la Protection de la Nature », p. 8 (Muséum national d'histoire naturelle, Ms 3066).

##### **3 : Pièces émanant du Conseil supérieur pour la protection de la nature dans les territoires d'outre-mer**

Conseil supérieur pour la protection de la nature dans les territoires d'outre-mer, « Assemblée Générale du 7 juillet 1950 », 1950.

##### **4 : Extraits, références**

Lettre du gouverneur général de Madagascar et dépendances au directeur de l'Institut des parcs nationaux du Congo Belge en date du 22 Janvier 1936.

Anon., « Région de Majunga. Rapport politique », 1940.

#### MS 3206 (2546-2661) :

Lettre de Raymond Decary à Henri Humbert en date du 6 Novembre 1932.

Lettre de Raymond Decary à Henri Humbert en date du 5 Août 1936.

Lettre de Raymond Decary à Henri Humbert en date du 1<sup>er</sup> Juillet 1946.

#### Journal officiel de Madagascar et Dépendances sur le site de la Bibliothèques nationale de France (<https://gallica.bnf.fr>) :

« Circulaire relative à l'application du décret du 25 septembre 1937 portant organisation du régime forestier à Madagascar (2) », JOM du 2 juillet 1938.

« Arrêté n° 225-SE/EF portant organisation de la conservation des réserves naturelles et parcs nationaux de Madagascar et Dépendances », Journal officiel de Madagascar et dépendances (JOM) du 14 février 1953.

## **Archives situées à Madagascar**

À Madagascar, nous avons récolté diverses sources dans différentes structures, toutes situées dans la capitale, Antananarivo. Les archives nationales de Madagascar, situées dans le centre ville, non loin de l'Avenue de l'Indépendance, dont le site internet est actuellement inaccessible. Il faut y chercher ses documents manuellement avec un système de cotation qui ne semble pas toujours à jour. Nous avons reproduit ici, dans la mesure du possible, les cotes inscrites sur les documents consultés. Le ministère de l'environnement et du développement durable, situé dans le quartier de Nanisana, au nord de la ville, possède une bibliothèque rassemblant des documents de diverses natures, provenant notamment de ce qui fut autrefois la Direction des eaux et forêts. Les archives situées dans cette bibliothèque ne bénéficient pas (ou plus) d'un système de cotation. Une deuxième antenne du ministère se trouve dans le quartier d'Ampanirianomby, dans laquelle se trouve également une bibliothèque rassemblant divers documents. Enfin, les locaux de l'association Madagascar National Parks, en charge de la gestion des aires protégées de l'île, abritent eux-aussi une bibliothèque qui conserve divers documents et archives concernant l'association et la protection de la nature malgache. Bien qu'il n'existe pas, à notre connaissance, de liste papier ou numérique référençant les documents qui s'y trouvent, la plupart de ces derniers portent des cotes que nous avons également reproduites ici.

### Archives nationales de Madagascar (ANM) :

Ministère de l'agriculture et du paysanat, « Notes sur les actions des services des Eaux et Forêts et du Génie rural », 1961 (ANM : EAU 3).

Ministère de l'environnement et des forêts (MEF), « Allier conservation de la biodiversité et développement économique et social ».

Républika Malagasy, « 3<sup>e</sup> session du groupe de travail de l'aménagement de la faune et 2<sup>e</sup> session de la Commission des forêts pour l'Afrique. Compte-rendu du délégué de la République Malagasy », 1969 (ANM : EAU 18).

### Ministère de l'environnement et du développement durable (Nanisana) :

Association nationale pour la gestion des aires protégées (ANGAP), « Programme annuel de travail 1996 », février 1996.

Centre technique forestier tropical (CTFT), « Visite du chantier de reboisement industriel du Haut Mangoro, 1<sup>er</sup> Décembre 1971 ».

Direction des eaux et forêts et de la conservation des sols (DEFCS), « Réglementation en matière de chasse », novembre 1963.

DEFCS, « Développement de la foresterie et des industries forestières dans la République malgache », 1965.

DEFCS, « Obligation au reboisement, devoir national », 1965.

- DEFCS, « Situation 1970 des grandes opérations des Eaux et Forêts et de la Conservation des Sols (synthèse) », 1970.
- DEFCS, « Projets forestiers (reboisements) », 1972.
- DEFCS, « Protection des Forêts contre les incendies », 1972.
- DEFCS, « Réserves naturelles de Madagascar », non daté.
- Direction des eaux et forêts, « Évaluation du reboisement national », 1994.
- Ministère du plan, « Reboisement national – Androy – Sous la Présidence de Monsieur Philibert Tsiranana, Président de la République (Jeudi 16 mars 1972) », 24 février 1972.
- Ministère du développement rural, « Politique de reboisement national », 1974.
- « Ordonnance n° 60-127 du 3 octobre 1960 fixant le régime des défrichements et des feux de végétation », Journal officiel de la République de Madagascar (JORM) du 15 octobre 1960.
- Rakotoariseheno Ramisandrazana, Andriamahaly Rasolofo, Jean Romuald Randriamanarivo, Levy Rakotoarison, « Rapport national sur l'environnement et le développement », 1992.
- Raymond Rakotonindrina, « Quatrième congrès mondial des parcs nationaux et des aires protégées du 10 au 21 février 1992, Caracas - Venezuela », Avril 1992.
- République de Madagascar/UICN, « Conférence Internationale sur l'utilisation rationnelle et la conservation de la nature organisée par le gouvernement malgache, Tananarive, octobre 7-11, 1970 ».
- Republika Malagasy, « La protection de la nature à Madagascar », 23 Juin 1971.
- Republika Malagasy, « Séminaire régional africain sur l'Environnement (Addis-Abeba du 23 au 28 Août 1971). Rapport du délégué de Madagascar ».
- Republika Malagasy, « Rapport national de la République malgache pour la Conférence des Nations Unies sur l'Environnement », 1972.
- Republika Malagasy, « Conférence africaine pour l'environnement (Le Caire 16-18 Déc. 1985). Rapport de la délégation malgache ».
- Republika Madagasikara, « Loi n° 2001-05 du 11 février 2003 portant Code de gestion des aires protégées. ».
- UICN, *Première Conférence Mondiale sur les Parcs Nationaux*, UICN/Publications, Bruxelles, 1965.
- Ministère de l'environnement et du développement durable (Ampandrianomby) :
- Banque mondiale, « Rapport d'évaluation. République démocratique de Madagascar. Programme environnemental », 19 mars 1990.
- Banque mondiale, « Rapport d'évaluation. Madagascar, deuxième programme environnement », 27 octobre 1996.
- Republika Madagasikara, « Décret n° 2013-880 du 23 décembre 2013 fixant la Politique Nationale de l'Éducation à l'Environnement pour le Développement Durable (PerEDD) ».

### Madagascar National Parks (MNP) :

ANGAP, « Volet éducation environnementale dans la Composante Aires Protégées (CAPE) », janvier 1997 (MNP : AP 05/0258).

ANGAP, « Plan de gestion d'une aire protégée. Phase IV » (MNP : OFF53/ 0003).

Anon. « Parc national de la Montagne d'Ambre. Plan de gestion 1997-2001 », juillet 1998 (MNP : Montagne d'Ambre MDA).

Banque mondiale, USAID, Coopération suisse, Unesco, PNUD, WWF, « Madagascar, Plan d'action environnemental, volume 1. Document de synthèse générale et propositions d'orientations », juillet 1988 (MNP : PLAN 12/0014).

Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), « Conservation de la nature. Parcs nationaux et réserves naturelles intégrales, République malgache », Rome, 1975 (MNP : AP 05/0096).

MNP, « Rapport annuel 2014 », 2014 (MNP).

MNP, « Plan stratégique de gestion du réseau d'aires protégées de Madagascar National Parks, 2015-2024 », juillet 2014 (MNP).

ONE, « Plan d'Action Environnementale P.A.E. Plan de travail annuel, 1993 », décembre 1992 (MNP : PLAN 12/ 0001).

ONE, ANGAP, « Convention sur la diversité biologique. Premier rapport national », décembre 1997 (MNP : BIO 08/0119).

Programme des Nations unies pour le développement (PNUD), FAO, « Conservation de la nature. Parcs nationaux et réserves naturelles intégrales, République malgache », Rome, 1975 (MNP : AP 05/0096).

Republika Madagasikara, « Étude du statut légal d'un organisme de protection de la Biodiversité. Projet Environnement 1, composante biodiversité », juin 1989 (MNP : BIO 08/0121).

Republika Madagasikara, « Septième session du Comité de négociation intergouvernemental chargé d'élaborer la convention sur la diversité biologique. Conférence des ministres sur l'adoption de la convention (Nairobi 11-22 mai 1992). Rapport de la délégation malgache », mai 1992 (MNP : BIO 08/0123).

République de Madagascar, « Plan directeur touristique pour Madagascar », novembre 2004 (MNP : PAG 51/0001).

United-States Agency for International Development (USAID), « USAID/Madagascar, programme environnemental », (MNP : BIO 08/0056).

USAID, « USAID/Madagascar, programme environnemental » (MNP : BIO 08/0056).

### **Documents pour l'étude du Makay**

En ce qui concerne l'étude du cas de mise en protection du massif du Makay, nous avons utilisé divers archives audiovisuelles, notamment les films écrits par Evrard Wendenbaum pour médiatiser son projet d'exploration-protection du massif et les émissions de radio et de web-télévision, disponibles en ligne, auxquelles il a été invité pour en parler. Nous avons également utilisé un certain nombre de documents produits par son association Naturevolution, notamment les

rapports d'activités de 2014 à 2018, disponibles sur le site de l'association, ainsi que les rapports d'expéditions. Nous avons également étudié le livre écrit et publié par E. Wendenbaum en 2011, retraçant tout le projet de découverte et de mise en protection du massif jusqu'à cette date. Enfin, nous avons également mobilisé plusieurs sites internet relatifs au massif : le site de Naturevolution ; le site officiel du Makay, lui-même créé par Naturevolution, et le site de Nomade Aventure, principal voyageur associé à E. Wendenbaum et son association.

#### Sources audiovisuelles et médiatiques :

Adrien Bail, « Ma vie a basculé sur une crête du Makay », *La Croix l'hebdo*, 24 avril 2020.

Amélie Gazeau, « Evrard Wendenbaum, l'aventurier des mondes perdus », émission de radio, *Radio Chrétienne Francophone* (<https://rcf.fr/articles/culture-et-societe/evrard-wendenbaum-l'aventurier-des-mondes-perdus?fbclid=IwAR3vzDvyqZlBwQgqnod50KLCmO0NwCkLDU63vFufBtNQFPU9MV-QiRw9fII>), 4 octobre 2021, 59 minutes.

Anonyme, « Anaïs Le Nabec veut s'engager pour la nature à Madagascar », *Ouest France Lorient*, 6 janvier 2016.

Camille Crosnier, « Le club de la Terre au Carré : les petites bêtes des jardins, la justice climatique, Makay terre malgache », émission de radio, *France Inter* (<https://www.radiofrance.fr/franceinter/podcasts/la-terre-au-carre/le-club-de-la-terre-au-carre-les-petites-betes-des-jardins-la-justice-climatique-makay-terre-malgache-2374894>), 30 octobre 2020, 54 minutes.

Daniel Fiévet, « Au cœur de Madagascar, à la découverte de la biodiversité du Makay avec Evrard Wendenbaum », émission de radio, *France Inter* (<https://www.radiofrance.fr/franceinter/podcasts/le-temps-d-un-bivouac/au-coeur-de-madagascar-a-la-decouverte-de-la-biodiversite-du-makay-avec-evrard-wendenbaum-2787371>), 17 octobre 2020, 54 minutes.

Daniel Fiévet, « Les dernières terres inexplorées et le tour de France exactement », émission de radio, *France Inter* (<https://www.radiofrance.fr/franceinter/podcasts/le-temps-d-un-bivouac/les-dernieres-terres-inexplorees-le-tour-de-france-exactement-2709094>), 6 août 2015, 56 minutes.

Evrard Wendenbaum, « Comment repenser la protection de la biodiversité ? », conférence TEDxConcorde, 28 janvier 2012, (<https://www.youtube.com/watch?v=jCFdRqznMR4>), consulté le 28/02/2022).

Evrard Wendenbaum et Gil Kebaili (réalisateurs), *Madagascar, expédition en terre Makay*, film documentaire, Les Gens Bien productions, 2018, 52 minutes.

Le Figaro, « “Terminal F” : le massif du Makay, joyau de Madagascar », émission web, *Figaro Live* (<https://video.lefigaro.fr/figaro/video/terminal-f-le-massif-du-makay-joyau-de-madagascar/>), consulté le 22/09/2021), 7 juillet 2017, 48 minutes.

Pierre Stine (réalisateur), *Makay, les aventuriers du monde perdu*, film documentaire, Gédéon Programmes, 2011, 90 minutes.

#### Documents de Naturevolution :

Evrard Wendenbaum, *Makay : à la découverte du dernier Éden*, Paris, La Martinière, 2011.

Gaëtan Deltour, « Synthèse expéditions Makay 2007-2017 », Naturevolution, Janvier 2018.

Gaëtan Deltour, « Synthèse des explorations archéologiques. Aire protégée Makay, 2007-2019 », Naturevolution, 2019.

Naturevolution, « Rapport d'activité 2014 ».

Naturevolution, « Rapport d'activité 2015 ».

Naturevolution, « Rapport d'activité 2016 ».

Naturevolution, « Rapport d'activité 2017 ».

Naturevolution, « Rapport d'activité 2018 ».

sites internet :

<https://www.naturevolution.org>

<https://www.makay.org>

<https://www.nomade-aventure.com>